# MEMOIRES

*POUR SERVIR*

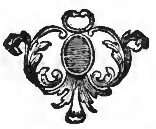
A L'HISTOIRE

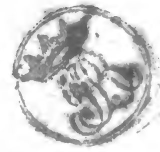
DE

# PORT-ROYAL.

*PAR M. FONTAINE.*

TOME I.

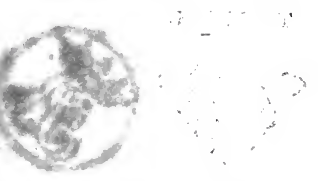




A COLOGNE:

Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LIII.



# AVERTISSEMENT.

MONSIEUR FONTAINE eſt connu par les excellentes Traductions qu'il a données de divers Ouvrages des ſaints Peres, & particulierement de S. Jean Chryſoſtôme. On a lieu d'eſpérer que ces Mémoires, dont il eſt l'auteur, ne nuiront pas à ſa réputation, & qu'ils ſeront favorablement reçus du public. Leur titre a par lui-même de quoi exciter l'attention & l'empreſſement de tous ceux qui connoiſſent un peu ce que c'eſt que PORT-ROYAL. Les curieux ſeront bien aiſes de s'inſtruire de plus en plus de ce qui regarde une Maiſon qui a fait tant de bruit dans le monde, & qui n'eſt pas moins célebre par le mérite de ceux qui l'ont compoſée, que par les diſgraces qui ont été juſqu'à la renverſer de fond en comble. Les ſçavans l'eſtiment par rapport aux excellens Ouvrages qui en ſont ſortis ſur diverſes matieres, & ils apprendront avec plaiſir diverſes perſonnalités de la vie de Meſſieurs de Saint-Cyran, de Barcos, Arnauld, de Saci, le Tourneux, de Tillemont, Lancelot, &c. Les perſonnes de piété qui vivent dans le mon-

de, dans de saints monasteres, dans l'état ecclésiastique, ou dans les exercices de la retraite & de la pénitence, regardent Port-Royal avec un respect religieux, parce qu'elles sçavent que cette Maison a été comblée de graces du Ciel à mesure de ce qu'elle a été exercée par les passions des hommes, & qu'on peut la considérer comme la source la plus précieuse de ce qu'il y a aujourd'hui dans l'Eglise de lumieres plus pures & de vertu plus solide. C'est principalement pour des personnes de ce caractere qu'ont été dressés ces Mémoires, & c'est pour leur édification qu'on les publie.

Quoiqu'ils soient intéressans par mille particularités qui y sont rapportées fort en détail & avec beaucoup de naïveté, ils le sont incomparablement davantage par les sentimens de la piété la plus tendre & de la reconnoissance la plus vive qui y éclatent de toutes parts. M. Fontaine qui en étoit plein, en a rempli son Ouvrage. En ne pensant qu'à dépeindre les grands hommes dont il parle, il s'y est dépeint lui-même d'une maniere qui ne peut que faire extrêmement aimer un si bon cœur & un esprit si bien fait. Il ne sauroit parler sans une espece de transport du bonheur qu'il a eu de demeurer avec les Solitaires de Port-

Royal, & de la vertu de ces hommes admirables. On voit que leur exemple qui l'avoit si fort édifié, le soutenoit & l'animoit dans tout le cours d'une vie très-longue & très-sainte. Dans son Ecrit tout respire l'amour de la vérité, le mépris du monde & de ses faux biens, le goût de la retraite & de la piété, le desir de rejoindre dans l'éternité les Saints avec lesquels il avoit vécu, & une exacte fidélité à s'y préparer.

Comme ces Mémoires n'ont été écrits que long-tems après la plûpart des événemens qui y sont rapportés, & que M. Fontaine ne cherchoit qu'à se rappeller sous les yeux de Dieu les merveilles que sa grace avoit opérées, sans s'embarrasser de la suite des faits, il n'a pas toujours gardé l'ordre des tems. On a tâché d'y suppléer, soit en marquant au bas des pages ou dans la suite du texte la date des faits, soit par les Tables des personnes & des matieres qu'on a mises à la fin du quatrieme volume. On a fait aussi, pour l'exactitude du stile, & pour éviter les répétitions, quelques changemens, que M. Fontaine auroit faits lui-même, s'il eût revû son Ouvrage, ou qu'il eût crû qu'il dût être donné au Public.

Quoique M. Fontaine rapporte plusieurs circostannces de sa vie dans le cours de ses *Mémoires*, on a crû devoir les donner dans un ordre suivi. C'est ce qu'on a fait dans l'*Abregé de la vie de M. Fontaine*, qui est imprimé à la suite de cet Avertissement.

On a mis à la tête du premier volume une histoire abregée de l'Abbaye de Port-Royal, qui a été imprimée en 1710, & que les Lecteurs seront bien aises de retrouver ici. On y a ajouté trois petites pieces : la premiere est un Mémoire ou Journal de M. le Maître, dans lequel il marquoit ceux qui venoient se retirer à Port-Royal, & qui servira à faire mieux connoître plusieurs personnes dont il est parlé dans l'Ouvrage de M. Fontaine. La seconde est un récit de la conduite & des exercices de ces illustres Solitaires, justifiés par des principes & des exemples tirés de l'antiquité. La troisieme est un Mémoire sur les écoles de Port-Royal, dont le fameux M. Lancelot & M. de Beaupuis étoient les principaux conducteurs.



ABREGÉ

## *ABREGÉ de la Vie de Monsieur FONTAINE.*

MOnsieur Nicolas Fontaine dont on donne les Mémoires au Public, étoit Parisien, fils d'un maître Ecrivain. Ayant perdu son pere à l'âge de douze ans, il fut presque entierement abandonné aux soins du Pere Grisel Jesuite, qui étoit son parent, & homme de bon sens. Ce Pere plein d'affection pour ce jeune homme, mais ne consultant peut-être qu'une affection trop humaine, l'introduisit dans le monde, & voulut le placer auprès du Cardinal de Richelieu, dans l'espérance qu'il pourroit s'avancer par cette voie, & avoir part aux graces dont ce favori étoit le canal, & presque l'unique dispensateur. Le jeune Fontaine ne put goûter ce parti. Il aimoit la retraite; & croyant en trouver une convenable chez les Jesuites, il forma le dessein d'entrer dans cette Societé. Il s'en ouvrit au Pere Grisel, bien persuadé que ce Pere ne manqueroit pas de l'approuver. Il fut trompé, & le Pere Grisel le détourna de prendre un parti dont il sentoit lui-même les inconvéniens.

Monſieur Fontaine demeura donc indécis ſur l'engagement qu'il devoit contracter : mais cette incertitude ne dura pas. Quelques liaiſons bien différentes, qu'il ne tarda pas à former, déciderent bientôt de ſon ſort pour le reſte de ſes jours. Madame ſa mere l'introduiſit auprès de M. Hillerin, alors curé de la paroiſſe de S. Merri à Paris, & ami particulier du célebre M. Arnauld d'Andilly, & de la plûpart de ceux qui formoient ce que l'on appelloit *la Societé de Port-Royal.* Par-là M. Fontaine eut occaſion de connoître ce qu'il y avoit à Paris de plus pieux & de plus ſçavant, & la douceur de ſes mœurs ne tarda pas à lui acquérir leur eſtime & leur amitié. M. Hillerin qui l'avoit pris chez lui, tâcha de lui inſpirer le goût des bonnes lectures, & principalement celui des Livres ſaints & des Peres de l'Egliſe, & M. Fontaine répondit à ſes ſoins au-delà même de ſes eſpérances.

Lorſque M. Hillerin ſe fut démis de ſa Cure pour ſe livrer à la pénitence & à ſon amour pour la retraite, il emmena ſon diſciple avec lui dans ſon petit Prieuré de Saint André en Poitou, le 5 de Février 1643. Mais peu après, craignant qu'il ne

perdît

perdît au moins une partie de son tems dans une retraite où il manquoit de secours pour l'étude, & de cette émulation qui est pour l'ordinaire si utile à la jeunesse, il le ramena à Paris, & le confia en 1645 à la solitude de Port-Royal, où il ne pouvoit manquer de trouver avec abondance tous les secours que la retraite de Poitou ne pouvoit lui offrir. M. Fontaine avoit alors vingt ans. M. Hillerin, quoique éloigné, ne put l'oublier, & en mourant il lui légua tous les Ouvrages de S. Augustin qui avoient fait les délices de sa retraite. Voici quelles étoient les occupations de M. Fontaine à Port-Royal, c'est-à-dire, dans le lieu où l'on ait mieux connu le bon emploi du tems, & la nécessité de n'en pas perdre une seule partie. Pour s'accoutumer à une pénitence proportionnée à son état & à son tempérament, & sur-tout aux veilles, il voulut d'abord se charger du soin d'éveiller les Solitaires qui étoient retirés à Port-Royal. Dans la suite on lui confia le soin des études de quelques jeunes enfans qu'on y élevoit dans la piété & dans les belles-lettres ; & à ses heures de loisir il s'occupoit à transcrire les écrits de plusieurs des Solitaires. Il étoit d'autant plus propre à ce

genre d'occupation, qu'il ne manquoit pas lui-même d'instruction, qu'il avoit beaucoup de jugement, & que le caractere de son écriture étoit fort bon. Lorsque le célebre Docteur Antoine Arnauld eut été obligé de se retirer, après avoir été exclus de Sorbonne en 1656 pour l'affaire que tout le monde sçait, M. Fontaine l'accompagna dans sa retraite à Paris, & il continua d'y cultiver l'amitié de M. Nicole, qui partagea pendant quelque tems la même solitude avec M. Arnauld. Depuis ce tems-là l'estime respectueuse dont il se sentoit pénétré pour ces Messieurs, l'amitié qu'ils avoient pour lui, & les services qu'il se trouvoit en état de leur rendre, en leur servant comme de Secretaire, le rendirent presque toujours fidéle compagnon de leurs différentes retraites. Il suivit aussi Messieurs Singlin & de Saci dans celles qu'ils furent contraints de se choisir, & dont l'injustice des hommes les obligea souvent de changer. Il demeuroit en 1666 dans le Fauxbourg S. Antoine, vers le lieu appellé le Trône, avec Messieurs le Maître, de Saci, & Thomas du Fossé, lorsqu'il fut arrêté par ordre de Louis XIV. le 14 de Mai, vers la place Royale. Il alloit avec M. de Saci à l'hôtel de Longueville, où l'on

tenoit

tenoit quelques conférences particulieres, avec Messieurs Arnauld, Nicole, de la Lane, & plusieurs autres, dans lesquelles on revoyoit la Traduction Françoise du nouveau Testament, ébauchée plusieurs années auparavant par M. Antoine le Maître. M. de Saci étoit alors chargé de la préface qu'il avoit composée, & qu'il devoit montrer à ces Messieurs. Après avoir été remenés & gardés pendant environ douze jours dans leur logis, on les conduisit au château de la Bastille, où ils furent mis chacun dans une chambre séparée. Trois mois après M. Fontaine fut réuni avec M. de Saci, & dès ce moment la prison n'eut plus rien d'amer pour lui. Cette réunion dura jusqu'au jour de leur sortie, qui fut le dernier d'Octobre 1668.

M. Fontaine qui ne pouvoit se séparer de M. de Saci, l'accompagna depuis successivement à Pomponne, à Paris, & ailleurs. Il le suivit aussi à Port-Royal des Champs, d'où il venoit souvent à Paris, parce qu'il s'étoit chargé de veiller à l'impression des Ouvrages de M. de Saci. Pour en être plus à portée, il choisit enfin une maison à S. Mendé, comme l'approchant de plus près de la Ville. En 1679 il voulut retourner à Port-Royal; mais les Soli-

taires qui édifioient dans ce désert, ayant eu ordre cette même année de se retirer de nouveau, il resta à S. Mendé, & M. de Saci alla à Pompone. Après la mort de M. de Saci arrivée le 4 de Janvier 1684, M. Fontaine changea plusieurs fois de demeure, gardant toujours une exacte retraite. Sur la fin de ses jours il se retira à Melun, où il est mort le Lundi 28 de Janvier 1709, sur la paroisse de saint Aspais, âgé de 84 ans.

Les Ouvrages qu'il a mis au jour sont une preuve de sa piété & de son grand amour pour le travail. Outre les Mémoires touchant Port-Royal que nous publions aujourd'hui, & qui depuis du tems étoient manuscrits entre les mains de plusieurs personnes, il paroît certain qu'il est auteur des Figures de la Bible données sous le nom de Royaumont, & que l'on a toujours attribuées à M. de Saci. L'extrait mortuaire de M. Fontaine, couché sur les regîtres de la paroisse de saint Aspais de Melun, lui donne cet Ouvrage, & il y a lieu de croire que le Curé en étoit instruit par le défunt ou par quelqu'un de ses amis. Les autres Ouvrages qui passent certainement pour être de M. Fontaine, sont ceux qui suivent, dont nous ne ferons que rapporter

porter les titres : Abregé de S. Jean Chryſoſtôme ſur le nouveau Teſtament, *in octavo*, à Paris en 1670, & ſur l'ancien Teſtament auſſi *in octavo ;* Pſeaumes de David traduits en François avec des notes latines tirées de ſaint Auguſtin, *in* 12, 1674, à Paris, chez Joſſet. Dans une autre édition ces notes ont paru en François. Explication du nouveau Teſtament tirée de ſaint Auguſtin & des autres Peres latins, à Paris, 1675, quatre volumes *in octavo*, réimprimés en deux volumes *in quarto*. Les huit Béatitudes, à Paris, *in* 12. Méditations ſur la ſemaine ſainte, à Paris, 1678. Vies des Patriarches, avec des réflexions tirées des ſaints Peres, *in octavo*, 1683. Vies des Prophetes, avec des réflexions, *in octavo*, 1685. Vies des Saints pour tous les jours de l'année, *in octavo*, quatre volumes, à Paris. Les O de l'Avent, avec des réflexions, *in* 12. Traduction françoiſe du *Paradiſus animæ chriſtianæ* de Horſtius, ſous le titre d'Heures chrétiennes, &c. à Paris, 1685. Inſtruction ſur le mariage traduite du latin de Lindenbrogius. Priéres de l'Ecriture ſainte pendant la Meſſe, à Paris, 1685. Le dernier jour du monde, ou traité du jugement dernier, à Paris, 1689. Le Dic-

tionnaire chrétien, à Paris, 1689, *in quarto*. Imitation de Jesus-Christ, avec des réflexions sur le premier Livre. Traité de la conversion du pécheur, traduit en françois. On lui attribue la Traduction françoise des Institutions & des Conférences de Cassien, publiées en deux volumes *in octavo*, sous le nom de Saligni.

Tous ces Ouvrages, dont la plûpart ont été plus d'une fois réimprimés, ont fait beaucoup d'honneur à M. Fontaine, & ont été recherchés avec empressement : mais la Traduction des Homélies de saint Jean Chrysostôme sur les Epîtres de saint Paul, qu'il donna depuis 1682 jusqu'en 1690, en cinq volumes *in octavo*, & qui parut aussi *in quarto*, lui suscita des affaires qui le chagrinerent. On l'accusa d'avoir renouvellé l'ancienne hérésie du Nestorianisme. Le fameux Pere Daniel crut avoir trouvé une occasion favorable de se venger des dénonciations du péché philosophique. Il s'éleva le premier contre cette Traduction par une lettre qu'il rendit publique. Cette lettre fut suivie d'une dissertation latine. Dans ces deux écrits, le Pere Daniel avoue néanmoins qu'il ne peut croire que le Traducteur ait dans l'esprit l'erreur qu'exprimoient les propositions

qu'il releve. Le Pere Riviere vint à l'appui de son confrere par un écrit françois qu'il intitula, *Le Nestorianisme renaissant dénoncé à la Sorbonne.* C'est contre cet écrit que le Pere Quesnel a fait celui qu'il a intitulé, *Le Roman séditieux du Nestorianisme renaissant*, qui parut *in quarto* en 1693. Celui du Pere Quesnel donna occasion à une Lettre apologétique du Pere Daniel, où il continua de maltraiter les Ecrivains de Port-Royal. On n'a pas manqué d'insérer ces divers écrits de ce Jesuite dans le troisieme tome du Recueil de ses Opuscules, qu'on a imprimés en 1724.

M. Fontaine qui jusques-là avoit gardé le silence, se crut enfin obligé de s'expliquer. Le 4 Septembre 1693 il envoya de Viris où il étoit, une lettre à M. de Harlai archevêque de Paris, dans laquelle il fait une profession de foi très-exacte sur les erreurs qu'on lui imputoit. Il accompagna cette lettre d'une rétractation humble & respectueuse, consentant que l'on en fît usage, & qu'elle fût mise à la tête de sa Traduction. Il fit mettre aussi plusieurs cartons à quelques endroits de cette même Traduction, que l'on avoit jugé plus répréhensibles. M. de Harlai ne laissa pas de la condamner, & M. Fontaine souffrit en patience

tience cette humiliation : mais voyant que l'on continuoit encore de lui imputer ce qu'il n'avoit jamais eu intention d'enseigner, il donna un nouvel écrit intitulé : « Avertissement de l'Auteur de la Traduction des Homélies de saint Chrysostôme, sur quelques passages des Homélies sur l'Epître aux Hebreux, » dans lequel il fait de nouveau sa profession de foi sur les vérités opposées aux erreurs dont on ne cessoit de l'accuser. Cet avertissement n'arrêta pas l'envie de ses ennemis, & donna encore lieu à plusieurs écrits, entr'autres à celui qui a pour titre ? « Nouveau progrès du Nestorianisme renaissant, ou questions proposées par un Docteur de Sorbonne au Traducteur des Homélies de saint Chrysostôme. » On attribue encore cet écrit au Pere Riviere, Jesuite. Nous ne sçavons point que M. Fontaine y ait répondu : il se contenta de gémir de la haine de ses adversaires.



HISTOIRE



# HISTOIRE ABREGÉE DE L'ABBAYE DE PORT-ROYAL,

*Depuis sa fondation en 1204, jusqu'à sa destruction en 1710.*

L'Abbaye de Port-Royal doit son origine à Mathilde de Garlande femme de Matthieu I. de Marli, cadet de la maison de Montmorenci. Ce Seigneur en partant pour la Terre sainte, laissa à sa femme une somme pour l'employer en des œuvres de piété, afin d'obtenir la protection de Dieu sur sa personne & un bon succès de son voyage. Pour suivre l'intention de son mari, Mathilde

thilde consulta l'Evêque de Paris Odon de Sulli, proche parent de Philippe Auguste & du Roi d'Angleterre. Ce Prélat la porta à fonder un monastere; & ce fut par son conseil & par ses soins qu'elle commença la fondation de celui-ci par la donation du fief de Porrois ou Port-Royal, situé dans une vallée près de Chevreuse, à six lieues de Paris vers l'occident, qu'elle acheta pour l'exécution de son dessein. C'est dans ce lieu qu'elle plaça ce monastere qui en a tiré son nom. Elle lui donna encore quelques autres revenus.

Dès le mois d'Août 1204 l'Eglise portoit le nom de Notre-Dame de Port-Royal. Il y avoit auparavant une Chapelle sous le nom de saint Laurent, dont la Fête s'y est toujours célébrée avec solemnité & concours du peuple. Il paroît que la maison étoit bâtie en 1207: mais on ne voit pas qu'il y eût des Religieuses avant 1208.

Au mois de Décembre 1214, Pierre de Nemours évêque de Paris donna à ce monastere le droit de paroisse, & en fit faire cession au Curé de Magni-Lessarts, à qui il assigna quelque dédommagement. Ce Prélat fit en même tems une visite à Port-Royal pour connoître l'état de la maison; & en ayant supputé les biens, il trouva

va qu'il y avoit de quoi entretenir treize ou quatorze Religieuſes. Il permit auſſi qu'on y élût une Abbeſſe ſelon l'intention des fondateurs. Néanmoins il n'eſt parlé d'Abbeſſe qu'en 1216.

On donna la conduite de ce monaſtere aux Religieux de l'Abbaye des Vaux de Cernai, Ordre de Cîteaux, qui n'en eſt éloignée que d'une lieue & demie ; & on voit qu'il y avoit en 1225 deux Moines de cette Abbaye qui étoient Confeſſeurs & Chapelains de Port-Royal.

Le pape Honoré III. accorda à cette Abbaye pluſieurs privileges par une Bulle du 18 Janvier 1223, adreſſée à l'Abbeſſe & aux Religieuſes. Et entre autres choſes, il défend aux Evêques d'empêcher l'élection réguliere de l'Abbeſſe, ou d'en dépoſer une élue canoniquement. Il annulle toutes les ſuſpenſes & excommunications que les Evêques pourroient porter contre elles, & contre les perſonnes qui leur appartiennent. Il leur permet de célébrer les divins offices pendant un interdit général. Il défend qu'on arrête perſonne, & qu'on exerce aucune violence dans leur maiſon ni dans l'enclos de leurs granges ; & il excommunie ceux qui troubleront ce monaſtere, qui s'empareront de ſes biens, & qui les retiendront. Gregoire

Gregoire IX. qui par une Bulle avoit pris l'Abbesse & les Religieuses de Port-Royal, & tous leurs biens sous la protection du saint Siége, en donna une nouvelle en 1229 pour la dédicace de leur Eglise. Il y accorde un an & quarante jours d'indulgence pour ceux qui assisteroient à cette cérémonie, ou qui visiteroient l'Eglise pendant l'octave, & cent jours d'indulgence pour ceux qui visiteroient cette Eglise le jour de l'anniversaire de sa dédicace. Elle fut dédiée le 25 Juin, apparemment de l'an 1230. On en célébroit l'anniversaire le premier Dimanche de Juillet.

On fit en peu de tems beaucoup de donations considérables à cette nouvelle Abbaye. Philippe Auguste, Louis VIII. saint Louis, Marie de Bourbon femme de Jean comte de Dreux, Renauld de Corbeil évêque de Paris, comme baron de Chevreuse, & plusieurs autres Seigneurs furent du nombre de leurs premiers bienfaiteurs. Les administrateurs des biens de Port-Royal trouverent dès le mois de Novembre 1233, qu'ils étoient suffisans pour nourrir soixante Religieuses. Cette supputation fut faite en présence d'Etienne abbé de Savigni, nommé par le Chapitre général

de

de Cîteaux pour en faire l'examen & la discussion. Saint Thibauld fils de Bouchard I. de Marli, abbé des Vaux de Cernai, & en cette qualité Supérieur de Port-Royal, dont ses parens étoient les fondateurs, & commis par l'Evêque de Paris, y établit encore un de ses Religieux pour troisieme Chapelain.

Il ne s'est pas conservé d'anciens monumens qui nous apprennent les particularités de ces premiers tems. On ne trouve pas même une succession des Abbesses bien suivie. Voici ce que j'en ai pû découvrir de plus vraisemblable. Quoiqu'Eremberge soit la plus ancienne que l'on nomme Abbesse, & qu'on marque sa mort le 4 Novembre vers 1227, onze années seulement après la premiere mention qui soit faite d'une Abbesse de Port-Royal, néanmoins la suite donne lieu de croire qu'elle n'a pas été la premiere, & qu'il y en a eu quelqu'une qui l'a précédée. Le Nécrologe de Port-Royal la nomme la IV. Abbesse : ce qui ne paroît point convenir avec le tems de sa mort, non plus qu'avec la suite des Abbesses. Marguerite l'étoit en 1228, & elle vivoit encore en 1234. Petronelle lui succeda apparemment ; & elle est nommée Abbesse dans un acte du

mois

mois de Juin 1245; Amicie au mois d'Avril 1265. Anne est marquée la VII. Abbesse vers 1268, & le Nécrologe met sa mort le 14 Février. Eustace avoit cette dignité au mois de Novembre 1270, & mourut le 26 Avril 1272.

Petronelle de Montfort fille d'Amauri comte de Montfort, connétable de France, & de Beatrix de Viennois, succeda à Eustace, & mourut le 5 Février 1275. Philippe de Levi fut Abbesse après elle, & mourut le 19 Juillet; on n'en marque pas l'année : mais soit après sa mort, soit par sa démission, Marthe occupoit sa place au mois de Novembre 1281. Mahaut de la Ville-neuve fut sans doute la premiere Abbesse après Marthe. Elle mourut le 25 de Novembre 1297. Philippe de Varennes lui succeda, & mourut le 6 Décembre 1325. Elle étoit sœur ou belle-sœur de Matthieu de Trie, maréchal & grand-chambellan de France.

Beatrix de Dreux, fille de Robert IV. comte de Dreux, & de Beatrix comtesse de Montfort, étoit Abbesse de Port-Royal vers l'an 1326. On met sa mort le 15 de Mai, sans en marquer l'année. Sa sœur Yoland épousa Alexandre III. roi d'Ecosse, & fut bienfaitrice de ce monastere.

Jacqueline

Jacqueline de ſaint Benoît qui ſucceda à Beatrix de Dreux, eſt nommée la XII. Abbeſſe; elle mourut le 26 Décembre 1332 ou 1335. Deniſe de Praialaux étoit Abbeſſe vers 1335 : ainſi elle doit avoir précédé Agnès de Trie, qui étoit Abbeſſe en 1343, quoique Agnès ſoit nommée la XIII. Abbeſſe, ſans doute par quelque erreur. Agnès étoit fille de Matthieu de Trie, grand-chambellan & maréchal de France.

Tiphaine d'Ardeville étoit revêtue de la dignité d'Abbeſſe de Port-Royal en 1352, & mourut le 21 Mai : on n'en marque pas l'année. Petronille nommée la XVII. Abbeſſe lui ſucceda ſans doute, & mourut le 28 Décembre 1363. Guillemette de Sandreville, qui en 1354 étoit Tréſoriere ou Céleriere de Port-Royal, en fut élue Abbeſſe le 15 Juin 1364, & mourut le 20 Juillet vers l'an 1375. Petronelle de Gaillonnet étoit Abbeſſe en 1381 & 1389 : elle mourut le 9 Février vers 1392. Elle eſt marquée la XX. Abbeſſe de Port-Royal ; mais tous ces nombres ſont peu sûrs, & ne paroiſſent point exacts.

Agnès des Eſſarts eſt marquée Abbeſſe de Port-Royal dans un acte du 21 Décembre 1399. Emerance de Calonne eſt nommée

nommée Abbesse en 1404 & 1413 : le jour ni l'an de sa mort ne sont point marqués, non plus que de celle qui la précede, & des trois qui lui ont succedé. Jeanne de Louvain tenoit le siege abbatial en 1419 & 1433. Michelle de Langres l'occupoit en 1440 & 1454, & Huguette au mois de Mars 1467.

Jeanne de la Fin fut faite Abbesse au commencement de 1468, & posseda cette dignité 45 ans. Elle la résigna en 1513 à sa niéce nommée aussi Jeanne de la Fin, & mourut le 4 Décembre 1522. Sa niéce fut Abbesse 44 ans & quelques mois, & mourut le 27 Mai 1558. Ces deux Dames de la Fin rendirent de grands services à leur Abbaye ; la premiere en recouvrant beaucoup de biens aliénés, ou en remettant les autres en bon état ; & la seconde en réparant entierement l'Eglise & toute la maison. Ce fut cette derniere qui, des deniers provenus d'une vente des bois de haute futaie, fit faire un nouveau chœur avec de très-belles chaises qui furent achevées le 29 Août 1555. La tante portoit le manteau : mais la niéce prit la coulle, c'est-à-dire, une robe à grandes manches : ce qui n'a pas été suivi.

Catherine de la Vallée succeda en 1558 à

à cette seconde Jeanne de la Fin, & fut Abbesse 17 ans & 4 mois. Elle résigna cette Abbaye à Jeanne de Bouichard, se réservant 200 livres de pension, & se retira à Collinance monastere de l'Ordre de Fontevrauld, où elle mourut le 17 Février 1580. Jeanne de Boulchard qui étoit Abbesse en 1575, prit pour Coadjutrice Jacqueline-Marie-Angelique Arnauld, & mourut le 4 Juillet 1602, ayant été 27 ans & 7 mois Abbesse.

Angelique Arnauld née le 8 Septembre 1591, avoit pris l'habit de Religion dans l'Abbaye de S. Antoine à Paris le 2 Septembre 1599, n'ayant pas encore huit ans accomplis. Elle sortit de S. Antoine, & alla à Maubuisson, où elle fit profession le 29 Octobre 1600. Quoique nommée Coadjutrice de l'Abbesse de Port-Royal, elle ne quitta Maubuisson que le 15 Juillet 1602, lorsqu'elle alla prendre possession de son Abbaye, après la mort de la Dame de Boulchard. Elle fut bénie le 29 de Septembre suivant, & ce même jour elle fit sa premiere communion : à peine avoit-elle onze ans accomplis. C'étoit un abus trop commun en ce tems-là.

Elle trouva à Port-Royal onze Religieuses professes, dont il y en avoit trois imbécilles,

bécilles, & deux novices. Rien n'étoit plus pitoyable que l'état de cette maison. On n'y gardoit ni clôture ni régularité. Une Abbesse de cet âge, & qui ne goûtoit pas alors sa vocation, ne sembloit pas propre pour y rétablir quelque observance de la Régle. Le Moine Confesseur de la maison ne pensoit pas à l'y porter. Six années s'écoulerent dans ce relâchement sous la jeune Abbesse, qui ne cherchoit qu'à dissiper ses ennuis par quelque amusement d'enfant. Elle fut dangereusement malade en 1607.

Dieu se servit l'année suivante de quelques Capucins pour lui ouvrir les yeux sur ses devoirs; & elle conçut en 1608 le dessein de la Réforme. Pendant le Carême de l'année 1609, elle remit en commun ce que chaque Religieuse possedoit en particulier: aussi-tôt après elle établit la clôture. Comme ses vœux faits à un âge incompétent, n'étoient pas valides, elle les renouvella le 7 de Mai 1610. Elle commença le 4 Août 1614 l'abstinence de viande. Toutes ces réformes lui attirerent beaucoup de contradictions: mais elle s'éleva au-dessus avec cette fermeté & ce courage qu'on admira toujours en elle.

La grace soutenant toutes les grandes qualités

qualités naturelles que Dieu lui avoit données, lui fit faire en peu de tems des progrès extraordinaires dans le changement de sa maison. Cette réforme fit bien-tôt connoître sa capacité & son mérite. On jetta les yeux sur elle pour la charger de réformer l'Abbaye de Maubuisson, où les desordres les plus grossiers avoient fait un éclat scandaleux. Elle y alla le 19 Février 1618, n'ayant encore que 26 ans & demi. L'Abbesse qu'on en avoit chassée, trouva le moyen d'y rentrer, & d'en faire sortir par violence cette Réformatrice le 10 Septembre suivant. Mais on l'y fit retourner quelque tems après, & on en chassa de nouveau cette indigne Abbesse par un Arrêt du Parlement.

Ce fut dès le commencement de son séjour à Maubuisson que la Mere Angelique fit connoissance avec saint François de Sales. Ils liérent ensemble une amitié étroite, & un commerce de lettres qui ne fut interrompu que par la mort de ce saint Evêque, arrivée le 28 Décembre 1620.

Au milieu des travaux de la réforme, la Mere Angelique sentit plus que jamais le poids de la charge d'une Abbesse. Pour obtenir plus aisément la liberté de se démettre de son Abbaye, elle proposa de le

faire en faveur de sa sœur Agnès de saint Paul Arnauld. On n'écouta cette proposition que pour faire reçevoir cette sœur Coadjutrice : les Bulles en furent expédiées au mois de Septembre 1620. La Mere Agnès avoit alors 6 ans, étant née le 31 Décembre 1593. Elle avoit été mise au mois d'Octobre 1599 dans l'Abbaye de S. Cyr, où elle prit l'habit de Religion le 24 Juin de l'année suivante ; mais elle ne fit profession qu'en 1612. Elle aima son état dès l'enfance, où elle fit paroître une gravité prématurée ; & l'âge fit toujours croître son amour pour une vie sérieuse & réguliere.

La Mere Angelique n'étant point déchargée par cette coadjutorerie du gouvernement de Port-Royal, ne crut pas devoir abandonner plus long-tems sa propre maison pour prendre soin d'une autre maison, bien que celle-ci ne lui fût pas étrangere, puisque c'étoit celle de sa profession. Durant près de cinq années qu'elle demeura à Maubuisson, elle avoit reçu neuf Religieuses à la profession. Lorsqu'elle eut pris la résolution de s'en retourner à Port-Royal, il y avoit vingt & une Novices à Maubuisson à qui elle avoit donné l'habit. Toutes ces filles ne purent se résoudre à se

séparer de leur mere. Elles la suivirent ainsi au nombre de trente. Quoiqu'elles n'apportassent pour elles toutes que 500 livres de rente dans une maison peu riche, elles y furent reçues avec une joie incroyable de toute la communauté. La présence de leur Abbesse les dédommageoit de tout. Ce grand desintéressement a toujours été le partage de Port-Royal, & en récompense Dieu fidéle aux promesses de son Evangile ne laissa jamais cette maison manquer du nécessaire, ni de persécutions.

Peu après son retour la Mere Angelique envoya dans l'Abbaye du Lis près de Melun la sœur Anne-Eugénie de l'Incarnation Arnauld sa sœur, en qualité de Prieure, & la sœur Marie des Anges Suireau pour Maîtresse des Novices, afin d'y établir la réforme. Elle y fit elle-même un voyage deux ans après en 1625 avec trois de ses Religieuses.

Au retour du Lis elle s'établit à Paris à l'extrémité du Fauxbourg saint Jacques, sa mere lui donnant une maison fort grande qu'elle avoit dans ce lieu, qu'on appelloit de Clagny. Ce fut là qu'elle fit bâtir l'Abbaye de Port-Royal de Paris. Elle obtint par Lettres-patentes du Roi Louis XIII. la permission d'y transférer toute sa communau-

té. L'Archevêque de Paris & l'Abbé de Cîteaux y donnerent leur consentement. Cette communauté qui étoit de 84 Religieuses, dont quelques-unes avoient été transférées dès l'année précédente, y vint donc en 1626. La maison de Port-Royal des Champs n'avoit point alors de bâtimens suffisans pour un si grand nombre de Religieuses. Ils étoient en très-mauvais état, & l'habitation en étoit fort mal saine, parce que la conduite des eaux qui y passent ayant été long-tems négligée, y formoit des marécages très-incommodes. Ce fut une des principales raisons de la translation de cette maison à Paris: translation qui en a enfin été la ruine. On laissa dans l'ancienne maison de Port-Royal un Chapelain pour desservir l'Eglise. Le saint Sacrement y fut toujours conservé. On y conserva de même le droit de paroisse. Ce fut aussi dans ce même lieu que l'on continua à rendre foi & hommage, & tous les autres droits seigneuriaux.

L'éclat de la nouvelle réforme la fit desirer en diverses maisons Bénédictines & Bernardines. La Coadjutrice de l'Abbaye de Gif alla à Port-Royal pour s'instruire de la réforme. Elle y passa les années 1626 & 1627. On envoya des Religieuses de Port-

Royal aux Isles d'Auxerre pour réformer cette maison. La Mere Agnès alla en 1626 établir la réforme dans l'Abbaye de Gomerfontaine, au Diocèse de Rouen, dans le Vicariat de Pontoise. Elle alla en 1629 l'établir aussi à Dijon dans l'Abbaye de Tard. La Prieure de S. Aubin au Diocèse de Rouen vint à Port-Royal en 1626 avec quatre de ses Religieuses, pour y prendre l'esprit & se former dans les exercices de la réforme; & la Mere Angelique y alla l'année suivante, & y passa six semaines.

Le desir de conserver la ferveur de la réforme dans Port-Royal, lui fit prendre le dessein de deux changemens dans l'état de sa maison; l'un, de se mettre sous la jurisdiction de l'Ordinaire, & l'autre, de se démettre de sa dignité d'Abbesse pour y rétablir l'élection. Le peu de secours qu'elle recevoit des Moines qu'on lui donnoit pour Confesseurs, l'opposition qu'elle trouvoit quelquefois à ses bons desseins du côté des Supérieurs mêmes, & l'amour de l'ordre lui firent prendre cette résolution. Elle obtint donc au mois de Juin 1627 un Bref du Pape Urbain VIII. qui la tiroit de la jurisdiction de l'Ordre de Cîteaux, pour la soumettre à celle de l'Archevêque de

Paris. Le Bref porte qu'excepté qu'elles seront soumises à la jurisdiction de l'Ordinaire, elles jouiront de toutes les graces & privileges dont jouit & pourra jouir l'Ordre de Cîteaux. Le Roi donna les Lettres-patentes pour l'enregistrement de ce Bref au mois de Juillet de la même année. C'est ainsi que cette pieuse Mere cherchant un coopérateur au bien que la miséricorde de Dieu avoit établi dans sa maison, la jetta sans y penser entre les mains de son destructeur. Mais il ne faut pas toujours juger des bons desseins par leurs suites peu heureuses.

Elle obtint une autre grace de Louis XIII. au mois de Janvier 1629, par le moyen de la Reine Marie de Medicis. Le Roi renonça à son droit de nomination en faveur de la réforme, & fit expédier des Lettres-patentes pour accorder l'élection triennale de l'Abbesse. Tout cela revêtu des formalités requises, la Mere Angelique donna sa démission pure & simple au mois de Juillet 1630, en présence de l'Official de Paris. La Mere Agnès renonça aussi à son droit de Coadjutorerie, avec cette réserve, que ce n'étoit qu'au cas que la réforme subsistât dans Port-Royal. Tous ces actes furent enregistrés au Grand-Con-

ſeil en 1631, ſelon les régles accoutumées. La premiere élection ſe fit le 23 Juillet 1630, en préſence du Grand-Vicaire de l'Archevêque de Paris. Marie-Geneviéve de S. Auguſtin le Tardif fut élue Abbeſſe & continuée juſqu'à l'année 1636.

La Mere Angelique dès l'année 1625 qu'elle étoit venue s'établir à Paris, avoit conçu le deſſein de former un nouvel Inſtitut de l'adoration perpétuelle du ſaint Sacrement. Elle étoit ſecondée en cela par Etienne Zamet Evêque de Langres. Ce Prélat, après s'être retiré de la Cour & du grand monde, où il étoit fort répandu, avoit embraſſé une vie édifiante. Devenu par ſa converſion plus appliqué à la conduite de ſon Diocèſe, il travailla beaucoup à établir la réforme dans l'Abbaye de Tard. Il eut pour ce ſujet recours à la Mere Angelique, qui le voyant ſi zélé ſe mit ſous ſa conduite. Ce fut durant cette direction qu'ils formerent le deſſein d'établir une maiſon conſacrée à l'adoration perpétuelle du ſaint Sacrement. On ſollicita des Bulles pour cet établiſſement. Urbain VIII. en donna au mois d'Août 1627. Il fut difficile d'obtenir des Lettres-patentes. Louis XIII. ne les accorda qu'en 1630, après un vœu qu'il fit dans une maladie qu'il eut à Lyon,

où elles furent expédiées. On eut encore plus de peine à obtenir le consentement de Jean-François de Gondi premier Archevêque de Paris, parce qu'on lui associoit pour Supérieurs de ce monastere Octave de Bellegarde, & l'Evêque de Langres; & c'étoit là le grand obstacle à l'exécution de ce dessein.

Lorsqu'enfin il y eut consenti, la Mere Angelique se trouvant libre par sa démission de l'Abbaye de Port-Royal, fut choisie pour Supérieure de cette nouvelle Institution. On loua une maison auprès du Louvre, où la Mere Angelique alla le 9 Mai 1633 avec trois Religieuses professes de Port-Royal & quatre postulantes. Les vûes & la conduite encore trop humaines de l'Evêque de Langres étoient si opposées à celles de cette Supérieure, qu'elle prit le parti d'abandonner cet établissement & de s'en retourner à Port-Royal; ce qu'elle fit le 10 Février 1636. Elle se fit donner cet ordre par l'Archevêque de Paris, pour lui faciliter par ce changement les moyens de mettre cette maison sous son autorité seule. On envoya en sa place la Mere Geneviéve de S. Augustin alors Abbesse de Port-Royal.

L'Archevêque de Paris devenu seul Su-

périeur de la maison donna peu après l'habit aux filles qui commençoient ce nouvel établissement, tant aux professes dont il changea le scapulaire noir en blanc, avec une croix rouge dessus, qu'aux postulantes qui ne l'avoient point reçu depuis trois ans qu'elles étoient dans cette maison. Le lieu n'étoit point propre pour y mettre un monastere. On n'avoit point d'ailleurs de fonds suffisans pour acheter une autre maison, comme le vouloit l'Archevêque, avant que d'y faire faire aucune profession. Ainsi ces quatre Religieuses & les quatre Novices furent obligées de s'en retourner à Port-Royal au mois de Mai 1638.

Un des plus grands avantages que la Mere Angelique trouva à Paris, fut la connoissance qu'elle fit avec le célebre Jean du Vergier de Hauranne Abbé de S. Cyran. Elle se mit sous sa conduite, après avoir quitté celle de l'Evêque de Langres. Ce pieux & sçavant Abbé lui servit beaucoup pour avancer dans le véritable esprit de la Religion. Elle lui fit un renouvellement en 1635, & toutes les Religieuses de Port-Royal se mirent alors sous sa conduite. Mais elle ne le conserva que jusqu'au 14 Mai 1638, qu'il fut arrêté &

renfermé dans le château de Vincennes.

La Mere Agnès de saint Paul Arnauld fut élue Abbesse après la Mere de saint Augustin, le 19 Septembre 1636, & continuée jusqu'en 1642.

En 1637 le célebre Avocat Antoine le Maître, neveu de la Mere Angelique, renonça au Barreau, & renvoya même un brevet de Conseiller d'Etat que son mérite extraordinaire lui avoit fait donner à l'âge de 28 ans. Son frere de Sericourt qui suivoit la profession des armes, la quitta en même tems. Tous deux ne pensant plus qu'à se consacrer à Dieu dans la solitude & dans les exercices de la pénitence, s'étoient retirés le 10 Janvier 1638 dans une petite maison près de Port-Royal de Paris. Leurs freres de Saci, de saint Elme, & de Vallemont, M. Lancelot & quelques autres personnes se joignirent à eux. Aussi-tôt après la détention de l'Abbé de saint Cyran, l'Archevêque de Paris leur fit dire qu'il avoit ordre de la Cour de les faire déloger de cette maison. Ils en sortirent & allerent demeurer à Port-Royal des Champs. Ils étoient dix ou douze, & avoient avec eux quelques enfans. Ils n'y furent que deux mois en paix. M. de Laubardemont y fut envoyé de la part de la

Cour, pour les interroger & les faire sortir de cette solitude.

On avoit voulu lui donner l'ordre d'interroger aussi la Mere Angelique. L'Archevêque de Paris l'empêcha, & alla lui-même faire une visite dans la maison de Port-Royal de Paris. On craignit même qu'on n'enlevât le Mere Angelique : mais l'Archevêque détourna encore cette tempête.

Lorsqu'on la crut un peu appaisée, ces Solitaires retournerent à Port-Royal des Champs à la fin de 1639, quinze mois après leur sortie. La bonne odeur de leur piété & de leur vertu éprouvée y attira dans la suite plusieurs autres personnes, dont Dieu avoit touché le cœur. La retraite, la pénitence & le silence qu'ils observoient dans cette solitude, leur application à la priére & au travail des mains représentoit admirablement la vie des anciens Anachoretes. Ils étoient habillés pauvrement. Ils récitoient tous les jours l'Office de l'Eglise avec le Chapelain, & le chantoient aux Fêtes solemnelles. Ils se levoient la nuit à deux heures pour dire Matines. Leur nourriture étoit très-simple & très-frugale. Dans les jeûnes solemnels de l'Eglise ils faisoient leur unique repas le soir. C'étoit là la vie de plusieurs per-

ſonnes qui avoient paru avec diſtinction dans l'Egliſe, dans l'Epée, dans la Robe, & à la Cour.

La Mere Angelique, qui depuis douze ans qu'elle s'étoit démiſe de l'Abbaye de Port-Royal y avoit vû l'élection de deux Abbeſſes continuées toutes deux ſix ans chacune, fut enfin élue elle-même le 2 Octobre 1642, & continuée douze ans dans cette charge juſqu'en 1654. Quatre mois après ſon élection Dieu lui rendit l'Abbé de ſaint Cyran, qui fut mis en liberté le 6 Février 1643; mais il mourut le 11 Octobre ſuivant.

Le livre *de la fréquente Communion* imprimé au mois d'Août 1643, qui rapporte les maximes ſaintes des premiers Peres de l'Egliſe pour l'adminiſtration des Sacremens, attira une violente perſécution à ſon auteur Antoine Arnauld Docteur de Sorbonne. Le contrecoup retomba ſur Port-Royal, où il avoit au dedans ſa mere, pluſieurs ſœurs & pluſieurs niéces Religieuſes, & au dehors diverſes perſonnes de ſa famille. L'ignorance & encore plus la malignité de ſes adverſaires voulut faire paſſer ces anciennes pratiques pour une nouveauté pernicieuſe. A force de crier contre la doctrine du Livre, on rendit ſuſpecte

dans l'esprit des personnes trop crédules la doctrine de Port-Royal, où l'on tâchoit de pratiquer ces maximes. Ce fut le prétexte dont on se servit pour examiner les sentimens de ceux qui conduisoient la maison, & le sujet des visites que l'Archevêque de Paris y fit ou y fit faire en divers tems. Il y en eut une longue qui fut terminée le 13 Décembre 1644.

On jetta les premiers fondemens de l'Eglise de Port-Royal de Paris le 22 Avril 1646. Elle fut achevée en 1648, & bénie le 7 Juin de la même année par l'Archevêque de Paris.

L'Institution de l'adoration perpétuelle du saint Sacrement n'ayant pû se soutenir, comme je l'ai marqué, les Religieuses qui l'avoient commencée, s'étoient retirées à Port-Royal, & y avoient apporté les biens donnés pour cet établissement. La Mere Angelique qui avoit une dévotion particuliere à cet auguste Sacrement, ne crut pas devoir frustrer les intentions de ceux qui avoient voulu contribuer de leurs biens à cette sainte fondation. Elle travailla donc à établir dans sa maison ce qui n'avoit pû subsister dans cette autre. Elle obtint pour ce sujet un Bref du Pape en 1647, & le 24 Octobre de la même

année elle prit & fit prendre à ses Religieuses le scapulaire blanc avec la croix rouge, pour marque du nouvel engagement qu'elles contractoient.

Le monastere de Port-Royal de Paris se trouva trop petit pour contenir le grand nombre de Religieuses que la réforme y attiroit. Après avoir fait beaucoup travailler à dessécher des marais, défricher les jardins, & relever des terres pour rendre l'ancien monastere de Port-Royal des Champs plus sain & plus habitable, l'Abbesse & les Religieuses présenterent une requête à l'Archevêque de Paris, pour lui demander la permission d'envoyer dans cette maison quelques-unes de leurs Religieuses, afin de soulager celle de Paris, tant par la diminution du nombre des Religieuses, que par le soin que celles qui y seroient envoyées prendroient du temporel de ce monastere, étant sur les lieux où étoit la plus grande partie de leurs revenus. Une raison qu'en donna encore la Mere Angelique, c'est qu'elles ne devoient pas laisser faire leur office par des séculiers, ni abandonner un lieu où les fondateurs de l'Abbaye avoient desiré que Dieu fût perpétuellement honoré par des Religieuses.

Cette permission leur fut accordée le 22

Juillet 1647, à condition que les Religieuses qui seroient envoyées dans cette maison, ne feroient point un corps de communauté particuliere, mais seroient toujours soumises à la jurisdiction de l'Ordinaire & à l'autorité de l'Abbesse, qui commettroit une Religieuse pour la conduite de la maison ; qu'elle la destitueroit, rappelleroit & changeroit les Religieuses quand elle le jugeroit nécessaire. La Mere Angelique y vint le 13 Mai 1648 avec sept Religieuses de chœur & deux Converses.

Les Solitaires qui durant l'absence des Religieuses habitoient la maison, & qui avoient travaillé à la réparer, se retirerent dans la maison des *Granges*, située au haut de la montagne. Il y resta seulement deux Prêtres, un Médecin, un Chirurgien, un Gentilhomme de Poitou, qui, après avoir beaucoup paru dans l'armée, avoit pris le métier de cordonnier par esprit de pénitence, & pour servir les Religieuses & les Solitaires en cette qualité. M. d'Andilly y demeura aussi.

Au commencement de 1649 les Solitaires qui étoient montés aux Granges, furent obligés d'en descendre & de se renfermer dans l'Abbaye à cause des guerres

civiles. Six Religieuses de Gif s'y réfugiérent aussi. Les autres ne voulurent pas y aller, parce qu'elles avoient peur de la doctrine de cette maison, qu'on décrioit dès-lors comme nouvelle & dangereuse.

Le monastere de Paris situé au Fauxbourg saint Jacques se trouva aussi fort exposé durant le siége de Paris. La Mere Agnès en sortit avec trente Religieuses, pour se réfugier dans la Ville le 11 Janvier 1649. Les plus âgées y demeurerent le mieux renfermées qu'elles purent. Celles qui en étoient sorties, y revinrent le 10 Mars suivant. Elles furent accompagnées dans cette sortie de plusieurs Magistrats en robes de Palais, qui les conduisirent dans la maison où elles se retirerent.

La Mere Angelique Abbesse étoit alors à Port-Royal des Champs. Elle en revint en 1650, & assista à l'enterrement de son neveu de Sericourt mort le 4 Octobre de cette année. Elle retourna à Port-Royal des Champs, & fit commencer à bâtir les dortoirs & rehausser l'Eglise au commencement de 1652. Peu après elle fut obligée par la guerre des Princes de revenir à Paris avec toutes ses Religieuses, qui n'y retournerent que le 15 Janvier 1653. Elle quitta la qualité d'Abbesse au mois

de Novembre 1654. On élut pour lui ſucceder la Mere Marie des Anges Suireau, qui, après avoir été 22 ans Abbeſſe de Maubuiſſon, & avoir extrêmement travaillé pour y établir la réforme, quitta cette Abbaye, & revint à Port-Royal lieu de ſa profeſſion.

En 1653 parut la Bulle d'Innocent X. portant la condamnation des cinq fameuſes propoſitions attribuées à M. Janſenius Evêque d'Ypre. La principale vûe qu'on eut en demandant cette Bulle, fut de tendre un piége à Port-Royal, & à tous ceux qui étoient dans les ſentimens des perſonnes qui conduiſoient cette maiſon. Leurs adverſaires répandoient par-tout de faux bruits ſur leur doctrine. Ils les repréſenterent à la Reine Régente comme des hypocrites & des impies, qui, ſous prétexte de retraite & de pénitence, vouloient renverſer la diſcipline de l'Egliſe, & abolir l'uſage des Sacremens; comme des hérétiques plus dangereux que Luther & Calvin, qui corrompoient la foi par de nouvelles erreurs; comme des traîtres & des rebelles, qui entretenoient commerce avec les ennemis du Royaume.

On publia en 1654 un Ecrit pour repouſſer ces calomnies. Les Religieuſes écri-

virent le 9 Janvier 1655 au Cardinal de Retz Archevêque de Paris, qui étoit pour lors à Rome. Mais en vain se justifiérent-elles devant le public & auprès de leurs Supérieurs. Leurs ennemis redoublerent leurs impostures & leurs artifices, & engagerent la Cour à envoyer le 30 Mars 1656 le Lieutenant Civil d'Aubrai à Port-Royal des Champs, pour en chasser tous ceux qui y étoient retirés, & renvoyer tous les enfans qu'on y élevoit aux Granges. On prévint la visite du Lieutenant Civil, & l'on envoya ces enfans en d'autres maisons voisines. Les Solitaires se retirerent chacun de leur côté. Il en resta seulement quelques-uns qui avoient des emplois nécessaires. Le Lieutenant Civil trouva ainsi le lieu vuide; mais il vit bien qu'il ne pouvoit pas contenir autant de monde qu'on le publioit pour rendre cette assemblée suspecte, & qu'il n'y avoit point de Chapelle comme on le disoit. Quelques mois après M. d'Andilli obtint pour lui & pour son fils de Luzanci la permission de retourner à Port-Royal. Les troubles étant ensuite un peu appaisés, presque tous les Solitaires y revinrent peu à peu.

Pendant que les hommes se déchaînoient ainsi contre Port-Royal, Dieu se

déclara en sa faveur par plusieurs miracles qui furent attestés & confirmés par toutes les autorités nécessaires. Cette protection de Dieu suspendit pour un tems la persécution. L'Archevêque de Paris donna à ces Religieuses pour Supérieur un Prêtre d'une vertu & d'une piété singuliere, nommé Antoine de Singlin, qui étoit leur Confesseur depuis près de vingt ans. Revêtu de cette qualité, il fit en 1657 la visite des deux maisons. La Mere Marie des Anges Abbesse mourut le 10 Décembre 1558. La Mere Agnès qui lui succeda, fut élue trois jours après.

Quoique la persécution ne fût plus si violente, le calme n'étoit pas encore fort grand. Le Lieutenant Civil retourna le 10 Mai 1661 à Port-Royal des Champs, & en chassa les enfans qui étoient encore dans les villages circonvoisins, aux Troux & au Chenet. La perte de Port-Royal avoit été résolue dans le Conseil du Roi le Mercredi saint 13 Avril. On voit assez à la sollicitation de qui on prenoit ces violens desseins, par la proximité des Fêtes où l'on en faisoit la résolution. Le Lieutenant Civil alla le Vendredi de Pâques 23 Avril faire sortir toutes les pensionnaires de Port-Royal de Paris. On chargea de la

même expédition un Commissaire pour la maison de Port-Royal des Champs ; & il l'exécuta le lendemain 24 Avril.

Dans le fort du feu de cette persécution, on ne laissa pas de faire le Dimanche de Quasimodo 25 Avril quatre novices, & le Lundi 26 Avril trois autres. Le 6 Mai le Lieutenant civil alla à Port-Royal des Champs enlever quatre pensionaires qui attendoient leurs parens pour sortir ; & le 13 du même mois il retourna à Port-Royal de Paris pour faire ôter l'habit à ces sept dernieres novices, & pour les faire sortir avec toutes les postulantes. Il fit défense aux Religieuses de recevoir des filles, ni de leur donner l'habit. Ces novices sortirent le lendemain avec le voile & l'habit de Religion, que l'Abbesse ne crut pas pouvoir en conscience leur ôter, & qu'elles garderent long-tems dans l'espérance de pouvoir retourner pour continuer leur noviciat. Le 25 Juillet le Lieutenant civil accompagné du Procureur du Roi visita tous les dehors de la maison de Port Royal de Paris, & les murs de clôture. Il ordonna qu'on murât la porte de communication du couvent avec l'appartement de la Marquise de Sablé.

Les Vicaires-Généraux du Cardinal de

Retz publiérent le 8 Juin 1661 un Mandement pour la ſignature du Formulaire. Comme le fait & le droit y étoient diſtingués, auſſi-bien que la différence des ſoumiſſions dûes pour l'un & pour l'autre, les Religieuſes de Port-Royal le ſignerent ſans difficulté. On ne fut pas content de ce Mandement des Grands-Vicaires, & on les obligea d'en faire un autre. Ces Religieuſes le ſignerent encore, mais avec explication. Le Doyen de Notre-Dame, en qualité de Grand-Vicaire, alla à Port-Royal de Paris pour en chaſſer les Confeſſeurs, & nomma un autre Supérieur en place de M. Singlin, qui s'étoit retiré pour éviter une lettre de cachet.

Ce fut au milieu de ces troubles que la révérende Mere Marie-Angelique Arnauld ſe repoſa en paix dans le Seigneur, & alla le 6 d'Août recevoir de Dieu la récompenſe de tant de travaux, ſi généreuſement ſoutenus pour la gloire de ſon ſaint Nom. Elle vit les grandes bénédictions que Dieu répandit par elle ſur ſa maiſon, ſans s'en élever, parce qu'elle lui en rapportoit toute la gloire. Elle enviſagea ſans s'étonner toute la fureur des hommes & des démons, qui s'efforçoient de détruire cette œuvre de Dieu. Une hu;

milité profonde avec un génie ſublime ; une noble générosité avec une ſimplicité ſurprenante, une grandeur d'ame au deſſus de ſon ſexe, une fermeté inébranlable au milieu des dangers les plus preſſans & des contradictions les plus accablantes, une foi & une confiance en Dieu digne des tems apoſtoliques, une ſenſibilité extrême pour les biens & pour les maux de l'Egliſe, un zéle ardent pour le ſalut du prochain, une tendreſſe de mere pour ſes Religieuſes, un mépris ſouverain des biens de la terre, une magnifique libéralité envers tous les indigens, toutes ces vertus raſſemblées en elle dans un dégré éminent firent ſon caractere particulier.

Après les trois ans expirés du triennat de la Mere Agnès de ſaint Paul Arnauld, on élut en ſa place Magdeleine de ſainte Agnès de Ligni Seguier le 12 Décembre 1661. Elle fut Abbeſſe juſqu'à l'année 1669 ſans nouvelle élection, à cauſe des troubles qui durerent ſans relâche les cinq dernieres années de ce tems.

Le Cardinal de Retz donna en 1662 ſa démiſſion de l'Archevêché de Paris. Pierre de Marca Archevêque de Toulouſe fut nommé pour lui ſucceder, en récompenſe de ce qu'il avoit fait contre le pré-

tendu Janſeniſme. Mais il mourut le 29 Juin 1662, n'ayant pû prendre poſſeſſion de l'archevêché de Paris que par Procureur la veille de ſa mort. Durant la vacance du Siége le Chapitre de l'Egliſe de Paris nomma ſept Grands-Vicaires, qui firent un troiſieme Mandement pour ordonner la ſignature du Formulaire : car c'étoit alors, comme aujourd'hui, le ſigne unique du ſalut ou de la réprobation. Ils firent ſignifier ce Mandement aux Religieuſes de Port-Royal, qui en appellerent comme de juges incompétens.

On ne voyoit alors tous les jours que nouveaux Mandemens & que nouveaux Formulaires. Chacun en faiſoit à ſa façon & ſelon ſes préjugés ; & il y avoit entre tous les auteurs de ces Mandemens une diverſité de langage auſſi étrange qu'entre les fabricateurs de la fameuſe Tour de Babel. Quelques aſſemblées tumultuaires d'Evêques courtiſans, qui prenoient le nom d'aſſemblées du clergé de France, avoient preſcrit un Formulaire, qu'ils avoient fait autoriſer par la Cour. Les autres Evêques ne ſe crurent pas obligés de le recevoir, ni de le propoſer à leurs dioceſains. On eut donc recours à Rome pour en avoir un qui fût conforme, & conve-

nable aux desseins que l'on avoit pris. Alexandre VII. qui avoit déja défini le fait par une Bulle de 1656, en donna une nouvelle en 1664, avec un Formulaire qui renfermoit sous une même créance le fait & le droit.

Hardouin de Beaumont de Perefixe nommé à l'archevêché de Paris après la mort de Pierre de Marca, n'eut ses Bulles qu'en 1664. Il en prit possession au commencement du carême de cette année. Il fit bien-tôt voir à quelles conditions on lui avoit donné cet archevêché. Le 20 Mai suivant il alla à Port-Royal faire une visite de civilité. Le 7 Juin il publia un Mandement pour la signature, où, nonobstant la définition réitérée d'Alexandre VII. & malgré les termes si précis du Formulaire, il déclara qu'on ne pouvoit soutenir que par malice ou par ignorance, que l'Eglise exige qu'on croie par un acquiescement de foi divine que les cinq propositions sont de Jansenius, & que c'est au sens de cet Evêque qu'elles ont été condamnées; ajoutant que dans la signature du Formulaire, l'Eglise n'exigeoit sur ce fait qu'un acquiescement de foi humaine. Ce Mandement fut réfuté par un sçavant Traité *de la*

*la foi humaine*, * qui décria étrangement cette nouvelle opinion.

L'Archevêque dès le lendemain de la publication de ſon Mandement indiqua ſa viſite paſtorale à Port-Royal. Il la commença le 9 Juin, & la finit le 14. La fin de cette viſite étoit la ſignature du Formulaire. Mais en vain répéta-t-il de vive voix à ces Religieuſes ce qu'il avoit déclaré dans ſon Mandement, qu'il ne demandoit par cette ſouſcription qu'une foi humaine du fait de Janſenius : il ne put leur perſuader de ſigner purement & ſimplement le Formulaire. Pour les porter à la ſoumiſſion qu'il exigeoit d'elles, il leur laiſſa le Vicaire de ſaint Nicolas du Chardonnet, nommé Chamillard, Docteur de Sorbonne, & zélé Moliniſte, à qui il donna la qualité de Supérieur. Les faux & pitoyables raiſonnemens qu'il leur fit, & qu'il publia depuis, furent refutés avec force dans pluſieurs écrits.

Quoique les Religieuſes de Port-Royal euſſent par deux ſignatures ſatisfait pleinement à leur devoir, elles en envoyérent à l'Archevêque une troiſieme conçue en ces termes : « Nous ſouſſignées pro-

* On ſçait que ce Traité eſt de M. Nicole.

» mettons une soumission & une créance
» sincere pour la foi ; & sur le fait, com-
» me nous ne pouvons en avoir aucune
» connoissance par nous-mêmes, nous n'en
» formons point de jugement ; mais nous
» demeurons dans le respect & le silence
» conformes à notre condition & notre
» état. » L'Archevêque alla les voir le 21 Août, & leur demanda une signature pure & simple du Formulaire. Elles lui représenterent qu'elles ne pouvoient pas lui en donner une autre que celle qu'elles lui avoient envoyée. Sur ce refus il leur interdit verbalement l'usage des sacremens, & les déclara privées de voix active & passive.

C'étoit le prélude des violences qu'il devoit bien-tôt exercer contre elles. L'avis qu'elles eurent qu'on pourroit bien pousser les choses jusqu'à la derniere extrémité, leur fit prendre la précaution de faire & de signer divers actes de protestations, d'oppositions & d'appels de tout ce qu'on pourroit faire contre elles ; à quoi elles n'auroient peut-être pas la liberté de pourvoir dans le tems. Elles donnerent des procurations pour faire valoit ces actes en tems & lieu.

Le 26 du même mois d'Août l'Archevê-

que, ſans avoir fait aucune procédure juridique contre elles, retourna à Port-Royal accompagné du Lieutenant civil, du Chevalier du Guet, d'Exemts & de 200 gardes, en enleva douze Religieuſes, entre leſquelles étoient l'Abbeſſe, la Prieure, & les principales de la communauté, & les fit conduire en différens monaſteres, où elles furent privées de tout commerce au dedans & au dehors. Le même jour il introduiſit dans Port-Royal de Paris la Mere Eugenie Religieuſe de la Viſitation, avec cinq autres Religieuſes du même Ordre, pour gouverner le temporel & le ſpirituel de la maiſon.

Au mois de Novembre ſuivant il alla à Port-Royal des Champs, où il y avoit alors ſeize Religieuſes de chœur. Il leur demanda la même choſe qu'à celles du monaſtere de Paris. Mais les trouvant dans les mêmes ſentimens, & n'en recevant pas d'autre réponſe, il rendit une ordonnance en date du 17 Novembre, par laquelle il leur interdit à toutes l'uſage des ſacremens, & les déclara privées de voix active & paſſive. Peu de jours après il fit encore enlever quatre Religieuſes de la maiſon de Port-Royal de Paris, qui, comme les douze premieres, furent conduites & en-

fermées dans des couvens étrangers. Celles qui resterent protesterent, & appellerent comme d'abus, en la maniere qu'elles le purent, de tous ces enlevemens, & de l'introduction de la Mere Eugenie.

Dans l'intervalle de ces deux enlevemens, onze ou douze Religieuses de la maison de Paris signerent au gré de l'Archevêque, & se soumirent à la conduite de la Mere Eugenie. Entre celles-là il y en avoit deux imbécilles, qui étoient privées de toute voix en chapitre depuis plusieurs années. L'ambition d'être Abbesse en corrompit deux autres, & ne put en satisfaire qu'une. Ces deux dernieres gagnerent les autres, & les porterent à cette soumission.

Je ne dis rien ici de la maniere dont les Religieuses prisonnieres furent traitées durant près de dix mois. Beaucoup de personnes en ont vû une partie dans la relation que la Mere Angelique de saint Jean Arnauld a faite de sa captivité. Presque toutes les autres en ont fait de semblables qu'on pourra donner un jour au public. * On y verra la dureté impitoyable des Religieuses géolieres, & la patience

* Elles ont été imprimées en 1724.

admirable de ces innocentes persécutées ; les disputes que celles-ci eurent à soutenir contre des Docteurs ou d'autres gens qui se mêlerent de les entreprendre, & l'insuffisance des juges mêmes de la doctrine pour répondre aux raisons de ces filles, sinon par des bévues & des égaremens inexcusables.

Au commencement de Juillet 1665, l'Archevêque renvoya dans le monastere de Port-Royal des Champs toutes les Religieuses qui avoient été enlevées, & celles de la maison de Paris qui ne s'étoient pas soumises à ses volontés & au gouvernement de la Mere Eugenie. Par le retour de toutes ces Religieuses au monastere de Port-Royal des Champs, la communauté se trouva composée de soixante & onze Religieuses de chœur & de dix-sept Converses. Il fit mettre en même tems une garnison de quatre gardes du corps commandée par un Exemt. Ces gardes s'emparerent de toutes les portes du monastere, tant au dedans des jardins qu'au dehors de la maison, pour empêcher les Religieuses d'avoir aucune relation, même par lettres, avec les personnes du dehors. Cette garnison y demeura jusqu'au mois de Février 1669.

Cependant l'Archevêque déclara les dix ou douze Religieuſes, qui étoient reſtées dans la maiſon de Port-Royal de Paris, capables de faire corps de communauté, & leur ordonna d'élire entre elles une Abbeſſe. En conſéquence de cette ordonnance, elles élurent le 16 Novembre 1665 la ſœur Dorothée Perdreau, qui prit auſſitôt le maniement des affaires de la maiſon. Après cette prétendue élection, l'Archevêque fit retirer la Mere Eugenie & ſes cinq compagnes. Les Religieuſes de Port-Royal des Champs proteſterent contre cette élection, & en appellerent comme d'abus, repréſentant qu'elle s'étoit faite ſans leur participation; outre que leur Abbeſſe n'avoit point été dépoſée, & ne s'étoit point démiſe : ce qui eſt abſolument néceſſaire pour procéder à une nouvelle élection.

Le 8 Février 1666 l'Archevêque rendit une ordonnance, par laquelle il aſſigna 20000 livres, à prendre tous les ans ſur les revenus de l'Abbaye, pour la ſubſiſtance des Religieuſes qui étoient à Port-Royal des Champs, à condition que ſur cette ſomme de 20000 livres on diminueroit 200 livres pour chacune de celles qui viendroient à mourir.

Par Arrêt du Conseil d'Etat en date du 12 Février de la même année, le Roi confirma tout ce qu'avoit fait l'Archevêque, évoqua à soi tous les appels interjettés par les Religieuses de Port-Royal des Champs, & leur ordonna de mettre dans huit jours leurs moyens d'abus entre les mains des Commissaires qu'il avoit nommés : mais elles ne le purent faire par le défaut de liberté.

Deux années s'écoulerent sans qu'il parût rien de nouveau contre ces Religieuses ; mais c'étoit pour elles un spectacle bien nouveau & bien affligeant que la vie scandaleuse que menoient chez elles presque toutes les personnes qu'on y avoit mises. Ces gardes du corps ne leur permettoient pas de sortir dans leurs jardins. Ils étoient presque jour & nuit à se promener dans leur enclos, à y chanter & à s'y divertir. Une misérable tourriere, que l'Archevêque les avoit forcées de recevoir par une ordonnance qu'il fit exprès, se familiarisa tellement avec un scélerat de Chapelain, placé aussi par ce zélé Prélat, qu'elle en eut un enfant. Mais ces desordres crians ne paroissoient pas si effroyables que le phantôme que l'on perfécutoit dans ces filles, & dont on étoit forcé d'ailleurs de

reconnoître & d'admirer la vie sainte & réguliere.

Au mois de Mai 1668, le Roi par ses Lettres-patentes déclara qu'il vouloit rentrer dans le droit de nomination à l'Abbaye de Port-Royal, & en conséquence de cette déclaration nomma la sœur Dorothée Perdreau Abbesse. Elle obtint des Bulles le mois de Juin suivant sur l'exposé qu'on envoya à Rome, que l'Abbaye étoit vacante par la mort de la Mere Angelique, & que la Mere Agnès sa sœur étoit incapable, inhabile, & destituée de tout titre légitime. Les Bulles furent accordées à deux conditions : la premiere, que les deux tiers au moins de la communauté y donneroient leur consentement ; & la seconde, que ce n'étoit qu'au cas qu'il n'y eût point alors d'autre Abbesse canoniquement pourvue.

Des Bulles qui se détruisoient par les conditions qu'elles marquoient, ne laisserent pas d'être fulminées par l'Official de Paris, registrées & insinuées au Greffe des insinuations ecclésiastiques le 6 du mois de Novembre suivant. Le 15 du même mois le Fevre Procureur au Grand-Conseil, & fondé en procuration, tant de l'Abbesse & des Religieuses, que de la Mere

Agnès ci-devant Coadjutrice, forma opposition à l'exécution du Brevet de nomination de la sœur Dorothée Perdreau, à ses Bulles de provision, & à tous les actes de prise de possession ou autres qu'elle pourroit avoir faits ou pourroit faire dans la suite à leur préjudice, même à l'enregistrement des Lettres-patentes par lesquelles le Roi déclaroit vouloir rentrer dans le droit de nomination. Cette opposition fut signifiée au Procureur général du Grand-Conseil & à la sœur Dorothée Perdreau. Elle ne fut point levée, ni tous ces actes enregistrés au Grand-Conseil.

D'ailleurs le Roi rendit le 23 Octobre de cette année 1668 un Arrêt pour la pacification des troubles excités au sujet de la signature du Formulaire. En vertu de cet Arrêt toutes les personnes chassées de leurs bénéfices pour le refus de la signature pure & simple, rentrerent en possession de leurs titres; & ceux qui en avoient été pourvus par Bulles, Brevets, & autres provisions, furent obligés de les céder : ce qui détruisoit entierement tout ce qui avoit été fait en faveur de la sœur Dorothée Perdreau.

Les Religieuses de Port-Royal, pour avoir part à cette paix, présenterent une requête à l'Archevêque de Paris, où elles

firent une nouvelle déclaration de leurs ſentimens, entierement conforme à l'acte du 3 Décembre 1668, envoyé au Pape au nom des quatre Evêques d'Aleth, de Pamiers, d'Angers & de Beauvais, & dont Sa Sainteté avoit été ſatisfaite. Sur cette requête l'Archevêque rendit une ordonnance le 17 Février 1669, par laquelle il reconnut la pureté de leurs ſentimens, & la ſincerité de leur ſoumiſſion, les reſtitua à la participation des Sacremens, & les déclara capables de faire corps de communauté, & de jouir de voix active & paſſive. Cette requête ne contenoit que ce qu'elles avoient marqué dans leurs ſignatures précédentes, pour leſquelles on les avoit traitées comme des hérétiques, leur refuſant les Sacremens, même à la mort, & la ſépulture eccléſiaſtique. La Cour s'en contentoit alors. Par-là elles ceſſerent d'être des rebelles à l'Egliſe, dans l'eſprit de ceux qui n'ont point d'autre loi que la volonté du Prince.

Par cette ſentence de l'Archevêque, & par l'Arrêt du 23 Octobre 1668, l'Abbeſſe & les Religieuſes qu'on avoit envoyées à Port-Royal des Champs en 1665, devoient rentrer en poſſeſſion des deux maiſons & de tous les biens. La ſœur Do-

rothée Perdreau devoit en conséquence renoncer à toutes les protections que lui paroissoient donner son Brevet de nomination, ses Bulles & sa prise de possession : actes qui étoient toujours demeurés destitués des formalités nécessaires pour leur validité. Mais on étoit allé trop avant pour pouvoir se résoudre à revenir jusqu'au point d'une entiere justice.

Sous prétexte que les contestations passées pouvoient avoir aliéné les esprits des Religieuses des deux maisons, on prit le dessein de les séparer les unes des autres. C'est ce que fit le Roi par Arrêt rendu le 13 Mai *1669*, par lequel il sépara les deux maisons de Port-Royal en deux titres d'Abbaye, indépendans l'un de l'autre, l'un à Paris pour être à perpétuité de nomination royale, & à cette occasion il confirma la nomination qu'il avoit faite de la sœur Perdreau pour Abbesse titulaire ; & l'autre titre d'Abbaye aux Champs, pour être à perpétuité élective & triennale, sous la conduite de l'Abbesse que les Religieuses qui y étoient, avoient élue ou éliroient dans la suite, conformément aux Lettres-patentes de Louis XIII. du mois de Février 1629.

Par une suite de cette séparation des

deux maisons, le Roi partagea aussi les biens de l'Abbaye en deux. Il ordonna que les deux tiers appartiendroient à perpétuité à l'Abbaye de Port-Royal des Champs, & l'autre tiers à l'Abbaye de Port-Royal de Paris, sans que pour quelque cause ou raison que ce soit, aucun de ces deux monasteres pût jamais rien prétendre sur ce qui auroit été assigné à l'autre.

Plus de quatre-vingt Religieuses qui étoient alors à Port-Royal des Champs, dont la maison n'étoit ni bâtie ni meublée d'une maniere suffisante à tant de personnes, n'eurent que deux tiers de leurs biens, pendant que neuf ou dix Religieuses qui étoient à Paris dans une maison grande & spacieuse, & parfaitement bien meublée, en prenoient le tiers. Et ce tiers fut séparé si inégalement, qu'il en valoit au moins la moitié. Tout se suivoit sur le même pied dans un partage où l'équité n'avoit aucune part.

Le Roi, qui s'étoit chargé d'obtenir une Bulle de confirmation de ce partage, la sollicita par le Cardinal d'Este, qui faisoit alors les affaires de France à Rome, & en écrivit même à Sa Sainteté. Clément X. l'accorda le 23 Septembre 1671 sur une supplique qui lui fut présentée au nom

des Religieuſes des deux maiſons, quoique celles qui étoient au monaſtere des Champs n'en euſſent aucune connoiſſance. Il inſéra dans cette Bulle toutes les clauſes les plus fortes pour rendre cette ſéparation irrévocable. Elle fut fulminée par l'Archevêque de Paris le 20 Avril 1672. Le Roi donna des Lettres-patentes en forme de déclaration adreſſées au Grand-Conſeil, pour confirmer & approuver cette Bulle, & pour en ordonner l'enregîtrement, qui fut fait par Arrêt du 22 Décembre de la même année 1672.

L'Abbaye de Port-Royal des Champs ſubſiſta donc en paix dans cette nouvelle forme. On y fit élection d'une Abbeſſe le 23 Juillet 1669. Ce fut Henriette-Marie de ſainte Magdeleine du Fargis d'Angennes, qui fut continuée juſqu'en 1678, que la Mere Angelique de ſaint Jean Arnauld lui ſucceda le 3 Août. On y reçut pluſieurs Religieuſes à la profeſſion. Ceux qui aimoient cette ſolitude, eurent la liberté de s'y retirer. La Princeſſe de Longueville Anne-Geneviéve de Bourbon s'y fit bâtir un château. Diverſes perſonnes s'y firent auſſi bâtir des appartemens, & ce déſert devint en peu de tems plus floriſſant que jamais.

Mais cette paix ne dura que jusqu'à la mort de Madame de Longueville, arrivée le 15 Avril 1679. Aussi-tôt après, François de Harlai, archevêque de Paris, alla à Port-Royal des Champs, pour faire sortir toutes les pensionnaires & toutes les personnes qui y étoient retirées, & pour défendre de la part du Roi d'y recevoir des novices. Il déclara que cette défense n'auroit lieu que jusqu'à ce que la communauté, qui étoit alors composée de soixante-treize Religieuses de chœur, fût réduite au nombre de cinquante. Il ajouta que l'intention du Roi étoit de fixer à ce nombre toutes les communautés du Royaume.

Le 20 Janvier 1684 mourut la Mere Angelique de saint Jean Arnauld abbesse, digne niéce de la Mere Angelique réformatrice, pleine de son esprit, avec encore quelque chose de plus brillant. Elle finissoit son second triennat. La Mere Henriette-Marie de sainte Magdeleine du Fargis d'Angennes lui succeda, & fut encore six années Abbesse. La Mere Agnès de sainte Thecle Racine fut élue après elle le 2 Février 1690, & fut continuée neuf ans.

On vit dans la suite que cette limitation de la communauté de Port-Royal au

nombre de cinquante Religieuses, n'étoit qu'une palliation du dessein qu'on avoit de détruire cette maison. Lorsque les Religieuses par la mort de 23 de leurs Sœurs, se trouverent réduites à ce nombre, elles demanderent à l'Archevêque la permission de recevoir des novices. La réponse fut qu'il y comprenoit aussi les converses. Il fut aisé de reçonnoître que sans un grand changement il n'y avoit rien à espérer de ce côté-là. Aussi toutes les tentatives qu'on put faire furent toujours inutiles.

Quoique les Religieuses de Port-Royal de Paris eussent pris toutes les mesures imaginables pour mettre la séparation des deux maisons & des biens hors d'atteinte, elles voulurent en 1697 revenir contre le partage des biens, & présenterent une requête au Roi pour en demander un nouveau. Sa Majesté chargea l'Archevêque de Paris, Louis-Antoine de Noailles, de nommer des Commissaires, pour examiner les revenus & les charges des deux Abbayes. L'Archevêque nomma l'Abbé Roynette supérieur de Port-Royal des Champs, & le Pere de Loo prieur de saint Germain des Prés, supérieur de Port-Royal de Paris, tous deux ses grands-vicaires. Ils firent conjointement la visite des deux maisons,

dresserent leurs procès-verbaux, & les porterent à l'Archevêque. Il en fit son rapport au Roi, qui jugea les prétentions des Religieuses de Port-Royal de Paris mal fondées, & n'y eut alors aucun égard.

La Mere Agnès de sainte Thecle Racine ayant fini ses neuf années, on élut en sa place le 5 Février 1699 la Mere Elizabeth de sainte Anne Boulard, qui a été Abbesse de Port-Royal des Champs jusqu'à sa mort arrivée le 20 Avril 1706.

Les Religieuses de Port-Royal de Paris ne furent pas long-tems tranquilles. Au mois de Juillet 1702 elles firent assigner les Religieuses de Port-Royal des Champs au Grand-Conseil, pour les obliger à leur remettre entre les mains tous leurs titres, papiers, biens, &c. & à se contenter d'une pension viagere de 200 livres pour chacune d'elles. La Déclaration du Roi qui permit alors aux Ecclésiastiques & Religieux de rentrer en possession de leurs biens aliénés, en payant le huitieme denier, fut le prétexte de cette nouvelle tentative. Elles furent déboutées de leur demande, & condamnées aux dépens par Arrêt d'audience le 22 Février 1703.

Le pape Clément XI. donna en 1705 une Bulle que le Roi, à l'instigation de

Paul Godet évêque de Chartres, avoit ſollicitée ſur le Janſeniſme. Les adverſaires de ce phantôme ſe trouvant embarraſſés par la paix de Clément IX. voulurent la détruire par le fondement. On demanda donc à Clément XI. de prononcer ſur la ſuffiſance ou l'inſuffiſance du ſilence reſpectueux à l'égard des faits décidés par l'Egliſe. Il comprit bien la queſtion : mais il ne voulut pas y répondre. Il confondit ce qu'on le prioit de décider avec ce qu'on ne lui demandoit pas, & déclara par cette nouvelle Bulle que le ſilence reſpectueux n'eſt pas une déférence ſuffiſante à l'égard des Conſtitutions apoſtoliques. Cela eſt vrai en général : les Conſtitutions apoſtoliques renfermant des points de foi & des faits. A l'égard des points de foi, il ne ſuffit pas certainement de garder le ſilence. Il faut les confeſſer & les croire. Tout le monde en convient. Cette confuſion affectée de deux choſes ſi différentes a cauſé & cauſe encore tous les jours de très-grands maux dans l'Egliſe. Et quelque tort que l'on ait de ſe ſervir de cette Bulle, comme ſi elle condamnoit le ſilence reſpectueux à l'égard des faits, l'autorité & la violence viennent au défaut de la raiſon & de la juſtice.

Cette Bulle fut publiée dans tout le Royaume par ordre de la Cour, avec des Mandemens de chaque Evêque. Ni le Pape ni les Evêques n'en ordonnerent la signature. On voulut néanmoins obliger les Religieuses de Port-Royal des Champs à la signer. Elles le firent dans les termes mêmes que l'Archevêque leur avoit prescrits. Mais comme elles sçavoient l'abus que l'on faisoit de cette Bulle pour faire condamner ce qu'elle ne condamnoit pas, elles ajouterent à cette formule, que c'étoit *sans déroger à ce qui s'étoit passé à leur égard à la paix de l'Eglise sous le pape Clément IX.* Elles crurent ne pouvoir opposer au mauvais usage qu'on faisoit de la Bulle de Clément XI. rien de plus respectable que le jugement de Clément IX. & de toute l'Eglise de France.

Cette signature qu'on exigeoit d'elles, n'étoit qu'un piége qu'on leur tendoit. On ne fut pas content de leur clause à la Cour. Mais quand elles auroient signé purement & simplement, elles ne se seroient pas tirées des mains de leurs ennemis. Leur perte étoit résolue de quelque maniere qu'elles eussent agi. C'est ce que le Cardinal de Noailles dit expressément à leur Confesseur.

La premiere punition qu'elles reçurent de cette prétendue desobéissance fut un Arrêt par lequel le Roi leur défendit de recevoir aucune novice, jusqu'à ce qu'il en eût été ordonné autrement. Cette défense avoit été faite dès 1679 : mais elle n'avoit été que verbale. L'Arrêt est du 17 Avril 1706, & leur fut signifié environ huit jours après.

Dans l'intervalle de la date de cet Arrêt & de sa signification, la Mere Elizabeth de sainte Anne Boulard, derniere abbesse de Port-Royal des Champs, mourut le 20 Avril âgée de 79 ans. C'étoit une Religieuse d'une vertu & d'une régularité extraordinaire ; & sa ferveur pour se trouver la premiere à tous les offices & à toutes les observances ne se relâcha point par son grand âge. Les troubles excités contre sa maison, & dont on prévoyoit bien les tristes suites, ne furent point capables d'altérer la tranquillité d'une ame qui adoroit les desseins de Dieu, avec une ferme foi qu'il n'arriveroit que ce que sa divine sagesse jugeroit à propos de permettre. Elle mourut avec une parfaite résignation aux ordres de la providence & dans une paix profonde au milieu de toutes ces allarmes.

Avant que de mourir, voyant sa Prieure

Françoiſe de ſainte Julie Baudrand prête à expirer comme elle, elle nomma en ſa place la ſœur Louiſe de ſainte Anaſtaſie du Meſnil. L'Abbeſſe & la Prieure furent enterrées enſemble, & la Celleriere deux ou trois jours après.

La nouvelle Prieure & les Religieuſes écrivirent auſſi-tôt après la mort de leur Abbeſſe au Cardinal de Noailles, pour lui demander la permiſſion d'en élire une autre. Elles lui firent pluſieurs fois depuis la même demande, mais toujours inutilement. Il ne leur donna aucune raiſon de ſon refus, n'en ayant ſans doute que de ſecrettes.

Ce fut en ce tems-là qu'on arracha enfin de la Dame de Harlai de Chanvallon la démiſſion de l'Abbaye de Port-Royal de Paris, qu'elle refuſoit de donner depuis long-tems qu'on l'en preſſoit. On nomma en ſa place la Dame de Château-Renaud, abbeſſe de Monſors à Alençon, Ordre de S. Benoît. Depuis long-tems cette Dame cherchoit un bénéfice à Paris, & elle avoit déja manqué le Prieuré de Bon-Secours au Fauxbourg S. Antoine. Elle fut plus d'un an ſans pouvoir prendre poſſeſſion de l'Abbaye de Port-Royal, ayant eu beſoin d'un Bref du Pape pour changer

d'Ordre, & de faire un noviciat. Elle commença dans le couvent du Sang-précieux, d'où elle sortit pour aller le recommencer à Port-Royal de Paris, où elle ne fut pas reçue sans difficulté, ni d'une maniere fort canonique.

A la fin de la même année 1706, les Religieuses de Port-Royal de Paris présenterent une requête au Roi pour demander la révocation de l'Arrêt de partage du 13 Mai 1669, & des Lettres-patentes de 1672, la suppression du titre de l'Abbaye de Port-Royal des Champs, & la réunion de ses biens à la leur. La requête ne fut point communiquée aux Religieuses de Port-Royal des Champs. Le Roi commit M. Voisin conseiller d'Etat ordinaire, & à présent secretaire d'Etat, pour aller examiner les revenus & les charges des deux maisons.

En exécution de cette commission, M. Voisin alla le premier Janvier 1706 à Port-Royal de Paris, & fit son procès-verbal de l'état de cette maison. Le 19 du même mois il alla à Port-Royal des Champs où il fit la même chose. Les Religieuses lui demanderent une expédition de ce procès-verbal qu'il leur promit d'abord, & qu'il refusa dans la suite.

Celles de Port-Royal de Paris présenterent une seconde requête au Roi, pour supplier Sa Majesté de statuer sur les suppression & réunion qu'elles avoient requises. Le Roi la répondit par un Arrêt du 9 Février, par lequel il révoqua l'Arrêt de partage du 13 Mai 1669, & les Lettres-patentes, sans faire mention de la Bulle de Clément X. obtenue à son instance. Et à l'égard de l'extinction du titre de l'Abbaye de Port-Royal des Champs & de la réunion de ses biens, comme c'étoit une affaire du ressort de la jurisdiction ecclésiastique, il renvoya par-devant le Cardinal de Noailles pour y procéder suivant les régles & constitutions canoniques. Le Roi ordonna que cependant il seroit mis tous les ans en séquestre 6000 livres des revenus de l'Abbaye de Port-Royal des Champs. Quoiqu'il ne marquât pas la destination de cette somme, on sçait assez que c'étoit pour l'Abbaye de Port-Royal de Paris.

Les Religieuses de cette maison présenterent au mois de Mars une requête au Cardinal de Noailles pour demander la suppression du titre de l'Abbaye de Port-Royal des Champs, & la réunion de ses biens à la leur. Le Cardinal la répondit

par un *soit communiqué au Promoteur* ; & sur les conclusions de son Promoteur, il rendit le 22 Mars 1707 une ordonnance, par laquelle il nomma M. Vivant grand-pénitencier, commissaire pour informer des avantages ou des inconvéniens de cette demande. Les Religieuses de Port-Royal des Champs formerent alors opposition aux Arrêts du Conseil dont j'ai parlé, & présenterent une requête au Roi. Mais elles furent déboutées de leur opposition par un nouvel Arrêt du Conseil du 12 Mai. En vertu de cet Arrêt le séquestre fit saisir les revenus de Port-Royal des Champs.

Elles formerent aussi opposition à la nomination du Commissaire ; & il fallut plaider devant l'Official de Paris sur cette opposition. Elles se bornerent à trois moyens. Le premier étoit la vacance de leur siége abbatial, pendant laquelle on ne pouvoit rien innover dans leur maison. Le second étoit la vacance du siége abbatial de Port-Royal de Paris, pendant laquelle les Religieuses de ce monastere n'étoient point parties capables pour intenter une pareille action. Le troisieme enfin, que la séparation de l'Abbaye de Port-Royal en deux titres d'Abbaye ayant été faite, non-seule-

ment par Arrêt du Conseil, mais aussi en vertu des Bulles du Pape, il étoit nécessaire pour réunir ces deux maisons d'avoir recours à la même puissance qui les avoit divisées, & que l'Archevêque ne pouvoit pas faire cette réunion par sa seule autorité.

Après quelques incidens qui occuperent environ une quinzaine de jours, on commença à plaider le Mercredi 6 Juillet. L'Official prit avec lui pour Assesseurs les Abbés Pirot & Dorsanne, & MM. le Maire & Blanc Avocats en Parlement. Cette cause tint huit audiences. Il y eut un concours extraordinaire de monde. On alloit trois on quatre heures auparavant retenir des places. C'étoit une vraie scéne que d'entendre tous les discours qui se tenoient là en attendant l'audience. Les uns traitoient de mommerie cet appareil de Juges, qui entendoient si long-tems plaider une cause dont ils avoient, disoit-on, reçu la sentence par écrit. Les autres félicitoient l'Avocat des Religieuses de Port-Royal de Paris sur la bonté de sa cause, & lui en promettoient le gain, mais non pas pour les raisons qu'il allégueroit. Il fut plusieurs fois interrompu avec tant de bruit, qu'il étoit obligé de s'arrêter & de demander audience.

dience. Mais l'Avocat de Port-Royal des Champs, nommé Hebert, fut toujours écouté avec une grande attention & avec un profond silence.

Le Mercredi 27 Juillet, qui étoit la septieme audience, le Vice-Promoteur, au défaut du Promoteur qui n'avoit point paru aux premieres audiences à cause qu'il étoit incommodé, employa près de deux heures à faire le rapport de tout ce qu'avoient dit les deux Avocats. Pour venir ensuite à ses conclusions, & les donner d'une maniere qui ne fût pas entierement opposée aux vûes du Cardinal, & qui en même tems ne pût blesser l'autorité du Pape, (car il sçavoit que le Nonce envoyoit régulierement son Auditeur à toutes lesdites audiences) il entreprit de persuader qu'il n'étoit pas nécessaire d'entrer dans les moyens des Religieuses de Port-Royal des Champs, qu'il vouloit faire passer pour étrangers à la cause, & prétendit que nonobstant leur opposition le Commissaire de l'Archevêque pouvoit se transporter dans les deux Abbayes de Port-Royal pour y examiner l'état du spirituel & du temporel, s'instruire de leur discipline réguliere, & prendre connoissance du droit des Abbesses & du pouvoir des

Prieures pendant la vacance du siége abbatial ; difficultés qu'il lui paroissoit important d'éclaircir, sans cependant cesser d'instruire au fond un procès dont on contestoit la compétence du Juge.

L'Official & ses Assesseurs furent huit jours à délibérer sur la sentence. Quelque soin qu'on eût pris d'en choisir, au moins le plus grand nombre, de favorables aux desseins qu'on avoit, ils ne convenoient pas en tout. Ils s'accordoient tous à faire perdre la cause aux Religieuses de Port-Royal des Champs. Mais trois ne voulurent point qu'on ajoutât que la sentence seroit exécutée nonobstant opposition ou appellation quelconques. Elles furent donc déboutées de leur opposition, mais sans cette clause. C'étoit la sentence la moins injuste qu'on pût espérer d'un tribunal aussi livré à l'Archevêque. Les Religieuses de Port-Royal des Champs, qui n'attendoient pas un meilleur sort de leur cause, en interjetterent aussi-tôt appel, & le firent signifier le même jour.

Le Cardinal ne pouvant donc envoyer son Pénitencier comme Commissaire pour faire l'information projettée, l'envoya à Port-Royal des Champs (je ne sçai dans quel dessein) pour y faire de sa part une

visite pastorale. Il y arriva le 11 Août 1707 de grand matin. Les Religieuses distinguant fort bien la soumission légitime qu'elles devoient à leur Archevêque, & l'autorité qu'il a reçue pour leur édification, & non pas pour leur destruction; reçurent très-volontiers cette visite. Elle dura deux jours, pendant lesquels le Pénitencier vit toutes les Religieuses en particulier & en commun, & fit tout ce qu'on a accoutumé de faire en pareille rencontre, sans leur parler du sujet de sa premiere commission, non plus que de la clause qu'elles avoient ajoutée à leur signature. Elles lui demanderent une carte de visite selon la coutume. Mais il la leur refusa, & dit que, quand il auroit fait son rapport au Cardinal, Son Eminence statueroit ce qu'elle jugeroit à propos.

De trois Prêtres qui étoient ordinairement à Port-Royal des Champs, l'un avoit été obligé de se retirer il y avoit près de deux ans; l'autre étoit mort il y avoit plus d'un an, en rendant publiquement, lorsqu'on lui apporta les derniers Sacremens, un témoignage fidéle & sincere à la pureté des sentimens des Religieuses & à la sainteté de leur conduite. Il ne restoit que le Sacristain, pour qui on avoit obtenu tous

les pouvoirs néceſſaires. Le Cardinal lui donna ordre de ſe retirer, & envoya en ſa place le ſieur Pollet vicaire de S. Nicolas du Chardonnet, avec un autre Prêtre de cette communauté. Ils arriverent à Port-Royal le 14 Septembre. Le Dimanche 25 du même mois, M. Pollet reçut un ordre de Son Eminence de faire une nouvelle viſite, d'entrer quand bon lui ſembleroit dans la maiſon, & de parler à toutes les Religieuſes en général & en particulier. Il exécuta ſa commiſſion dès le même jour & les jours ſuivans.

Il s'en retourna à Paris le 28, & revint le lendemain avec un ordre verbal pour leur refuſer les Sacremens : ce qu'il déclara le même jour à la Prieure. Elle lui répondit qu'elle ne pouvoit pas s'en rapporter à un ordre verbal, & qu'elles ne laiſſeront pas de ſe préſenter à la ſainte table, ne ſentant leur conſcience chargée d'aucun crime qui dût les en ſéparer. Cependant elles jugerent à propos de préſenter là-deſſus une requête au Cardinal le 20 Octobre. Le mois s'écoula ſans qu'elles en reçuſſent aucune nouvelle. Elles crurent donc devoir aller à la communion le jour de la Touſſaint. La Prieure la reçut, n'ayant peut-être pas été reconnue. Mais

une autre Religieuſe de chœur s'étant préſentée après elle, le Prêtre lui refuſa la communion ſur cette prétendue déſenſe du Cardinal.

Les Religieuſes dreſſerent un acte de ce refus, & préſenterent requête à l'Official de Paris, pour obtenir la permiſſion de faire aſſigner ce Prêtre en réparation du ſcandale qu'il avoit cauſé. L'Official dit qu'il ne pouvoit rien faire ſans en parler au Cardinal, garda la requête quelques jours, & la rendit, en diſant qu'il ne pouvoit la répondre, & que Son Eminence la répondroit elle-même : ce qui étoit un déni formel de juſtice.

M. Pollet qui étoit revenu à Paris avant la Fête de Touſſaint, retourna à Port-Royal le 5 Novembre. Il y reçut un nouvel ordre du Cardinal, pour revoir toutes les Religieuſes en général & en particulier, & pour dreſſer un procès-verbal de leurs réponſes. Il leur propoſa de le ſigner. Elles y conſentirent, à condition qu'il leur en laiſſeroit une expédition ; ce qu'il refuſa : ainſi elles ne ſignerent point. Il retourna à Paris le 9 du même mois.

Pour réponſe à leur requête, & en conſéquence de ces commiſſions & de ces viſites, le Cardinal rendit le 18 de Novembre

une ordonnance, par laquelle il leur interdit l'usage des Sacremens, les prive de voix active & passive, & leur défend de s'assembler pour élire une Abbesse. Cette sentence leur fut signifiée le 22 de ce mois. Elles en interjetterent appel peu de jours après, & cette instance est encore pendante à la Primatie.

Tout ce qui avoit quelque relation à Port-Royal, méritoit d'avoir part à leur disgrace. Quelques créanciers à qui il étoit dû des rentes viageres, ayant formé opposition à la saisie des biens de l'Abbaye, pour être payés préférablement de leurs dettes, furent déboutés de leur opposition par un Arrêt du Conseil d'Etat du 4 Octobre. L'Agent de Port-Royal * y fut arrêté le 20 Novembre, & conduit par un Exempt, un Capitaine de Brigade, trois Hoquetons & trois Archers à la Bastille; & tous ses papiers & ceux de la maison qu'il avoit furent enlevés. On ôtoit ainsi à cette communauté un des moyens les plus nécessaires pour se défendre; liberté qu'on ne refuse pas aux criminels & aux scélerats les plus déclarés. On ne voulut pas même recevoir dans aucun lieu la plainte

* M. le Noir de S. Claude, Avocat au Parlement.

d'un de leurs domeſtiques, tout meurtri des coups qu'il avoit reçus des gens de Port-Royal de Paris.

Le 18 de Février 1708, jour auquel les Religieuſes de Port-Royal des Champs faiſoient mémoire de leur rétabliſſement à la participation des Sacremens par la ſentence de 1669, elles priérent un des Prêtres de S. Nicolas qu'elles avoient chez elles, de dire la Meſſe de la Trinité, qu'elles avoient accoutumé de faire dire ce jour-là en actions de graces. Il leur répondit qu'elles feroient ce qu'elles voudroient entre elles, mais qu'il n'y prendroit point de part; & il dit la Meſſe de la ſainte Vierge.

Les Religieuſes qui avoient interjetté appel de la ſentence qui leur interdiſoit les Sacremens, préſenterent une requête à l'Official de Lyon pour demander la communion paſcale. Mais elles ne purent rien obtenir. Après l'octave de Pâques les deux Prêtres de S. Nicolas ſe retirerent de Port-Royal. Alors elles préſenterent à l'Archevêque des Eccléſiaſtiques très-pieux pour remplir leur place; mais il les refuſa, & dit qu'il falloit chercher quelque Irlandois qui n'entendît pas le François, de crainte qu'il ne ſe gâtât avec elles. Il trouva bon

cependant qu'elles prissent un Prêtre qui étoit Vicaire dans le Diocese, à qui il donna le pouvoir de confesser les Converses seulement & les domestiques, & de leur administrer les Sacremens.

Les Religieuses sçachant qu'on sollicitoit fortement à Rome une Bulle de suppression du titre de leur Abbaye & de réunion de leurs biens à l'Abbaye de Port-Royal de Paris, ce qui étoit reconnoître l'incompétence de l'Archevêque pour cette suppression & réunion, elles écrivirent au Pape pour le supplier de n'en point accorder sans les avoir entendues, lui représentant qu'elles n'osoient pas lui exposer par avance les raisons qu'elles avoient de s'y opposer, jusqu'à ce que l'instance qui étoit actuellement pendante sur ce point devant l'Official de Lyon fût jugée, & pût ensuite être portée devant le tribunal de Sa Sainteté. En même tems elles firent renouveller l'opposition qu'elles avoient déja formée à la Daterie. Le Pape répondit à leur Agent qu'il leur rendroit justice. Cependant il accorda une Bulle le 27 Mars 1708, & il dit à cet Agent qu'il n'avoit pû la refuser aux sollicitations d'un aussi grand Prince qu'étoit le Roi de France; digne motif d'une Bulle si équitable.

Elle ne fut pas encore au gré des ennemis de Port-Royal, & on en ſollicita plus fortement une autre. Le Pape la refuſa long-tems, & l'accorda enfin quatre ou cinq mois après. Elle fut antidatée du même jour que la premiere. C'eſt le moindre de ſes défauts. Les Religieuſes ayant appris l'arrivée de cette Bulle, & qu'on avoit réſolu de la faire recevoir au Parlement, écrivirent au Pape, au Nonce, au Roi, au Cardinal de Noailles & au Cardinal d'Eſtrées. Leurs raiſons plus que ſuffiſantes pour juſtifier leur conduite, ne furent pas capables de leur rendre les puiſſances plus favorables. Elles ne furent pas ſeulement écoutées. Le Roi ayant donné ſes Lettres-patentes le 13 Novembre 1708 pour l'enregiſtrement de cette derniere Bulle, elle fut regiſtrée au Parlement le 15 Décembre ſuivant, nonobſtant ce qu'il y avoit de contraire aux libertés de l'Egliſe Gallicane.

Le même jour 15 Décembre il mourut une Religieuſe paralytique depuis neuf ou dix mois. Dans pluſieurs attaques d'apoplexie qu'elle eut durant ce tems, elle avoit demandé les Sacremens avec beaucoup d'inſtance. Le Cardinal refuſa toujours la permiſſion de les lui adminiſtrer,

si elle ne se soumettoit pas à ses volontés. Sa conscience ne lui permit pas de le satisfaire, & elle mourut dans une paix qui faisoit voir que la grace des Sacremens ne lui manquoit pas, quoique l'injustice des hommes lui en refusât la participation extérieure. Il en mourut encore une autre le 26 Mars 1709 privée des Sacremens.

Le 13 Février 1709 les Religieuses de Port Royal de Paris firent signifier à celles des Champs la Bulle, les Lettres-patentes, l'Arrêt d'enregistrement, & la nouvelle commission que le Cardinal de Noailles avoit donnée au Pénitencier pour aller informer *de commodo vel incommodo*. Les Religieuses de Port-Royal des Champs formerent opposition à cette nouvelle commission : le Cardinal ordonna qu'on passeroit outre. Les Religieuses interjetterent appel de cette ordonnance; & malgré cet appel le Commissaire fit son information dans l'Abbaye de Port-Royal de Paris. Il indiqua ensuite sa descente à Port-Royal des Champs pour le 13 du mois d'Avril. On lui signifia le 11 une nouvelle opposition qui ne l'empêcha pas de s'y transporter pour continuer son enquête; mais les Religieuses, bien loin de souffrir l'enquête, renouvellerent leurs oppositions &

appels, dont elles firent charger son procès-verbal.

L'Official de la Primatie de Lyon qui avoit long-tems refusé un relief d'appel, en accorda un enfin le 10 Avril, avec défenses de passer outre, après plusieurs sommations qui lui en furent faites de la part des Religieuses de Port-Royal des Champs. Elles firent signifier ce relief d'appel le 15 du même mois.

Le Cardinal publia ce même jour un Mandement pour l'impression d'une Lettre attribuée au feu Evêque de Meaux Benigne Bossuet. Elle étoit écrite du tems que ce Prélat n'étoit que simple Prêtre, & demeuroit à Navarre. On croit qu'il la supprima lui-même, dans la crainte d'une réponse qui en auroit fait voir le foible & le faux. Les Religieuses écrivirent une lettre au Cardinal de Noailles, pour se plaindre de ce Mandement, où elles étoient fort mal traitées. Elles y réfuterent en peu de mots les principes de la Lettre, d'une maniere à faire sentir à cet Archevêque le peu de soin qu'il avoit pris de les examiner. Un Ecrit * publié depuis lui a pû faire

* Réflexions sur le Mandement de Son Eminence M. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, portant permission d'imprimer une Lettre

voir aussi qu'il s'est fait plus de tort qu'à elles par un Mandement si mal concerté.

Les Religieuses de Port-Royal de Paris firent signifier aux Religieuses de Port-Royal des Champs le 8 Mai 1709 deux Arrêts du Parlement, dont l'un les recevoit appellantes comme d'abus des défenses portées par le relief d'appel de l'Official de Lyon, & l'autre les recevoit aussi appellantes comme d'abus de la Bulle de Clément X. qui autorisoit l'Arrêt de partage du 13 Mai 1669. Pendant ce tems-là le Commissaire continuoit toujours l'enquête & entendoit les témoins, sur la suppression du titre de l'Abbaye de Port-Royal des Champs, & sur la réunion de ses biens à celle de Port-Royal de Paris. Ces dépositions ne se trouvant pas favorables aux desseins qu'avoit pris Jezabel de s'emparer de la vigne de Naboth, on assigna encore dans le mois de Juin sept ou huit Curés voisins pour aller déposer à l'Officialité. Et afin que leurs dépositions fussent suffisantes, on donna à chaque témoin assigné ce qu'il avoit à répondre. Ce fut l'homme d'affaire de Port-Royal de Paris qui leur porta cette leçon dans un billet

de feu M. l'Evêque de Meaux aux Religieuses de Port-Royal.

de la part du Cardinal. Les Religieuſes de Port-Royal des Champs préſenterent une requête au Lieutenant criminel de Paris, pour demander permiſſion d'informer de cette ſubornation de témoins. Le Lieutenant criminel embarraſſé de cette requête en écrivit à M. Voiſin, qui lui fit réponſe que ces Religieuſes ayant des inſtances touchant le fond de l'affaire, & au Parlement & devant l'Archevêque de Paris, c'étoit à ces tribunaux-là qu'elles devoient s'adreſſer. De cette ſorte le Lieutenant criminel ſe tira d'intrigue, & répondit la requête par un renvoi devant les Juges qui en doivent connoître.

Le Cardinal rendit le 11 Juillet ſon décret de ſuppreſſion du titre de l'Abbaye de Port-Royal des Champs, & de réunion de ſes biens à celle de Port-Royal de Paris, contre les défenſes portées par le relief d'appel de l'Official Primatial de Lyon, & avant que les appels comme d'abus euſſent été jugés : défaut qui, joint à bien d'autres qui ſe rencontrent dans toute cette procédure, rend ſon décret abſolument nul. On le ſignifia le 7 Août ſuivant aux Religieuſes de Port-Royal des Champs, qui en appellerent à Lyon. Mais l'Official qui avoit reçu des plaintes de la Cour de

son relief d'appel avec défenses, refusa d'en donner un nouveau, malgré toutes les sommations qui lui furent faites : après quoi elles appellerent comme d'abus au Parlement de ce déni de justice.

Les Religieuses de Port-Royal de Paris obtinrent un Arrêt par défaut sur leur appel comme d'abus du relief de l'Official de Lyon & de la Bulle de Clément X. Les Religieuses de Port-Royal des Champs y formerent opposition dans la huitaine : cependant la Dame de Château-Renaud Abbesse de Port-Royal de Paris se crut en droit d'aller prendre possession de Port-Royal des Champs. Elle y alla le premier jour d'Octobre avec deux Religieuses de sa maison & deux Notaires. Les Religieuses de Port-Royal des Champs lui refuserent l'entrée de leur clôture, protesterent contre cette prétendue prise de possession ; & quoique la Prieure eût fait insérer son opposition dans le procès-verbal que les Notaires dresserent, on la signifia encore le lendemain par un acte en forme aux Religieuses de Port-Royal de Paris.

Cette affaire traînoit trop en longueur. On y voulut mettre fin par des voies de fait, & lever toutes ces oppositions par une dispersion générale de toutes ces Re-

ligieuses, en les mettant dans une captivité où elles n'auroient plus la liberté de rien dire ni de rien faire. Je rapporterai les circonstances de cet enlevement avec plus d'étendue. Un événement si étrange fait qu'on desire d'en apprendre les particularités.

Le 29 Octobre (1709) à sept heures & demie du matin les Religieuses à la sortie de la Messe qu'elles avoient entendue après Prime, étoient allées au chapitre pour dire le *Pretiosa*, & tenir l'assemblée ordinaire pour régler ce qui regarde l'Office divin. On fit sortir la Mere Prieure promptement pour aller au parloir. C'étoit pour parler à un homme qui étoit accouru des bois, pour lui dire qu'il venoit plusieurs carosses vers la maison. Un moment après arriva M. d'Argenson Conseiller d'Etat & Lieutenant de police, accompagné des Commissaires Caili & Borton, d'un Greffier des commissions extraordinaires, & de quelques Exemts & Archers à cheval. En entrant il fit donner la clef de la porte du dehors à un garde qu'il y établit. Il prit ensuite le nom & & la fonction des domestiques qu'il rencontra, leur ordonnant en même tems de ne pas branler du lieu qu'il leur marquoit,

Il alla au tour demander la Prieure, la Souprieure & la Celleriere, sans dire son nom, mais seulement qu'il venoit de la part du Roi. On le conduisit au grand parloir, où ces Religieuses se rendirent. La Mere Prieure n'ouvrit d'abord que les volets de la grille, & ne tira point le rideau. M. d'Argenson s'en plaignit, se nomma, & dit que, venant de la part du Roi, il lui sembloit que c'étoit manquer au respect dû à Sa Majesté. La Mere Prieure tira aussi-tôt le rideau, & lui fit ses excuses de ne l'avoir pas fait d'abord, manque d'avoir sçû son nom.

M. d'Argenson fit lire ensuite le commencement de l'Arrêt du Conseil d'Etat dont il venoit faire l'exécution. Il avoit été rendu trois jours auparavant, le Samedi 26 Octobre. Par cet Arrêt le Roi ordonnoit aux Religieuses d'ouvrir leurs portes à M. d'Argenson, & de lui remettre entre les mains tous leurs titres & leurs papiers. Il demanda à entrer dans la maison pour exécuter ses ordres. La Prieure lui répondit qu'elle alloit lui ouvrir la porte. Elle alla le recevoir à celle du tour. Il entra avec les deux Commissaires, & le Greffier qui portoit une cassette.

Il se fit conduire au chapitre, & ordonna qu'on y fît venir la communauté. On sonna l'assemblée. Toutes les Religieuses se rendirent au chapitre avec leurs grands voiles baissés. Il les compta plusieurs fois, * & se plaça dans la chaire de l'Abbesse : les Commissaires se mirent à ses côtés. Il dit qu'il ne venoit point revêtu d'aucune puissance ecclésiastique, mais seulement de l'autorité du Roi. Il lut de l'Arrêt à toute la communauté ce qu'il en avoit lû dans le parloir, c'est-à-dire, l'endroit où le Roi ordonnoit aux Religieuses de lui remettre tous leurs titres & papiers. Il ajouta qu'il déclareroit les volontés du Roi sur le reste, lorsqu'on auroit satisfait à cet article, & demanda si l'on n'avoit point détourné de papiers. La Prieure répondit que non, & que s'il vouloit prendre la peine de se transporter à l'endroit où ils étoient, elle les lui remettroit : ce qu'il fit.

On le mena donc à l'armoire où étoient tous ces titres. Il y mit le scellé avec son cachet. Il fit transporter trois coffres très-lourds dans le petit chœur qui est au-des-

* Elles étoient au nombre de 22, 15 Religieuses de chœur & 7 Converses, dont la plus jeune avoit plus de 50 ans.

ſus du chapitre, où il appoſa auſſi le ſcellé, & de même au coffre fort. En l'ouvrant il demanda à la Mere Prieure ſi elle voudroit bien ſigner ſon procès-verbal. Elle lui répondit que s'il vouloit lui en donner copie, elle le ſigneroit. Il dit qu'il n'avoit point de coutume de donner de copie; qu'au reſte ſa ſignature n'étoit pas fort néceſſaire, & qu'on s'en paſſeroit. Elle dit que cela lui feroit plaiſir de ne rien ſigner. Il demanda à voir la ſœur Euphraſie Robert âgée de 85 ans, & paralytique depuis pluſieurs années. Elle n'étoit pas encore levée. Il s'informa ſi elle pouvoit marcher, ſi elle mangeoit, & de quoi on la nourriſſoit.

Durant cette premiere expédition où il n'y eut que la Prieure, la Souprieure & la Celleriere de préſentes, les Religieuſes entendant ſonner l'heure de Tierce, s'en allerent les dire dans leur chœur, ſans ſçavoir encore que c'étoit pour la derniere fois qu'elles y chantoient les louanges de Dieu. On peut juger de la ferveur qui les animoit, par l'inquiétude où elles ſe trouvoient alors ſur la concluſion de cette viſite. Après Tierce elles s'en allerent ou à leurs obéiſſances, ou à leurs cellules.

A peine y furent-elles arrivées, que M.

d'Argenſon retourna au chapitre, & ordonna qu'on rappellât la communauté. Il les compta encore, & dit qu'on fît auſſi venir les Sœurs converſes. Lorſqu'elles furent toutes aſſemblées, il dit qu'il avoit ſujet de ſe louer de la ſoumiſſion avec laquelle on avoit obéi aux ordres du Roi; mais que c'étoit avec peine & douleur qu'il ſe trouvoit contraint de leur déclarer qu'il y en avoit de beaucoup plus rigoureux & plus pénibles, dont le ſacrifice leur coûteroit bien davantage; à quoi il falloit néanmoins ſe rendre.

En même tems il fit lire la ſuite de l'Arrêt, qui portoit que le Roi, pour pluſieurs raiſons bien conſidérées & pour le bien de ſon Etat, ordonnoit que toutes les Religieuſes de Port-Royal des Champs ſeroient inceſſamment ſéparées les unes des autres, & diſperſées dans des maiſons religieuſes hors le Dioceſe de Paris. La Prieure prit la parole, & dit qu'elle étoit ſurpriſe que M. le Cardinal étant leur ſupérieur les envoyât dans d'autres Dioceſes que le ſien. Il répondit qu'il y avoit des raiſons pour cela. Elle ajouta qu'elle croyoit qu'on les auroit du moins miſes deux à deux, étant toutes vieilles & infirmes. Il dit que cela ne ſeroit pas ainſi pour le pré-

sent ; qu'au reste elles pouvoient sortir sans peine, parce qu'il avoit poussé son scrupule jusqu'à aller demander leur obédience à M. le Cardinal, & qu'il la lui avoit donnée.

La Prieure lui demanda quand ce seroit, & quel tems on leur donneroit pour se préparer à un tel voyage. Il répondit que ce seroit sans délai. Quelques Religieuses lui représenterent qu'à peine avoient-elles pû monter à leurs cellules depuis la Messe, & qu'elles avoient besoin de quelque tems pour prendre ce qui leur étoit nécessaire. Il se laissa fléchir jusqu'à leur accorder un demi quart d'heure. Mais il dit qu'il les suivroit, pour voir si elles n'emporteroient point de papiers : car les papiers lui tenoient bien au cœur.

Il ouvrit alors la cassette qu'il avoit apportée, d'où il tira la liste des Villes & des lieux des exils. Il y avoit aussi l'argent pour payer le premier quartier de la pension des Religieuses & les frais de leurs voyages. Les Lettres de cachet n'étoient point remplies du nom des personnes. M. d'Argenson qui avoit la liberté de les remplir comme il jugeroit à propos, offrit à la Prieure de choisir pour elle & pour les

autres les lieux qu'elle croiroit convenir à chacune. Elle lui dit que dès qu'on les ôtoit de leur maiſon, toutes les autres leur étoient indifférentes. Elle le pria cependant d'avoir égard à ne pas envoyer loin les plus âgées & les plus infirmes. M. d'Argenſon lui deſtina Blois, & remplit ſa Lettre de cachet pour les Urſulines. Il remplit toutes les autres Lettres de cachet de concert avec la Prieure, qui lui nommoit les noms des Religieuſes, & les Commiſſaires en même tems les écrivoient ſur deux ou trois regiſtres différens.

Ces pauvres filles étoient là à écouter leur ſentence ſans dire un ſeul mot, n'ayant pas la liberté de ſortir de leur chapitre. Après avoir entendu leur ſort elles ne furent pas plus libres. Si-tôt que quelqu'une remuoit, il la faiſoit raſſeoir dans le moment. Une penſa tomber évanouie. Une autre qui avoit été ſaignée la veille, ſentit que ſon bras s'étoit rouvert, & qu'elle perdoit ſon ſang. Il fallut le montrer à M. d'Argenſon, pour qu'il permît à cette Religieuſe de ſortir, & il lui ordonna de revenir auſſi-tôt. Trois ou quatre ſortirent en même tems. Une autre ſe hazarda de lui demander la permiſſion de ſortir auſſi

pour un moment. « Voilà, répondit-il, » bien des sorties ; revenez donc au plus » vîte. »

Quand il eut marqué l'exil de chacune, il demanda les Reliques. La Prieure lui dit que s'il vouloit prendre la peine d'aller au lieu où elles étoient, elle l'y conduiroit. Son respect pour les choses saintes lui fit regarder cette demande comme un sacrilege. « Dieu me garde, dit-» il, de mettre la main à l'encensoir. » Mais faites venir votre Ecclésiastique, » à qui vous montrerez toutes choses. » En même tems il dit à un des Commissaires d'accompagner l'Ecclésiastique. Cet homme ne put s'empêcher de témoigner à la Religieuse qui le conduisoit, qu'il étoit sensiblement touché de leur état & de la peine qu'on leur faisoit.

Les Religieuses eurent enfin la liberté de sortir du chapitre, pour aller prendre leurs hardes dans leurs cellules & à la chambre de communauté. M. d'Argenson se tint dans le passage du dortoir, & dit qu'il visiteroit tous leurs paquets. Elles étoient si renversées d'un tel coup & si pressées, qu'elles ne prirent pas la moitié de ce qui leur étoit le plus nécessaire. Elles ne purent pas même s'embrasser les unes

les autres. Elles porterent chacune leur paquet dans le chapitre, où elles demeurerent avec les Exemts & les Archers qui les gardoient.

La Prieure appella ensuite la Celleriere, & la mena à M. d'Argenson, qui lui demanda ce qu'on devoit aux domestiques. Elle le lui dit. La Prieure l'écrivit, & lui en donna le mémoire. Leur état ne leur fit point oublier leur charité ordinaire, ni perdre l'attention qu'elles avoient aux besoins des autres. Elles parlerent à M. d'Argenson d'une pauvre femme impotente qu'elles avoient retirée chez elles depuis plusieurs années. « Cela est fâ» cheux, dit-il; car que faire d'une femme » comme celle-là? Il faudra toujours la » mettre dehors, & puis l'on verra. » Il ajouta qu'il y avoit une litiere pour la Sœur Euphrasie, & qu'elle pourroit lui servir.

On lui parla encore d'une vieille fille fort infirme, à qui Mademoiselle de Vertus, qu'elle avoit servie jusqu'à sa mort, avoit donné un appartement dans la maison qu'elle avoit fait bâtir à Port-Royal, où elle étoit retirée. Il demanda où étoit cet appartement, & dit: « Nous verrons » tout cela quand vous serez parties; mais

» je voudrois bien qu'on se dépêchât. » Il demanda ensuite les livres de compte. La Prieure le mena au tour, où la Celleriere les lui donna. En même tems il prit les clefs de la porte de clôture, & les mit entre les mains d'un Archer, qui ouvroit & fermoit selon ses ordres.

Après cela il rentra dans le chapitre, & avec lui une troupe de ses Archers & Exemts. On en compta jusqu'à trente dans le chapitre, qui en étoit tout rempli. Outre ceux-là, il y en avoit un grand nombre dans la cour du dehors à garder les domestiques. Il y en avoit beaucoup d'autres à cheval, qui investissoient tout l'enclos de la maison. Toutes les avenues jusqu'à une demi-lieue aux environs étoient aussi gardées par des troupes d'Archers à cheval : en sorte qu'on croit qu'il y avoit près de 300 hommes sur pied pour enlever 22 filles. Un grand Seigneur qui en rencontra plusieurs corps en chassant dans ces quartiers-là, fut surpris d'apprendre le sujet pour lequel ils étoient commandés, & ne put retenir quelques marques de sa compassion sur une violence si criante à l'égard de ces saintes Religieuses.

Se voyant si près de sortir, & tous ces Archers entrer en foule dans leur chapitre

tre pour les enlever, quelques-unes d'entre elles s'approcherent de leur Prieure, & lui dirent : « Quoi! ma Mere, sortirons-nous ainsi sans protester ni faire » aucun acte? » Elle leur répondit que, comme tout se faisoit-là par Lettre de cachet, il n'y avoit point de protestations à faire, & que le seul parti qu'elles avoient à prendre, étoit d'obéir avec soumission. Elles l'embrasserent, & ne lui parlerent pas davantage.

Durant ce tems-là M. d'Argenson donnoit ses ordres pour faire partir promptement. Toutes ces pauvres filles étoient à jeun. Mais ce n'étoit pas de quoi s'inquiétoient des gens accoutumés à compter pour peu la vie & la mort des hommes. M. d'Argenson, à qui quelqu'un le représenta, dit qu'on pouvoit apporter du pain & du vin dans le chapitre ; mais personne n'y toucha.

Il fallut donc se mettre en chemin. Celles qui étoient destinées pour Autun partirent les premieres. C'étoient la sœur Marguerite de sainte Lucie Pepin, qu'on envoyoit à la Visitation de cette Ville, & la sœur Magdeleine de sainte Sophie Flescelle qui devoit aller jusqu'à Montceni chez les Ursulines de ce lieu, qui est à

quatre ou cinq lieues au-delà d'Autun. M. d'Argenſon les conduiſit lui-même au caroſſe, & recommanda fort à l'Exemt d'en avoir grand ſoin, & de les traiter avec toute ſorte d'honnêteté. Si-tôt qu'elles furent montées en caroſſe avec la femme de l'Exemt qui les conduiſoit, on les entendit, non pas ſe plaindre ni murmurer, mais ſe diſpoſer à dire Sexte enſemble : car elles n'avoient pas eu la liberté de les dire à l'heure ordinaire ; & il étoit alors près d'une heure.

Après ces deux Religieuſes on fit partir cinq Converſes pour S. Denis en France, où elles furent miſes, une aux Annonciades, deux aux Urſulines, & deux aux Religieuſes de la Viſitation. Il y eut alors quelque mépriſe dans l'exécution des ordres de M. d'Argenſon ; car il parut très-mécontent, & fit courir après les caroſſes. Je ne ſçai pour quel ſujet ; mais les Archers entroient & ſortoient du couvent avec une violence terrible.

La ſœur Anne de ſainte Cecile de Boiſcervoiſe âgée de 87 ans, & la ſœur Marie-Magdeleine de ſainte Cecile Bertrand exilées à Amiens, partirent auſſitôt après. La premiere pour le couvent de S. Julien, qui eſt de Religieuſes de S. François,

& l'autre pour les Filles de Sainte Marie.

On emmena ensuite la sœur Marie-Magdeleine de sainte Gertrude du Vallois, & la sœur Françoise de sainte Agathe le Juge, qui étoient exilées, l'une aux Filles-Dieu, & l'autre à la Visitation de Chartres. On les arrêta à la porte près d'une demi-heure pour attendre deux sœurs Converses, dont il y en avoit une impotente, qui ne marchoit qu'avec le secours de deux bequilles. Pendant ce tems-là elles eurent le triste spectacle de tous les carosses qui attendoient leurs autres Sœurs, & de tous les Archers qui étoient dans la cour à rire, chanter & se divertir.

Après celles-là partirent la sœur Françoise-Magdeleine de sainte Ide le Vavasseur, & la sœur Marie de sainte Anne le Couturier, qui avoient toutes deux pour exil les deux couvents des Ursulines de Nevers.

La sœur Anne-Julie de sainte Sincletique de Remicourt Souprieure, exilée dans le Prieuré de Bellefort à Rouen, la sœur Jeanne de sainte Apolline le Begue exilée chez les Religieuses de la Visitation à Compiegne, la sœur Marie de sainte Catherine Issali Celleriere, & la sœur Marie-

Catherine de ſainte Celinie, exilées à Meaux, l'une chez les Urſulines, & l'autre aux Filles Sainte Marie ; la Mere Prieure Louiſe de ſainte Anaſtaſie du Meſnil exilée aux Urſulines de Blois, & la ſœur Françoiſe-Agnès de ſainte Marguerite de ſainte Marthe exilées chez les Chanoineſſes de ſainte Veronique dans la même Ville, partirent dans l'ordre que je viens de marquer, mais ſi près les unes des autres, qu'elles ſe rencontrerent toutes ſix à la porte. M. d'Argenſon recommanda fort aux Exemts qui les devoient conduire de prendre leurs meſures pour ne ſe pas rencontrer en chemin, & il marquoit lui-même la route que chaque cocher devoit prendre. Le Prévôt de la Maréchauſſée, nommé d'Auvergne, fut chargé de conduire la Prieure & ſa compagne, qui avoient ſa belle-ſœur dans leur caroſſe pour les accompagner.

La ſœur Marie de ſainte Euphraſie Robert demeura ainſi ſeule dans la maiſon de Port-Royal, avec deux filles que l'on réſervoit pour la veiller durant la nuit. La litiere qui lui étoit deſtinée, ſervit à tranſporter à quelques lieues de-là cette pauvre femme impotente dont j'ai parlé. On mit enſuite dehors tous les domeſti-

ques de la maiſon, que l'on avoit retenus captifs durant toute la journée. Auſſi-tôt après M. d'Argenſon dépêcha un courier à la Cour, pour aſſurer le Roi que l'expédition étoit faite.

Voilà donc toutes ces innocentes victimes de la paſſion des hommes en route pour aller au lieu de leur ſacrifice. Celles qui étoient pour Chattres allerent coucher à Trappes. Leurs deux caroſſes étoient eſcortés d'un Exemt & de quatre Gardes. Les autres furent conduites ou à Verſailles ou à Paris, où il y en eut qui n'arriverent qu'à trois heures de nuit. Elles furent toutes enfermées à clef dans les chambres où elles coucherent. Mais quelles nuits paſſerent-elles dans la douleur qui les accabloit ! Il y en eut qui furent retenues malades à Paris, ſans pouvoir continuer leur route. C'étoient celles qui alloient à Nevers.

Le lendemain on fit partir la ſœur Robert. On la mit dans le devant de la litiere, pour donner le fond à la femme de l'Exemt qui l'accompagnoit, & qui ne pouvoit aller à reculons. Avec cette précaution elle ne laiſſa pas de ſe trouver très-mal, & la Religieuſe encore plus. On lui fit faire deux journées pour une, parce

qu'on la fit paſſer par Paris, où elle coucha, pour la mener le lendemain aux Urſulines de Mantes, lieu de ſon exil. Elle y arriva fort tard, & ſi fatiguée du voyage, qu'il fallut entre dix & onze heures du ſoir faire entrer le Médecin, parce qu'on croyoit qu'elle alloit mourir.

Les mauvais équipages des autres, la plûpart à deux chevaux ſeulement, ne pouvoient faire que de très-petites journées dans une ſaiſon où les chemins étoient fort rompus. Celles qui alloient à Amiens verſerent dans un endroit effroyable, d'où on les tira toutes couvertes de boue; & il fallut leur donner des habits ſéculiers pour laver leurs robes.

La prévention contre Port-Royal qu'ont preſque toutes les maiſons où on les envoyoit, fit qu'on eut beaucoup de peine à les y recevoir. On ne vouloit point ouvrir la porte du Prieuré de Bellefont à la Souprieure; & il fallut que l'Archevêque de Rouen envoyât leur dire qu'elles ne pouvoient pas ſe diſpenſer d'obéir à l'ordre du Roi.

Quoique celles qui ſont à Chartres y fuſſent arrivées la veille de la Touſſaint à deux heures après midi, il en étoit plus de huit, lorſque celle qui eſt exilée aux

Filles-Dieu put entrer dans cette maison, parce que les Religieuses de la Visitation, à qui on mena d'abord la Religieuse qui leur étoit destinée, eurent beaucoup de peine à la recevoir.

Celles qui alloient dans des Villes plus éloignées se trouverent en route durant la Fête de tous les Saints. Je ne sçai pas si toutes eurent la liberté d'entendre la Messe: mais il y eut des Exemts qui ne le permirent à quelques-unes qu'avec beaucoup de difficulté. Ils les regardoient comme des prisonnieres d'Etat. Et leur coutume, dirent-ils, n'étoit point de faire entendre la Messe à leurs prisonniers.

La Prieure arriva à Blois avec sa compagne le 4 de Novembre d'assez bonne heure. Le Prévôt de la Maréchaussée qui les conduisoit, & qui avoit ordre de les traiter avec tous les égards possibles, leur accorda ce qu'elles lui demanderent, de ne les pas renfermer ce jour-là dans les monasteres de leur exil. Elles passerent encore cette nuit ensemble. Le lendemain la Prieure alla avec sa compagne aux Veroniques. En se séparant la Religieuse se jetta aux pieds de la Prieure pour lui demander une derniere bénédiction.

Elle fut de-là conduite aux Ursulines,

où l'on n'a pas de peine à la traiter suivant les ordres du Roi avec douceur & charité. Peut-être ces Religieuses déplorent-elles sa résistance aux volontés de ses supérieurs. Mais elles ne peuvent se lasser d'admirer sa tranquillité dans un état capable de troubler les esprits les plus résolus & les plus fermes, sa régularité dans toutes les observances de sa Régle, son exactitude à ne pas faire le moindre pas ni la moindre chose au-delà de ce qui lui est prescrit.

A peine les deux Religieuses exilées à Amiens y furent-elles arrivées, que trois jours après, la sœur Anne de sainte Cecile âgée de 87 ans, tomba malade de la fatigue du voyage & de sa chûte en chemin. L'Evêque d'Amiens y alla deux fois pour lui persuader une signature pure & simple du Formulaire : mais il y perdit sa peine & son tems. Cependant le mal pressoit & menaçoit d'une mort prochaine. On dit que l'Evêque y envoya un Grand-Vicaire, qui, voyant cette fille à l'extrémité & hors d'état qu'on pût lui parler long-tems, se contenta de lui demander en général, si elle ne vouloit pas mourir dans la communion de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, si elle ne

croyoit pas tout ce que l'Eglise croit, & si elle ne condamnoit pas tout ce que l'Eglise condamne ; à quoi ayant répondu qu'oui, elle obtint la grace de recevoir les Sacremens, & mourut dans une grande paix.

Je sçai tout ce qu'on a publié sur la prétendue signature de cette Religieuse. Mais il faut en avoir d'autres preuves pour y donner quelque créance. Dans la premiere dispersion, quels faux bruits ne répandit-on pas de la signature des plus fortes pour ébranler les plus foibles ? On doit toujours se défier du témoignage de gens qui n'ont pas certainement reçu pour partage l'amour de la vérité. On a publié de même la signature de la sœur Euphrasie Robert. La lecture seule du procès-verbal qu'on en débite, suffit pour en donner un doute très-bien fondé. Et que peut-on penser de la signature d'une fille qu'on sçait ne pouvoir plus ni lire ni écrire, & à qui plusieurs attaques d'apoplexie, jointes à son grand âge, ne laissent presque pas d'usage de raison ?

D'ailleurs, de quelle valeur seroit une signature extorquée de filles âgées & infirmes, privées de toute liberté, accablées d'afflictions, intimidées par toutes les plus

rigoureuses menaces, trompées par toute sorte d'artifices? Seroit-elle d'aucun usage pour le moindre intérêt civil? Doit-on donc en tirer aucun avantage en matiere bien plus importante? C'est un triomphe bien chimerique & bien vain, lorsqu'il n'a pas de fondement plus réel ni mieux établi.*

M. d'Argenson, après avoir exécuté l'expulsion des Religieuses de Port-Royal & des domestiques, y demeura depuis le Mardi 29 Octobre jusqu'au Vendredi premier jour de Novembre, pour faire son procès-verbal & l'inventaire de toutes choses avec le Greffier, les Commissaires, les Exemts & les Archers qu'il avoit réservés auprès de lui. Le Vendredi au soir il s'en alla à Versailles rendre compte au Roi de la commission. Il lui raconta avec quelle soumission ces Religieuses avoient obéi aux ordres de Sa Majesté. Le Roi en parut, dit-on, assez touché.

Un Prêtre nommé Madot, frere de l'Evêque du Bellai, esprit très-brouillon & très-inquiet, crut que la destruction de Port-Royal pouvoit lui être une occa-

* Voyez l'Ecrit intitulé, *Avertissement sur les prétendues rétractations des Religieuses de Port-Royal des Champs*, imprimé en 1711.

ſion de faire quelque fortune ſemblable à celle de ſon frere. Il alla donc trouver M. d'Argenſon pendant qu'il étoit à Port-Royal, ſe diſant envoyé de la part de M. Voiſin, pour chercher & examiner les papiers qui pouvoient être dans Port-Royal. M. d'Argenſon s'y laiſſa ſurprendre, & lui donna pouvoir de faire toutes ces recherches. Quelque tems après cet Abbé demanda encore permiſſion à M. d'Argenſon de retourner faire une nouvelle viſite à Port-Royal. Il le lui permit, & lui donna même quelques Exemts & Archers pour l'y accompagner. Il y alla, & enfonça toutes les ſerrures des portes, des armoires, des bureaux & des coffres qu'il trouva dans les appartemens des perſonnes ſéculieres qui en avoient dans cette maiſon. Il pilla tout ce qu'il lui plut d'emporter, & laiſſa tout le reſte expoſé au pillage. Lorſqu'on a voulu approfondir la vérité de ſa commiſſion, il a été deſavoué de toutes les puiſſances.

L'Abbeſſe de Port-Royal de Paris, ſe voyant une telle ſucceſſion aſſurée par l'exil de toutes les Religieuſes de Port-Royal des Champs, y retourna vers le commencement de Décembre avec le P. Ciret ſon premier homme d'affaires, pour

enlever les provisions, les meubles, les hardes & les ornemens de l'Eglise. Elle en fit emporter plus de cent charretées, outre ce qu'on a vendu sur les lieux.

Pendant son séjour en ce lieu, M. Pollet y alla avec deux litieres du Roi pour transporter toutes les Reliques à Port-Royal de Paris. Il les y déposa dans le chapitre, où il fit un discours digne de son auteur, pour marquer avec quel respect ces Religieuses devoient recevoir un dépôt si précieux, dont celles qu'on en avoit dépouillées, s'étoient rendues indignes par leur désobéissance à l'Eglise. Lorsqu'on eut fait la vérification de ces Reliques après le retour de l'Abbesse, & qu'on voulut les placer dans le lieu destiné, on fit une procession, où chaque Religieuse portoit une Relique en triomphe, comme le butin que des vainqueurs remportent d'une place prise d'assaut.

Tout ce pillage ne satisfaisoit pas la passion de l'Abbesse ni de ses suppôts. Ils ont encore obtenu un Arrêt pour démolir une maison, qui a coûté peut-être plus de quinze cens mille livres à bâtir. Cet Arrêt (du 22 Janvier 1710) allégue pour motifs de cette démolition, la dépense que l'entretien & les réparations des bâtimens

causeroient à l'Abbaye de Port-Royal de Paris, & l'avantage que les créanciers de cette Abbaye retireront de la vente des matériaux. *

Telle a été la fin de cette sainte maison, dont j'ajouterai ici le portrait qu'en fait (M. Petitpied) auteur d'un Livre latin publié depuis peu sous ce titre : *Obedientiæ credulæ vana religio.* (Part. 2. c. 11. pag. 201.)

« Il n'y a point eu de monastere où la » discipline réguliere se soit mieux soute» nue. Jamais on n'avoit vû une maison » plus sainte, plus éloignée de la corrup» tion du monde, plus attentive aux loix » de l'Eglise, plus soumise aux Pasteurs, » plus attachée à toutes les régles.

» Le vœu de la pauvreté religieuse s'y » observoit dans toute son étendue. Les » Sœurs ne possédoient rien en propre,

* En 1711, par une entreprise qui fait horreur & qui marque quel étoit l'esprit qui présidoit à cette affaire, on porta la barbarie jusqu'à déterrer tous les corps qui étoient dans l'Eglise & dans le cimetiere pour les transporter ailleurs. Plusieurs Eglises de Paris, & celles de Palefeau, de Magni, des Troux, devinrent les dépositaires d'une partie de ces saintes dépouilles. Le reste fut transporté dans le cimetiere de saint Lambert, village voisin de Port-Royal.

» tout étoit en commun parmi elles; & » encore dans l'usage de ces biens qu'elles » possédoient en commun, quelle admi- » rable simplicité, quelle modération, quel » éloignement du faste & de la vanité ! » Tant qu'il leur a été permis de recevoir » des filles à la profession de la vie reli- » gieuse, jamais une riche dot n'a été le » prix du vœu de pauvreté, & leur mai- » son toujours fermée à la faveur, à la re- » commandation, aux intérêts humains, » ne s'ouvroit qu'à la vertu éprouvée, & à » la vocation clairement reconnue.

» On les voyoit pleines de respect pour » les Meres, mais de ce respect qui pro- » duit l'amitié & la confiance. Elles vi- » voient ensemble dans la plus parfaite » union. Les entretiens avec les person- » nes de dehors étoient rares, mais sans » familiarité, & toujours sous les yeux » d'une assistante.

» On admiroit ce profond silence qui » regnoit dans la maison, cette modes- » tie sérieuse, cette uniformité dans les » exercices, ce travail assidu, cette appli- » cation continuelle à la priére, ces lar- » mes si douces & si consolantes qui en » étoient le fruit, ces lectures également » pieuses & solides, éloignées de toute

» vaine curiosité, ces aumônes versées
» avec abondance dans le sein des pauvres.
» La vie y étoit austere & frugale, le som-
» meil court, les veilles longues & fré-
» quentes, les jeûnes soutenus jusqu'au
» soir, la foi pure, l'espérance animée,
» la charité brûlante. L'intérieur de la
» maison étoit pour les jeunes filles une
» école de vertu & de piété. L'extérieur
» étoit rempli de laïques vertueux, qui s'é-
» xerçoient courageusement dans les plus
» rudes travaux de la pénitence. Hélas!
» qui peut dire combien il s'y est formé
» de Saints, qui ne sont connus que de
» Dieu seul, & dont les cendres sont ca-
» chées dans ces lieux jusqu'au tems de la
» manifestation?

» Que dirai-je de l'office public de l'E-
» glise? Quel concours nuit & jour! Quelle
» assiduité! Quelle persévérance! Quelle
» violence, pour me servir de l'expression
» de Tertullien, ne faisoit-on point à
» Dieu par l'union de ces priéres si fer-
» ventes & si animées! Les cérémonies sa-
» crées s'y faisoient avec dignité, mais
» sans pompe & avec une simplicité édi-
» fiante. Le chant ravissoit. Vous auriez
» cru entendre des Anges. C'étoient des
» voix douces, distinctes, articulées, har-

» monieuses, touchantes, qui attendris-
» soient jusqu'à faire répandre des larmes,
» & qui remplissoient en même tems le
» cœur de joie & de consolation.

» L'auguste majesté de Dieu se faisoit
» sentir dans ces saints lieux. Jesus-Christ
» présent sur l'autel y étoit adoré conti-
» nuellement nuit & jour, sans interrup-
» tion. Les saints mysteres y étoient of-
» ferts avec une terreur sainte, religieuse
» & pleine de foi. L'ardent amour que ces
» pieuses filles avoient pour Jesus-Christ,
» leur faisoit desirer sans cesse & recevoir
» souvent la divine Eucharistie, avec un
» empressement & un feu dont l'activité
» pourtant étoit quelquefois retenue par
» un vif sentiment d'humilité & de péni-
» tence.

» O sainte vallée ! ô sacrée demeure !
» ô cendres des Saints qui reposent dans
» ces lieux ! Quoi ! celui qui devoit vous
» servir de pere, qui a été le témoin d'u-
» ne si rare vertu, & qui même quelque-
» fois s'en est déclaré le défenseur, a-t il
» donc pû..... Mais où m'emporte un
» si triste souvenir ? » Voici un autre ex-
trait du même Livre, qui mérite aussi
d'être rapporté. (*Tom 2. c. p. 365.*)

« Le monastere de Port-Royal peut

» bien être renversé : mais la postérité
» sçaura ce que ni la suite des siécles, ni
» l'iniquité des hommes ne feront jamais
» oublier, que cette maison si sainte a péri
» enfin, non par aucun crime qui s'y soit
» commis, non par l'ambition des Reli-
» gieuses, non par aucun différend sur-
» venu entre elles, non par de folles &
» excessives dépenses, non par des édifi-
» ces somptueux témérairement entrepris,
» non par le relâchement de la discipli-
» ne, qui, depuis cent ans qu'elle a été
» rétablie dans ce monastere, s'y est tou-
» jours également soutenue ; mais, ce qui
» est incroyable, par un scrupule religieux
» & un attachement inviolable à la sincé-
» rité chrétienne. Chose inouie jusqu'à
» nos jours ! Et quand même il n'en reste-
» roit aucun monument écrit, les ruines
» mêmes de ce lieu si digne de vénéra-
» tion éleveront, pour ainsi dire, leur
» voix, & serviront de témoignage éter-
» nel.

» Mais pendant qu'on déracine ainsi
» du champ du Seigneur des arbres qui
» rapportoient tant de fruits, oseroit-on
» prendre la liberté de dire à Son Emi-
» nence, dont le nom & l'autorité sont
» employés à couvrir de si grands maux,

» ce que saint Bernard ne faisoit point
» difficulté d'écrire au Pape Innocent II :
» *Si cette terre est desormais abandonnée*
» *à des arbres inféconds & stériles, sur*
» *qui pourrai-je en rejetter la faute, sinon*
» *sur celui qui tient & conduit la cognée ?*
» (Lettre 347.)



# MEMOIRE

*De M. LE MAITRE touchant les personnes que Dieu avoit touchées d'un sentiment de pénitence, & qui s'étoient retirées en divers tems dans l'ancienne Abbaye de Port-Royal des Champs.*

Ce fut en Février 1645, que M. d'Eragni gentilhomme du Vexin vint à Port-Royal, & prit le soin de la cuisine.

La même année M. Visaquet précepteur des enfans de M. le président Gobelin vint ici avec M. Lancelot.

Ensuite M. Fontaine, jeune homme de vingt ans, fils d'un maître Ecrivain de Paris, qui s'étoit retiré avec M. Hillerin cidevant curé de S. Merri, au prieuré de S. André en Poitou, vint demeurer ici.

Vers le mois de Décembre vint ici faire une retraite M. Lindo, fils d'un riche marchand de Paris, qui avoit passé par la pénitence sous la conduite de M. du Hamel curé de S. Merri. Il y demeura jusqu'à

Pâques ; & alors, après avoir passé quatre ou cinq mois dans une grande solitude, sans être inspiré que de Dieu, & sans que je lui eusse dit une seule parole pour l'exhorter à demeurer avec nous, il se trouva plein d'une affection très-grande pour demeurer ici, & ne songea plus à se retirer ailleurs.

Peu après son arrivée, en Janvier 1646, M. Manguelen, chanoine de Beauvais, homme de Dieu, de bon esprit, d'une vie très-pure, très-solide en science ecclésiastique & en piété, qui étoit extrêmement estimé à Beauvais, & qui étoit revenu à Paris après la mort de M. Litolphi Maroni évêque de Bazas, se retira ici à la priére de M. Singlin & à la mienne, l'en ayant supplié de vive voix & par une lettre ; & Dieu répandit d'abord beaucoup de bénédictions par sa conduite. Il amena avec lui M. de Beaupuis, jeune homme de vingt deux ans, de Beauvais, qui a fait son cours sous M. Arnauld.

M. Drilhole est venu ici en Mai 1646, & M. Borel de Beauvais en même tems.

En Juillet & Août a été ici le Pere Vachot de l'Oratoire, qui conduisoit les affaires de la maison de Notre-Dame des Vertus. Il avoit pris le nom de M. Cha-

tou, qui eſt l'anagramme de Vachot. Il paſſa ce tems en pénitence, retraite, veilles, lecture, priére & ſilence. C'étoit M. Singlin qui le conduiſoit. Le pere Camus ſupérieur de la maiſon de Notre-Dame des Vertus étoit d'intelligence avec lui & l'aimoit fort. Sa ſolitude étoit telle, qu'en deux mois je ne l'ai pas entretenu une ſeule fois.

Le 13 Septembre mourut ici le ſieur Jacques Lindo ſolitaire, dont il a été parlé ci-deſſus, à 23 ans, d'un aſſoupiſſement ſoudain, qui lui prit après ſept ou huit petits accès de fiévre tierce & double tierce, après avoir été un exemple d'humilité, d'obéiſſance & de toutes les vertus chrétiennes & religieuſes. Il avoit le ſoin de la ſacriſtie, ſervoit au réfectoire, & balayoit l'Egliſe & le petit chœur. Il fut regretté de nous tous, & fut enterré dans le chœur de dehors à dix pas au deſſous de la grille, au milieu de l'Egliſe. On fit un jeûne ou abſtinence de neuf jours ici pour achever ſa pénitence, & ſoulager ſon ame.

Le 24 du même mois de Septembre mourut ici de la même maladie M. Manguelen chanoine de Beauvais, à qui M. Singlin avoit confié la conduite de cette

maiſon. C'étoit un homme de Dieu, de très-bon eſprit, très-ſage, & ſçavant en pluſieurs ſciences. Il avoit étudié la philoſophie, la chronologie, l'hiſtoire eccléſiaſtique, la théologie ſcholaſtique & les divers Peres de l'Egliſe, dont il avoit fait pluſieurs extraits. Il écrivoit très-ſolidement en françois; & c'eſt lui qui a dreſſé l'Ordonnance de M. l'Evêque de Bazas, & un Mémoire touchant la pénitence, qu'on donna en 1646 à M. de Monchal archevêque de Toulouſe. Il ſçavoit bien le latin & fort bien le grec, & avoit commencé à ſe mettre dans l'hebreu. Sa ſageſſe, ſa piété & ſa ſuffiſance lui avoient acquis une telle réputation de ſainteté à Beauvais, que ſon départ cauſa une affliction générale à toute la Ville, & qu'ayant fait vendre ſes meubles, pluſieurs perſonnes les acheterent plus qu'ils ne valoient, parce qu'on l'eſtimoit un Saint. M. Singlin le donna à M. de Bazas en 1644, pour gouverner ſous ſa conduite & ſon autorité tout ſon Dioceſe, & il y réuſſit extrêmement. Si la Cour ne nous eût point été contraire, M. de Bazas ſe fût défait de ſon Evêché entre ſes mains. Etant à Beauvais il avoit eu une ſecrette vénération pour la ſainteté & la doctrine de M. l'abbé

de S. Cyran. Lorsqu'il apprit que le Cardinal de Richelieu l'avoit mis en prison au Bois de Vincennes, il prioit toujours Dieu en disant la Messe, pour sa délivrance. Après la mort de M. de S. Cyran en 1643, il écrivit une excellente lettre à M. Arnauld qu'il connoissoit un peu, & vint ensuite à Paris, où il n'eut pas plûtôt entretenu M. Singlin, M. Arnauld, & M. de Barcos abbé de S. Cyran, qu'il résolut de tout quitter. Il résigna sa chanoinie à M. de Creil, docteur de la maison de Navarre, qui depuis fut touché de Dieu, & entra dans la pénitence & dans une vie plus sainte. Il fit son renouvellement en cette maison avec un bon vieux Chanoine de la même Eglise, nommé Roussel, fort charitable aux pauvres, & très-craignant Dieu, [qui vit encore en 1653.]

Cette année M. le Sec prêtre de la mission de M. Vincent se retira avec nous, & fit son renouvellement en cette maison.

Au mois de Septembre 1647, M. Visaquet paralytique, bon homme, que Dieu avoit converti par la vûe d'une croix de pierre des Jacobins à Paris, laquelle depuis il n'a jamais pû regarder sans pleurer, quoiqu'il ne pleurât point en regardant

toutes les autres, tomba malade ; & après avoir constamment souffert ses maux, & nous avoir tous édifiés par ses paroles & ses sentimens de pénitence & de piété, mourut en sainte paix. Il avoit bel esprit, & sçavoit très-bien le latin, le grec, & les belles lettres. M. le Président Gobelin, chez lequel il avoit demeuré quinze ans instruisant ses enfans, lui refusa une pension de cent écus qu'il lui avoit promise autrefois, ayant pris prétexte sur ce qu'il s'étoit retiré avec nous, & les Peres Jésuites lui ayant fait scrupule de donner de quoi vivre à un hérétique. Mais M. Visaquet qui étoit, graces à Dieu, détaché de tout, & aimoit plus la vérité catholique qu'une pension, pardonna volontiers cette injustice signalée à ce Président qui étoit avare, & à ces Peres qui étoient passionnés. Sa mort est écrite sur le registre mortuaire. Dieu le fit revenir de sa premiere apoplexie, comme je crois, afin qu'il pût me dire sa miraculeuse conversion.

En ce même tems M. Grimald précepteur du petit Chevalier de Rohan, mourut à Port-Royal de Paris, où il demeuroit avec ce petit Seigneur.

M. Dubois jeune Prêtre, qui a de l'esprit & de la piété, fut envoyé ici par M. Singlin,

Singlin, d'où il sortit à l'Avent pour aller à Lay desservir la cure, pendant que M. Floriot curé prêchoit à saint Nicolas des Champs; & étant revenu ici, en partit le Carême pour aller à saint Maurice.

En la même année 1647, M. Bouilli vint ici, & Dieu le toucha fort, & le fit résoudre à vivre dans la pénitence & dans la retraite.

En ce tems aussi M. Choinel fut tiré d'ici & mis au Chenai pour y être Chapelain.

Deux Curés de Picardie, l'un nommé M. Magloire, & l'autre M. Vieillard, ayant quitté leurs cures, se retirerent ici pour faire un renouvellement.

Au mois de Février 1648, M. Bourgeois Docteur de la Faculté, qui avoit défendu la vérité à Rome, étant revenu en 1647, fut particulierement touché de Dieu; & ayant refusé une chanoinie qu'on lui offrit, vint ici pour se renouveller par la pénitence.

En Février M. l'Evêque chantre & principal de Beauvais, qui conduisoit toute la dévotion de cette Ville, étant touché de pénitence, vint à Port-Royal de Paris, puis ici, pour y faire un renouvellement.

En ce même tems M. de la Petitiere Gentilhomme de Poitou, célebre par sa

valeur, & converti dès 1642, se retira ici après avoir appris le métier de cordonnier.

Le Samedi 9 Mars, M. de Liancour, premier gentilhomme de la Chambre, & M. de Chavigni Bouthilier, ministre d'Etat, vinrent ici avec M. Singlin, sans leur ordre, pour n'être point reconnus, & nous témoignerent avec sentimens & pleurs le desir qu'ils avoient de se retirer de la Cour pour faire pénitence & se sauver. Ils offrirent mille écus pour faire un petit logement aux Granges pour l'un d'eux, & quatre ou cinq mille écus pour enfermer de murailles les terres des Granges; mais on refusa l'un & l'autre. Ils sortirent d'ici édifiés, & ils nous témoignerent une affection de freres.

En 1649, le 6 Janvier, commença le siége de Paris par la sortie du Roi & de la Reine, que le cardinal Mazarin amena à S. Germain avec M. le Duc d'Orleans & M. le Prince.

Quinze jours ou environ après, nous fumes contraints de quitter les Granges, & de nous renfermer dans l'enclos de l'Abbaye, où l'on faisoit grande garde toutes les nuits.

M. Charles étoit venu ici pour y pas-

ser sa vie peu de tems auparavant.

M. de Belair gentilhomme, qui avoit été à Moyenvic, & que M. Bourgeois fit venir à Rome, quitta le monde, & se retira ici.

Durant le siége de Paris, M. Celle mourut à Paris de langueur & de maigreur.

Le second Thomas qui est devenu l'aîné, se retira ici, & s'appliqua au ménage avec mon cousin de Luzanci & M. Dessaux.

En la même année 1649, M. Akakia fils d'un célebre Médecin de Paris, & Bachelier en Théologie, se retira ici.

M. Giroust chanoine de S. Nicolas du Louvre, & M. de Bessi son frere, capitaine dans un régiment, se retirerent ici. M. Giroust avoit échangé sa chanoinie contre la cure de Magni, qu'avoit un nommé Guarvetot prêtre Normand, qui mourut trois mois après.

En 1650, Gentian Thomas âgé de vingt ans, qui avoit été instruit au petit college, & étudioit en philosophie dans l'Université, mourut en huit jours d'une fiévre très-violente.

1650, Janvier. M. du Chêne professeur en philosophie au college de Navarre; dont M. le Duc de Luines & M. de Ber-

nieres, maître des requêtes, & autres, avoient été écoliers, fils d'un honnête marchand de Paris, & qui n'avoit qu'une sœur mariée, & une qui étoit fille, qui avoit dessein de se retirer à Port-Royal, vint ici pour y conduire l'ouvrage du lavoir de pierre, proche du réfectoire, & m'ayant fait une relation de toute sa vie, témoigna vouloir penser sérieusement à faire pénitence & quitter le monde. Il est Prêtre, & Dieu l'a tiré des vices corporels; mais la philosophie lui avoit donné de mauvaises impressions, & lui avoit desséché le cœur. Il est revenu ici peu après Pâques pour s'y retirer, & il conduit avec M. de Belair l'ouvrage de l'étang. Il veut s'établir ici, comme il le témoigne, & renoncer au monde. Il a fait le voyage de Rome avec M. Bourgeois.

Cette même année, M. Singlin envoya à Magni chez M. Retart Docteur, qui en étoit curé dès l'an 1648, M. Godin gentilhomme pénitent, & M. de Surmene fils d'un Avocat de Laval, qui étoit entré dans la pénitence.

Le Curé du Fossé en Normandie, nommé Manan, âgé de 65 ans, se défit de sa cure entre les mains de M. Julien, & se retira ici après la mort du Pere Maignard

de l'Oratoire, qui avoit été vingt-deux ans curé de sainte Croix de Rouen, & s'étant retiré à S. Ciran étoit venu en 1649 pour y mourir, ainsi qu'il disoit ; & en effet il y mourut peu de mois après, sçavoir le 15 Janvier 1650, âgé de 64 ans.

M. de Turbilli, Seigneur d'Anjou fort riche, se retira au petit logis du Fauxbourg près de Port-Royal, pour s'y renouveller par la pénitence.

En Mai, M. Coutel Picard, sçavant en grec & en latin, & qui avoit été à Rome avec M. Henri Arnauld abbé de S. Nicolas, depuis évêque d'Angers, non encore sacré, vint ici.

Au même tems M. de Bernieres maître des requêtes vendit sa charge pour être procureur général des pauvres à Paris & par toute la France, ayant commerce & intelligence avec toutes les personnes charitables des grandes Villes.

En même tems M. du Gué de Bagnols de Lyon, maître des requêtes, veuf depuis trois ou quatre ans, témoigna vouloir se retirer du monde.

Le 22 Mai, le Dimanche avant l'Ascension, mourut ici M. Victor Pallu de Tours, médecin de la Faculté de Paris, & de M. le Comte de Soissons, qui fut le

premier touché par le Livre *de la fréquente Communion* en 1633, avant qu'il fût public, M. Hillerin curé de S. Mederic, retiré ici depuis huit ou dix mois, après avoir passé trois ou quatre ans dans son prieuré en Poitou, lui ayant fait voir ce Livre imprimé, à Forges, où il étoit allé avec des Dames de Tours, & où étoit la Princesse Marie, depuis reine de Pologne, amie de Port-Royal, M. de Blancmenil, & M. le Prieur de S. Gilles d'Asson, gentilhomme de Poitou, solitaire de Port-Royal.

Ledit sieur Pallu touché de ce Livre, vint voir feu M. l'Abbé de S. Cyran, y étant introduit par M. Segare licentié en Théologie, depuis retiré avec M. du Hamel curé de S. Merri, par la résignation de M. Hillerin. La mort de M. de saint Cyran étant arrivée quinze jours après, le 11 Octobre 1643, il vint ici au bout de huit jours, sans sçavoir quel lieu c'étoit, ni qui nous étions, n'y ayant alors que M. Bascle, Charles cordonnier, qui mourut après, mon cousin de Luzanci & moi, & n'ayant dessein que d'y faire un renouvellement. Il me dit d'abord qu'il ne venoit ici que pour cinq ou six jours; à quoi je lui répondis en souriant, que si ce n'étoit pas Dieu qui l'y amenoit, il n'y

demeureroit pas ſi long-tems ; & que ſi c'étoit Dieu qui l'y amenoit, il y demeureroit plus de ſix mois : ce qui fut bien vrai ; car il y demeura toujours depuis ſans retourner à Tours. C'étoit un homme ſage, modéré, de bon eſprit, d'une converſation agréable, & un exemple rare d'une profonde humilité, détaché de l'argent & de ſoi-même, aimant paſſionnément cette ſainte maiſon & nos Sœurs, qu'il a ſervies avec une bonté extraordinaire, comme il a fait les pauvres de ce pays avec une charité fervente, qui l'a fait regretter de tout le monde.

Il a employé 2000 livres à bâtir le logement qui eſt ſur la cave dans le jardin du monaſtere, qu'on appelle le petit Pallu, & l'a abandonné de bon cœur à nos Sœurs, quand elles ſont revenues ici en 1648 après Pâques.

Depuis il a fait bâtir une chambre en galetas au logement des Granges où nous ſommes, laquelle il donna enſuite à M. de S. Gilles ; & il a fait encore bâtir une chambre en bas près le moulin, laquelle il prêta à M. de Bagnols.

Il donna en Janvier 1645 cinq ou ſix mille livres à Port-Royal pour entretenir une de ſes petites niéces, & nous fit

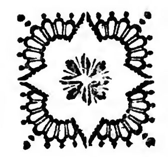
acheter la Bibliotheque des Peres, qui coûta 290 livres, & les Vies des Saints de Surius, qui coûtoient 90 livres. Il étoit très desintéressé & ami de la vérité catholique.

Il vouloit vendre sa terre de Ruau en Touraine, & en distribuer le prix à ses pauvres parens ; mais sa mort l'en empêcha. Il a fait un testament le premier Juin 1647, par lequel il nous fait légataires mon frere de Sericourt & moi, de ses meubles, argent & livres.

La maison a perdu un très-bon, très-sage & très-fidéle ami, & sa mémoire y doit être en bénédiction à l'avenir, comme d'un bienfaiteur très-affectionné & très-charitable. Il y a peu de solitaires ici qu'il n'ait particulierement obligés par ses avis pieux & ses discours édifians. Les Sœurs perdent un Médecin vraiment chrétien & religieux, qui contribuoit à leur faire garder l'esprit de leur Régle dans leurs maladies & leurs indispositions : ce qui est rare en cette profession.

J'oubliois à marquer que je m'opposai au desir qu'il me témoigna de me laisser par son testament ses meubles & ses livres, ne voulant recevoir ni legs ni succession, après avoir renoncé devant Dieu

à tous les biens de la terre. Mais il y fit résoudre M. Singlin, lui disant que ce n'étoit que pour empêcher ses héritiers de nous venir troubler ici, sçachant que ce qu'il nous laisseroit seroit vendu, & donné aux pauvres, & non appliqué à notre profit particulier : de quoi je prie Dieu de nous garder par sa sainte grace. [ Ceci a été écrit le lendemain de sa mort, Lundi des Rogations. ]



# RECIT

*De la conduite & des exercices des pénitens solitaires de Port-Royal des champs; 23. Novembre 1644.*

ILs se levent tous les jours à trois heures du matin, & aussi-tôt qu'ils sont éveillés, après le signe de la croix, ils font les adorations suivantes.

*Actes d'adoration pour le matin à son réveil, étant encore dans le lit.*

Beni soit le jour de la naissance, de la mort & de la resurrection de Jesus-Christ.

*Après avoir pris une partie de ses vêtemens, Adoration à la sainte Trinité.*

Je vous adore, ô mon Dieu, Pere, Fils & Saint-Esprit, en l'unité de votre essence, & en la trinité de vos personnes. Je vous remercie de m'avoir conservé durant la nuit, & je vous supplie de me conduire le long de ce jour.

J'adore, ô mon Dieu, l'arrêt que vous

avez écrit dans l'éternité du moment de ma vie & de ma mort.

Je vous fais amende honorable de tous les péchés que j'ai commis depuis que j'ai l'usage de raison, jusqu'à present.

*Adoration à Notre-Seigneur Jesus-Christ.*

Je vous adore, ô mon Sauveur Jesus-Christ & votre humanité sainte en tous vos états, mysteres, pensées, paroles, actions, mouvemens, souffrances intérieures & extérieures. Je vous remercie de m'avoir conservé durant la nuit, & je vous supplie de me conduire le long de ce jour.

*Salutation à la Sainte Vierge & à Saint Joseph.*

Je vous révére, ô Sainte Vierge, & vous Saint Joseph. Je vous remercie de m'avoir secouru par vos prieres le long de la nuit. Je vous supplie de m'offrir à mon Sauveur votre Fils, & de vouloir être ma sauve-garde le long de ce jour.

*Salutation aux Saints.*

Je vous honore, ô Saint Michel, & vous, mon Ange gardien, S. Pierre, S. Paul, S. N. patron de ce lieu, & vous S. N. mon patron. Je vous remercie de votre assistance particuliere durant la nuit, & je vous supplie de prier Dieu qu'il me

veuille conduire le long de ce jour.

*Demandes quotidiennes.*

Faites-moi la grace, ô mon Dieu, d'être du petit nombre de vos élus.

Faites-moi la grace de coopérer à vos ſaintes graces.

Faites-moi la grace de vivre & mourir pénitent.

*Adoration au Saint Sacrement de l'Autel.*

Je vous adore, ô mon Sauveur Jeſus-Chriſt, reſſuſcité & glorifié, juge des vivans & des morts, vivificateur des corps & des ames.

Faites-moi la grace de vous adorer en eſprit & en vérité, en l'honneur des adorations éternelles que vous rendez à votre Pere celeſte dans le Ciel, & au S. Sacrement de l'Autel.

Après ces actes d'adoration, étant promptement habillés, ils prennent de l'eau bénite en diſant : *Aſperges me*, &c. Ils vont tous enſemble dans un petit chœur, qui fait partie de l'Egliſe, où les Religieuſes chantoient autrefois Matines, & ils aident le Chapelain, très-pieux Eccléſiaſtique établi par M. l'Archevêque de Paris pour ſervir cette Egliſe, & dire l'Office, ſavoir Matines & Laudes, ſelon le

Breviaire de Paris, ſans chant & ſans notes, mais en récitant avec attention & dévotion. Ils les diſent avec chant & avec notes aux jours de fêtes ſolemnelles ſeulement, & toutes les heures de même, en ayant demandé & eu permiſſion de M. de Paris, lorſqu'ils y vinrent la premiere fois en 1639. pour ſe conſoler en chantant les louanges de Dieu dans une grande Egliſe qui lui eſt conſacrée, il y a quatre cens ans; & qui a été bénie par Odon évêque de Paris, qui étoit prince du ſang & vivoit ſous Philippe Auguſte & Louis VIII. & pour rendre le culte de Dieu, que les Religieuſes ſont obligées par leur tranſlation d'entretenir en cette Egliſe, plus ſolemnel & plus digne d'une Abbaye royale, des plus anciennes de l'Ordre de S. Bernard, & qui a été fondée par ces deux Rois avant S. Louis.

Et en cet endroit des hommes pieux ont admiré, non ſans raiſon, la providence de Dieu, qui voulant être ſervi dans cette Egliſe où tant de corps ſaints ſont enterrés, & où la vie religieuſe & pénitente s'eſt entretenue plus de trois cens cinquante ans, a converti les neveux des ſuperieures de cette Abbaye, & leur a inſpiré l'amour de cet hermitage, pour

y rétablir le ſervice qu'un Chapelain lui rendoit tout ſeul, & y faire de nouveau revivre la pénitence, afin qu'il eût des ſerviteurs où il avoit des ſervantes, & qu'on reconnût qu'il n'avoit permis que les Religieuſes incommodées de l'air & des eaux, quittaſſent ce lieu pour ſe loger à Paris, que parce qu'il avoit réſolu de tirer leurs plus proches parens du milieu du monde, & de Paris même, pour les ſubſtituer en leur place dans ce ſaint deſert, & y avoir des temples vivans où ſon eſprit habitât, comme il y a un temple materiel & vénérable, où reſide toujours ſon Saint Corps.

Après Matines & Laudes qui durent près d'une heure & demie, ils baiſent tous la terre comme font tous les Religieux, ou même s'y proſternent, comme font les Chartreux à la conſecration durant la Meſſe, & après qu'ils ont dit la Meſſe. En quoi ils imitent ces anciens Patriarches, Abraham, Moyſe, Joſué, & autres qui adoroient Dieu le viſage contre terre; les perſonnes que le Fils de Dieu guériſſoit, qui l'adoroient de cette ſorte; Jeſus même qui ſe proſterna ainſi en priant dans ſon agonie; les premiers Chrétiens qui le faiſoient à ſon

exemple ; les grands Saints, comme S. Martin, qui usoient de cette adoration, quand ils vouloient faire des miracles ; les anciens pénitens, qui, selon l'histoire de l'Eglise & le Pontifical, se prosternoient en terre ; le grand Empereur Theodose, qui s'étant bien voulu abaisser jusqu'à cette humiliation de la pénitence, dit, ayant le front sur le pavé de l'Eglise de Milan, *Adhæsit pavimento anima mea, vivifica me secundùm verbum tuum* ; & tous les anciens Evêques qui imitant Jesus-Christ venoient se prosterner avec les pénitens & gémir avec eux. Ils ne se tiennent prosternés que durant la longueur d'un *Miserere* au plus, suivant non seulement tant d'exemples si vénerables, mais encore la doctrine sainte d'un grand Docteur de l'Eglise, qui dit en parlant de la priere : « Nous sommes tous mendians » de Dieu lorsque nous prions. Nous nous » tenons devant la porte du grand Pere » de famille, & non seulement nous nous » y tenons, mais même nous nous y » prosternons par terre, nous y gémissons » avec toutes sortes de soumission, desi» rant de recevoir quelque chose, & ce » que nous desirons, c'est Dieu mê» me. »

Après cela ils se retirerent chacun dans leur chambre, prenant de l'eau bénite qu'ils y gardent toujours, & faisant une petite priere devant quelque image sainte, à chaque fois qu'ils y entrent, & comme ils font en entrant dans la chambre d'un autre, à l'imitation des Chartreux.

### *Leurs Prieres.*

ILs y lisent chaque jour un chapitre de l'Evangile & de Saint Paul à genoux, comme faisoit Saint Charles, dont l'éminente sainteté leur est particulierement vénérable, comme ayant été en son tems un restaurateur de la pénitence. Ils tâchent de s'appliquer les vérités divines qu'ils lisent dans l'Ecriture, pour en former, ou des actions de graces des biens qu'ils ont reçus, ou des demandes & des prieres pour celles qu'ils desirent de recevoir. Ainsi Dieu leur parle dans son Ecriture sainte, & eux lui parlent dans leurs prieres. C'est là qu'ils prennent tous les points de leur méditation, lisant ces paroles divines avec une profonde révérence; adorant celles qu'ils n'entendent pas, comme l'ordonne S. Au-

guſtin, & ſe nourriſſant de celles qu'ils entendent, comme étant la premiere nourriture des ames, ſelon l'Evangile, & l'Euchariſtie la ſeconde.

La meſure qu'ils gardent dans les prieres qu'ils offrent à Dieu, eſt la même qu'ils tâchent de garder dans l'amour qu'ils lui portent, qui eſt de le prier comme de l'aimer ſans meſure. Jeſus-Chriſt & les Apôtres nous ordonnent de prier inceſſament, en tout tems & en tout lieu ; & la priere continuelle étant le fruit de la foi vive, de la ferme eſperance & du vrai âmour, parce que ces trois vertus forment dans le cœur un continuel deſir de Dieu, qui eſt la priere perpetuelle des vrais chrétiens, comme dit Saint Auguſtin.

Si l'Eſprit de Dieu qui prie en nous, & qui échauffe leur cœur, éclaire auſſi leur eſprit, & forme des penſées dans l'un, comme il produit des gémiſſemens dans l'autre, ils lui en rendent graces, & s'entretiennent avec Dieu par une vraie oraiſon mentale. Mais ſi leur eſprit a moins de lumiere & d'intelligence que le cœur n'a d'ardeur & de feu, ils ſe contentent de le tenir dans une attention à Dieu pour éviter d'être diſtraits, ſans lui faire

violence pour s'élever à des aſpirations fortes, dont tous les eſprits ne ſont pas capables ; & alors ils ſe contentent de demander à Dieu ſa grace & ſon Saint Eſprit avec une grande humilité, avec une expreſſion ſimple & affectueuſe de leur indigence & de leurs beſoins, avec des ſentimens d'un amour d'enfans qui parlent à leur pere, ſans employer avec lui des raiſonnemens trop étudiés, mais quelques paroles de tendreſſe & de gratitude, que le reſſentiment de ſes graces & de leurs défauts tirent de leur cœur & de leur bouche ſans force & ſans violence.

Ils croient que Dieu ne demande pas tant d'eux qu'ils ſe rompent la tête dans leur priere par des abſtractions qui ſoient au deſſus de leur portée, comme il demande qu'ils ſe briſent le cœur par des mouvemens de componction & d'humilité, comme parle l'Ecriture ; & ils honorent cette belle maxime de S. Auguſtin, qui, écrivant de la priere à une veuve dévote, uſe de ces termes : „ Beaucoup „ prier, dit-il, c'eſt s'élever vers celui „ que nous prions par une continuelle „ & pieuſe affection du cœur ; car cette „ affaire ſe traite plus d'ordinaire avec

„ gemissemens qu'avec des discours, & „ avec des larmes plus qu'avec des pa- „ roles. „ *S. Aug. Ep.* 121. *ad Probam.*

C'est ainsi qu'ils font sans peine ce que l'Evangile & l'Apôtre ordonnent de faire sans relâche, les mouvemens du cœur & les desirs de la volonté ne faisant jamais de peine, comme dit ce grand Saint : au lieu que les pensées & les raisonnemens de l'esprit sont pénibles à l'esprit même, si on le veut élever au dessus de sa foiblesse, & les lui faire produire malgré sa sterilité. Ils ont remarqué que dans ceux qui sont moins spirituels, le corps est d'ordinaire plus affoibli par cette vehemente application, que l'ame n'en est fortifiée, & que ces efforts de l'imagination & de la partie intellectuelle font plus de mal à la tête que de bien au cœur.

Ainsi ne lassant point leur esprit dans leurs prieres, parce qu'ils ne le forcent jamais, & que la lecture sainte le remplit d'une d'extrême joie, ils n'ont pas été obligés, non plus que les Chartreux, les anciens fondateurs d'Ordre, & le grand S. Charles, de marquer un tems reglé pour des recréations, estimant heu-

reux ceux qui en uſent bien, & plus heureux encore ceux qui n'ont pas beſoin d'en uſer; parce que la chaleur de l'Eſprit de Dieu ſe conſerve & s'augmente autant dans la ſolitude & le ſilence, comme elle ſe refroidit ſouvent dans les divertiſſemens, & devient moins fervente pour l'oraiſon & moins féconde en affection pour Dieu & en deſirs pour les biens du ciel.

C'eſt pour s'entretenir dans cet eſprit de priere, qui eſt le vrai eſprit du chriſtianiſme, puiſque c'eſt lui qui nous procure la grace par laquelle nous ſommes chrétiens, comme S. Auguſtin enſeigne par tout, qu'ils ne liſent quaſi jamais que les livres ſaints & eccléſiaſtiques, comme ſont les Ecritures divines, les ſaints Peres & les hiſtoires de l'Egliſe; ayant reconnu par experience, que l'Eſprit Saint qui habite dans les vrais chrétiens, doit être entretenu des vérités ſaintes & de la morale celeſte de Jeſus-Chriſt & de l'Egliſe; & que c'eſt le pain que les enfans de Dieu doivent manger, au lieu que les livres profanes & payens ne ſont quaſi que du ſon en comparaiſon des autres. En quoi ils ont même S. Ignace fondateur d'Ordre pour exemple en ces

derniers ſiecles, puiſqu'il reconnoiſſoit qu'en liſant *le Soldat chrétien* d'Eraſme, l'Eſprit de Dieu ſe refroidit en lui, quelque ſaint qu'il fût d'ailleurs, & quoique ce Livre ſoit bien au deſſus des Livres des payens, & pluſieurs autres de ſciences & curioſités toutes profanes.

C'eſt auſſi pour ſe renouveller dans cet eſprit de priere, qu'ils ſuivent exactement l'ordre de l'Egliſe, laquelle nous a ordonné de prier à diverſes heures, & a diviſé, comme elle nous l'a marqué dans ſes hymnes, la journée chrétienne & eccléſiaſtique en pluſieurs Offices qu'elle dit l'un après l'autre, faiſant ſucceder à l'oraiſon du cœur & de la penſée, celle de la langue & de la voix; afin, comme dit S. Auguſtin, que dans certains intervalles, ces ſignes extérieurs & ces paroles frappent nos ſens, & qu'ils nous faſſent reconnoître ſi nos deſirs & nos mouvemens les accompagnent, & que nous ayons plus de ſoin de nous échauffer & de nous rendre plus fervens.

C'eſt pour cela auſſi qu'ils ſuivent le conſeil du même Saint, & l'exemple des ſolitaires d'Egypte, de faire des prieres fréquentes & courtes, & qu'ils obſervent avec ſoin d'élever leur cœur à Dieu, de

faire le signe de la croix, & de se découvrir toutes les fois que l'heure sonne, qui est aussi une des pratiques du bienheureux Evêque de Genêve.

Enfin ils diversifient leur oraison pour la rendre, s'il se peut, continuelle, en priant tantôt par pensées & par mouvemens, tantôt par paroles, tantôt dans l'Office, tantôt en disant leur Chapelet, ou en méditant sur le saint Rosaire, tantôt par actions en consacrant leurs ouvrages à Dieu & les faisant pour lui seul, tantôt par souffrances en patissant pour son amour; & au défaut de toutes ces prieres, par l'humble exposition de leur pauvreté & de leur misere en la presence de Dieu, comme les pauvres prient souvent les riches, en leur montrant seulement leurs maux & leur nudité.

A six heures & demie du matin, ils vont à Prime. A neuf heures ils disent Tierces, & ensuite ils assistent à la Messe, laquelle le Chapelain dit tous les jours, s'il n'est indisposé. A onze heures ils disent Sexte; & après Sexte ils font l'examen de conscience.

Ils vont diner aussi-tôt dans une sale que les Religieuses n'avoient pas ruinée. Ils sont d'un côté, & leurs serviteurs de

l'autre. Le Chapelain fait la bénédiction de table marquée par l'Eglise dans le breviaire. Ils mangent par portions comme les Religieux, & dans des plats de terre. On lit durant tout le diner un chapitre du Nouveau Testament & la vie des Saints. Après le diner le Chapelain fait l'action de graces selon le breviaire ; & on dit l'*Angelus* : puis on sort en silence, comme on y est venu en silence.

Au sortir de-là, on va seul se promener sur les montagnes dans les bois qui environnent la maison de toutes parts, ou avec un autre si on le desire, & on s'entretient de bons discours ; ou l'on se retire dans sa chambre ; ou l'on travaille des mains.

A deux heures l'on va à None, à quatre heures à Vêpres, à six heures l'on fait collation. A sept heures & un quart on dit complies, puis les Litanies de la Vierge, à la fin desquelles on prie pour les morts, & on dit *Miserere*, après avoir fait l'examen de conscience ; & le Chapelain donne de l'eau bénite à tout le monde, qui se retire en silence.

On se couche à huit heures, après avoir fait les adorations ci-dessus rapportées. Ainsi on dort depuis huit heu-

res jusqu'à trois, qui sont sept heures.

## *Ouvrages des mains.*

IL y a deux heures le matin & deux heures l'après-dinée pour les ouvrages des mains. On élague des arbres. On travaille aux plants & aux herbages. On cueille des fruits; & on ne fait que des ouvrages nécessaires. Ce qu'on a dit des sabots & des paniers est inventé à plaisir, & n'est pas seulement entré dans la pensée de ces Solitaires; & on les en doit croire d'autant plus, qu'ils le confesseroient & même publieroient hautement s'il étoit vrai. Car ils se tiennent heureux & même honorés de s'humilier en travaillant à des ouvrages propres à des pénitens, puisque le Roi des Rois & le Saint des Saints a daigné lui même faire des charrues & autres ouvrages de charpenterie, selon l'Evangile & S. Justin martyr; puisque Saint Paul travailloit lui-même & ordonne le travail aux chrétiens de son tems, qui ont été les modeles de ceux de tous les tems à venir; puisqu'un Roi de France (S. Louis) a porté la hotte pour gagner les Indulgences; puisqu'un Roi d'Ecosse (S. Fiacre) Solitaire a beché la terre;

terre, & que S. Bernard & ses Religieux tenoient à honneur de labourer & fendre du bois, de faire les bleds & de porter du fumier, comme lui-même le rapporte dans l'une de ces Lettres où il se défend contre les discours de ceux de Clugni, qui s'étant relâchés de leur piété auparavant si austere, leur reprochoient ces ouvrages comme vils, bas, ridicules & honteux, ne considérant pas que des pénitens ne tiennent rien de vil & de honteux que le péché, & rien de plus honorable pour eux que les exercices les plus humilians de la pénitence.

Ils passent ainsi toute leur vie dans des actions de piété, de retraites, d'étude & de travail, qui sont enchaînées ensemble, & se succedent les unes aux autres, & leur font trouver les journées plus courtes que les hommes du monde ne trouvent les heures, leur occupation étant aussi continuelle que leur oraison, & admirant sans cesse la bonté de Dieu, qui leur promet pour de petits travaux d'une vie si courte, les grandes & ineffables délices d'une éternité si longue.

### *Leur satisfaction & leur joie.*

LA grace les ayant guéris des passions les plus violentes, & des desirs des biens & des honneurs qui font souffrir aux hommes une si dure servitude, & ne cherchant que Dieu qu'ils trouvent à toute heure dans le ciel, dans l'Eucharistie & dans leur cœur, ils sont remplis d'une sainte joie, & jouissent d'une égalité & d'une tranquillité d'esprit qui a étonné quelques personnes, lesquelles les ont vus autrefois agités de soins & de troubles dans le monde, & ont reconnu l'Esprit de Dieu dans l'un de ses plus excellens & de ses plus divins fruits, qui est une joie chrétienne accompagnée de discretion & de modestie, confessant ingenuement que, si l'hermitage est triste, les hermites en récompense ne le sont pas.

### *Leur solitude.*

ILs ne s'entretiennent que des nouvelles de l'autre monde, dont Jesus-Christ & l'Esprit de Dieu nous instruisent dans l'Evangile & par les saints Peres. Ils ont renoncé à toutes celles de celui-ci, & à l'exem-

ple de S. Charles, ne ſongeant qu'à faire fortune dans la Cour des anges & des bienheureux, n'ayant de curioſité que pour apprendre la ſcience des Saints, qui conſiſte à bien vivre & à bien mourir; & s'eſtimant plus obligés de s'enquerir des merveilles de leur celeſte patrie, que des accidens qui arrivent dans le lieu de leur banniſſement : ils tâchent le plus qu'ils peuvent de faire que le monde ſoit mort pour eux, & qu'eux ſoient morts pour le monde.

Ils ne voient perſonne & ne ſont vus de perſonne. Comme cette Abbaye eſt toute ſeule à la campagne, & qu'ils ont témoigné par leur amour pour la ſolitude & le ſilence, qu'ils veulent mener une vie toute cachée en Jeſus-Chriſt, qui ſoit auſſi couverte de l'ombre d'un deſert & d'une cellule, qu'elle étoit autrefois expoſée à la lumiere publique; les princes * qui ont fait l'honneur à quelques-uns d'eux de les venir viſiter, n'ont point trouvé mauvais qu'ils aient conſervé leur ſolitude, auſſi-bien à l'égard d'eux qu'à l'égard de tous les hommes : & ayant eu aſſez de générosité pour honorer leur perſonne &

* M. le duc de Chevreuſe, M. le prince de Guimené.

leur famille de leur affection, ils ont eu assez de bonté pour honorer leur retraite de leur estime.

Ils ne sortent point du lieu où Dieu les a mis, que pour quelque nécessité pressante ou quelque charité extraordinaire, s'ennuyant quasi par tout ailleurs, & soupirant dans le tumulte de la ville après le profond calme de ce désert, & les vieilles masures de cette maison à demi-ruinée.

### *Leur logement.*

ILs sont logés dans quelques chambres d'infirmerie que les Religieuses ont laissées, ayant fait démolir, il y a plus de vingt ans, lorsqu'elles en furent sorties, toutes les cellules de leur dortoir & toutes les chambres qui couvroient leur cloître. Une partie de ces quatre à cinq chambres qui restent, est natée ; & l'autre n'a que les quatre murailles avec très-peu de meubles, mais assez pour des personnes qui ne reçoivent point de visites, & qui croient que la pauvreté chrétienne & pénitente doit aussi-bien paroître au dehors, que regner au dedans du cœur.

*Leurs austerités.*

ILs n'ont pu manger maigre, comme le sieur le Maître avoit commencé en sortant du monde, à cause du défaut de poissons & d'œufs dans cette maison seule à la campagne. Mais se trouvant obligés de manger de la viande le long de l'année pour éviter de grandes incommodités, ils ont changé le jeûne en des abstinences qui n'affoiblissent pas tant que le maigre, mais qui ne laissent pas de mortifier, ne faisant un ordinaire durant plus de huit mois l'année (savoir depuis la fin des chaleurs de l'été jusqu'à Pâques, hormis l'Octave de Noel & de l'Epiphanie, les Dimanches & les grandes Fêtes) qu'une fois le jour, avec le plus de simplicité & de sobrieté qu'il leur est possible, sachant que c'est un excellent jeûne, comme ont dit les Peres du desert, qu'une perpetuelle temperance & abstinence, & ne faisant qu'une legere collation au soir, & telle qu'on fait aux jours de jeûne de l'Eglise, lesquels ils jeûnent très exactement.

Ils n'avoient pu encore faire maigre & jeûner durant tout l'Avent ; mais ils

en ont trouvé le moyen depuis peu ; l'exemple de tant de maiſons religieuſes & celui de Saint Charles leur en a donné le deſir.

Ils commencent le Carême le Dimanche de la Quinquageſime. Ils en ont jeûné ſix comme l'on fait d'ordinaire, ſelon que l'Egliſe le permet, en mangeant à midi, & faiſant une très legere collation au ſoir. Mais Dieu leur ayant donné au Carême paſſé le mouvement d'imiter S. Charles, qui toute l'année ne mangeoit qu'une fois en vingt-quatre heures, & ayant appris du Cardinal Bellarmin, que l'ancien jeûne de l'Egliſe obſervé univerſellement durant treize ſiécles, ordonné par des Conciles & gardé encore, ſelon qu'il le dit, par pluſieurs catholiques qui ne faiſoient comme S. Charles qu'un repas le jour, étoit le plus régulier & le plus conforme à l'intention & au deſir de l'Egliſe ; Dieu leur donna aſſez de force & de vigueur pour ne manger ainſi qu'une fois en vingt-quatre heures ; ſavoir après avoir dit Vêpres à quatre heures du ſoir *ante comeſtionem*, comme dit l'Egliſe Romaine dans le breviaire, & pour n'en être point incommodés dans leur ſanté.

Le reſte de l'année ils font quelques

jeûnes au pain & à l'eau, chacun selon sa force & sa dévotion particuliere, gardant en toutes les austerités la regle de S. Augustin, qui est de faire tout ce qu'on peut faire, & d'aimer dans les autres ce qu'on ne fait pas. Et ainsi ils font tous en effet par cet amour ce qu'ils ne peuvent faire tous par l'infirmité particuliere de quelques-uns. Et le plus foible n'empêche point le plus fort, comme le plus fort ne presse point le plus foible. Un seul d'entre eux boit un peu de vin, les autres ne boivent que du cidre ou de l'eau. Quelques-uns portent toujours le cilice : d'autres plus infirmes ne le portent que quelques jours. Les uns prennent la discipline trois fois la semaine, d'autres seulement une fois, d'autres se contentent du cilice.

Tous couchent sur la paille. Leur directeur les regle selon leur force & leur ferveur, & nul ne fait aucune austerité de son propre esprit, mais par la conduite & la discretion de son confesseur. Comme ils croient tous avoir besoin de pénitence, ils la font tous selon l'étendue de la grace que Dieu leur donne ; & comme ils ont pour principale regle l'Evangile qui nous apprend que les dons du S.

Esprit sont divers, comme la raison nous fait connoître que les temperamens, les corps & les âges sont differens, ils temperent tellement l'esprit de la sainte pénitence qui ne se flate & ne s'épargne point, que le plus foible la pratique aussi exactement selon le pouvoir que Dieu lui donne, que le plus fort. Et ils croient que c'est une chose utile, & à l'église qui étant instruite par Jesus-Christ, par les Apôtres & par les saints Peres, ne prêche que la pénitence, & à une personne seculiere déchue de la grace de son bâteme, qui veut se renouveller par la pénitence, de trouver une petite troupe de sept ou huit personnes qui le retirent des occasions du péché & du trouble du monde, ou pour deux mois, ou pour quatre, ou pour six, ou pour toujours, selon que Dieu lui inspire; qui l'échauffent par leur exemple, qui l'assistent par leurs prieres, qui partagent avec lui sa pénitence, & qui, faisant pour lui les austerités qu'il ne peut faire & les joignant avec les siennes, lui aident à satisfaire plus abondamment à la justice de Dieu, sans aucun intérêt que celui d'une pure charité.

*Leurs confessions & leurs communions.*

ILs se confessent d'ordinaire lorsqu'ils communient, & leurs communions sont plus ou moins fréquentes selon l'avis de leur confesseur & le degré de leur grace & de leur vertu. Les uns ne communient que tous les quinze jours, les autres tous les huit jours, les autres tous les Dimanches & toutes les Fêtes, & quelques jours de Saints auxquels ils ont dévotion. Ils s'y preparent, comme le conseille M. de Genêve après tous les Peres, en tâchant de mener la vie la plus pure & la plus digne de ce saint banquet qu'il leur est possible. Et pour cela ils ne suivent point de voie suréminente, ni de dévotion extraordinaire, ne sachant point de voie, selon S. Paul, plus éminente que la charité, qui est la voie commune & universelle de tous les vrais chrétiens, & selon laquelle en aimant Dieu plus que nous-mêmes & notre prochain pour Dieu, & comme nous-mêmes, nous accomplissons toute la loi, & rendons à Dieu qui n'est qu'amour, le seul culte qu'il aime, qui est l'amour.

Ils entendent tous les jours la sainte Messe avec toute la dévotion dont leur foiblesse est capable, se servant des pensées & des explications que feu M. l'Abbé de S. Cyran en a écrites dans ses Traités * de devotion pour méditer sur ces grands mysteres, & tâchant, suivant le desir que doivent avoir tous les catholiques & le conseil de tous les Saints, d'y communier en esprit & de tout le cœur, lorsqu'ils ne le font pas par la reception du sacrement.

Ils pratiquent encore quelques dévotions particulieres, pour se préparer durant la semaine à la communion du Dimanche, ayant soin de communier plus par un sentiment d'amour & avec ferveur & pureté de desir, que par la rencontre des Fêtes & l'accoutumance de cette action, qui étant la plus grande & la plus divine de la religion de Jesus-Christ, doit être faite avec un vrai esprit de piété chrétienne, & une révérence extraordinaire.

Tous leurs exercices ne tendent qu'à s'avancer de plus en plus en vertu, pour se rendre dignes de communier encore

* Ils sont imprimés avec la *Théologie familiere* & quelques autres Traités.

plus ſouvent ; & ſi Dieu avoit exaucé leurs ſouhaits en les guériſſant en peu de tems de leurs défauts & de leurs foibleſſes, ils communieroient preſque tous les jours. Mais S. Auguſtin leur a appris que Dieu fait long-tems ſoupirer la plûpart de ſes ſerviteurs dans les imperfections & les langueurs qu'il leur laiſſe, pour les exercer dans ce combat & les tenir dans l'humilité. Cela n'empêche pas pourtant qu'ils ne travaillent ſans ceſſe pour ſe purifier davantage, & mériter une participation encore plus fréquente des divins myſteres que tous les Dimanches & toutes les fêtes, quoique preſque tous les ſaints Hermites des déſerts, Gennadius, S. Bonaventure, Sainte Thereſe & M. de Genêve aient marqué ce tems, comme le terme le plus juſte des fréquentes communions pour les ames pures & d'une piété ſolide & conſtante.

Ils ont un ſoin particulier de donner le ſaint Viatique aux malades, les faiſant communier dès les premiers jours de leur maladie, lorſqu'elle eſt un peu dangereuſe, & une ſeconde fois encore lorſqu'elle augmente & paroît mortelle. Ce qu'ils font par l'eſprit commun de toute l'Egliſe, & ſelon la dévotion particuliere que feu

M. l'Abbé de S. Cyran a eue les dix dernieres années de sa vie, de communier toujours comme par viatique, se préparant sans cesse à la mort, & prevenant ainsi la consolation & la grace que Dieu lui fit depuis, en le tirant de l'assoupissement où il tomba, comme S. Charles, à quelques heures près de sa fin, pour lui donner le moyen de recevoir encore une fois son Sauveur en mourant, après l'avoir reçu tant de fois durant sa vie, comme s'il eût été près de mourir.

## *Conclusion.*

TOut cela montre que ces Solitaires n'ont d'autre qualité, que celle de chrétiens catholiques qui vivent en commun, & s'efforcent, selon les exhortations de tous les Peres & de S. Charles, d'imiter en quelque chose les premiers chrétiens, que l'Ecriture nomme *des hommes religieux qui craignoient Dieu*, & qui n'avoient tous ensemble *qu'un cœur & qu'une ame.* Ils sont liés d'une étroite amitié les uns envers les autres. Ils sont vêtus comme le reste des hommes du monde qui sont plus modestes, sans aucune affectation, ni de forme ni

de couleur particulieres d'habits. Ils se traitent avec une civilité, une sincerité & une fraternité chrétienne, sans s'appeller ni peres ni freres. Ils s'assistent dans la santé, dans la maladie & à la mort. Ils ne font point de vœu particulier, mais ils renouvellent & tâchent d'observer fidelement les promesses qu'ils ont faites à leur bâteme, étant néanmoins très-éloignés de penser qu'aucun seculier soit obligé de se retirer comme eux, sans une inspiration particuliere de Dieu, & une disposition pareille à la leur. Ils ne desirent point de se multiplier, mais de conserver la ferveur de l'esprit & la pureté de la discipline dans le petit nombre, selon la conduite excellente de Sainte Therese. Ils tiennent toutes les charges civiles & tous les honneurs du monde au-dessous des chrétiens qui ont leur cœur & leur trésor dans le ciel; & toutes les dignités ecclesiastiques au dessus des pécheurs & des pénitens seculiers tels qu'ils sont tous, ayant la même dévotion que celle qu'ont eu une infinité de Saints dans tous les âges de l'Eglise, de s'estimer indignes du sacerdoce, si Dieu ne les y appelle par une vocation particuliere, & de se tenir en la derniere place dans le

banquet du Fils de Dieu, selon que lui-même l'ordonne dans l'Evangile. Enfin ils n'ont point d'autre ambition que de se sauver, d'autres affaires que celles de leur conscience, d'autre joie que d'être pénitens & solitaires, d'autre aversion que celle de tout péché, de tout intérêt & de toute intrigue, d'autre amour que celui de Dieu, de Jesus-Christ, de l'Eglise, de la France & de leurs freres.

Voilà les erreurs & les héréfies que feu M. l'Abbé de S. Cyran leur ami intime & leur pere leur a enseignées. Elles sont pareilles à celles qu'il a prêchées aux Religieuses de Port-Royal, qui ont tellement servi à les purifier de plus en plus, que la révérende Mere de Chantal, qui honoroit particulierement la piété de M. de S. Cyran, & savoit discerner la véritable vertu religieuse d'avec la fausse, rendit graces à Dieu plusieurs fois en voyant les grands & merveilleux fruits, que les maximes si pures & si évangeliques de ce saint Abbé, qu'elle appelloit dans ses Lettres *le bon & le grand serviteur de Dieu*, avoient produits dans un monastere qu'elle chérissoit comme un des siens.

Ces Religieux & ces Solitaires sont

enfans de ce même pere, & ces deux maiſons ſont unies enſemble par le lien de la charité & de la grace qui unit les freres avec les ſœurs : union qui eſt d'autant plus forte, qu'elle ſe trouve encore établie ſur celle de la nature, Dieu ayant daigné verſer avec tant d'abondance ſa miſericorde ſur une ſeule famille de Paris, qu'il en a conſacré à ſon ſervice juſqu'à dix-huit perſonnes qu'il a retirées dans ces deux maiſons, & de l'entremiſe deſquelles il a voulu ſe ſervir pour la reformer d'abord, pour la rendre élective afin d'y conſerver davantage la diſcipline, pour rétablir une grande partie du temporel qui avoit été ruiné, pour la transferer depuis, la fonder, & l'établir à Paris, & pour conſerver de nouveau le peu de bien qu'elle poſſede à la campagne.

Je vois beaucoup de choſes dans ces pieux & louables exercices que les libertins peuvent prendre pour des égaremens d'eſprit, les ambitieux pour des baſſeſſes de cœur, les Lutheriens & les Calviniſtes pour des ſuperſtitions injurieuſes aux mérites de la paſſion de Jeſus-Chriſt. Mais je crois que tous les catholiques y

révéreront l'esprit du christianisme ; de l'Evangile, de l'Eglise, des saints Peres, des fondateurs d'Ordres, & des plus excellens Prelats & Religieux de ces derniers tems. Je crois qu'ils n'y trouveront que charité, pauvreté, humilité, solitude, oraison, mortification ; & que lorsqu'ils considéreront que ces vertus ont été jointes depuis six ans à une patience muette parmi tant d'impostures & de calomnies, ils jugeront que ce sont plutôt des effets de la grace de Jesus-Christ pere des doux & des humbles, que des impressions du démon pere de l'orgueil & des héréfies. Ils reconnoîtront sans doute que cette conduite si orthodoxe ne vient pas de l'esprit d'erreur, mais de celui des plus grands Saints de l'Eglise, dont M. de S. Cyran suivoit en tout l'esprit & les sentimens ; & qu'elle est plus propre à établir la pratique des vertus de l'Evangile qu'à en ruiner la doctrine ; à faire de bons chrétiens que de mauvais catholiques, des pénitens que des apostats, des solitaires que des factieux, des serviteurs fideles à Dieu que des hérétiques rebelles aux princes, & des enfans très-obéissans aux loix de l'Eglise & de la

France, *que des pestes publiques** *de la Religion & de l'Etat.*

* C'est ainsi qu'on les a appellés dans un libelle intitulé : *La Théologie du sieur Arnaud, & les maximes de l'Abbé de S. Cyran.*



# MEMOIRE

## *Sur les Ecoles de Port-Royal.*

MONSIEUR de S. Cyran dans une de ses Lettres écrites du Bois de Vincennes, qui n'a point été imprimée, nous apprend ce qui a donné occasion aux écoles de Port-Royal.

[Je voudrois, dit il, que vous pussiez lire dans mon cœur l'affection que je porte aux enfans. Lorsque j'avois fait le dessein de bâtir une maison, qui eût été comme un seminaire pour l'Eglise, pour y conserver l'innocence des enfans, sans laquelle je connois tous les jours qu'il est difficile qu'ils deviennent bons clercs, je ne désignois de le faire que pour six enfans que j'eusse choisis dans toute la ville de Paris, selon qu'il eût plu à Dieu de me les faire rencontrer; & je leur voulois donner un maître tout exprès, pour leur apprendre le latin, & avec lui un bon Prêtre pour regler & gouverner leur

conſcience, lequel j'avois déja en main. Et je ne penſois à leur donner pour le latin, quand celui que j'avois fût venu à manquer, qu'un homme de vingt ou ou vingt-cinq ans, ſachant que les hommes d'un autre âge ſont d'ordinaire peu propres pour apprendre les langues aux enfans.

Ce deſſein ayant été ruiné par ma priſon, je n'y ai plus ſongé, & j'ai donné tout l'argent que j'avois, à deux mille francs près, pour le bâtiment de cette maiſon, aux pauvres. Il eſt vrai qu'ayant ici un petit enfant d'une veuve pauvre, qui paroiſſoit avoir bon eſprit, je l'ai peu à peu élevé dans ma chambre: & une bouraſque l'en ayant chaſſé, je me ſuis trouvé obligé de lui continuer la charité en l'envoyant à Port-Royal, parce que ſans cela il ſe fût perdu parmi les ſoldats; & ceux qui me l'avoient ôté par charité euſſent réuſſi dans le deſſein qu'ils avoient de lui nuire. Enfin les circonſtances ont été telles, que je ne l'ai pu abandonner ſans déplaire à Dieu & ſans violer les diſpoſitions qu'il a miſes en moi, leſquelles j'ai regardées comme une marque de ſa ſainte volonté.

Mais j'ai bien depuis conſenti qu'on

continuât dans Port-Royal la charité qu'on avoit commencé de faire aux enfans de M. Bignon, tant parce que j'interromps difficilement ce que je fais pour Dieu, que parce que M. Bignon m'avoit donné deux mille livres pour les employer à ce que je voudrois, mais que j'avois résolu d'employer au bâtiment susdit, afin que les enfans eussent part à la charité de leur pere. Car j'ai bien de la peine que ceux qui me choisissent pour être l'instrument de quelque bonne œuvre, ne s'en ressentent pas les premiers. J'entendois néanmoins cela d'une telle sorte que, si les enfans se trouvoient indociles, & peu susceptibles de la discipline dans laquelle je les voulois faire vivre dans cette maison, il fût en ma puissance de les renvoyer, sans que ceux de qui je les aurois pris, non pas même M. Bignon, m'en sussent mauvais gré...

Cette fonction d'instruire les enfans est de soi si penible, que je n'ai presque point vu d'hommes sages qui ne s'en soient plaints & lassés pour le peu de tems qu'ils y aient travaillé. Et ceux qui ont été les plus religieux dans l'Ordre de S. Benoît, ont trouvé cette pénitence la plus dure de toutes. Vous en pouvez lire l'exem-

ple dans la vie de S. Arſene. Et pour moi j'ai toujours eſtimé cette occupation ſi fâcheuſe, que je n'y ai jamais employé perſonne à qui Dieu n'eût donné ce don; ou ſi je me ſuis trompé dans le choix que j'en ai fait, je l'ai retiré auſſi-tôt que j'ai reconnu qu'il ne l'avoit point...

Je croirois beaucoup faire quand je ne les avancerois pas beaucoup dans le latin juſqu'à douze ans, pour leur faire paſſer le premier âge dans l'enclos d'une maiſon ou d'un monaſtere aux champs, en leur permettant tous les paſſe-tems de leur âge, & ne leur faiſant voir que l'exemple d'une bonne vie de ceux qui ſeroient avec moi. ]

Ce que M. de S. Marthe dit de ces écoles dans la défenſe des Religieuſes de Port-Royal & de leurs Directeurs, adreſſée à M. Chamillard, eſt ſi édifiant qu'on ne peut l'omettre ici.

[ La charité, dit-il, de M. de S. Cyran étant catholique & univerſelle comme ſa foi, ſe répandoit juſques ſur ces petites ames qui ſont ſi abandonnées; & comme Jeſus-Chriſt a verſé ſon ſang pour elles, il ſe fût eſtimé très-heureux de donner ſa vie pour les ſecourir. C'eſt cette charité qui lui donna le deſſein de procurer ces

petites écoles dont vous êtes si scandalisé ; & dont je veux bien vous découvrir les maximes.

Comme on avoit reconnu que le malheur des enfans vient souvent du peu de lumiere & de la négligence des maîtres, on tâchoit de ne choisir pour cet emploi que des personnes dont on connoissoit la piété, la capacité, la discretion, & le desintéressement. Ils ne se portoient à accepter cette charge si pénible & si difficile que par charité, & ils n'avoient pour but principal, que de conserver dans les enfans Jesus-Christ qui habite en eux, après qu'ils lui ont été consacrés dans les eaux du bâtême. Ils se croyoient obligés d'élever ceux qui leur étoient confiés, d'une maniere toute contraire à celle que l'on tient ordinairement. Les enfans apprennent dans le monde tout ce qu'ils devroient ignorer, & on souffre qu'ils ignorent tout ce qu'ils devroient savoir. Ils ne trouvent par-tout que de vives images de toutes sortes de vices grossiers, qui frappent & pénétrent leurs sens, & qui entrent malgré eux dans leur cœur. On ne leur parle jamais des vices spirituels, qu'on ne peut éviter qu'autant qu'on a de lumiere pour les connoître :

desorte qu'ils sont exposés à toute la corruption extérieure dont le monde est rempli, & dont ils n'ont que trop de connoissance. Ils sont en proie aux vices spirituels qu'ils ne connoissent point; & ce qui acheve de les perdre, c'est qu'ils ne sont presque jamais instruits d'aucune vérité qui puisse les fortifier contre ces horribles tentations.

Pour remedier à de si grands desordres, on tâchoit dans les petites écoles dont vous faites un crime, d'éloigner de la presence des enfans tous les objets qui leur pouvoient nuire. On avoit soin qu'ils n'entendissent & ne vissent jamais rien qui pût blesser la modestie & la pureté qui est si delicate en cet âge. On tâchoit de les laisser dans une heureuse ignorance de toutes les choses dont la connoissance leur pouvoit nuire, & de tenir toujours leurs yeux fermés, afin qu'ils ne vissent jamais aucun de ces objets, dont la seule vue peut faire à l'ame des plaies mortelles. Mais comme il est bon que les enfans ne sortent jamais de cette heureuse simplicité, qui conserve en eux l'innocence chrétienne, il est à desirer qu'ils croissent pour ce qui est de l'esprit & de la sagesse; qu'ils ne soient pas aveugles

pour le bien, ni imprudens quand il faut éviter le mal. C'est pour ce sujet que l'on tâchoit de leur apprendre tout ce qui pouvoit contribuer à les avancer dans la vertu. On leur parloit des choses de Dieu autant qu'ils en étoient capables. On leur inspiroit peu à peu une haine salutaire du péché. On tachoit d'allumer dans leurs cœurs l'amour des biens éternels. On employoit tout ce que l'on avoit d'industrie pour éclairer tellement leur esprit, qu'ils pussent par les maximes générales de l'Evangile avoir assez de discernement du mal pour le fuir, & de leur en donner tant d'horreur, qu'ils ne s'arrêtassent jamais à regarder rien de tout ce qui peut porter le poison dans l'ame par les sens.

Voilà ce que tâchoient de faire les maîtres de ces écoles, que vous condamnez sans les connoître ; & c'est afin de s'acquitter de ces devoirs, qu'ils veilloient continuellement sur ce petit troupeau de Jesus-Christ : de sorte qu'ils pouvoient dire comme Jacob, *Noctu diuque æstu urebar & gelu, fugiebatque somnus ab oculis meis.* La charité leur donnoit de la lumiere pour les instruire, & ils tâchoient de n'en perdre point d'occasion. Ils devenoient, pour ainsi

ainsi dire, enfans, pour les gagner à Jesus-Christ. Ils s'accommodoient à leurs foiblesses, les supportoient sans impatience, & ne se lassoient point de les servir. Ils les considéroient comme un dépôt précieux, que Dieu avoit confié à leurs soins, & dont il leur demanderoit compte. Tout leur intérêt étoit de les conserver dans l'innocence de leur baptême. C'est pour ce sujet qu'ils les avoient toujours dans leurs mains, pour en faire un ouvrage digne du ciel. On peut dire même qu'ils les portoient dans leurs cœurs; puisqu'afin de ne travailler pas inutilement, ils les offroient tous les jours à Dieu pour attirer sa bénédiction sur eux.

Comme il est presque impossible que des enfans qui sont encore entierement assujettis aux sens, ne fassent ce qu'ils voient faire aux autres, ils tâchoient de les instruire encore plus par leurs actions que par leurs paroles; & même ils avoient un soin particulier de n'avoir que des domestiques très-réglés, afin que ces enfans ne voyant jamais devant eux que de bons exemples, fussent heureusement contraints de faire ce qu'ils voyoient faire, & de marcher dans la voie où on les conduisoit; & d'autre part, comme on les occupoit, au-

tant qu'ils en étoient capables, à l'étude & à des exercices de piété, on leur ôtoit tout le loiſir de s'occuper à des choſes mauvaiſes; & cependant on les fortifioit contre les maximes du monde. On leur découvroit comme tout y eſt plein de piéges. On leur apprenoit que les Chrétiens en devoient uſer comme n'en uſant point, & que pour le vaincre il falloit n'aimer ni ſes richeſſes, ni ſes grandeurs, ni ſes plaiſirs. ]

On a cru qu'un plus grand détail de la conduite que l'on obſervoit dans ces écoles, ne déplairoit pas. Le voici tel qu'on l'a trouvé dans un mémoire écrit par feu M. Wallon marchand à Beauvais, qui avoit demeuré au Chênet, où étoit une de ces écoles.

Pluſieurs perſonnes, dit-il, touchées de Dieu, ayant compris l'obligation où ſont les peres & les meres de donner, ou au moins de procurer à leurs enfans une éducation chrétienne, s'adreſſerent à Port-Royal. Une de ces perſonnes, qui avoit deux enfans, & une maiſon dans le cul-de-ſac de ſaint Dominique, céda ſa maiſon pour y élever ſes deux enfans. Pluſieurs autres y joignirent les leurs; de ſorte qu'en peu de tems il s'en trouva un

aſſez grand nombre. Les Jeſuites en furent effrayés pour leurs colleges, & ils obtinrent un ordre de la Cour, en conſéquence duquel le Commiſſaire ſe tranſporta en cette maiſon, dont il demanda le ſupérieur. Il ſuivit celui qui étoit allé l'avertir, & entra dans ſa chambre, où il le trouva qui liſoit dans un recueil de ſentences de l'Ecriture ſainte, des Peres, ou d'autres livres de piété, pour chaque jour du mois. Le Commiſſaire ayant demandé au ſupérieur quel livre il liſoit, le ſupérieur le lui préſenta. Le Commiſſaire l'ouvrit, & tomba au 4 d'Octobre, Fête de ſaint François, où, après une ſentence de M. de ſaint Cyran, il y avoit au-deſſous : *Priez pour ſon Ordre.* Le Commiſſaire plein des idées que les Jeſuites répandoient, que les Janſeniſtes, diſciples de M. de ſaint Cyran, vouloient établir un nouvel Ordre, s'imagina que ces mots: *Priez pour ſon Ordre*, joints à une penſée de M. de ſaint Cyran, vouloient dire, Priez pour l'Ordre de ſaint Cyran; & il crut que les Meſſieurs qui avoient ſoin des écoles étoient de ce nouvel Ordre. Mais le ſupérieur lui fit voir que, *Priez pour ſon Ordre*, avoit un rapport tout naturel avec ſaint François, dont le nom

étoit en lettres capitales au haut de la sentence. On voit par-là jusqu'où l'on poussoit le ridicule, en suivant les préventions que les Jesuites donnoient à ceux qui les croyoient sur leur parole.

Cette visite ne produisit rien pour lors; mais on vit bien qu'il y avoit à craindre pour les écoles: ainsi on résolut de les transférer à la campagne. M. de Bernieres maître des requêtes, ravi de trouver cette occasion, pour procurer à trois fils qu'il avoit, une éducation chrétienne, offrit une maison de campagne qu'il avoit achetée depuis peu. On l'appelloit le Chênet, & elle étoit de la paroisse de saint Antoine du Buisson, qui tient aux murs du parc de Versailles; mais le Chênet en étoit un peu éloigné. M. du Gué de Bagnols, pour procurer le même avantage à ses enfans, offrit la maison des Troux, où l'on mit des maîtres, & l'on en mit aussi aux Granges de Port-Royal.

Ces écoles étoient réglées de la même maniere. Il y avoit un maître dans chaque chambre avec cinq ou six enfans. Les lits étoient disposés de maniere que le maître les voyoit tous du sien. Chacun avoit sa table à part, & elles étoient rangées de maniere que le maître les voyoit toutes;

mais ils ne pouvoient ſe parler les uns aux autres. Chacun avoit ſon tiroir, ſon pupitre, & les livres néceſſaires, de ſorte qu'ils n'étoient point obligés de rien emprunter à leurs compagnons. Le nombre des penſionnaires n'étoit pas fort grand, parce qu'on n'en donnoit à un maître qu'autant qu'il pouvoit tenir de lits dans ſa chambre.

On ſe levoit à cinq heures & demie, & on s'habilloit ſoi-même. Ceux qui étoient trop petits étoient aidés par un garçon. On faiſoit la priére en commun dans la chambre, & enſuite chacun étudioit ſa leçon, qui étoit de la proſe pour le matin. A ſept heures chacun la répétoit au Maître l'un après l'autre. On déjeûnoit enſuite, & en hiver on ſe chauffoit. Après le déjeuné, on ſe remettoit à ſa table. Chaque enfant faiſoit ſa verſion, qu'on leur recommandoit de bien écrire. La verſion faite, ils la liſoient au maître l'un après l'autre. S'il reſtoit du tems, on leur faiſoit expliquer la ſuite de leur Auteur, qu'ils n'avoient point préparée. A onze heures on alloit au réfectoire, & un de ceux qui avoient été confirmés récitoit un verſet du nouveau Teſtament en latin. Les enfans d'une même chambre étoient à une même table

avec leur maître, qui avoit soin de leur servir à manger, & même à boire. On faisoit la lecture pendant le repas. Au sortir du réfectoire, on alloit en récréation au jardin en tout tems, excepté lorsqu'il faisoit mauvais, ou qu'il étoit nuit. Comme le jardin étoit fort vaste & plein de bois & de prairies, il étoit défendu de sortir sans permission d'un espace qui étoit marqué. Les maîtres se promenoient au même lieu, sans perdre jamais de vûe leurs enfans.

A une heure on alloit dans une salle commune jusqu'à deux. Les enfans y apprenoient un jour la géographie, & un autre l'histoire. A deux heures ils remontoient dans leurs chambres pour étudier la poësie, dont ils faisoient la répétition au maître à quatre heures; après quoi ils goûtoient. Ensuite ils étudioient le grec de la même maniere que les autres leçons, & ils en faisoient la répétition.

Vers les six heures on soupoit. Tout s'y passoit comme au dîner. La récréation qui suivoit ce repas, duroit jusqu'à huit heures, que les enfans remontoient à leurs chambres pour étudier leur leçon du lendemain. A la demie on faisoit la priére en commun. Tous les enfans des différentes

chambres, les Messieurs & les domestiques y assistoient. Après qu'elle étoit finie, chacun retournoit à sa chambre pour se coucher. Le maître de chaque chambre étoit présent ; ainsi il se couchoit le dernier, & se levoit le premier.

Les Dimanches sur les huit heures, le supérieur faisoit le catéchisme avec une instruction. On alloit ensuite à la Messe de paroisse. Au retour, s'il restoit du tems, on l'employoit à des lectures de piété. Après le dîner, qui se faisoit à l'ordinaire, on alloit à la récréation, qui duroit jusqu'à deux heures, que l'on remontoit aux chambres pour faire quelque lecture, soit en commun, soit en particulier. On alloit à Vêpres à la paroisse.

On n'avoit congé que l'après-midi. On passoit ce tems-là à jouer dans le jardin, ou quelquefois à aller se promener à des maisons du voisinage.

Comme ces écoles étoient plus pour la piété que pour les sciences, on ne pressoit pas si fort les enfans pour les études, dont on leur donnoit cependant de solides principes. C'est ce qui a produit les belles Méthodes gréque & latine, & quelques autres ouvrages qui auroient été suivis de beaucoup d'autres. Dans la maniere de les ins-

truire des ſciences, on ſuivoit plûtôt la raiſon que la coutume. Ainſi on leur faiſoit traduire pluſieurs des bons Auteurs latins, avant que de les appliquer à écrire en cette langue & à faire des thêmes. Car comment veut-on qu'un enfant écrive en une langue qu'il ne ſçait pas, & dont il a ſeulement appris les régles ? Au lieu que la lecture des bons Auteurs le met en état de compoſer enſuite, & d'employer les expreſſions des Auteurs qu'il a étudiés.

Telle étoit la conduite que l'on ſuivoit dans les écoles de Port-Royal. On y avoit un plus grand ſoin de l'ame que du corps. Les châtimens y étoient très-rares. Un ſeul regard du maître faiſoit plus d'impreſſion que n'auroient fait des traitemens ſéveres, qui auroient plûtôt indiſpoſé les enfans contre les maîtres, qu'ils ne les auroient véritablement corrigés. Si l'on en voyoit quelqu'un dont l'exemple fût nuiſible aux autres, on le renvoyoit, ſans qu'aucune conſidération fût capable de le faire reſter. Ils étoient habillés d'une même maniere, afin qu'il n'y eût point entre eux de jalouſie, ſi les uns avoient été habillés plus proprement que les autres. On leur apprenoit à bien écrire des lettres, ſelon les différentes occaſions qui ſe préſentoient,

On leur faisoit exercer le corps pendant les récréations, soit à la course, soit à des jeux d'adresse; mais en même tems on veilloit à les modérer, de maniere qu'ils n'en fussent pas incommodés. Quand on ne pouvoit aller faire la récréation dans le jardin, il y avoit dans une salle un billard, des échecs & des dames. Il y avoit aussi des jeux pour leur apprendre l'histoire, soit ecclésiastique, soit profane.

Par une telle éducation, on auroit pû former d'excellens sujets, soit pour l'Eglise, soit pour l'Etat. M. de Tillemont, Dom Pierre le Nain son frere, chanoine régulier de saint Victor, puis moine & souprieur de la Trappe, M. du Fossé, & plusieurs autres en sont des preuves.

Ces écoles ne durerent pas long-tems, comme on l'a déja dit. Les Jesuites sentirent bien le tort qu'elles étoient capables de faire à leurs colleges; c'est pourquoi ils penserent à les détruire, voulant toujours être seuls dans tout ce qui se fait. Ils obtinrent la visite d'un Commissaire, qui alla aux différentes écoles : mais l'effet de sa visite fut suspendu quelque-tems par un triste accident qui arriva dans leur college de Clermont. On jouoit en ce temslà à un jeu que l'on appelloit *la berne*, &

qui consistoit à prendre une couverture de lit, dans laquelle on mettoit celui qui devoit être berné. Quatre autres en prenoient les quatre coins, & faisoient sauter en l'air celui qui étoit au milieu. Un neveu du cardinal Mazarin, qui étoit pensionnaire aux Jesuites, jouant à ce jeu avec d'autres, & étant berné à son tour, un de ceux qui tenoient la couverture laissa échapper son coin; & celui qui étoit au milieu étant tombé sur le pavé, mourut peu après de sa chûte. Lorsque l'éclat que fit un tel accident fut passé, les Jesuites revinrent à la charge contre les écoles de Port-Royal avec tant de chaleur, que les maîtres de ces écoles, aussi bien que les enfans, n'eurent que vingt-quatre heures pour se retirer.





# MEMOIRES
## *POUR SERVIR*
# A L'HISTOIRE
## DE
# PORT-ROYAL.

LA crainte que j'ai de tomber dans l'oubli des graces que Dieu m'a faites, & dans l'ingratitude qui le suit ordinairement, me force de repasser dans ma mémoire ce que j'ai vû dans des personnes d'une éminente piété, avec lesquelles il m'a fait la grace de passer une bonne partie de ma vie. La retraite où je suis, & la vie que je mene, séparé de tout engagement, d'occupations & de visites, me donnent une grande facilité de m'occuper à loisir du passé, pour bien user du présent, & m'animer pour l'avenir; &

je crois qu'il m'eſt avantageux pour cela de ſoulager la foibleſſe de ma mémoire, en mettant les choſes par écrit à meſure qu'elles me reviennent dans la penſée.

Le tems qui va m'échapper des mains, me confirme dans ce deſſein, afin que, lorſqu'il arrache & ravit tout, je tâche de mon côté de lui arracher & de lui ravir quelque choſe qui ſubſiſte malgré ſa rapidité, & qui me ſerve pour l'autre vie, en me faiſant revenir dans l'eſprit tant de choſes qu'il a déja moiſſonnées, & en me peignant dans le ſecret de ma cellule ce que j'ai vû de ſi admirable en tant de différens lieux.

L'eſprit oublie aiſément ceux que les yeux ne voient plus. * Et de quoi un ſolitaire, tel que je m'efforce d'être, peut-il s'occuper l'eſprit avec plus de plaiſir, que d'autres ſolitaires qui lui ont donné à lui-même le modéle d'une vie ſainte & retirée ? Ma douleur, il eſt vrai, eſt de ſurvivre à des perſonnes pour qui j'aurois de bon cœur donné ma vie. Ainſi toute la conſolation qui me reſte dans mon ennui, eſt de tâcher de renouveller dans mon eſprit la mémoire de ce que j'ai vû, & de

* Semper meminerim priorum, ne mens perdat quod oculi videre deſierunt. *S. Jerôme.*

rallumer quelque étincelle de ce feu que leur présence allumoit si souvent dans mon cœur.

Je ne dois pas souffrir, mon Dieu, que les lumieres si pures que vous avez allumées dans votre Eglise, & dont vous m'avez fait la grace d'approcher de si près pendant un si long tems, s'effacent de mon esprit. Je veux donner toutes les heures de mon loisir, dans ma chere solitude, pour les exposer continuellement à mes yeux, afin qu'ils servent encore à me conduire dans la voie qu'ils m'ont montrée. Vous qui voyez le fond de mon cœur, mon Dieu, vous sçavez quel plaisir je trouve à m'entretenir d'eux, & que ce sont là mes plus grandes délices. * Il me semble que je parle avec eux, & qu'ils s'entretiennent avec moi; que je les vois, que je contemple leur visage, que je m'occupe de leurs gestes; & que dans ce doux souvenir, ou je ne suis plus ici, mais où ils étoient, ou qu'ils sont ici avec moi.

Je ne prétends point faire ici l'auteur: Dieu me garde de cette pensée. Il conviendroit mal à une personne âgée de plus de soixante-douze ans, & qui n'attend plus

* Quoties carissimos vultus mihi repræsento, toties aut ego hîc non sum, aut vos hîc. *Idem.*

que la mort, d'entreprendre de faire une histoire. Je ne travaille qu'au soulagement de ma mémoire, & pour éviter l'oubli, marquant fidélement, mais succinctement les choses que j'ai vûes. C'est pour moi uniquement que je travaille. Ce n'est point pour eux ; & je puis dire avec S. Jerôme : « En repassant dans mon esprit de telles » vertus, je travaille plus pour moi que » pour elles, & j'en retire plus d'avantage » que je ne leur procure de gloire : » *Multò plus accipio quàm tribuo beneficii, tantarum recordatione virtutum.* J'aurois plûtôt à leur demander pardon, si j'osois toucher à leurs vertus avec des mains impures. Ce n'est donc point par présomption que j'écris, mais par la violence de l'amour, qui me feroit souhaiter quelquefois que tout le monde sçût qui ils étoient, & le bonheur que j'ai eu d'être honoré de leur amitié : *Brevi libello amicitias nostras æternæ memoriæ consecro.* Mon Dieu, qui voyez d'un côté l'ardeur de mon desir, & de l'autre la foiblesse de mes forces, pardonnez a l'une comme à un effet de la fragilité humaine, & soutenez l'autre comme l'effet d'une bonne volonté que je sens en moi pour vos serviteurs, dont j'implore très-humblement les priéres.

## PREMIERE PARTIE.

J'Avoue qu'encore aujourd'hui ce m'eſt une choſe incompréhenſible, mon Dieu, de voir les vûes ſi ſecrettes, ſi merveilleuſes dans votre éternelle preſcience, dont vous vous êtes ſervi pour m'attirer à la connoiſſance de vos ſerviteurs : car je me ſuis trouvé uni avec eux ſans les connoître. Ce n'étoit pas moi, mon Dieu, qui les cherchois : c'étoit vous qui me conduiſiez à eux. J'étois vraiment alors comme un petit enfant qui ne fait que de naître, que l'on porte où l'on veut, dont on a ſoin ſans qu'il le ſçache, & à qui l'on donne le lait dont il a beſoin, ſans qu'il connoiſſe encore ni ſa mere ni ſa nourrice.

Je puis dire de cette enfance ſpirituelle ce que S. Auguſtin dit de l'enfance de ſon corps : « Votre miſéricorde ma tendu les » bras : j'ai été jetté dans le ſein de votre » providence paternelle. » Et comme ce Saint reconnoît que ce n'étoit ni une mere, ni une nourrice qui le rempliſſoient

* Suſceperunt me conſolationes miſericordiarum tuarum. *Conf.* L. I. c. 6.

du lait dont il avoit besoin, mais Dieu seul: je puis dire de même, que ce n'étoient, ni ceux qui m'amenoient à ce lieu, ni ceux qui me recevoient, qui me faisoient cette grace, mais Dieu qui leur donnoit ce fond de bonne volonté pour moi, & qui leur faisoit trouver leur joie à me faire un plaisir dont il étoit l'unique auteur. Que tout ce qu'il y a au dedans de moi éclate en vos louanges, Seigneur, & répandez de plus en plus vos dons sur ceux dont vous vous êtes servi pour me donner votre connoissance.

Autant que je me puis souvenir de ces premiers commencemens de ma vie, j'avois déja fait quelques démarches qui pouvoient avoir de terribles suites, & j'étois dans des engagemens qui pouvoient aller loin. Je prenois une route toute opposée à celle que vous aviez résolu de me faire prendre. C'est-à-dire, mon Dieu, qu'au lieu de chercher ces Messieurs, pour qui vous sçavez le fond d'estime que j'aurai toute ma vie, j'allois au contraire me jetter entre les bras de ceux qui ne m'en auroient donné qu'une extrême aversion, comme ils avoient déja commencé de faire.

Mon pere en mourant, & me laissant à

douze ans, m'avoit extrêmement recommandé au Pere Grisel Jesuite, son parent, qui lui promit qu'il auroit grand soin de moi, & lui tint parole. Comme ce Jesuite étoit puissant dans sa Compagnie, je me sentis de son appui, premierement par les recommandations qu'il fit de moi à mes Régens, qui m'aimoient fort, & ensuite par les connoissances qu'il me donna pour m'introduire dans le monde. Son dessein étant de m'établir auprès de M. le Cardinal de Richelieu : il m'avoit envoyé pour cela diverses fois chez M. de Bragelone, qui me témoignoit beaucoup d'amitié.

Les choses étant de la sorte, j'allois tête baissée dans d'étranges précipices. Je voïois toutes les maisons des Peres Jesuites, où l'on me recevoit avec beaucoup de joie ; & on me faisoit ainsi des caresses qui flattoient beaucoup mon enfance. Je me souviens même que le goût que je prenois de ce côté alla si loin, qu'il me prit quelque envie d'entrer dans ce Corps, & que je le communiquai même au Pere Grisel, qui, poussé par je ne sçai quel instinct que je n'ai jamais bien démêlé, me dit qu'il ne me le conseilloit pas, sans qu'il m'en donnât d'autres raisons.

Voilà, mon Dieu, l'état où j'étois ; &

je vous prie de lui rendre ſelon la bonne volonté qu'il avoit pour moi. Je ſerois fâché de lui être ingrat. Mais cependant que faiſoit votre admirable providence, qui veille à tout, & qui conduit tout, pour me tirer de cette voie qui n'étoit pas la ſienne, & pour me remettre dans celle qu'elle avoit arrêtée !

J'avois une mere très-ſage & de très-grande piété. Comme cette bonne veuve mettoit toute ſa piété à prendre pour Confeſſeurs les Curés des paroiſſes où elle ſe trouvoit, étant alors ſur la paroiſſe de S. Mederic, elle alloit à M. Hillerin qui en étoit curé avec M. Barré chanoine de Notre-Dame. M. Hillerin étoit extrêmement ami de MM. de Port-Royal. Comme il avoit dans ſa cure M. d'Andilli, chez qui étoient ces autres Meſſieurs, étant témoin comme il l'étoit de leur vertu, il ne pouvoit pas ne la pas eſtimer. Les coups de grace qu'il vit dans cette maiſon, firent tant d'impreſſion ſur ſon cœur, qu'au lieu que comme Curé il auroit dû leur donner l'exemple d'entrer dans la voie de la vérité, il crut au moins devoir mettre ſa gloire à les ſuivre, & réſolut de ſe défaire de ſa cure pour ſe retirer dans la ſolitude.

Pendant qu'il négocioit cela, & qu'il

cherchoit un homme qui pût remplir dignement sa place, ma mere qui le voyoit toujours, lui ayant un jour parlé de moi au hazard, & sans aucun dessein, il voulut me voir. Il prit affection pour moi, me donna une chambre chez lui, me fit manger à sa table, m'introduisit chez M. d'Andilli, me fit jouter contre lui pour l'écriture, me fit apprendre & réciter des vers devant lui, & me traita ainsi jusqu'au jour de sa sortie de sa cure.

Ce fut là, mon Dieu, l'Ange que vous m'envoyâtes pour me retirer du précipice où j'étois déja assez avant engagé. Quelles actions de graces assez dignes puis-je vous rendre pour la miséricorde que vous me fites alors sans que je le susse ! Car ne puis-je pas dire qu'il s'agissoit ici de la décision de ma perte ou de mon salut ; & que vous me délivrâtes en un moment d'un nombre infini de péchés où je serois indubitablement tombé, suçant la haine que l'on m'auroit inspirée contre vos fidéles serviteurs, mes chers maîtres, dont mes yeux & mes oreilles m'ont fait depuis reconnoître l'innocence & admirer la vertu? Quand je me livrerois tout entier, pourrois-je rendre à votre grace la moindre partie de ce que je lui dois, m'ayant ar-

raché d'entre les mains de ceux qui la combattoient, & m'ayant empêché moi-même d'être son persécuteur, pour m'associer à ceux qui étoient résolus de la défendre jusqu'au péril de leur vie? Je plains, mon Dieu, je plains ceux que vous n'avez pas prévenus comme moi. Je serois comme eux, si vous ne m'aviez mis à couvert sous l'ombre de vos aîles.

Je me suis étendu ici, parce qu'il est juste de donner mes premieres applications à un homme qui m'a donné les premieres teintures de la Religion, & les premieres connoissances de ces heureux solitaires, en m'y conduisant lui-même. Il conçut d'abord une affection pour moi qu'il a conservée jusqu'à sa mort, où il a bien voulu me donner des marques de sa tendresse, en me laissant par sa derniere volonté un saint Augustin de sa bibliothéque, qui lui avoit toujours été cher.

J'ai toujours admiré l'humilité de ce serviteur de Dieu dans ses abaissemens volontaires. Avec quelle joie alloit il se jetter aux pieds de M. de Saci pour s'y accuser de ses fautes, lui qui l'avoit vû, étant Curé, venir tout petit entendre sa Messe de paroisse! Il ne voyoit plus en M. de Saci un jeune homme, non plus qu'en

lui un Curé. La grace & la pénitence avoient effacé en lui toutes ces distinctions. Put-il mieux faire voir combien les sentimens d'humilité & de reconnoissance pour M. de saint Cyran étoient demeurés fermes dans son cœur jusqu'à la mort, qu'en ordonnant qu'il fût enterré à ses pieds ? Il m'apprend par cet exemple de quelle maniere je dois me considérer à son égard. Que du ciel où il est, il jette les yeux sur ma bassesse, comme il a fait pendant sa vie ! Et s'il voit en moi bien des foiblesses & des enfances, qu'il se souvienne qu'en vivant sur la terre, il m'a aimé lorsque je n'étois qu'un enfant !

Je ne puis me rassasier de parler de ce saint Curé. D'où venoit, mon Dieu, cette joie dont je fus témoin qu'il fut rempli, lorsqu'il se vit déchargé de sa cure ? N'étoit-ce pas vous qui la répandiez dans son cœur, en lui faisant comprendre la grace que vous lui faisiez de le délivrer d'un si pénible fardeau, qu'il avoit lui-même trop indiscretement mis sur ses épaules ? « Lorsque j'étois Curé, me disoit-il alors, je » croyois que je n'avois qu'à recevoir les » offrandes, & je ne trouvois pas un meil» leur métier dans le monde. Je jouissois » avec plaisir de toutes les douceurs de la

» vie. J'étois bien aimé de tous, & bien
» venu chez tous. Mais quand il a plû à
» Dieu de m'ouvrir les yeux, & de me
» faire voir les choses à fond, j'ai bien
» changé de sentiment. J'ai vû que cette
» humeur facile & accommodante que j'a-
» vois envers tout le monde, pour me
» faire aimer de tous; que cette facilité
» à parler dans une chaire de prédicateur;
» que cette gravité assez naturelle que j'a-
» vois en officiant à l'autel; que toutes les
» autres choses qui pouvoient flatter ma
» vanité, étoient pour moi de grands pié-
» ges. Plus je voulois quitter le monde,
» plus le monde s'efforçoit de me retenir.
» Dès le premier bruit que j'allois quitter
» ma cure, il n'y eut personne qui ne vou-
» lût m'avoir chez lui pour me regaler. Je
» combattois, mais quelquefois je résistois
» mal. L'Abbé de Bernai, si célebre par sa
» bonne table, étant marguillier de ma
» paroisse, voulut avec plus d'instance que
» j'allasse manger chez lui. J'eus peine à
» me rendre, & à me trouver chez un
» homme si décrié par la délicatesse de ses
» festins.» Le fameux Traiteur Gilles, qui se piquoit de dévotion, fit aussi une tentative pour avoir son pasteur à souper. « A
» Dieu ne plaise, disoit M. Hillerin, que

» j'autorise cette malheureuse profession,
» en me trouvant dans ces maisons-là ! »

Toutes ces embûches ne faisoient que hâter davantage son dessein. » Je vois la
» vanité de tout cela, me disoit-il, com-
» me j'ai vû la vanité de ce qui se passe
» dans ma cure. Hors un petit nombre
» d'amis chrétiens, très-rares, je n'y en
» voyois presque point. Les meilleurs, ce
» sont ceux qui sont moins vicieux. Tou-
» tes les professions sont corrompues. Les
» marchands ont les fraudes & les four-
» beries : les gens de robe ont les injus-
» tices : les gens d'affaires ont l'avarice :
» les riches & les nobles sont corrompus.
» Tous font ce qu'ils condamnent dans
» les autres. J'allois chez des personnes
» extrêmement décriées pour quelque dé-
» sordre : ils étoient les premiers à me
» parler contre, & me fermoient ainsi la
» bouche. Et quand je voyois tout cela
» assemblé les Dimanches dans mon Egli-
» se, quel jugement, moi qui connoissois
» les choses à fond, en pouvois-je faire ?
» Et combien cette parole d'un excellent
» Prélat de Marseille me revenoit-elle sou-
» vent dans l'esprit : Qu'est-ce que presque
» la plûpart des assemblées de Chrétiens en
» nos jours, sinon un assemblage de toute

» sorte de vices ? * Lorsqu'après cela j'en-
» trois dans le détail de mon Eglise, &
» que j'en examinois tous les Prêtres ha-
» bitués, quelle idée en pouvois-je avoir ?
» De quatre-vingt-dix qu'ils étoient, il y
» en avoit quatre-vingt-six de Normands
» & quatre de Picards. C'étoient des Prê-
» tres qui me ressembloient, & qui fai-
» soient leur fait pour recevoir leurs ré-
» tributions. Est-ce là, disois-je en moi-
» même, ce qui peut fléchir Dieu ? Est-ce
» là ce qui peut l'appaiser sur mon peu-
» ple ? N'est-ce pas nous qui sommes cause
» qûe le culte de Dieu est aboli, & que sa
» majesté redoutable dans les saints tem-
» ples est avilie ? On ne voudroit pas en-
» trer chez moi avec la même immodes-
» tie qu'on entre dans l'Eglise. Les priè-
» res qu'on y semble faire se changent en
» nouveaux péchés. C'est nous autres qui
» causons cela, n'imprimant pas à nos
» peuples par notre exemple la révérence
» pour nos autels. Le Prêtre & le peu-
» ple sont semblables : *Sicut populus, sic*
» *Sacerdos.*

» Les cheveux me dressent à la tête,
» ajoutoit-

* Quid est aliud penè omnis cœtus Christianorum, quàm sentina vitiorum ? *Salvian.*

» ajoutoit il, lorſque je penſe à un de mes
» Eccléſiaſtiques qui vient de mourir en-
» tre mes mains. Vous y étiez avec moi.
» Vous y avez vû la peſanteur de ſon
» cœur, & ſi lorſque je lui demandois s'il
» ſentoit en lui-même la conſolation du
» S. Eſprit, je ne lui parlois pas un lan-
» gage tout barbare. J'avoue que cela me
» toucha, & hâta ma retraite. Dès le len-
» demain, qui étoit le jour de la Purifica-
» tion de la ſainte Vierge, je me déclarai
» publiquement en chaire, & je dis à mes
» paroiſſiens, en leur faiſant une eſpece
» d'adieu, que je les allois quitter pour
» faire pénitence; & qu'en un jour où l'E-
» vangile marquoit les jours de la purifi-
» cation de la ſainte Vierge accomplis,
» je ſerois heureux ſi ceux de la mienne
» pouvoient commencer. »

Mais puis-je faire ici réflexion ſur ce qui ſuivit un ſi grand exemple? Le monde rendit à l'action généreuſe de ce Curé pénitent, ce qu'il a coutume de rendre aux actions chrétiennes. Le démon qui craignoit les ſuites d'une démiſſion faite avec un eſprit ſi chrétien, voulut effrayer ceux qui ſeroient tentés de le vouloir ſuivre, par le mépris qu'il inſpira aux perſonnes du monde pour celui qui y avoit ſi glorieuſement

renoncé. Il suscita contre lui toute sa famille, & fit que ses proches ajoutant l'injustice au mépris, lui firent perdre plus de seize mille livres de rente: ce que le saint pénitent reçut avec autant de joie qu'en auroit un homme qui en auroit gagné davantage.

Pourquoi faut-il, mon Dieu, que dès qu'on commence à se convertir à vous, on soit aussitôt comme dégradé dans l'esprit des personnes du monde? L'honneur de Jesus-Christ & du nom chrétien est-il devenu si avili, qu'il suffise d'en faire une véritable profession, pour n'être plus considéré par ceux mêmes qui se disent Chrétiens, & qu'on soit comme forcé de persévérer dans le déréglement, de peur de tomber dans l'opprobre?

Jamais M. Hillerin ne me parut, ni aux personnes sages, plus digne de respect & de vénération, qu'après qu'il eut quitté ce qui l'élevoit dans Paris. Cependant dès qu'il perdit le nom de Curé, il semble qu'il perdit toute sa gloire. Quand on ne lui vit plus de carosse, ni de valets, on ne pensa plus à ce qui l'avoit réduit à cet abaissement volontaire; & les hommes charnels jugeant de lui sur le rapport de leurs yeux, ne traiterent qu'avec mépris

un homme qu'ils regardoient comme tombé dans une extrême folie. Aussi M. Hilleri n'ignoroit pas ce qui lui arriveroit, & il vous fit, mon Dieu, un sacrifice de ces mépris futurs, comme en réparation de l'honneur où il s'étoit trop indiscretement ingéré dans votre Eglise.

Enfin votre serviteur rompit tous ces liens. Mais puis-je oublier la force avec laquelle il parla à tous ceux qui vinrent lui dire les derniers adieux ? Il n'y avoit pas un œil qui fût sec, & sa maison ne desemplissoit pas. C'étoit un flux & reflux continuel. Les uns sortoient, les autres entroient, tous le visage baigné de larmes, & tous éclatant en sanglots. Je voyois avec étonnement ce concours, & j'avois peine à fendre la presse, & à me faire un passage pour aller à ma chambre. La nuit avoit peine à chasser le monde, & ils prévenoient le point du jour.

J'avoue qu'en faisant réflexion sur ce que je voyois, j'admirois la force de la grace qui fait ces divisions, & qui remplissoit intérieurement de joie un homme qui voyoit fondre en larmes à ses pieds tant de différentes personnes. Il les recevoit avec une charité pastorale, & tâchoit de les consoler. Il ne dissimuloit point

» qu'il avoit besoin de faire pénitence aussi
» bien qu'eux, & encore plus qu'eux;
» qu'il se trouvoit heureux au moins de ce
» que les ayant peu édifiés pendant qu'il
» étoit leur pasteur, il leur donnoit, en les
» quittant, l'exemple de la pénitence où
» il souhaitoit qu'ils entrassent; qu'il tra-
» vailloit à réparer les maux de son entrée,
» par sa sortie; & qu'il avoit la joie, en
» les quittant, de les laisser entre les mains
» d'un homme (M. du Hamel, curé de
» S. Maurice, Diocese de Sens,) qu'il
» avoit cherché & fait chercher avec de
» grands soins, & dont les commence-
» mens si édifians dans une autre cure,
» répondoient de ce qu'il feroit à cette
» nouvelle cure de Paris. »

Ceci me donne lieu de rappeller dans ma mémoire une partie de ce qui se passa pour le choix d'un successeur. M. Hillerin qui avoit résolu de quitter sa cure du vivant de M. de S. Cyran, ne perdit rien de cette pensée à la mort de ce saint homme. Au contraire, cet événement ne fit que l'échauffer davantage. Il traita donc cette affaire avec M. Singlin. Celui-ci qui avoit puisé par de fréquentes communications avec M. de S. Cyran, ce grand fond de discernement qui a toujours paru

en lui, la regarda comme étant très-délicate. Il crut qu'il étoit de la ſageſſe de ne rien précipiter, mais de voir à loiſir ſi cette réſolution de M. Hillerin étoit fondée, & ſi elle venoit d'une vraie affection pour la vérité & pour ſon ſalut, ou s'il ne cherchoit point qu'on le perſuadât qu'il pouvoit faire ce qu'il ne croyoit pas pouvoir faire lui-même. Ainſi quelque bonnes réſolutions que M. Hillerin témoignât, M. Singlin perſiſtoit toujours à lui dire qu'il ne répondoit point des ſuites qui pouvoient être incertaines ; qu'il voyoit bien que ſa demeure à ſa cure lui pouvoit être dangereuſe, mais qu'il voyoit auſſi de grands dangers dans ſa ſortie.

M. Hillerin qui eſpéroit tout de Dieu, promettoit auſſi tout pour l'avenir. M. Singlin veilloit d'ailleurs de ſon côté à faire paroître un grand deſintéreſſement dans cette rencontre, qui auroit pû tenter bien des gens moins affermis dans la piété. Comme donc M. Hillerin le preſſoit fort de lui nommer un ſucceſſeur, il s'excuſa long-tems de le faire, tant par la peine d'en trouver un qui eût toute la ſageſſe néceſſaire pour ne point faire de fautes, que pour ne pas témoigner à M. Hillerin, qu'il approuvoit ſa ſortie, & qu'il l'aidoit

même à l'exécuter. Il le pria donc de faire sçavoir tous ses sentimens au Pere Gibieuf de l'Oratoire, qu'il avoit toujours consulté sur sa conscience; d'y joindre ce qu'il lui avoit répondu, & de s'en remettre à ce qu'il lui diroit. M. Singlin crut devoir user de cette précaution envers le Pere Gibieuf, afin qu'il n'eût pas sujet de croire qu'il eût voulu entreprendre sur sa conduite.

Toutes ces démarches avoient duré du tems, & M. Hillerin venoit toujours trouver M. Singlin dans les mêmes résolutions, & le pressoit de lui nommer un successeur. Ce sage directeur évita avec grand soin de lui nommer aucun de ceux qui jusques-là eût eu relation avec lui ni avec ses amis, de peur qu'il ne semblât qu'il dépouilloit M. Hillerin d'une bonne cure, pour se revêtir de ses dépouilles. Il affecta même de ne lui pas dire qu'il n'en connoissoit qu'un, le priant seulement de choisir pour cela celui qu'il jugeroit plus rempli de vertu & de lumiere divine, plus détaché du monde, & plus plein de charité; & qu'il aimeroit encore mieux un homme qui auroit moins de lumieres, qu'un autre qui se glorifieroit de suivre les régles les plus exactes, sans avoir ni humilité ni discrétion. Enfin on résolut de choisir M. du Hamel.

Pendant ces négociations le bruit s'étant répandu que M. Hillerin alloit quitter sa cure, M. Barré chanoine de Notre-Dame & son collegue en cette cure, où l'on sçait qu'il y en a deux, en fut le premier allarmé. Ils avoient été quelque tems ensemble sans se pouvoir bien accorder, comme cela n'arrive que trop souvent; & la division des chefs partageoit tout le troupeau. Mais depuis, la sage conduite de M. Hillerin les rendit si bons amis, qu'au lieu qu'auparavant ils auroient eu de la joie d'être séparés, la séparation au contraire alors étoit une des choses qui leur pût être le plus sensible. M. Barré tenta M. Hillerin plusieurs fois; & de peur de se voir forcé à se condamner lui-même par l'exemple de son confrere, il aima mieux appeller folie cette démission, qu'il ne regardoit qu'avec un œil de chair & un sens humain. Il lui représentoit « ce que c'étoit » que de s'aller réduire dans une vie pri- » vée & solitaire. Il lui exageroit le bien » qu'il avoit fait dans sa paroisse, l'union » dans tous les esprits qui étoit en dan- » ger de s'altérer en beaucoup de manie- » res; qu'il étoit dangereux de quitter une » cure, lorsqu'on a des intentions si fer- » mes de bien servir Dieu; qu'il n'auroit

» rien à lui dire s'il avoit causé quelque
» scandale; mais que, graces à Dieu, on
» voyoit tout le contraire ; qu'il pouvoit
» bien , s'il vouloit, aller passer quelque
» tems dans une retraite pour s'y renou-
» veller; mais que de quitter tout-à-fait sa
» cure, cela feroit trop de bruit & trop
» d'éclat dans le monde, & que cela ré-
» jailliroit ensuite sur ceux qui lui auroient
» donné ce conseil; que s'il avoit de nou-
» veau à entrer dans sa cure, il feroit peut-
» être bien d'user de précaution; mais que
» Dieu ayant permis la chose, il ne falloit
» pas punir peut-être quelque petit man-
» que de lumiere, d'une telle sorte; &
» qu'enfin la résolution même où il étoit
» de tout quitter, & le peu d'attache qu'il
» témoignoit avoir pour son bénéfice, étoit
» la meilleure marque de la sincérité avec
» laquelle il se conduisoit, & de la fidélité
» avec laquelle il sembloit que Dieu vou-
» loit qu'il persistât. » M. Barré joignoit à ces remontrances des témoignages de tendresse qui passoient tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors. Il y entremêloit quelquefois les menaces , assurant M. Hillerin que, s'il désertoit, il combattroit si ouvertement celui qu'il mettroit à sa place, que tous deux se repentiroient ensuite, l'un

de l'avoir quittée, & l'autre de l'avoir prise ; comme en effet il ne tint que trop sa parole dans la suite.

On peut juger des secousses de M. Hillerin dans tous ces assauts. Sa plus grande douleur fut alors de n'avoir pas pour collegue en cette Cure un homme tel qu'il eût fallu pour la lui remettre toute entiere entre les mains. Tout son desir auroit été de pouvoir enfin ôter cette longue division de sa paroisse, & d'y introduire l'unité qui est l'ame de l'Eglise & le gage de l'éternité. Il n'ignoroit pas que ce désordre est contraire aux Canons, à toute la Tradition de l'Eglise, & à l'Ecriture. Mais M. Barré ne lui paroissoit pas propre pour réunir en lui seul tout ce fardeau. Il fallut donc, malgré lui, perpetuer ce desordre. Tant de choses partageoient l'esprit de M. Hillerin, & il étoit en certains momens agité de telle sorte, que M. Singlin & les autres amis à qui il communiquoit cette affaire, avoient été quelque tems hors d'espérance de la voir conclurre. Je voyois alors M. Hillerin accablé d'ennuis, jetter de profonds soupirs devant Dieu en la chapelle du S. Sacrement, où nous allions tous les soirs faire nos prieres avant que de nous retirer.

C'eſt avec toutes ces peines que ſe paſſa cette action qu'on peut appeller unique, n'ayant eu gueres d'imitateurs. On peut dire qu'il n'a point tourné la tête en arriere ; & encoreque la tentation qu'il eut une fois, d'être inutile dans l'Egliſe en vivant du bien de l'Egliſe, c'eſt-à-dire du revenu d'un petit Prieuré, lui donnât la penſée de vouloir inſtruire & prêcher les peuples de la campagne, elle fit néanmoins peu d'impreſſion ſur ſon eſprit. Le ſouvenir du paſſé le rendit réſervé & circonſpect pour l'avenir. Il ne ſe laiſſa point aller à de fauſſes lueurs dont l'éclat trompeur ne lui avoit déja cauſé que trop de mal ; & il ne crut trouver de ſureté, après s'être démis de toute autorité & de toute direction dans l'Egliſe, qu'à ſe ſoumettre lui-même à l'autorité & à la direction des autres.

Puis-je néanmoins omettre une tentation qu'eut ce Curé pénitent, après ſa ſortie, à cauſe de quelque differend qu'il eut avec ſon ſucceſſeur, & qu'il crut ne pouvoir terminer qu'en reprenant poſſeſſion de ſa Cure? Il s'ouvrit même là deſſus à un ami, afin qu'il en parlât à M. Singlin. Ce ſage directeur qui ſavoit ce que c'étoit que de tourner la tête en ar-

riere, gémit de cette propoſition, dont il ſembloit qu'on n'attendoit plus que ſon conſentement ; & il répondit à cet ami, la larme à l'œil, mais d'un ton ferme, » Il ne faut pas que M. Hillerin s'attende » à aucune approbation de moi pour le re- » tour dans ſa Cure. Je le laiſſerai faire ; » s'il continuoit d'avoir ces penſées, je » voudrois pouvoir éviter de le voir : car » il ſe fâcheroit que je ne puſſe me ren- » dre l'approbateur de ſes deſſeins. Je ſe- » rai invincible à cela, s'il plaît à Dieu. » On ne ſe mocque point de Dieu : *Deus* » *non irridetur.* Je ſuis prêt à rompre avec » tout le monde, & de m'expoſer à la » diſgrace de tous les hommes, plutôt » que de me relâcher en rien des vérités » que je connois. Vienne qui voudra : je » ne cherche perſonne. Je ſuis prêt de » m'abaiſſer dans tout le reſte : mais pour » ces choſes eſſentielles, je ſuis bien ré- » ſolu d'être inflexible, & opiniâtre, ſi » l'on veut, & ſingulier, & ſuperbe. »

Cette réponſe de M. Singlin ayant été connue de M. Hillerin, il rentra auſſitôt en lui-même, & déplorant ſa foibleſſe, il prit une nouvelle reſolution de demeurer toujours ferme dans la voie où il avoit commencé d'entrer. Il put bien dans la

ſuite changer de lieux & de demeure pendant ſa vie ; mais ſon cœur ne changea jamais. Toutes les agitations de ſon ſucceſſeur, dans des tems ù il auroit eu tout à craindre pour lui-même, pour ſa conſcience, pour ſa réputation, le tenoient dans une humilité profonde, & dans une continuelle action de graces. Sa langue & ſa plume demeurerent mortes. Il n'eut point d'empreſſement pour donner des conſeils dans les rencontres, & pour entrer dans la communication des affaires, ſe tenant à lui ſeul, ſans ſe mêler d'autre choſe.

Il eſt douloureux qu'un ſi grand exemple que Dieu a ſuſcité au milieu de Paris ait eu ſi peu de ſuites. Bien des Prêtres, bien des Curés, bien des Prédicateurs, voyant M. Hillerin quitter cet emploi, devroient rentrer en eux-mêmes, & ſe demander s'ils n'auroient pas autant de raiſon de ſe défier d'eux-mêmes, que M. Hillerin en pouvoit avoir.

Pour lui, dès que Dieu lui eut ouvert les yeux ſur la néceſſité d'une bonne vocation pour entrer dans l'état eccléſiaſtique, il n'a rien tant déploré, & dans lui & dans les autres, que les abus que l'on commettoit en ce point. Et je me ſouviens

qu'étant encore dans sa Cure, lorsque je demeurois chez lui, un Prêtre de sa paroisse m'ayant fait à moi-même quelques instances pour me faire prendre la soutane, M. Hillerin le fit venir, & lui en fit devant moi une reprimande bien forte, comme détruisant par ses paroles ce que son Curé établissoit si fortement par son exemple. Mon Dieu ! rendez l'action de ce Curé pénitent utile à votre Eglise.

Mais ne peut-on pas jetter les yeux sur le fruit qu'il en a déja tiré, & croire que tant de conversions qui se firent ensuite à sa paroisse, de tant de personnes, hommes & femmes, avoient une cause cachée qui agissoit peut être aussi puissamment que celle qui paroissoit au dehors ; & que le Curé dépossedé travailloit autant que celui qu'il avoit mis à sa place ? Celui-ci arrosoit son champ par ses fameux prônes ; mais il y avoit un homme caché qui l'arrosoit par ses larmes, & qui recommandoit toujours à Dieu sa chere Eglise qu'il ne perdoit point de vue. Ce grain qui s'étoit enfoncé dans son affreuse solitude de Pöitou, comme pour y mourir tout-à-fait, étoit plus en état que jamais de porter beaucoup de fruit ; & sa

seule absence, après la déclaration publique qu'il avoit faite qu'il ne se retiroit que pour faire pénitence, étoit une prédication puissante qu'il ne discontinuoit point.

Ainsi en regardant M. Hillerin comme entrant en partage du bien qui se faisoit dans sa Cure, lorsqu'il en étoit si éloigné, pour gémir dans une espece de sepulcre, je passe insensiblement ailleurs, & je le regarde lui-même comme le fruit de la prison de M. de S. Cyran. Il le voyoit souvent à Vincennes, par l'entremise de M. d'Andilly son paroissien. Ce saint prisonnier lui ouvrit insensiblement les yeux par la sagesse de ses entretiens, & le cœur par la grande affection qu'il lui témoignoit. M. Hillerin m'a raconté souvent les larmes aux yeux, de quelle maniere cet Abbé le recevoit dans ses visites. Il couroit à lui les bras ouverts, pour l'embrasser, & s'écrioit : *He ! voilà notre bon ami.* Ainsi cet Abbé invisible & caché dans le fond d'une prison agissoit sur les cœurs avec une force d'autant plus efficace, que sa parole, sa vertu & sa personne étoient plus renfermées dans l'obscurité.

Je crois avoir déja marqué que M. Hil-

lerin ordonna en mourant, qu'on le mît aux pieds de M. de S. Cyran. Mais il est difficile, quand le cœur est plein, qu'il ne tombe en quelque redite ; & je me suis déchargé en parlant tout à la fois de M. Hillerin. Car après cette action si singuliere, il n'y a plus gueres de choses à dire de lui. Toute son occupation étoit celle d'un véritable Ecclésiastique. Il étoit paisible dans sa chambre, où il lisoit l'Ecriture avec un très-profond respect. Il se souvenoit, & me le disoit aussi, de ce qui est marqué de S. Charles, dont il avoit toujours le tableau devant les yeux, parce qu'il en portoit le nom, que ce Saint lisoit toujours l'Ecriture à genoux, & qu'il la tenoit posée sur un carreau magnifique. Il ne se pressoit point en la lisant. On voyoit pendant ce tems un esprit de piété qui paroissoit même sur son visage. Il n'y cherchoit que de l'édification. Il ne s'amusoit gueres aux commentaires. Il puisoit les vérités de Dieu dans leur source même. Il lisoit ensuite les Peres, & entre autres S. Augustin. C'étoit son livre de toute l'année, & particulierement son Ouvrage sur les Pseaumes, & ses Sermons. Il ne les lisoit de même que dans le dessein de s'en nourrir, sans penser

à en produire rien au dehors, parce qu'il s'étoit condamné à un perpetuel ſilence. Néanmoins pour s'imprimer mieux les vérités qu'il liſoit, il les mettoit par écrit; & après avoir relu ces petits recueils juſqu'à ce qu'il les poſſedât bien, il ſe mettoit peu en peine enſuite de ce que ſes Ecrits deviendroient.

Sa maniere de vie n'avoit rien d'extraordinaire. Elle étoit extrêmement uniforme. Dans les commencemens de ſa retraite & de ſa pénitence il avoit fait de grands efforts ſur lui, juſqu'à entreprendre ce qu'il ne pouvoit. Je l'ai vu un jour d'été ſuccomber ſous l'auſterité, & être forcé, à cauſe des grandes chaleurs, par des indiſpoſitions conſidérables, à quitter avant la fin du jour le cilice dont il étoit revêtu. Sur quoi M. Juliers, cet Eccléſiaſtique pénitent de ſa paroiſſe qui l'avoit accompagné, & qui faiſoit pénitence à feu & à ſang, lui dit en ſouriant, pour le conſoler: *Que les premieres Vêpres étoient de la fête.* Auſſi il étoit réduit à faire une pénitence moins ſévere, mais qui étoit toujours la même.

Dieu néanmoins dont la miſericorde n'a rien de mol, étant content de ce que pouvoit ſon ſerviteur, ne laiſſa pas de lui

procurer le moyen de souffrir dans sa chair, & de payer à sa justice une partie de ce qu'il lui devoit. Ce fut par une loupe qu'il eut au genou. Il en étoit incommodé lorsqu'il étoit encore Curé, & il ne laissoit pas néanmoins de dire ses prieres à genoux. Elle étoit alors grosse comme une pomme. Depuis elle s'augmenta si fort, & l'incommoda si notablement, qu'il fut enfin obligé d'en faire un sacrifice à Dieu. Combien de fois lui ai-je vu prendre cette loupe dans sa main, & lever en même tems les yeux au ciel pour offrir à Dieu le moment qu'il avoit marqué pour en faire l'opération ! Elle se fit à Paris, dans sa paroisse, chez M. le President de Blanc-menil; & elle fut telle qu'il m'a dit depuis que, s'il eût bien su ce que c'étoit, quelque desir qu'il eût de faire à Dieu quelques satisfactions pour ses péchés, il auroit néanmoins apprehendé d'exposer sa foiblesse à une si rude épreuve.

Je prens plaisir, mon Dieu, à m'entretenir devant vous de tout ce qui me vient dans l'esprit touchant votre serviteur ; & plus je pense à lui, plus je vous benis avec de profondes actions de graces de l'affection que vous lui donnâtes pour

moi. Il ne dédaigna point d'avoir avec lui un enfant informe, où tout pouvoit le rebuter pour le present, & où rien ne pouvoit le consoler qu'un peu d'espérance pour l'avenir. N'est-il pas admirable que ce saint homme, le jour même qu'il partoit, lorsqu'il étoit accablé de mille affaires, ne laissa pas de me joindre en particulier pour m'exhorter à bien faire le sacrifice que j'allois faire, & à dire un grand adieu à ma bonne mere ? Il est vrai qu'elle m'aimoit bien, & que je l'aimois aussi beaucoup. Lorsque je me jettai à ses pieds pour lui demander sa benediction, ses entrailles maternelles furent déchirées. Elle fondoit en larmes, & je n'étois pas insensible à sa douleur.

Nous partimes donc ainsi le 5 Fevrier 1644. Personne de ceux qui étoient dans le carosse ne pleuroit. Tous quittoient Paris avec joie, & sur-tout M. Hillerin, qui dans toutes les incommodités qu'il eut pendant son voyage, n'étoit occupé que de la joie qu'il sentoit de se voir déchargé d'un lourd fardeau, & des actions de graces d'une si heureuse délivrance.

Il falloit avoir le cœur aussi pénétré qu'il l'avoit de ces sentimens, pour n'être

pas surpris de l'état où il se vit en arrivant dans son Prieuré de Poitou. Car quelque ordre qu'il eût donné pour hâter le bâtiment qu'il y faisoit faire afin d'y finir ses jours, il n'y trouva rien de prêt, & nous fumes obligés tous de loger dans une espece de grenier.

J'avoue que quelque enfant que je fusse, je ne laissois pas d'admirer cette surprenante métamorphose où la pénitence changeoit les gens. Je cherchois dans M. Hillerin ce fameux Curé de Paris, & je ne le trouvois pas. Il survivoit à lui-même dans cette espece de sepulcre. Cependant son amour pour la pénitence lui adoucissoit tout; & je fus témoin de sa joie pendant tout le tems de l'été que je demeurai là avec lui, sans penser à autre chose qu'à finir mes jours en ce lieu, avec celui qui m'y avoit amené.

Mais M. Juliers, ce sage Ecclésiastique, compagnon de sa retraite & de sa pénitence, avoit une autre profondeur d'esprit; & il croyoit que j'allois perdre là miserablement ma jeunesse. Dieu qui avoit d'autres desseins sur moi, remua son cœur; & parlant de cela avec M. Hillerin, sans m'en rien dire, ils concerterent ensemble mon retour. M. Hillerin

voulut bien se charger lui-même du soin de me ramener, non à Paris, mais à Port-Royal des Champs, me faisant passer d'une solitude à une autre ; & après avoir demeuré avec moi deux ou trois jours, il me laissa.

Mais, mon Dieu, qui peut admirer de quelle maniere vous reglez les choses pour le bien de vos élus, & comment vous les conduisez par des enchaînemens de moyens, où ne pensant qu'à travailler pour les autres, ils travaillent néanmoins encore plus utilement pour eux-mêmes ! Il sembloit que M. Hillerin ne faisoit ce voyage que pour moi : c'étoit sa pensée à lui-même. Cependant Dieu avoit ses fins. Il lui fit voir dans ce lieu où il m'amenoit, des exemples de pénitence dont la seule vue le couvroit de confusion, & qui lui servirent comme d'un heureux contre-poids pour l'empêcher d'avoir d'autres sentimens de ce qu'il venoit de faire, que ceux qu'il devoit avoir. Il m'a dit bien des fois, avec des sentimens d'humilité qui remplissoient tout son cœur, qu'il avoit vu là quelque chose de bien plus grand que ce qu'il venoit de faire ; & qu'il avoit été tout confus en voyant la pénitence d'un ad-

mirable Evêque *, resolu à quitter quelque chose de plus considérable que ce qu'il avoit quitté. Cet Evêque pénitent s'étoit déja degradé en quelque sorte lui-même. Il s'étoit ôté la croix qui étoit la marque de sa dignité, pour se l'imprimer plus profondément au dedans, & pour n'en plus sentir que la confusion & l'ignominie, en se passant volontairement de la gloire qu'elle lui attiroit en paroissant sur son sein. J'avoue qu'il me fit souvenir alors de ce qui est marqué dans la vie des saints Peres, touchant S. Antoine, qu'ayant quelque petite vapeur de vanité de la vie si extraordinaire qu'il menoit, & croyant qu'il n'y avoit point d'homme sur la terre qui l'égalât, il fut divinement addressé à un autre desert, pour y voir un homme encore plus saint que lui. Ainsi la misericorde de Dieu, qui seul fait faire aux hommes de grandes choses, sait ensuite les moyens d'empêcher qu'ils ne s'en élevent, pour conserver en eux le mérite de leurs actions, par la vertu de l'humilité qui seule en peut être la gardienne.

M. Hillerin s'en retourna donc tout

* M. Litolphi Maroni évêque de Bazas, mort le 22 May 1645.

plein de ces pensées si saintes, & me laissa dans ce nouveau desert où je ne connoissois personne. Il n'y avoit que huit ou neuf mois que j'avois quitté ma mere, comme ne devant plus la revoir. En me séparant d'elle, je voyois au moins celui entre les mains duquel je me jettois, connoissant M. Hilierin. Mais ce sage Curé qui m'avoit servi de pere & de mere, me laissant dans un pays perdu pour moi, je me trouvai un peu surpris. J'ouvrois les yeux pour contempler attentivement des personnes qui m'étoient inconnues, & qui avoient pour moi beaucoup d'affabilité. La chaleur de votre Esprit saint, ô mon Dieu, les avoit déja embrasées. Pour moi j'étois tout froid. J'étois tout environné de lumiere, & les antres de mon enfance n'étoient pas capables de la comprendre. Vos serviteurs comme des géans couroient à grands pas dans votre voie; & moi je n'étois qu'un enfant qui ne pouvoit encore marcher. Ils étoient comme des aigles qui portoient leur vol bien haut, par les aîles que vous leur aviez données; & moi j'étois comme un foible oiseau que votre misericorde mettoit à couvert de bonne heure dans ce lieu comme dans un nid, jusqu'à ce

qu'il me fût venu des plumes.

Ainsi je m'imagine que tout ce que la charité de ces saints Solitaires pouvoit faire alors pour moi, étoit de me souffrir avec eux, & de me donner doucement quelque teinture de la vie chrétienne, plutôt même par leur exemple que par leurs paroles. Ne pouvant rien connoître de tout ce qui se passoit dans le secret de leurs cœurs, tout ce que ma petite cervelle pouvoit faire étoit d'observer ce qui paroissoit en eux d'extérieur, afin de devenir leur singe, & de faire ce que je leur voyois faire.

Ce qui me toucha d'abord en eux fut le profond respect avec lequel je les voyois entrer dans l'Eglise, & y demeurer. Ces bienheureux Solitaires n'y paroissoient qu'avec un tremblement qui faisoit voir qu'ils étoient saisis de frayeur de la majesté de celui devant lequel ils se presentoient. Leur prosternement presque continuel étoit la marque du profond abaissement de leur cœur devant les autels. Cette dévotion commença à faire impression sur mon esprit, & à me faire concevoir une plus grande idée de Dieu que je n'avois eue jusques-là.

Peu à peu je sentois au dedans de moi

que ce profond respect que je voyois que ces Solitaires avoient pour vous, mon Dieu, rejaillissoit sur eux-mêmes; & en me faisant concevoir une haute idée de vous, je m'en formai en même tems une très-grande de leur vertu. J'ouvris les yeux, & je commençai plus que jamais à admirer votre providence, qui par des ressorts incomprehensibles, m'avoit enfin si divinement mis entre leurs mains. Je ne sai, mon Dieu, si je vous rendis alors d'assez dignes actions de graces pour un tel bonheur. Agréez qu'au moins je le fasse maintenant.

Je me souviens que ne sachant que faire alors pour leur témoigner au dehors le fond de respect que je sentois pour eux au dedans, je les priai d'agréer que je prisse le soin d'être leur excitateur, qui allât les réveiller tous les matins & qui leur portât de la lumiere. Je leur sacrifiois ainsi & le repos de la nuit qui étoit souvent troublé en moi par la crainte que j'avois de manquer à l'heure du réveil, & les premices de la journée, qu'après Dieu je ne pouvois mieux commencer que par cet office que je leur rendois, pour venir adorer Dieu & le louer par leurs cantiques.

Dirai-je

Dirai-je, mon Dieu, l'aventure qui m'arriva la premiere nuit que je leur rendis ce service? Ce n'eſt rien, mais comme j'étois ſi jeune, l'impreſſion qu'elle fit ſur moi ne s'eſt jamais effacée de ma mémoire. Il y avoit dans cette maiſon de fort grands chiens dont on ſe ſervoit contre les loups, les nuits d'été, lorſque le troupeau parquoit. On les tenoit pendant le jour à la chaîne, & on les lâchoit la nuit pour la garde de la maiſon, comme cela ſe fait d'ordinaire. Comme j'étois nouveau venu, que je ne ſavois pas même s'il y avoit des chiens à la maiſon, & qu'ils ne me connoiſſoient pas, dès qu'ils me virent de loin, la lanterne à la main, entrer dans un grand dortoir par un bout, ils vinrent de l'autre en aboyant & en courant fondre tous quatre ſur moi, comme ſi j'euſſe été un voleur. Je ne ſai qui les arrêta, Seigneur, ſinon votre main toute-puiſſante, que je ſupplie de me garder avec encore plus de ſoin contre ces lions inviſibles qui ne dorment point, & qui pendant ces tenebres d'ici bas s'efforcent de ravir mon ame. Mais je ne puis oublier la charité de vos ſerviteurs qui, compatiſſant à mon enfance, me firent faire le lendemain connoiſſance avec ces

chiens, afin qu'il ne m'arrivât plus rien de semblable.

Lorsque pour prendre l'air, je sortois quelque-fois & me promenois dans les dehors, j'avoue que je me sentois frappé d'une secrete frayeur dans cette triste solitude, qui réduite de toutes parts à une espece de friche, pleuroit en quelque sorte la sortie des Religieuses qui l'avoient abandonnée, il y avoit quelques années, sans avoir alors aucune pensée d'y revenir. Les serpens étoient de toutes parts dans les jardins ; & tout y étoit dans cet état affreux où sont les lieux que l'on ne cultive plus avec soin. Si néanmoins ce triste desert eût été capable de sentiment, il auroit dû concevoir une grande joie du choix que ces Solitaires en avoient fait pour y établir, en attendant le retour des Religieuses, une celebre école de pénitence, & changer cette retraite de serpens en un temple de Dieu, & en un lieu de priere.

Lorsque je me fus enfin apprivoisé dans ce lieu, j'y contractai une familiarité plus particuliere avec un bon Solitaire qui y étoit. C'étoit le bon Monsieur Bascle de Bayonne *. Etant venu à Paris solliciter

* C'est ici une faute. M. Bascle étoit de Martel en Querci.

des affaires temporelles, & y esperant quelque secours par la recommandation de M. de S. Cyran qui étoit du même pays, il l'alla trouver au bois de Vincennes où il étoit prisonnier. Mais au lieu de ce secours pour ses affaires temporelles, il en reçut de lui un autre bien plus considérable pour l'affaire de son salut, s'étant tout d'un coup converti par les entretiens de ce saint Abbé. Ainsi il étoit le fils de ses liens, comme on le dit de quelques disciples de Saint Paul.

Ce vraiment bon homme, vêtu à la mode de son pays, avec un habit Bearnois, avoit pour moi une bonté toute particuliere. M'entretenant avec lui des personnes que je voyois en ce lieu, je lui demandai qui étoit cet homme habillé de gris, qui avoit une grosse buche à sa porte, que je lui voyois porter quelquefois. Il me dit que cet homme étoit le fameux M. le Maître, & que cette buche étoit à sa porte pour l'échauffer, voulant se priver de feu. » Quand il est » trop pressé du froid, il monte & des- » cend avec cette buche jusqu'à ce qu'il ait » chaud. » Il me dit ensuite bien des choses de ce Solitaire, que je rapporterai avec beaucoup d'autres que j'ai sues dans

la suite, & que j'ai apprises de lui-même.

J'admirai d'abord, si l'on peut comparer le petit au grand, que le bonheur de ce saint pénitent fût venu par le même canal que le mien m'étoit venu, c'est-à-dire par la piété d'une bonne mere. Car j'admirai bien des fois, mon Dieu, que votre providence voulant produire en ce siecle des personnes qui renouvellassent dans leurs Ecrits, ce qu'avoient dit les Saints dans les siecles passés, vous avez voulu les rendre semblables par la piété des meres qui les avoient mis au monde. Si l'on révere la piété des meres de saint Augustin, de saint Bernard, & des autres; combien est vénérable aussi la piété de la mere de M. Arnauld, de celle de M. de Saci & de M. le Maître! Aussi, mon Dieu, vous les avez traitées comme vous avez traité autrefois les meres de ces saints Docteurs, en les comblant de mille consolations, pour les larmes qu'elles avoient versées, & en leur donnant plus même qu'elles n'auroient osé vous demander.

Vous avez en leur faveur renversé l'ordre de la nature. Les meres sont devenues les filles de ceux qu'elles avoient mis au monde. La mere de M. Arnauld s'é-

tant rendue Religieuſe à Port-Royal des Champs, donnoit à la Mere Angélique, ſa fille ſelon la nature, le nom de mere ; & la regardant comme ſon Abbeſſe, elle lui étoit plus ſoumiſe & plus obéiſſante dans ſon enfance ſpirituelle, que ſa fille ne l'avoit pû être dans ſon enfance charnelle. La mere de M. le Maître n'a-t-elle pas de même regardé M. de Saci, ſon fils, comme s'il eût été ſon pere ? Ne lui témoigna-t-elle pas en mourant entre ſes mains, combien elle s'eſtimoit heureuſe de ce qu'au lieu que Dieu s'étoit ſervi d'elle pour ne lui donner qu'une vie miſerable & qui devoit bientôt finir, il ſe ſervoit de lui pour lui en procurer une bienheureuſe & éternelle ? Quels combats de vertus, mon Dieu ! N'eſt-on pas en ſuſpens ſi ce ſont les enfans qui ſont plus obligés à leurs meres, que les meres ne le ſont à leurs enfans ? Les meres ont été aſſez humbles pour attribuer leur bonheur à leurs enfans ; & les enfans aſſez juſtes & aſſez reconnoiſſans pour confeſſer que c'étoient leurs meres qui étoient la ſource de tous leurs biens. Ils rendoient graces à Dieu de ce que, ſelon le terme de S. Jerôme, ils pouvoient en une même perſonne honorer une bonne

chrétienne, une excellente religieuſe, & une admirable meré. *In una atque eadem christiana diligebatur & mater.*

On voit la reconnoiſſance de M. de Saci paſſer du ſecret de ſon cœur dans le public, & durer encore après ſa mort, par les monumens qu'il en a tracés dans des Lettres qui vivront juſqu'à la fin du monde. » Pour moi, dit-il, je ne puis » attribuer les graces que Dieu m'a faites » & à pluſieurs de mes freres, & le ſoin » qu'il a pris de nous, qu'à la grande cha- » rité de feue ma mere, qui ayant une » affection ſi grande pour les pauvres que » le Fils de Dieu conſidére comme lui- » même; a obtenu de ſa bonté qu'il eût » le même ſoin de ſes enfans. „

C'eſt avec ces yeux de foi que Madame le Maître regardoit ſon fils aîné, qui ayant ſuivi le barreau, s'étoit acquis en très-peu de tems une reputation telle qu'il n'y a perſonne qui ne l'ait connu. C'étoit l'honneur & la langue du Parlement. Quand il devoit parler il ſe faiſoit au Palais un concours prodigieux, & les plus fameux prédicateurs demandoient permiſſion de ne point prêcher ces jours là, afin de pouvoir aſſiſter aux plaidoyers de M. le Maître.

Dans quels périls étoit cet homme admiré de tous ! Et de combien de pieges étoit-il environné, lorsqu'il étoit si en état d'en tendre lui-même aux autres, en alterant l'innocence & la justice ! Car il m'a dit depuis lui-même : » Il est bien » difficile, en cet état, qu'on soit assez » scrupuleux pour refuser à un ami son » assistance ; & quand on a bien résolu » une fois de le servir, on fait paroître » innocent ce qui ne l'est pas, & l'on » rend blanc par l'artifice, &, pour le dire » ainsi, par le charme de ses paroles, ce » qui est noir. On jette de la poudre aux » yeux des Juges, & on leur fait rendre » des Arrêts qui ne sont pas justes. » *Quis hoc nolente noxius?* dit S. Jerôme. *Quem criminosum non hujus servasset oratio, de cujus ore tot veneres fluunt? Nam si applausisset pede, intendisset oculos, jactasset manum, verba tonasset, tenebras illicò ob oculos intendisset judicibus.* Il semble que dans cette description Saint Jerôme fasse la peinture de M. le Maître.

C'est ainsi que se formoient des chaînes pour ce celebre Avocat, qui, pour être d'or n'en étoient pas moins pesantes : mais une mere toujours fidelle, toujours

vigilante, & qui accompagnoit les longues souffrances que son mari lui causoit, d'une foi & d'une patience encore plus perseverantes, ne se laissa point éblouir de cet éclat. Elle en reconnut tout d'un coup la vanité. Elle regarda cette gloire comme un obstacle au salut de son fils ; & bien loin d'y prendre une molle complaisance, elle recevoit froidement tous les applaudissemens qu'on lui donnoit de toutes parts, & se roidissoit de plus en plus contre un piege qu'elle prévoyoit devoir devenir bien dangereux. Elle mit aussi en ce rang la faveur de tous les grands du royaume, & entre autres de M. le Chancelier Seguier, qui honoroit d'une affection particuliere, & même de ses liberalités, un homme sur lequel il voyoit bien qu'il pouvoit faire fond sans se tromper.

Cependant Dieu avoit d'autres vues, & il avoit marqué un terme où il attendoit pour lui celui que le monde dévoroit déja des yeux, comme devant lui appartenir.

M. d'Andilly chez qui Madame le Maître, sa sœur, demeuroit avec ses enfans, avoit un ami intime, qui étoit M. l'Abbé de S. Cyran, homme d'une profonde science, mais d'une piété encore sans com-

paraiſon plus grande. M. d'Andilly qui avoit ſu connoître ſon mérite extraordinaire, l'avoit mené chez Madame l'Abbeſſe de Port-Royal, ſa ſœur; laquelle découvrant par ſes lumieres des treſors cachés dans ce grand ſerviteur de Dieu, jugea auſſi-tôt que s'il vouloit bien ſe donner la peine de lui rendre quelques viſites, elle & ſes Religieuſes en pourroient retirer de grands avantages, pour s'acquitter ſelon Dieu des devoirs de leur profeſſion: en quoi elle reconnut dans la ſuite qu'elle ne s'étoit point trompée.

Il arriva donc que la femme de M. d'Andilly tomba malade. M. de S. Cyran, dont une des plus grandes maximes étoit de ne manquer jamais à ce que la charité & l'amitié pouvoient demander de lui, s'acquitta dans une occaſion ſi affligeante, de tout ce qu'il devoit à M. d'Andilly ſon ami. Dans les viſites frequentes qu'il lui rendoit, il diſoit à la mourante tout ce qu'il devoit pour la conſoler; & à ceux qui l'écoutoient, entre leſquels étoit M. le Maître, neveu de la malade, tout ce qu'il pouvoit pour les effrayer & pour leur faire voir dans ce grand exemple, le néant du monde. M. le Maître m'a dit depuis qu'il ouvroit tous ſes yeux pour

voir ce qui se passoit dans la malade, mais qu'il ouvroit encore plus l'oreille pour écouter ce que disoit l'homme de Dieu. Il étoit surpris d'entendre une voix sans comparaison plus puissante qui se rendoit maître des cœurs. Il sentoit que la parole de ce saint Abbé, ou plutôt Dieu qui parloit par lui, triomphoit du sien. Il étoit surpris que sans tout cet attirail de figures, un homme parlant doucement auprès d'une malade, terrassoit les cœurs sans qu'ils fissent resistance; & cet étonnement le tenant dans un profond silence, les grosses larmes qui tomboient de ses yeux étoient comme les preuves du changement que la main toute-puissante de Dieu commençoit alors dans son cœur.

La mort de Madame d'Andilly acheva ce que sa maladie avoit commencé; & après qu'on eût rendu à la défunte tout ce qu'on lui devoit, M. le Maître à qui la mort de sa tante procura la véritable vie, déclara à M. de S. Cyran tout ce qui se passoit dans son cœur. Il lui dit qu'il étoit résolu de renoncer au monde & à toutes ses espérances, pour ne penser à l'avenir qu'à servir Dieu dans la pénitence & dans la retraite; & que du moment qu'il lui parloit, il disoit adieu

au Palais, & qu'il le prioit de l'aider dans ce dessein & de l'assister de ses conseils.

M. de S. Cyran eut d'abord de la joie de ce qu'il entendoit. Sa lumiere néanmoins lui fit prévoir les grandes suites de cette affaire. Il vit qu'elle ne manqueroit pas de rejaillir sur lui-même, parce qu'il savoit quelle étoit la reputation de M. le Maître, & que les Grands qui avoient des relations avec lui, pourroient se fâcher de ce qu'on leur enlevoit un tel homme.

Cependant il ne pensa qu'à ce nouveau converti, & rassembla tout ce qu'il avoit de lumiere pour conduire sagement une action si importante. Il conseilla donc à M. le Maître de ne rien précipiter, & d'attendre pour l'exécution de son dessein, que les vacances fussent venues, comme avoit fait autrefois S. Augustin dans une pareille rencontre. Il lui representa que cela feroit bien moins d'éclat; qu'il irriteroit bien moins le monde avec qui il ne rompoit pas brusquement, mais avec plus de douceur; qu'il ne restoit que peu de tems, comme à ce Saint, pour acquérir une pleine liberté; qu'il falloit éviter de se faire honneur de déclarer si précisément son dessein; & qu'il lui sem-

bloit beaucoup mieux qu'il prêtât encore ſa langue à ſa profeſſion ordinaire, en attendant paiſiblement le jour qui le délivreroit actuellement d'un emploi dont Dieu avoit déja ſi heureuſement dégagé ſon cœur.

M. le Maître, ſe rendit à la vérité d'un ſi ſage conſeil ; mais il m'a dit depuis que dans cet intervalle, étant tout occupé de ſes nouvelles réſolutions, il lui fut impoſſible de trouver en plaidant le même feu qu'il avoit auparavant. Il arrêtoit ſes yeux ſur un crucifix tout poudreux, qu'il avoit en vue lorſqu'il parloit, & que juſques-là il ne s'étoit guéres arrêté à conſidérer ; & il diſoit qu'en le regardant il avoit plus d'envie de pleurer que de parler.

Cela fut tout d'un coup remarqué de ceux qui l'écoutoient ; & M. Talon, Avocat général, qui avoit une envie ſecrette contre M. le Maître, à cauſe de ſon grand éclat, dit à ſes amis que pour cette fois, au lieu de plaider, il ne faiſoit que dormir. Cela fut redit à M. le Maître qui ſe ſentant piqué de cette parole, parla huit jours après, à ce qu'il me dit, mais d'une telle force que jamais il n'eut plus de feu & de vigueur. Il avoit toujours

M. Talon en vue. Il ne se tournoit en parlant que vers lui seul : toujours le corps bandé, toujours le bras étendu, toujours sur le bout du pied, toujours l'œil arrêté sur lui, comme étant le dernier effort qu'il faisoit, & étant résolu au sortir de-là, de faire à Dieu un sacrifice de ce talent si rare, & de rendre muette à l'avenir une bouche qui étoit l'admiration de toute la France.

Madame le Maître, qui pouvoit regarder cette conversion comme le fruit de ses prieres & de ses larmes, en rendit à Dieu des actions de graces avec plus de larmes qu'elle n'en avoit répandu pour l'obtenir ; & elle lui sacrifia de bon cœur ce fils d'une si haute réputation, la ressource de sa famille, les prémices de ses enfans. Elle concerta ensuite avec M. de S. Cyran, qu'elle regardoit depuis cet heureux changement avec un nouveau cœur & de nouveaux yeux, les moyens qu'il falloit employer pour rendre le dessein de ce fils pénitent aisé à exécuter, & facile à soutenir dans la suite. Ils virent bien l'un & l'autre qu'il étoit fâcheux après ce coup de demeurer encore au milieu de Paris chez M. d'Andilly ; & comprenant que la retraite étoit absolument né-

ceſſaire, cette mere tranſportée de joie; conçut le deſſein d'un logis à l'extrémité du fauxbourg S. Jacques, à Port-Royal, pour y retirer M. le Maître avec Meſſieurs ſes freres, penſant elle-même à ſe retirer au dedans du Monaſtere.

Tout ceci ſe paſſa en 1637. fort ſecretement & ſans éclat. M. le Maître ne penſoit qu'à ſe fortifier de plus en plus dans ſes réſolutions, par les entretiens qu'il avoit avec M. de S. Cyran, qui prévoyoit de grandes choſes de ce coup extraordinaire de la puiſſance de Dieu. Car M. le Maître m'a avoué depuis, que ſa converſion, dans l'état où il ſe trouvoit alors, lui paroiſſoit auſſi difficile que celle d'un Roi qui renonceroit à ſon royaume. En quoi j'ai remarqué depuis qu'il s'accordoit avec S. Paulin, qui préferoit de beaucoup la retraite de S. Severe Sulpice à la ſienne, quoique l'on comparât ſes grands biens à un royaume. „ Le miracle de votre „ converſion, diſoit-il à ſon ami, eſt „ bien plus éclatant que le mien, étant „ jeune comme vous êtes, dans l'eſtime „ de tout le monde & dans l'admiration „ du barreau, où vous commenciez à pa„ roître comme ſur un grand théatre.* „

* Ad Dominum miraculo majore converſu-

Cependant les vacances du Parlement alloient finir, & on s'apprêtoit à écouter M. le Maître. Les Chambres s'ouvrent, & on ne le voit point. On le demande de tous côtés, & on ne le peut déterrer. Quand on commença à s'appercevoir de son absence, tout le Palais parut en deuil; & on ne pouvoit se résoudre à croire ce qu'on voyoit de ses yeux. Le bruit s'en répandit tout d'un coup du Palais dans Paris, & de Paris dans toute la France.

M. de S. Cyran conseilla à M. le Maître d'écrire sa résolution à M. le Chancelier, afin qu'il n'eût pas sujet de se plaindre de son silence, après l'avoir honoré toujours, comme il avoit fait, d'une affection si particuliere. M. le Maître le fit, & lui écrivit cette Lettre :

es, qui ætate florentior, laudibus abundantior... & in ipso adhuc mundi theatro, id est, fori celebritate diversans, & facundi nominis palmam tenens, repentino impetu discussisti servile peccati jugum, & lethalia carnis & sanguinis vincla rupisti... Nec minoris domesticis opibus ingenii facultatis laudem ab hominibus non accipiens, & inanis gloriæ sublimiter negligens, piscatorum prædicationes Tullianis omnibus & tuis litteris prætulisti. Confugisti ad pietatis silentium, ut evaderes iniquitatis tumultum. Mutescere voluisti mortalibus, ut ore puro divina loquereris. *Epist. V. ad Severum.* n. 5. & 6.

MONSEIGNEUR,

« Dieu m'ayant touché le cœur depuis
» quelque mois, & fait résoudre à chan-
» ger de vie, j'ai cru que je manquerois
» au respect que je vous dois, & que je se-
» rois coupable d'ingratitude, si, après avoir
» reçu de vous tant de faveurs si extraor-
» dinaires, j'exécutois une résolution de
» telle importance, sans vous rendre
» compte de mon changement. Je quitte,
» Monseigneur, non seulement ma pro-
» fession que vous m'avez rendue très-
» avantageuse, mais aussi tout ce que je
» pouvois espérer ou desirer dans le mon-
» de; & je me retire dans une solitude
» pour faire pénitence & pour servir Dieu
» le reste de mes jours, après avoir em-
» ployé dix ans à servir les hommes.

» Je ne crois pas être obligé à me jus-
» tifier de cette action, puisqu'elle est
» bonne en soi, & nécessaire à un pé-
» cheur tel que je suis. Mais je pense
» qu'afin de vous éclaircir entierement
» sur tous les bruits qui pourroient courir
» de moi, je dois vous découvrir mes plus
» secrettes intentions, & vous dire que je
» renonce aussi absolument à toutes char-
» ges ecclésiastiques comme aux civiles;
» que je ne veux pas seulement changer

» d'ambition, mais n'en avoir plus du
» tout; que je suis encore plus éloigné
» de prendre les ordres de la prêtrise &
» de recevoir des benefices, que de re-
» prendre la condition que j'ai quittée;
» & que je me tiendrois indigne de la mi-
» sericorde de Dieu, si, après tant d'in-
» fidelités que j'ai commises contre lui,
» j'imitois un sujet rebelle, qui au lieu de
» fléchir son Prince par ses soumissions &
» par ses larmes, seroit assez présomp-
» tueux pour s'élever de lui-même aux
» premieres charges du royaume.

» Je sçai bien, Monseigneur, que dans
» le cours du siécle où nous sommes, on
» croira me traiter avec faveur, que de
» m'accuser seulement d'être scrupuleux.
» Mais j'espere que ce qui paroîtra une
» folie devant les hommes, ne le sera pas
» devant Dieu; & que ce me sera une
» consolation à la mort, d'avoir suivi les
» régles les plus pures de l'Eglise, & la pra-
» tique de tant de siécles.

» Que si cette pensée me vient de ce
» que j'ai moins de lumiere ou plus de
» timidité que les autres, j'aime mieux
» cette ignorance respectueuse & crainti-
» ve, qui a été embrassée par des plus
» grands hommes du christianisme, qu'u-

» ne ſcience plus hardie, & qui me feroit
» plus perilleuſe. Quoi qu'il en ſoit, Monſeigneur, je ne demande à Dieu autre
» choſe, que de vivre & de mourir en ſon
» ſervice, de n'avoir plus de commerce,
» ni de bouche ni par écrit, avec le monde qui m'a penſé perdre, & de paſſer ma
» vie dans la ſolitude, comme ſi j'étois
» dans un monaſtere.

» Voilà, Monſeigneur, une déclaration
» toute entiere de la vérité de mes ſentimens. Les extrêmes obligations dont je
» vous ſuis redevable, ne me permettoient
» pas de vous en faire une moins expreſſe
» & moins fidelle; & l'honneur d'une bienveillance auſſi particuliere que celle que
» vous m'avez témoignée, m'engageoit à
» vous aſſurer que je ne prétends plus de
» fortune que dans l'autre monde, qui
» dure toujours, afin que votre extrême
» affection pour moi ne vous porte plus
» à m'en procurer dans celui-ci dont la
» figure paſſe ſi-tôt. Mais quelque ſolitaire
» que je ſois, je conſerverai toujours le
» ſouvenir & le reſſentiment de vos faveurs, & je ne ferai pas moins dans le
» déſert, que j'ai été dans le monde, votre
» très-humble, &c. ANTOINE LE MAITRE.

Les grands égards que M. le Maître

avoit toujours eus pour Monsieur son pere, à l'exemple de sa pieuse mere, qui, malgré tous les mécontentemens qu'elle avoit de son mari, ne laissoit pas d'avoir pour lui une véritable tendresse, l'engagerent à lui écrire aussi dans cette rencontre, pour lui faire sçavoir son changement. Il avoit encore une vûe secrette. Il avoit un grand desir de répandre sur plusieurs personnes cette nouvelle grace qu'il venoit de recevoir; & il souhaitoit que l'éxemple de sa conversion fit quelque impression sur l'esprit de Monsieur son pere, & contribuât à le retirer en même tems de son hérésie, & du déréglement de sa vie. C'est pourquoi il lui écrivit la lettre suivante.

« MONSIEUR MON PERE, Dieu s'étant » servi de vous pour me mettre au mon» de, & m'ayant obligé de vous rendre » tout le respect qu'on doit à un pere, je » violerois l'ordre de sa providence & les » devoirs de la nature, si je ne vous fai» sois sçavoir la résolution qu'il m'a fait » prendre par sa bonté infinie, & que je » n'ai exécutée que depuis quatre heures » seulement. Il y a plus de trois mois que » j'avois dessein de quitter ma profession » pour me retirer dans une solitude, &

» y passer le reste de mes jours à y servir
» Dieu; mais mes amis m'ayant empêché
» de me déclarer dès-lors, pour éprouver
» si c'étoit un mouvement du ciel ou de
» la terre qui me portoit à ce changement,
» ils ont reconnu enfin avec moi que le
» tems affermissant cette pensée dans mon
» cœur, au lieu de la détruire, elle ve-
» noit de celui qui seul est le maître de
» nos volontés, & qui les change quand
» bon lui semble.

» Je quitte le monde parce qu'il le veut,
» comme vous-même le quitteriez & vo-
» tre Religion, s'il le vouloit; & sans que
» j'aie eu de révélation particuliere, ou
» de vision extraordinaire, je suis seule-
» ment la voix qui m'appelle dans l'E-
» vangile à faire pénitence de mes péchés.
» Car je vous déclare comme à mon pere,
» que je ne quitte point le Palais pour me
» mettre dans l'Eglise, & m'élever aux
» charges que la vertu & l'éloquence ont
» acquises à tant de personnes. Je n'entre
» point aussi dans un monastere, Dieu ne
» m'en ayant point inspiré la volonté;
» mais je me retire dans une maison par-
» ticuliere, pour vivre sans ambition, &
» tâcher de fléchir par la pénitence le Dieu
» & le Juge devant qui tous les hommes
» doivent comparoître.

» Ce deſſein vous étonnera ſans doute,
» & je ne le trouve nullement étrange. Il
» y a ſix mois que j'étois auſſi peu diſpoſé
» à le prendre, que vous l'êtes aujourd'hui;
» & ſans que nul homme de la terre m'en
» ait parlé, ſans qu'aucun de mes amis
» s'en ſoit pû douter avant que je le lui aie
» dit, je me ſentis perſuadé par moi-mê-
» me, &, pour mieux dire, par le ſenti-
» ment que Dieu, qui parle aux cœurs &
» non pas aux oreilles des hommes, a mis
» en moi.

» Si l'exemple d'un fils aîné qui quitte
» le monde n'ayant que trente ans, lorſ-
» qu'il vivoit avec le plus d'éclat dans une
» profeſſion honorable, lorſqu'il avoit di-
» verſes apparences d'une fortune très-
» avantageuſe, lorſqu'il étoit honoré d'u-
» ne affection particuliere de quelques
» Grands du Royaume; ſi, dis-je, cet
» exemple vous pouvoit toucher, j'en au-
» rois une plus grande joie que celle que
» vous eutes quand je naquis; mais c'eſt
» à Dieu à faire ce miracle. Mes paroles
» ne ſervent de rien; & vous ſçavez d'ail-
» leurs que je n'ai jamais fait le prédica-
» teur avec vous. Je vous dirai ſeulement
» ce que vous ſçavez ſans doute mieux que
» moi, que ce n'eſt pas foibleſſe d'eſprit

» d'embrasser la vertu chrétienne, puis-
» qu'une personne qui n'a point passé jus-
» qu'ici pour foible ni pour scrupuleux, &
» qui est encore le même qu'il étoit lors-
» qu'il eut l'honneur de vous voir la der-
» niere fois, se résout de changer ces bel-
» les qualités d'Orateur & de Conseiller
» d'Etat, en celle de simple serviteur de
» Jesus-Christ. »

M. le Maître n'oublia pas non plus d'informer Messieurs ses parens de ses nouvelles résolutions, & d'en écrire à ceux qui étoient éloignés de Paris. Ils en furent fort surpris. Les uns regarderent cela comme une chaleur de jeune homme, qui ne dureroit pas long-tems. Les autres qui étoient plus moderés, comme M. l'Abbé de S. Nicolas * son oncle, le prierent de ne rien précipiter, & de penser à se mettre dans l'Eglise, quoique M. le Maître, par sa lettre à M. le Chancelier, & par celle à Monsieur son pere, eût fait comme un vœu public du contraire. Enfin tous connoissant la solidité de son esprit, dont il avoit donné tant de preuves, & le voyant si ferme dans cette occasion, reconnurent bien que c'étoit une chose faite, & qu'ils ne devoient plus s'y opposer.

* Henri Arnauld, depuis Evêque d'Angers.

Mais M. d'Andilli & tant de saintes tantes que M. le Maître avoit à Port-Royal, furent au contraire transportés de joie de cette conversion ; & lorsque le bâtiment, qui fut fait en six mois, fut rendu logeable par les ais de sapin dont on revêtit toutes les murailles, M. le Maître y entra pour y vivre retiré & pénitent. Il ne crut pas pouvoir trouver une personne plus propre pour le conduire, que celle dont Dieu s'étoit servi pour le convertir, c'est-à-dire, M. de S. Cyran. Il le supplia donc de lui rendre quelques visites dans sa retraite. En effet M. de S. Cyran ne perdit point de vûe ce nouveau pénitent, & il l'enflamma d'amour pour sa solitude.

Madame sa mere ravie de joie de voir un tel fils se soumettre ainsi au joug de Jesus-Christ, auquel elle desiroit tant de se soumettre elle-même en prenant l'habit de Religion, écartoit avec un soin admirable tout ce qui pouvoit troubler le repos de ce nouveau solitaire.

Quoiqu'il eût quitté le monde, le monde ne desespéroit point encore de le gagner. Il employa pour cela différentes brigues, & même l'autorité du Roi, dont ce nouveau soldat de Jesus-Christ sçut bien se parer. Les personnes qui avoient eu rap-

port avec lui pour leurs affaires temporelles, souhaitoient avec passion, comme il en étoit pleinement instruit, d'avoir une conférence avec lui. Mais une sage mere écartoit tout, disant que M. le Maître étoit mort à tout cela.

Un bon Religieux de province éloignée fut plus opiniâtre que les autres. Il disoit que « pour être converti, il ne falloit pas » pour cela rompre une charité que l'on » avoit commencée, & qu'il y avoit plus » de vertu de la rendre égale & uniforme » jusqu'au bout; que les affaires étoient » temporelles à la vérité, mais qu'elles ne » laissoient pas d'avoir beaucoup de rap- » port aux spirituelles. » Il fit si fort pitié, qu'au lieu d'une visite qu'il demandoit avec tant d'instance, tout ce que M. le Maître put lui accorder, fut qu'il dressât un mémoire, & qu'il lui donneroit les éclaircissemens qu'il demandoit. Mais après les instructions nécessaires, il lui parla d'une maniere si touchante de la profession religieuse, de la sainteté des vœux qu'il avoit faits, & de l'amour de la retraite, que ce Religieux, qui dans le fond étoit bon, en fut tout surpris, & publia par-tout que M. le Maître ne parloit plus en homme du Palais, mais en homme de l'Evangile,

rehaussant

rehaussant la lumiere de sa prudence naturelle, par celle de la grace. Il avoua qu'il lui avoit ouvert les yeux sur son état, & qu'il n'avoit apperçu qu'en suite de ses avis que, voulant mener la vie d'un bon Religieux, il y mettoit un grand empêchement par sa demeure à Paris, & arrêtoit par-là le cours des graces de Dieu.

M. le Maître qui admiroit si religieusement les moindres traces de la providence de Dieu, regardoit avec grande joie celle qui parut en cette rencontre; & il se sentit infiniment obligé à sa bonté, de le rendre le principe & l'instrument de la solitude pour les autres, lorsqu'il croyoit n'en être encore que le novice. Et comme l'affaire de ce bon Religieux regardoit aussi le dessein d'un nouveau bâtiment, M. le Maître déja plein de l'esprit de Dieu, l'exhorta charitablement à commencer bassement & avec peu de frais. Il lui dit que cela étoit nécessaire pour mettre l'esprit de Dieu dans le fondement, & en éloigner celui du monde. Il lui donna tant d'avis semblables, que ce bon Religieux admirant les nouvelles pénétrations de M. le Maître, s'en retourna en publiant partout que la lumiere étoit sortie des ténébres.

M. le Maître donna encore une grande preuve de ſon amour pour la retraite. M. Driſdolle, homme d'un rare mérite, qui faiſoit beaucoup de bonnes œuvres de charité, avoit eu une grande liaiſon avec M. le Maître, lorſqu'il étoit encore dans le monde. Ayant connu par expérience quelle lumiere & quelle pénétration il avoit dans les affaires, il le conſultoit dans toutes ſes entrepriſes. Se voyant donc ſur le point d'exécuter un grand projet, il crut devoir auparavant avoir recours à ſon oracle ordinaire; & il craignoit ſi peu que M. le Maître pût lui refuſer un entretien, qu'il fut ſur le point de l'aller trouver à Port-Royal. Mais ayant crû qu'il ſeroit plus ſéant de lui en demander la permiſſion, il lui écrivit pour le prier d'agréer qu'il lui fit une viſite. M. le Maître toujours uniforme dans la vie qu'il avoit embraſſée, lui fit cette réponſe, qui me paroît le refus le plus obligeant du monde :

« MONSIEUR, J'ai tâché de reconnoître » devant Dieu, comme je devois, le deſir » que vous me témoignez avoir, de nous » venir voir en notre nouvelle vie, & la » modeſtie qui vous a retenu de le faire. » J'ai reçu le premier comme une preuve » de votre bienveillance, & le ſecond

» comme une marque de votre affection » envers Dieu. Je me réjouis, Monſieur, » de ce que vous aimez mieux pratiquer „ la civilité chrétienne, qui conſiſte à laiſ- „ ſer vivre les hermites dans leur déſert, „ que celle du monde qui porte à les viſi- „ ter. Puiſque nous ne devons plus nous „ connoître ſelon la chair, nous ne de- „ vons plus nous voir qu'en eſprit, ſi la „ charité ne nous y oblige. Et comme il „ y a de la vertu à ne pas détourner les » Eccléſiaſtiques des occupations ſaintes » où Dieu les engage, il y a du mérite » à ne pas troubler l'oiſiveté ſainte des ſoli- » taires. Votre office, Monſieur, eſt d'a- » gir & de parler : le nôtre eſt de con- » templer & de nous taire. Vous priez en » travaillant pour Dieu & pour ſon Egliſe; » & nous travaillons en priant. C'eſt ainſi » que je prendrai part deſormais au deſ- » ſein dont vous me parlez. Je n'y puis » gueres contribuer que par les vœux & » les priéres, leſquelles je ſouhaiterois être » auſſi pures que vos actions.... Je vous » en dirois davantage,... ſi je ne devois » avoir autant de ſoin de reprendre le » ſilence,... que vous avez de retenue » pour ne pas interrompre notre ſolitude. » Je ſuis avec reſpect, &c.

Mais il arriva une autre occasion où ce nouveau pénitent fit bien voir l'amour qu'il avoit pour la retraite & le silence. Ce n'étoit plus à l'égard d'un Religieux ni d'un Ecclésiastique, mais c'étoit à l'égard de personnes de très-grande condition, qui, ayant une affaire très-importante, & croyant que les lumieres de M. le Maître les y pourroient beaucoup servir, après s'être adressées pour cela à différentes personnes, trouverent enfin moyen d'en prier M. de S. Cyran, qu'ils sçavoient être tout-puissant sur son esprit. Cet Abbé le refusa d'abord; mais ces personnes ayant fait de grandes instances, & ayant représenté d'une maniere touchante le misérable état où ils couroient risque d'être réduits sans ce secours, il se rendit & consentit que M. le Maître se laissât voir à ces personnes. Cependant quelque déférence que le pénitent eût pour ce directeur éclairé, il ne put se résoudre à sortir de sa régle ordinaire. Il ne le voulut faire néanmoins qu'après avoir représenté auparavant avec étendue toutes les raisons qu'il avoit pour éviter cette visite. M. de S. Cyran répandit des larmes de joie en lisant sa lettre; & estimant infiniment ce refus, qui s'accordoit si bien avec sa premiere intention,

il se crut obligé de lui faire cette réponse, pour lui ôter la peine qu'il pouvoit avoir sur ce sujet.

« MONSIEUR, J'ai eu de la joie de voir » que vous ne vous démentiez point, & » que vous n'oubliïez rien dans votre let- » tre des raisons qui vous engagent à per- » sister dans votre retraite. Je vous rends » graces même de ce que vous m'en fai- » tes ressouvenir avec de si belles & de si » fortes expressions. Si j'y pouvois ajouter » quelque chose de plus, je le ferois ; mais » vous avez tout épuisé. J'admire que vous » ayez eu tant de raisons si présentes tout » à la fois dans votre esprit. Il paroît que » si vous n'eussiez passé par l'expérience, » & du monde & de la solitude tout en- » semble, vous ne pourriez pas en avoir » les sentimens que vous en avez, ni les » exprimer aussi fortement que vous le » faites. Je ne pouvois gueres refuser la » demande que l'on m'avoit faite avec » tant d'importunité. Je craignois trop pour » les personnes, & pour la ruine de leurs » affaires spirituelles & temporelles. Elles » auroient eu quelque sujet de m'imputer » l'inconvénient qu'elles craignoient, qui » alloit au renversement de leur réputa- » tion & de deux grands intérêts tempo-

» rels. J'aimois mieux prendre cela ſur » moi en l'accordant, que non pas en le » refuſant ; car je voyois aſſez que, de » quelque maniere que je fiſſe, je courois » riſque d'être cauſe d'un mal : en quoi je » vous ai témoigné l'opinion que j'ai de » vous ; & dans l'infirmité où vous êtes » encore, je vous ai crû aſſez fort. Je vous » ai cette obligation, que moi ayant fait » du bien aux uns en leur accordant une » faveur qu'ils m'ont demandée avec inſ- » tance, je n'ai point fait de mal à l'autre » que j'avois plus dans le cœur, & que je » voudrois conſerver aux dépens de ma » vie dans l'état & dans le lieu où Dieu » l'a mis.

» Cette réſiſtance m'a tellement plû, » que je ne puis aſſez vous l'exprimer. » C'eſt une nouvelle obligation que je » vous ai.... Vous voyez que je vous ou- » vre le fond de mon cœur, ne pouvant » rien vous cacher, puiſque je vous aime » comme moi-même. Après vous avoir » fait connoître ma premiere intention, » j'ai crû aiſément que vous ne pouviez » prendre la ſeconde que comme un ac- » commodement contre ma principale » volonté. Ainſi je ne crains pas de vous » dire que vous n'avez rien fait contre

» moi en vous opposant fortement à ma
» seconde intention, non plus que je n'ai
» rien fait contre vous en m'opposant à
» votre premiere intention. Vous avez bien
» jugé que je ne serois pas fâché que vous
» fussiez d'une opinion en apparence con-
» traire à la mienne, & que vous pouviez
» hardiment faire ce refus pour ne rien
» perdre de votre gloire, selon le terme
» de S. Paul, qui consiste dans la conti-
» nuation de la résolution que vous avez
» faite d'être parfaitement solitaire, sans
» craindre de m'offenser.

» Tant s'en faut que j'en aie eu le moin-
» dre déplaisir, que si j'eusse pû faire ce
» que Dieu fait à notre égard, c'est-à-dire,
» répandre mon esprit dans le vôtre, je
» vous aurois fait faire ce refus de vous
» laisser voir. Ainsi j'ai sujet de croire que
» Dieu a fait en vous ce que je n'eusse pû
» faire moi-même, & qu'en cela il a dai-
» gné me gratifier autant que vous pour
» le moins. Je lui dois un très-humble
» remerciement, & à vous aussi qui avez
» été l'instrument de sa grace, puisque
» par ce moyen il m'a empêché de man-
» quer de charité à des personnes qui me
» la demandoient avec instance, & d'être
» cause du refroidissement de votre dévo-

» tion. Voilà tout ce que je puis vous dire
» ſur ce ſujet. Aſſurez-vous que je ne ſuis
» attaché qu'à l'affection que j'ai pour ceux
» que Dieu m'a donnés. Tout le reſte,
» penſées, conſeils, ne me ſont de rien ;
» & je ne les ai pas plûtôt formés, que
» je ſuis prêt d'y renoncer....

On peut juger de-là plus que par aucune autre preuve, de la ſainte opiniâtreté, ſi on peut uſer de ce terme, où étoit M. le Maître, pour garder inviolablement ſa ſolitude, où il n'étoit pas moins exact à garder auſſi le ſilence. Mais le démon ne pouvoit ſouffrir ce nouvel exemple de pénitence dont il craignoit les ſuites. Plus il en voyoit l'éclat, plus il l'appréhendoit. Pour le traverſer il fit ce qu'il a toujours fait, qui eſt de s'attaquer au chef, c'eſt-à-dire, à M. de S. Cyran, qu'il regardoit comme la cauſe de tant d'effets qui lui déplaiſoient. Il ouvrit beaucoup de bouches, & anima beaucoup de perſonnes contre lui. Elles publiérent que c'étoit un homme qui troubloit les conſciences, qui innovoit dans l'Egliſe, qui répandoit en ſecret des maximes pernicieuſes, qui vouloit renouveller la pratique de la pénitence publique, & cent autres choſes ſemblables, qui ne manquoient point à la calomnie. On ſe

plaignoit au Chancelier de ce qu'il avoit ravi M. le Maître au barreau, & arraché d'entre ses bras un Avocat si célebre. Ces plaintes se grossissoient, & beaucoup de faux-devots joignant à cela leurs cabales, enfin on alla aux oreilles de M. le Cardinal de Richelieu, qui, avant que d'être à la souveraine puissance où il étoit élevé, avoit connu & estimé le mérite de M. l'Abbé de S. Cyran. Il avoit tenté souvent de le gagner à lui, mais inutilement, parce que c'étoit un homme sans prise, que ni les caresses, ni les menaces n'ébranloient. Cette fermeté inflexible avoit déplû à un homme qui vouloit que tout lui fût soumis, & il n'eut pas beaucoup de peine à se rendre aux pressantes sollicitations des ennemis de cet Abbé, qui lui conseilloient de s'assurer de sa personne, & d'arrêter par son emprisonnement tous les maux qu'ils croyoient qu'on en devoit craindre.

M. de S. Cyran qui avoit des lumieres encore tout autres que celles de ce Ministre si fameux & de ceux qui lui portoient tant d'envie, sçavoit tout ce qu'on disoit de lui, & voyoit tous les jours grossir l'orage; mais il demeura toujours ferme & intrépide. Il vit les maux venir,

& rejettant tout l'avenir dans le ſein de Dieu, il paſſoit le préſent dans la plus grande paix du monde, s'occupant toujours de l'Ouvrage important qu'il avoit entrepris contre les hérétiques, auquel les premiers d'entre les Magiſtrats l'avoient engagé, & auquel même ils étoient prêts de contribuer quelque choſe de leur argent.

La priſe de M. de S. Cyran fit un grand bruit dans Paris & dans toute la France. Tout ce qu'il y avoit de plus conſidérable entre les Prélats en témoignerent ouvertement leur douleur, & en parlerent comme s'il eût été de leur corps. M. l'Evêque de Beauvais dit qu'il ne s'étonnoit pas de ce qui étoit arrivé, ſçachant qu'il y avoit un an que M. l'Abbé de S. Cyran avoit le choix de quinze mille livres de rente, ou de cette nouvelle diſgrace. M. l'Evêque de Liſieux avouoit qu'il avoit été autrefois le maître de cet Abbé, mais qu'à préſent il ſeroit bien ſon diſciple.

Mais quelle fut la conſternation de M. le Maître dans cet accident! Quelle fut la douleur profonde dont il fut pénétré! Que ne vous dit-il point là-deſſus, mon Dieu, dans le ſecret de ſa ſolitude! Après qu'il eut long-tems digéré ſes douleurs dans le

ſecret, il n'eut point de repos qu'à la premiere ouverture qu'il put obſerver, il n'eût fait ſçavoir ſon ſentiment à celui dont la détention lui donnoit une ſi profonde triſteſſe. M. de S. Cyran qui ne pouvoit écrire, étant gardé à vue jour & nuit, & qui de plus n'en avoit gueres la volonté, ne penſant qu'à gémir ſous la main de Dieu qui le frappoit, ſe crut néanmoins obligé d'écrire à M. le Maître ce billet le mieux qu'il put, pour le conſoler dans ſa douleur.

« MONSIEUR, Je me réjouis de ce que » vous dites que votre retraite a donné lieu » à mon empriſonnement. S'il m'arrivoit » cent occaſions pareilles, je ne ſçaurois » faire autrement, & je me tiens obligé » à la grace de Dieu de ce qu'il m'a fait » ſuivre à votre égard les régles de la foi, » me fermant les yeux au futur & au paſſé; » ce qu'il m'eût été facile d'appercevoir & » d'éviter, ſi j'euſſe voulu employer la lu» miere de la raiſon. Si j'euſſe manqué à » Dieu dans cette rencontre, j'étois ruiné » ſans reſſource. Si cela a été la vraie cauſe » de ma priſon, je ſuis le plus heureux » de tous les hommes du monde.... Plût » à Dieu qu'il s'offrît à moi de pareilles » perſonnes, & qui fuſſent dans les mê» mes diſpoſitions de me croire où Dieu

» vous avoit mis ! Je leur donnerois le » même conseil, ou plûtôt je les confir-» merois dans la résolution qu'ils auroient » déja, comme vous, prise d'eux-mêmes, » & avec encore plus de hardiesse, quand » je serois assuré d'être condamné au feu. » Je n'ai pas douté que votre retraite ne » fût un des chefs de mon accusation.... » Je n'ai garde de m'en plaindre, puisque » cette accusation me flatte un peu, & me » donne lieu d'espérer plus que jamais en » la misericorde de Dieu. Je n'admire rien » tant en tout ceci, que de voir, dans la » lumiere de l'Eglise, que la fondamentale » vérité de l'Evangile, qui est de se sépa-» rer du monde,.... soit prise pour un » abus de l'Evangile, ou pour un excès de » dévotion. Si le même Evangile ne me » consoloit en prédisant que tout cela ar-» riveroit dans l'Eglise, je vous avoue que » je dirois : *Penè moti sunt pedes mei.* »

Cette lettre écrite d'un lieu de souffrance donna à M. le Maître un nouveau feu de pénitence, & un violent desir d'une solitude encore plus grande. La résolution que le saint Abbé témoignoit, lui donnoit un rehaussement de courage. Quoiqu'il n'eût plus aucun commerce avec Paris, son seul nom néanmoins, & sa seule vue

lui étoient insupportables. Ainsi considérant où il pourroit être plus retiré, il jetta les yeux sur Port-Royal des Champs, qui est le lieu où je le vis d'abord, & qui étoit alors abandonné. Rien ne le rebuta dans ce lieu qui n'étoit plus habité que par des serpens. Plus il étoit affreux, plus il y trouvoit de délices.

Les amis de M. le Maître, entre autres le neveu de M. de S. Cyran, dont tout le monde a connu le mérite extraordinaire, sçachant ce nouveau feu de pénitence & cette nouvelle solitude, ne put s'empêcher d'en témoigner sa joie, & de lui dire par un billet, « qu'il étoit extrêmement » édifié de tout ce qu'il apprenoit de lui; » que sa solitude étoit connue de tout Pa- » ris; que peu de personnes pourroient ju- » ger de son action par le principe, mais » que tous en jugeroient par l'événement; » que Dieu ne pouvoit se déclarer plus » ouvertement pour lui, qu'en tournant » à son avantage & à la confirmation de sa » retraite ce que l'envie avoit voulu faire » pour le renverser; qu'ainsi il falloit ad- » mirer la providence de Dieu qui faisoit » que, lorsqu'on employoit les puissances » pour rendre un homme inutile, on le » mettoit au contraire dans un état où il

» annonçoit de la maniere la plus ſainte
» de toutes, la ſolitude & la pénitence ;
» & qu'en voulant empêcher qu'il en don-
» nât des leçons, on faiſoit qu'il en don-
» noit des exemples. »

M. le Maître goûtant donc la douceur de cette nouvelle ſolitude, il n'y avoit plus qu'une choſe qui pût empêcher que ſa joie ne fût entiere, & c'étoit le manquement d'un homme qui pût ſe charger du ſoin de ſa conſcience. Il avoit quelquefois demandé à M. de S Cyran, à qui, à ſon défaut, il pouvoit s'adreſſer ; & il lui avoit nommé M. Singlin, ce ſage Eccléſiaſtique dont j'ai déja parlé dans l'affaire de M. Hillerin. C'étoit un homme de très-bon ſens, qui à la vérité n'avoit pas eu beaucoup d'étude, mais qui avoit une telle ouverture pour embraſſer toutes les vérités, que M. de S. Cyran étoit ſurpris lui-même de voir de quelle maniere il y entroit. On reconnut en lui plus qu'en aucun homme, que la connoiſſance de la vérité de Dieu & de ſa volonté dépend principalement de la pureté du cœur, du retranchement des paſſions, & de l'exercice des vertus, puiſque ceux qui ont le cœur net, ont promeſſe de voir Dieu, & de ſçavoir ſes ſentimens.

Ce ſaint Eccléſiaſtique, avançant donc à grands pas par la pureté de ſon cœur dans la connoiſſance des vérités de Dieu, fut bientôt en état de confeſſer très utilement les Religieuſes de Port-Royal. Il eſt vrai que ce ſage Prêtre voyant arrêté en priſon M. de S. Cyran, de qui juſques-là il avoit pris tous les conſeils, craignit de ne pouvoir à l'avenir ſoutenir lui ſeul un fardeau, dont juſques-là cet Abbé portoit la meilleure partie, & qu'il eut de grandes tentations de s'en décharger. Mais on lui repréſenta avec tant de force, qu'en l'état où étoient les choſes, il ne le pouvoit faire ſans commettre un très-grand crime, qu'il ſe rendit. M. le Maître lui écrivit donc de Port-Royal une lettre, pour le prier de prendre ſoin à l'avenir de ſa conduite. M. Singlin lui fit une réponſe ſi touchante ſur ce ſujet, que M. le Maître en étant tout tranſporté, ne put retenir l'effuſion de ſon cœur, & le répandit tout dans cette lettre :

« MONSIEUR, Vous avez voulu faire » précéder votre viſite par une lettre que » je n'avois point du tout attendue, afin » de me faire attendre cette derniere fa- » veur avec moins d'impatience. Si vous » avez ce deſſein, comme je n'en doute

» point, je puis vous assûrer qu'il vous a
» parfaitement réussi; que nul discours de
» notre ami prisonnier ne m'a plus vive-
» ment touché que les instructions que
» vous venez de me donner dans votre
» lettre: de sorte que si j'ai sujet de crain-
» dre que je n'aie pas agi par un mouve-
» ment de Dieu, lorsque j'ai souhaité
» l'honneur de vous voir, je n'ai point
» lieu de douter que vous n'en ayez été
» emporté dans votre lettre, parce qu'il
» n'y a gueres de meilleure preuve de
» l'inspiration divine en celui qui écrit,
» que la pureté des sentimens que ses dis-
» cours gravent dans le cœur de ses lec-
» teurs. Je suis obligé d'en louer Dieu avec
» vous, & de reconnoître que la lecture
» de votre lettre m'a tellement redoublé
» l'amour de la solitude & de la pénitence,
» que j'ai senti un renouvellement de gra-
» ce pour les pratiquer toutes deux avec
» plus d'exactitude que jamais.

» Après cela, Monsieur, pardonnez aux
„ enfans des Prophetes, s'ils jugent que
„ l'esprit d'Elie qui leur a été enlevé, s'est
„ reposé sur Elisée.... Pour moi je l'avois
„ déja éprouvé dans les deux conférences
„ que j'eus l'honneur d'avoir avec vous il
„ y a un mois, étant très-vrai que si la

„ résolution & la fermeté que je vous té-
„ moignai d'abord, servit à exciter votre
„ courage, que la surprise de l'accident,
„ les objets de la violence, & la nouveauté
„ de la douleur, avoient, possible, un peu
„ abbattu, les choses que vous me dîtes,
„ me toucherent de telle sorte, que la joie
„ qui m'en dura jusqu'à l'heure de mon
„ départ, en fut le principal effet. Mais
„ votre lettre m'a fait passer de cette gaïe-
„ té que S. Augustin demande aux Chré-
„ tiens que l'on persécute, dans une telle
„ admiration & dans une si profonde ré-
„ vérence des graces de Dieu sur moi,
„ que je m'estime obligé d'en honorer le
„ souvenir, & d'en garder le ressentiment
„ toute ma vie.

» Je reconnois avec vous, Monsieur,
„ qu'il ne pouvoit gueres nous témoigner
„ plus visiblement son amour, qu'en nous
„ soutenant, ainsi qu'il a fait, dans le plus
„ grand orage qui pouvoit troubler notre
„ solitude. Nous ne faisions qu'entrer dans
„ l'enfance de notre nouvelle vie, & il
„ nous a donné la vigueur d'un âge plus
„ avancé. A peine étions-nous fortifiés con-
„ tre nous-mêmes, & il nous a fait résis-
„ ter à une violence étrangere. Nous n'é-
„ tions pas assurés en pleine paix, & il ne

„ pouvoit, ce me ſemble, confondre plus
„ viſiblement ceux qui ont changé en une
„ véritable haine la fauſſe amitié qu'ils me
„ portoient, qu'en ſe montrant l'unique
„ auteur de ma derniere retraite de Paris,
„ qui m'éloigne encore plus de la conver-
„ ſation des hommes, que ma premiere
„ ſortie du monde. Car quelle voix m'a
„ rappellé du tombeau comme Lazare,
„ que celle qui depuis m'a retiré d'une im-
„ parfaite ſolitude, pour me mener dans
„ un déſert? Et qui parloit à moi, lorſque
„ notre ami étoit devenu muet, que cet
„ Eſprit qui parle au cœur des hommes
„ dans le ſilence de toutes les créatures?
„ Que ſont devenues ces prétendues per-
„ ſuaſions, & cette domination tyranni-
„ que (ainſi l'ont-ils appellée) qu'ils s'i-
„ maginoient être la cauſe de mon renon-
„ cement à la compagnie de mes amis,
„ puiſque, lorſque j'ai été libre, & cette per-
„ ſonne qui me dominoit, captive, je me
„ ſuis éloigné d'eux de ſix lieues, au lieu
„ de m'en approcher?

» Je vous avoue, Monſieur, que ce
„ m'eſt une extrême ſatisfaction de voir
„ avec vous, que les circonſtances de cet
„ événement font éclater de nouveau la
„ puiſſance de la grace, juſtifient la con-

„ duite de M. de S. Cyran, & m'enga-
„ gent dans une vie plus parfaite. Je m'es-
„ time de la moitié plus heureux, depuis
„ que j'ai reconnu que cette action sert
„ tout ensemble à la gloire de Dieu, à
„ l'honneur de notre ami, & à l'édifica-
„ tion du monde. Je n'ignore pas, Mon-
„ sieur, que plusieurs personnes me regar-
„ dent, les uns avec curiosité, les autres
„ avec étonnement, ceux-ci avec pitié,
„ ceux-là avec indignation. Peu sans doute
„ ont reconnu la grace du Fils de Dieu
„ dans mon changement, & peu a lorent
„ cette premiere cause dans cet effet mi-
„ raculeux. Ils voient rompues une infinité
„ de chaînes qui me tenoient à la chair,
„ au monde, & à moi-même. On n'a
„ point ouï dire peut-être depuis un siécle,
„ qu'un homme au lieu & en l'état où
„ j'étois, dans la corruption du Palais,
„ dans la fleur de son âge, dans les avan-
„ tages de la naissance, & dans la vanité
„ de l'éloquence, lorsque sa réputation
„ étoit le plus établie, son bien plus grand,
„ sa profession plus honorable, sa fortune
„ plus avancée, & ses espérances plus lé-
„ gitimes, ait laissé tout d'un coup tous ces
„ liens, & ait brisé toutes ces chaînes qui
„ tiennent les hommes enchaînés; qu'il

„ ſe ſoit rendu pauvre, au lieu qu'il tra-
„ vailloit à acquérir des richeſſes ; qu'il
„ ſoit entré dans les auſtérités, au lieu
„ qu'il étoit dans les délices ; qu'il ait em-
„ braſſé la ſolitude, au lieu qu'il étoit aſ-
„ ſiégé de perſonnes & d'affaires ;... qu'il
„ ſe ſoit condamné à un ſilence perpétuel,
„ au lieu qu'il parloit preſque toujours avec
„ aſſez d'applaudiſſement. Cependant quoi-
„ que ce miracle ſoit plus grand & plus
„ rare que celui de rendre la vue aux
„ aveugles & la parole aux muets,....
„ notre ſiécle eſt ſi peu ſpirituel, que l'on
„ a ſeulement conſidéré comme une choſe
„ extraordinaire ce qu'on devroit révérer
„ comme une choſe ſainte ; & l'on con-
„ noît ſi peu Dieu en ce tems, que l'on
„ n'a pas reconnu un de ſes plus illuſtres
„ ouvrages. Nous le devrions trouver étran-
„ ge, ſi nous ne ſçavions que S. Ambroiſe
„ fut obligé de faire une eſpece d'apolo-
„ gie, pour ſoutenir la converſion & la re-
„ traite de S. Paulin, & que peu de per-
„ ſonnes eſtimerent d'abord ce que les
„ plus grands Peres de l'Egliſe louoient
„ hautement comme un chef-d'œuvre des
„ mains de Dieu, & l'une des merveilles
„ du chriſtianiſme.... Comme S. Auguſ-
„ tin admiroit l'eſprit prodigieux de ſon

„ fils, comme s'il n'eût point été son fils, „ j'admire la grandeur de ma vocation, „ comme si c'étoit celle d'un autre. Je com„ mence à croire, Monsieur, ce que vous „ me dites, que la suite de ma vie fera „ connoître à la fin la divinité de son prin„ cipe, & rendre à Dieu la gloire que la „ passion & l'ignorance lui ont dérobée.

» C'est à nous à demander sans cesse le „ don de la persévérance, qui est le ca„ ractere des véritables vocations, & une „ effusion du S. Esprit qui se plaît à n'être „ pas moins immuable dans son opération „ que dans son être.... Adorons, Mon„ sieur, cette sagesse incompréhensible, „ qui ne permet pas que sa parole soit „ liée, lorsque ses serviteurs le sont, & „ qui sçait rendre leur silence éloquent, „ lorsqu'on rend leur bouche muette.... „ L'image de notre ami relegué dans une „ tour, séparé de tous les hommes, & „ privé de la liberté, qui est une péni„ tence que les Religieux les plus austé„ res ne pratiquent point, nous doit plus „ porter à gémir & à être plus solitaires, „ que tous les discours qu'il nous a faits.... „ Mais quand nous considérons qu'il porte „ la peine des péchés des autres, & non „ pas des siens, & qu'il ne souffre pas

„ pour avoir été injuste envers Dieu, mais „ parce que les hommes le sont envers lui, „ nous dirons en nous-mêmes : Puisque „ l'innocent paye, que ne doivent point „ faire les pécheurs ? Puisque l'Eglise souf- „ fre en sa personne, (les vérités ancien- „ nes n'étant gueres moins renfermées en „ lui que la foi de la divinité du Verbe „ l'étoit autrefois en S. Athanase, que ne „ devons-nous point souffrir ? ...

„ Il faut avouer que notre état est bien „ bas au prix de l'éminence du sien, & „ que sa condition est aussi digne d'envie „ à l'égard de Dieu, que de pitié à l'égard „ des hommes. Mais ce que j'admire da- „ vantage est la joie que je sçai qu'il a „ eue d'être jugé digne de cette disgrace .. „ Il a vu l'orage se former. Il a eu des „ moyens, sinon infaillibles, au moins „ très-puissans pour le détourner. Mais il „ a mieux aimé s'abandonner aux ordres „ du Ciel, que de s'engager dans les des- „ seins de la terre. Il a mieux aimé ha- „ zarder la liberté de sa personne, que „ celle de sa conscience : de sorte qu'il se „ peut dire qu'il a été volontairement où „ on l'a mené par force ;... ce qui rend „ son action aussi libre de toutes parts, „ que si elle n'avoit été accompagnée d'au-

„ cune violence ni contrainte : la vraie
„ liberté, selon le Maître de l'Eglise qu'il
„ fait gloire d'appeller le sien, n'étant pas
„ dans l'indifférence à pouvoir faire ou ne
„ faire point, mais dans la soumission à
„ la providence qui nous gouverne, & au
„ S. Esprit qui nous fait agir....

» Qui n'admirera cette conduite de la
„ providence .... qui nous a liés ainsi en-
„ semble par une société de malheurs, qui
„ nous conserve heureusement l'un & l'au-
„ tre dans notre vocation ? ... Ses gardes
„ empêchent de lui parler : le lieu où
„ nous sommes, sans gardes & sans va-
„ lets, nous rend de soi-même cet offi-
„ ce.... Il ne peut sortir de-là où il est
„ que par un ordre du Roi qui l'en tire ;
„ & nous ne voulons sortir du lieu où nous
„ sommes que par un ordre de Dieu qui
„ nous en chasse.... Il est prisonnier du
„ Roi, & nous de Dieu. Et il y a de l'ap-
„ parence que le même calme nous ren-
„ dra en même tems à tous deux ce que
„ la même tempête nous a ôté.... Je vous
„ avoue que ma solitude étoit comme for-
„ cée à Paris, & qu'elle est en ce lieu
„ comme naturelle. Les hommes avoient
„ formé celle-là ; & c'est Dieu qui a for-
„ mé celle-ci. Nous avions renoncé aux

„ visites de Paris ; mais notre demeure te-
„ noit encore à Paris. Nous écoutions le
„ bruit de Paris, nous ne voyions que
„ Paris, c'est-à-dire, le lieu du monde le
„ moins solitaire. Maintenant nous ne
„ voyons qu'une solitude de toute part.
„ Nous avions pris cette premiere re-
„ traite au sortir du monde, pour y con-
„ templer de l'esprit le grand nombre de
„ ceux qui se perdent au lieu d'où nous
„ étions sauvés : comme le peuple d'Israël
„ au sortir de l'Egypte campa près de la
„ mer rouge qu'il venoit de passer mira-
„ culeusement, pour y voir le naufrage
„ des Egyptiens. Nous n'étions encore,
„ comme les Israëlites, qu'à l'entrée du
„ désert où nous nous préparions d'aller.
„ Nous y sommes arrivés maintenant ;
„ & notre condition est d'autant plus sem-
„ blable à celle des Juifs, que Dieu n'a
„ commencé que dans cette profonde so-
„ litude à répandre sur nous la manne sa-
„ crée, & à nous nourrir du pain des
„ Anges.

„ Nous attendons avec patience, Mon-
„ sieur, que Dieu envoie sa lumiere &
„ sa vérité pour dissiper cette nuit horri-
„ ble de la calomnie, & nous n'em-
„ ployons contre cet aveuglement public,
„ que

» que les mêmes armes que l'on emploie
» contre les maladies populaires, le silen-
» ce & les prieres. Je ne sai pas si Dieu
» les écouta favorablement; mais j'espere
» néanmoins qu'il ne rejettera pas l'ar-
» deur des vœux & la pureté des sacri-
» fices de notre ami. Quand je me le re-
» presente sous la main de Dieu, recueil-
» lant en sa presence toutes les flammes
» de cette charité brulante qu'il répandoit
» sur tant de personnes, lui faisant plus
» de supplications pour le salut de ses amis,
» pour la conversion de ses ennemis, pour
» le bien de l'Eglise & pour les nécessités
» de l'Etat, que pour sa propre delivran-
» ce, & ne lui demandant rien qu'en
» lui montrant les liens & les chaînes qui
» le retiennent au lieu où il est, j'ap-
» préhende plus pour les persecuteurs que
» pour les persecutés; & quoiqu'on le crai-
» gnît extrêmement lorsqu'il étoit libre,
» il me semble qu'il n'a jamais été si re-
» doutable que depuis sa détention. Car
» il n'en est pas de Dieu comme des hom-
» mes. On n'agit puissamment vers lui
» que lorsque l'on souffre. Une seule priere
» de David fuyant devant la face d'Ab-
» salom, abandonné d'une partie de ses
» sujets, & réduit au plus redoutable état
» où puisse être un prince, fut cause de

» la perte d'Abſalom. Les cœurs ſerrés de » douleur ſont monter leurs prieres dans » le ciel avec violence, comme les fon- » taines reſſerrées dans les tuyaux pouſſent » leurs eaux dans l'air avec impétuo- » ſité.

» La cauſe des ſerviteurs de Dieu qu'on » perſecute eſt inſéparable de la ſienne; » mais ſes intérêts ſont d'autant plus mê- » lés avec ceux de notre ami, qu'il n'a » pour but dans le travail qu'il a com- » mencé, que ſon ſervice. Et véritablement » lorſque M. le Cardinal ſaura qu'un Ou- » vrage auſſi ſaint en ſon ſujet, auſſi ex- » cellent en toutes ſes parties, auſſi utile » à l'Egliſe, auſſi néceſſaire au bien des » ames, & auſſi glorieux à la France, que » l'ont été ceux de M. le Cardinal du Per- » ron dont il ſera la défenſe, demeure » à preſent interrompu, il eſt difficile » qu'il ne croie que l'honneur de Dieu, » l'intérêt de la religion, le ſalut des peu- » ples, les ſouhaits des perſonnes vraie- » ment chrétiennes & même ſa propre » gloire, lui demandent qu'il rende les » armes à celui qui les avoit priſes pour » toute l'Egliſe, qu'il lui donne une nou- » velle miſſion en lui redonnant la li- » berté, & qu'il ſoutienne contre des ca- » tholiques aveuglés de paſſion, l'innocen-

„ ce d'un homme qui soutient contre les „ hérétiques aveuglés d'erreurs la pureté „ de la mere commune de tous les catholiques du monde. N'est-il pas honteux que les Ministres ayent refuté les „ Livres de ce grand Prélat il y a déja „ quelques années, c'est-à-dire, qu'ils ayent „ combattu l'Eglise en sa personne, & que „ tant de Docteurs & de Religieux se contentent d'être spectateurs de ce combat? „ Ils haranguent dans les assemblées, ils „ crient dans les écoles, ils tonnent dans „ les chaires, & en cette occasion si importante, ces grands oracles de la Théologie sont tous muets... Jesus-Christ „ qui a agi en Dieu jaloux pour l'honneur „ de son épouse, n'a pu souffrir qu'elle demeurât plus long-tems exposée à l'audace de ses ennemis, dans ce témoignage public de l'impuissance & de la „ timidité de tant de nouveaux Peres de „ l'Eglise. Il a suscité notre ami comme „ un autre David dans la consternation „ des Juifs pour lever l'opprobre d'Israël, „ pour combattre quatre Ministres..... „ qui défient l'armée du Dieu vivant, non „ depuis quarante jours seulement, mais „ depuis cinq ou six ans. Il avoit déja „ amassé les pierres qu'il alloit lancer sur

„ ces insolens ; mais le diable qui connoît „ les forces de cet athlete, a trouvé le „ moyen de lui faire tomber les armes des „ mains..... Cette conduite est toute „ particuliere. Les instrumens dont il s'est „ servi, ce sont les personnes Religieuses, „ comme étant les plus crédules & les „ plus faciles à tromper par de faux bruits ; „ les plus susceptibles de mauvaises im„ pressions, contre ceux qui n'ont pas „ renoncé au monde par un changement „ d'habit ; les plus disposées à prendre l'ar„ deur du zele, dont les personnes mali„ tieuses déguisent leur malignité & leur „ vengeance, pour des mouvemens de „ piété ; les plus propres à nuire contre „ les plus innocens, lorsqu'on les accuse „ d'avoir des desseins contre la foi ou con„ tre les vœux ; & les moins accoutu„ mées à suspendre leur créance & leur „ jugement, à ne se pas laisser éblouir „ par de trompeuses apparences, à cher„ cher les causes secretes d'une diffa„ mation publique, & à suivre en ces „ occasions les préceptes de la douceur „ & de la charité chrétienne, qu'ils font „ profession de suivre dans toutes les au„ tres.....

„ L'ange de ténebres laisse paisiblement

„ le Pere Veron, ou quelque bon Religieux, réfuter les hérétiques : mais il „ s'attache à ces personnes uniques que „ Dieu choisit pour former les plus grands „ évenemens dans l'Eglise. Il a persecuté S. Athanase & S. Hilaire pendant „ qu'il laissoit les autres Evêques en repos, parce qu'ils étoient destinés à la „ ruine de l'Arianisme. Il a publié dans „ le monde que S. Jerôme défendoit les „ Oeuvres d'Origene, à cause qu'il le „ croyoit appellé de Dieu à la destruction „ des Origenistes.... Comme il voyoit „ que la doctrine & les miracles de Jesus-Christ alloient à détruire son empire „ sur la terre, il persuada aux Juifs qu'il „ chassoit les démons par le prince des „ démons; & qu'ainsi celui qui faisoit la „ guerre au diable, étoit lui-même possedé du diable. Que si Dieu a renversé „ tous ses efforts & ses artifices en tant „ de differentes occasions; s'il a voulu que „ de notre tems nous vissions celui qui a été „ appellé le Cardinal de la Rochelle, comme fauteur secret des Huguenots, prendre la Rochelle, & triompher par une „ même victoire des Huguenots, & des „ calomnies des catholiques auteurs des „ *Questions quodlibetaires* & de l'*Aver-*

„ *tissement à Louis XIII*; j'espere qu'il
„ ne signalera pas moins sa puissance & sa
„ justice en la cause de notre ami, dont
„ il voit l'innocence attaquée par les
„ mêmes accusateurs; ... & que s'il a
„ fait que le Roi d'Espagne, quelque ter-
„ rible haine qu'il ait contre cet Etat,
„ & quelque indifference qu'il ait dans
„ le cœur pour la religion .... n'osoit
„ employer ses forces ouvertement pour
„ empêcher la ruine de la Rochelle, de
„ peur de violer le titre de catholique
„ qu'il porte, & que le Roi d'Angleterre
„ qui l'osa bien, y consûma inutilement
„ ses forces & ses armées; il y a sujet
„ d'espérer qu'il fera de même en cette
„ rencontre, & que ceux qui ont con-
„ servé quelques restes d'aigreur contre
„ notre ami, considéreront que ses titres
„ de Superieur des Missions apostoliques
„ établies en France pour la conversion
„ des hérétiques, & le desir de voir re-
„ venir à l'Eglise ceux qui en sont sortis,
„ ne lui permettent pas devant Dieu &
„ devant les hommes d'empêcher plus
„ long-tems l'achevement de son Ouvra-
„ ge .... Et comment M. le Cardinal
„ pourra-t-il désormais s'approcher du sa-
„ crifice si auguste & si redoutable de l'Eu-

„ chariſtie, ſans ſe ſouvenir que la pré-
„ ſence & la majeſté de ce même Dieu
„ que ſa foi adore, & qui le jugera un
„ jour, eſt hautement violée par les der-
„ niers Livres par leſquels l'héréſie a
„ éludé, affoibli & obſcurci les vérités
„ catholiques, & que lui cependant tient
„ ces même vérités en injuſtice, en te-
„ nant au bois de Vincennes celui que
„ Dieu avoit ſuſcité pour les défendre...
„ avec la même ſuffiſance qu'il avoit
„ autrefois fait remarquer à l'Empereur
„ ſes injuſtices, & qui alloit parler des
„ miniſtres de la religion avec autant &
„ plus de force qu'il avoit montré aux
„ princes les ordres de la providence ſur
„ les royaumes, & la longue ſuite de ſes
„ châtimens & de ſes vengeances ſur
„ l'Empire.... M. le Cardinal donneroit
„ ſujet de croire qu'il aime moins l'Egli-
„ ſe qui eſt le royaume de Jeſus-Chriſt,
„ que la France qui n'eſt que le royaume
„ du prince.... & qu'il ne ſe ſouvient
„ pas tant de la qualité de Chrétien, de
„ Prêtre, d'Evêque, & de Cardinal, lorſ-
„ qu'il eſt beſoin de venger les outrages
„ que l'Egliſe du Fils de Dieu a reçus,
„ que de celle de François, & de pre-
„ mier Miniſtre d'Etat, lorſqu'il eſt be-

„ soin de venger les injures faites à la
„ monarchie.

„ Si un Ecclésiastique des plus hommes
„ de bien de la France, (M. Charpentier)
„ & que l'on a fait venir de deux cens
„ lieues pour être directeur de quelques
„ desseins de piété, a cru faire un sacri-
„ fice à Dieu que d'engager notre ami
„ dans un si saint & si important Ou-
„ vrage, & si celui qui est l'œil du Roi
„ dans le Parlement.... (M. Molé) a
„ cru que Dieu obligeoit tellement M. de
„ S. Cyran à entreprendre ce long & pé-
„ nible travail, qu'il s'est cru lui-même
„ obligé d'en rendre l'entreprise plus fa-
„ cile, & s'est porté par un mouvement
„ de chrétien à faire une générosité
„ de prince; quels doivent être les sen-
„ timens de M. le Cardinal en cette ren-
„ contre?.... Cette action de ces deux
„ personnes qu'il estime, & qui con-
„ noissent M. de S. Cyran, l'un depuis
„ trente ans, l'autre depuis douze ou quin-
„ ze, ne doit-elle pas le persuader da-
„ vantage que les paroles de ceux qui exer-
„ cent leur vengeance sous prétexte de
„ conscience & de zele;.... qui le veu-
„ lent punir de ce qu'il a refusé de les
„ visiter;.... qui tachent de rejetter sur

„ lui la faute de leur Ordre... qui l'ayant
„ consulté n'ont pas voulu suivre la pu-
„ reté de ses conseils ; qui tous enfin ju-
„ geroient aussi avantageusement de lui
„ que tant de personnes sages... si on
„ leur ôtoit leur passion, ou qu'on leur
„ donnât de la science ?

„ J'espere, Monsieur, qu'à la fin M.
„ le Cardinal aimera mieux suivre les
„ mouvemens de son cœur que des im-
„ pressions étrangeres, & qu'après tout
„ dans la cause de l'Eglise qui est celle
„ de Jesus-Christ..... Dieu n'oubliera
„ pas qu'il est Dieu, si les hommes ou-
„ blient qu'ils sont hommes ; que les gé-
„ missemens de son serviteur qui est cap-
„ tif, & encore plus les gémissemens de sa
„ colombe qui a été si cruellement déchi-
„ rée... le feront regarder du ciel en terre
„ pour écouter leurs plaintes & leurs sou-
„ pirs... Ce sont, Monsieur, les souhaits &
„ les pensées d'un hermite qui ne trouve
„ point de plus agréable sujet de méditation
„ dans sa solitude, que cette heureuse liaison
„ de la cause de Dieu avec celle de notre
„ ami, qui n'a pu retenir sa plume dans
„ les bornes d'une Lettre, en parlant d'une
„ vertu si éminente, & si ignominieuse-
„ ment traitée, & qui a cru que vous

„ pardonneriez ſon zele & ſa chaleur, „ quelque indiſcrette qu'elle pût être, n'é„ crivant qu'à vous en particulier, & „ étant de toute ſon ame, Votre, &c. „

M. Singlin ayant reçu cette Lettre, où un ami lui ouvroit ſi au long & ſi confidemment ſon cœur, comme à celui à qui il déſiroit d'ouvrir ſa conſcience, y lut avec plaiſir le renouvellement d'ardeur que M. le Maître y témoignoit pour ſa ſolitude & ſa pénitence, & l'eſtime qu'il conſervoit toujours pour M. de S. Cyran, que ſon empriſonnement n'avoit fait qu'augmenter. Comme il étoit extrêmement humble, & que, ſans regarder les lumieres que l'Eſprit de Dieu lui communiquoit ſi abondamment, il ne conſidéroit en lui que le manquement de quelques talens naturels qu'il remarquoit encore plus en ſe comparant à M. le Maître; il craignit de tenir à ſon égard la place d'un homme dont il relevoit ſi juſtement le mérite. Ainſi ſans s'expliquer davantage, & ſans s'engager à rien, il lui écrivit en deux mots, » qu'il ſe ré» jouiſſoit des nouveaux reſſentimens qu'il » témoignoit que la grace de Dieu avoit » operés en lui; que c'étoit ainſi qu'il » falloit renouveller les anciennes fer-

» veurs par la reconnoissance ; puisqu'en » effet elles sont toujours nouvelles dans » l'accroissement continuel que Dieu leur » donne ; que le meilleur moyen pour les » assurer pour l'avenir, étoit de les re- » cevoir avec cette humilité & cette gra- » titude ; .... que c'étoit de-là sans doute » que venoit l'ardeur qui lui faisoit aug- » menter sa solitude ; que pour le renou- » vellement d'amitié qu'il témoignoit pour » M. de S. Cyran, il ne s'en étonnoit pas ; » que toutes les choses du monde vieil- » lissoient d'autant plus qu'elles durent, » mais que celles de la grace se renou- » velloient toujours, & rajeunissoient en » quelque sorte avec le tems.... Toutes » les graces de Jesus-Christ sont éter- » nelles comme lui, ajoutoit M. Singlin, » puisqu'il ne commence jamais d'aimer » pour haïr, mais qu'il aime constamment » & éternellement, & qu'il communique » ce même amour avec cette constance » & cette éternité à ceux qu'il aime. Ce » n'est pas que les réprouvés n'en ayent » quelque apparence & quelques effets ; » mais ce n'est jamais un véritable effet » de cet amour éternel, mais seulement » temporel comme eux, & partant de » nulle considération dans le ciel & dans » les Ecritures. »

Cependant M. Singlin ne se pressoit point de rendre une visite à M. le Maître. Il voyoit avec douleur ce qu'on disoit de lui dans le monde. Car encore que toutes les personnes de piété fussent extrêmement édifiées de cette nouvelle retraite, ceux néanmoins qu'on appelle honnêtes gens en furent scandalisés ; & voyant après cela qu'il n'y avoit aucune apparence de le revoir, ils disoient entre eux & publioient même de toute part : Pourquoi se cacher de la sorte ? Pourquoi vivre comme un hibou ? Si l'on veut se retirer du Palais & des affaires, eh ! bien soit. Mais pour cela ne peut-on pas vivre honnêtement, se tenant retiré chez soi ? & l'exemple que l'on donne ainsi au monde n'est-il pas plus utile que tout ce qu'on peut faire dans un desert ? Pourquoi prendre un habit si ridicule & si pauvre ? Ne vaudroit-il donc pas mieux s'enfermer dans une maison religieuse, au lieu de prendre une conduite si bizarre & toute extraordinaire ?

On disoit ainsi cent choses de M. le Maître. M. Singlin déchiré en lui-même de voir que le démon vouloit détruire l'ouvrage de Dieu, & empêcher le fruit qu'une si sainte action pouvoit produire, résolut de se servir de ce que M. le Maî-

tre lui-même avoit marqué dans sa Lettre de la retraite de S. Paulin pour justifier la sienne ; & étendant cela un peu au long il fit paroître un petit Ecrit dans ce dessein. Il y representoit que » S. Paulin » étant touché de Dieu, commença d'abord à se retirer des affaires pour se „ préparer à se retirer du monde, & qu'il » ne résolut pas plutôt de faire pénitence » qu'il résolut en même tems de se mettre » en solitude ; que dans ce desir de la solitude il s'enfuit en Espagne, & que » cette fuite étoit nécessaire à une per- „ sonne si aimée *, si chérie, & si ha- „ bile. C'étoit l'état de M. le Maître. Si » après avoir protesté publiquement qu'en » renonçant au monde, il renonçoit aux » charges civiles & ecclésiastiques, & après » avoir passé huit ou neuf mois dans cette » vie, on ne laissoit pas de le venir trou- » bler, & d'employer même l'autorité du » Roi pour le tenter, on pouvoit juger » de-là de ce qu'on auroit fait s'il fût dé-

A fori strepitu remotus, ruris otium & Ecclesiæ cultum placitâ in secretis domesticis tranquillitate celebravi, paulatium subducto à secularibus turbis animo, &c. *Epist.* V. *ad Severum*, n. 4.

* Homini necessitatibus tam multis implicito inter suos ita culto ... omnino necessaria fuga erat. *Vid. vitam S. Paulini. cap.* VI. *n.* 1.

» meuré parmi ses parens & ses amis ;
» qu'il n'étoit point nécessaire en se reti-
» rant, que M. le Maître avertît ses pa-
» rens, & qu'il leur dît où il alloit, &
» que S. Paulin ne l'avoit pas fait; que M.
» le Maître n'étoit pas plus obligé que S.
» Paulin de prendre conseil de ses parens
» & de ses amis, dont la plûpart étoient
» intéressés, ou passionnés, ou trop atta-
» chés au monde aussi bien que ceux de
» ce Saint pour approuver son dessein ; que
» quand Dieu commandoit ainsi par une
» puissante voix de quitter le monde,
» il n'en falloit pas demander permission
» aux gens du monde ; que pour les vê-
» temens si pauvres que l'on reprochoit à
» M. le Maître, & sa vie si âpre, on ne
» le pouvoit condamner sans condamner
» S. Paulin ; que si M. le Maître ne re-
» cevoit aucune visite dans sa retraite, S.
» Paulin aussi n'en recevoit point. Il falloit
„ qu'il gardât la solitude & le silence pour
„ demeurer inconnu, & on peut juger
„ combien il le fut, puisqu'il fut quatre
„ ans sans recevoir les Lettres qu'Ausone
„ lui écrivoit. Que si M. le Maître ne s'é-
„ toit point fait Religieux, Saint Paulin
„ aussi ne l'avoit point fait, puisque s'é-
„ tant retiré avec sa femme comme avec

„ une sœur, elle eût pu se faire Religieuse & lui Religieux. Enfin que si l'on „ blâmoit la retraite de M. le Maître, „ tous les gens du monde blâmoient aussi „ celle de S. Paulin, parce qu'il avoit été „ le premier qui se fût retiré de la sorte; „ qu'il n'y a rien que le monde censure „ davantage que les conversions extraordinaires, quoique ce soit la gloire de „ Dieu & une des merveilles du christianisme, que le S. Esprit renouvelle de „ tems en tems pour montrer que Jesus-„ Christ est le roi des cœurs. Que si quelques-uns avoient fait l'honneur à M. le „ Maître de le croire foible d'esprit & imbecille, S. Paulin n'avoit pas été épargné en ce point, comme il le remarque „ lui-même.

J'ai choisi Jesus-Christ pour mon maître & mon roi,
Sa vie est mon modele, sa parole est ma loi.
Qu'on m'appelle insensé, pour le suivre & le croire,
Ce reproche me plaît, cette injure est ma gloire.
Je consens de passer pour malade d'esprit,
Pourvû que je sois sage aux yeux de Jesus-Christ.*

* Non reor sano sic displicuisse parenti
Mentis ut errorem credat, sic vivere Christo
Ut Christus sanxit. Juvat hoc, nec pœnitet hujus
Erroris. Stultus diversa sequentibus esse
Nil moror, æterno mea dum sententia Regi
Sit sapiens. *S. Paulini poëm. X. ad Ausonium. v. 285*

„ Mais ce qui devoit consoler M. le „ Maitre, étoit que, si on l'accusoit d'être „ fou comme on en accusoit S. Paulin, „ toutes les personnes de piété lui feroient „ justice; comme pendant que tout le „ monde blamoit ce Saint, S. Ambroise „ S. Jerôme, S. Augustin, S. Martin, „ S. Dauphin, S. Severe lui donnoient „ les plus magnifiques louanges que ja„ mais catholique ait reçues. Et au lieu que „ le monde blâmoit son humilité & sa so„ litude parce qu'elles étoient presque „ sans exemple, c'étoit cette raison qui „ portoit ces grands Saints à les relever „ davantage, comme un miracle de la „ toute-puissance de Dieu, qui se plaît à „ faire des chefs-d'œuvre dans la grace, „ aussi bien que dans la nature. „

Pendant que les personnes peu sages s'efforçoient ainsi, quoiqu'envain, de faire retourner M. le Maître dans le monde, le saint Solitaire qui n'avoit ni bouche ni oreilles pour entendre & pour refuter tout ce qu'on disoit de lui, avoit bien d'autres pensées. Il ne songeoit qu'à avancer à grands pas dans la voie pénible où Dieu l'avoit entrer. Mais quelque ferveur qu'il sentît en lui dans ce renouvellement de sa pénitence & de sa retraite,

il étoit trop humble pour s'appuyer sur lui-même. Connoissant donc qu'il ne pouvoit persévérer dans ces ardeurs, si la grace de Dieu, qui avoit changé & échauffé si saintement son cœur, ne continuoit de le soutenir, sa sagesse toujours humble & toujours défiante de soi-même & de ses forces, lui fit croire qu'il seroit bon pour cela d'implorer les prieres des servantes de Dieu. Ainsi il écrivit à Port-Royal de Paris, reconnoissant dans sa Lettre que les prieres de ces saintes Religieuses lui ayant obtenu d'abord les premiers mouvemens de conversion, elles pouvoient les faire fructifier de plus en plus en continuant de prier pour lui, & d'offrir à Dieu ce renouvellement de ferveur dont il se sentoit tout embrasé. Il adressa sa Lettre à la mere Angelique sa tante qui étoit Abbesse, & il ne put s'empêcher d'exprimer dans sa Lettre, avec le feu qui lui étoit ordinaire, le profond respect qu'il conservoit pour les Religieuses de sa maison, & qu'il a conservé jusqu'à la mort.

La reverende Mere Angelique reçut cette Lettre avec beaucoup d'affection, & en lui faisant réponse, elle assura Monsieur son neveu que comme les premiers mouvemens de pénitence que Dieu lui avoit

donnés, lui avoient causé une des plus grandes joies qu'elle eût jamais reçues, ces suites aussi qu'elle aprenoit dans sa Lettre ne lui en donnoient pas moins, parce qu'elle savoit que sans la perseverance ces premiers mouvemens, quoique si louables, ne serviroient qu'à le rendre plus criminel. Elle l'assura donc qu'elles ne manqueroient pas d'offrir à Dieu pour cela leurs prieres, avec autant d'affection que pour elles-mêmes. Elle lui avoua néanmoins qu'elle n'avoit osé leur faire la lecture de sa lettre, parce qu'elle les auroit fait entrer dans une trop grande confusion, n'estimant pas avoir moins besoin que lui de faire pénitence, & ne prétendant tenir dans l'Eglise aucun rang que celui de pénitentes, comme lui-même n'en vouloit point d'autre.

Il est bon de remarquer que ce n'étoit point par une simple cérémonie que M. le Maître demandoit à sa tante le secours de ses priéres, comme cela se fait d'ordinaire par compliment en parlant & en écrivant aux Religieuses, mais par une vraie confiance qu'il y mettoit, & par un desir sincere qu'il en avoit. Il avoit connu par expérience quelle en étoit la force auprès de Dieu. Avant que M. le Maître eût

été touché de Dieu, on peut assez juger que, dans la place où il étoit, il n'y avoit point de pere ni de mere qui n'eût desiré d'avoir un gendre qui avoit les applaudissemens de tout Paris. Ses amis donc lui représenterent que sa réputation étoit faite, & qu'il devoit penser à son établissement; & lui ayant proposé une honnête Dame, qui avoit tout ce qu'il desiroit, il se rendit, & pensoit au mariage. Comme il aimoit l'honneur plus que toutes choses, & qu'il ne faisoit rien avec passion, le fond de crainte de Dieu qu'il avoit lui fit juger qu'avant tout, il devoit donner avis de ce mariage à la Mere Angelique sa tante, comme simplement pour lui recommander cette affaire, & la prier d'attirer la bénédiction de Dieu sur son mariage. Mais cette Religieuse admirable, bien éloignée de ces sortes de tendresses qu'assez souvent on sent dans les cloîtres mêmes pour ses parens, ne put avoir d'yeux pour regarder un établissement honorable dans le monde, d'un neveu qui lui étoit si cher. Sa grande foi s'éleva au-dessus de la chair & du sang; & demandant sans cesse à Dieu dans ses secrets gémissemens le salut de M. le Maître, elle ne put consentir qu'il s'embarrassât dans un état de

vie qui le lieroit dans le monde, & qui pouvoit être un obſtacle aux grands deſſeins que ſa grande foi lui faiſoit enviſager, & que ſa confiance en Dieu lui faiſoit eſpérer.

M. le Maître qui n'avoit rien de ces penſées, continuoit toujours à lui demander ſon conſentement, & la Mere Angelique continuoit toujours à le refuſer. Enfin M. le Maître preſſé par ſes amis, lui écrivit une lettre; & elle, dont la foi n'étoit point accoutumée à s'ébranler, & n'avoit rien de timide, lui récrivit avec plus de force encore, & lui déclara nettement, que s'il s'engageoit dans le mariage, elle ne le regarderoit plus à l'avenir qu'avec beaucoup d'indifférence. Cette lettre le piqua juſqu'au vif; & comme Dieu n'avoit pas encore briſé en lui les cedres du Liban, il ſe ſervit contre lui-même de ſon éloquence, par cette lettre qu'il lui écrivit :

« MA TRÉS-CHERE TANTE, Si je n'a„ vois appellé de vos paroles, vous n'au„ riez point reçu de moi de réponſe. La „ premiere page de votre lettre m'a piqué „ ſi vivement, que j'ai été plus de quinze „ jours à la lire, ne trouvant point de „ ligne qui ne m'arrêtât, & ne me parût

„ injurieuſe. Je vous confeſſe que l'appré-
„ henſion de trouver dans les pages ſui-
„ vantes de nouveaux ſujets de déplaiſir,
„ m'a fait réſoudre à ne les pas lire. Les
„ bornes que j'ai miſes à ma lecture, en
„ ont mis auſſi à ma douleur; & ne pou-
„ vant diminuer la grandeur de vos in-
„ jures, j'ai voulu en diminuer le nom-
„ bre. Je ne lirai le reſte qu'après que
„ vous m'aurez aſſuré qu'il eſt moins ai-
„ gre que le commencement. En atten-
» dant, ſouffrez que j'examine, non pas
» votre lettre, mais votre invective con-
» tre le deſſein de me marier. Vous me
» dites d'abord que ce ſera la derniere fois
» que vous m'écrirez avec ce titre de *très-*
» *cher neveu*; que je vous ſerai deſormais
» auſſi indifférent que je vous étois cher,
» n'ayant plus de repriſe en moi pour fon-
» der une amitié qui ſoit ſinguliere. Quoi!
» ma très-chere tante, (car je ne ceſſerai
» point de vous écrire avec ce titre, quoi-
» que vous ayez réſolu de me le refuſer à
» l'avenir,) vous ſerai-je indifférent, par-
» ce que je ſerai marié? Le mariage eſt-
» il un crime? Et ne ſerai-je plus ni vo-
» tre neveu, ni chrétien, ni vertueux,
» lorſque je ſerai devenu mari par mon
» mariage? Si j'ai maintenant quelque

» probité, suis-je assuré de la perdre? Et
» le Sacrement qui peut me rendre digne
» des faveurs de Dieu, me rendra-t-il in-
» digne des vôtres? Vous dites que vous
» m'aimerez dans la charité chrétienne,
» mais universelle, & qu'ainsi je serai dans
» une condition fort ordinaire. J'ai peine
» à croire, ma très chere tante, que vous
» puissiez vous persuader que les vœux que
» fait une Religieuse, la dispensent des
» obligations du sang. La haine que vous
» devez avoir pour le monde, ne doit pas
» vous mettre dans l'indifférence pour vos
» parens; & il est aussi vrai dans le chris-
» tianisme, qu'il l'étoit avant sa naissan-
» ce, qu'on doit aimer davantage les pa-
» rens que les étrangers. Si vous reniiez
» la bienveillance que vous avez eue pour
» moi jusqu'ici à cause que je voudrois de-
» venir vicieux, j'approuverois votre zéle.
» Mais vous ne me reprochez autre cho-
» se, sinon que je veux entrer dans une
» condition fort commune. Il est vrai que
» la condition du mariage n'est pas si ex-
» cellente que celle de la virginité & du
» sacerdoce; mais vous n'ignorez pas, ma
» chere tante, qu'il vaut mieux, comme
» cela arrive quelquefois, avoir une ver-
» tu extraordinaire dans une condition

» qui d'elle-même eſt fort commune ;
» qu'une probité ordinaire dans une condition qui de ſoi eſt très-élevée. La virginité ſeule ne ſauve perſonne, comme le mariage ſeul ne damne perſonne ; & ce n'eſt pas notre condition, mais notre vie qui nous ouvre le ciel ou l'enfer. Je ſuis & ſerai toujours, Votre, &c. »

Ainſi ſe debattoit un oiſeau ſur le point d'être pris. Ainſi regimboit contre l'éguillon celui qui en alloit avoir bientôt le cœur percé. Combien de fois M. le Maître a-t-il béni l'oppoſition de la Mere Angelique à ſon mariage ! Et combien a-t-il déploré ſon grand génie, qui le rendoit éloquent contre lui-même ! Ce n'eſt donc pas ſans ſujet qu'ayant ſenti la force des priéres & des paroles de ſa tante, plus fortes ſans comparaiſon que les ſiennes, il lui demandoit dans la lettre dont nous avons parlé, le ſecours dont il avoit beſoin pour ſe ſoutenir dans ſa nouvelle ſolitude.

M. Singlin fut le porteur de la réponſe de la Mere. Comme il n'alloit à Port-Royal des Champs que pour M. le Maître, il lui donna auſſi tout ſon tems. Il s'excuſa d'abord « de ce qu'il avoit fait » une réponſe ſi courte à la longue lettre » qu'il lui avoit écrite, parce qu'il eſpé-

» roit l'entretenir de vive voix. Il lui dit » qu'il ne pouvoit assez exprimer la joie » qu'il en avoit ressentie ; qu'il laissoit à » part l'éloquence qu'il possedoit desormais » comme s'il ne la possedoit pas ; qu'il ne » lui parloit point non plus de cet esprit » qu'il avoit donné à Dieu, & qu'il lui » rendoit avec usure, sa magnificence ne » pouvant souffrir d'être vaincue par la nô- » tre, & ne recevant nos présens que » pour nous enrichir ; mais qu'il étoit tou- » ché de l'affliction ou plûtôt du zéle qu'il » témoignoit pour l'ami prisonnier. »

M. le Maître lui demanda si l'on n'a- voit point depuis peu des nouvelles. M. Singlin lui répondit « qu'il avoit reçu » depuis peu de lui un billet du Bois de » Vincennes, où il mandoit que M. Les- » cot continuoit de l'aller visiter & inter- » roger ; qu'il lui répondoit à tout avec » une grande ouverture de cœur, com- » me s'il eût parlé à un Ange ; que M. » Lescot l'avoit exhorté à écrire à M. le » Cardinal, & que lui ayant demandé ce » qu'il croyoit qu'il pouvoit lui écrire, il » lui avoit marqué quelques articles ; à » quoi M. de S. Cyran avoit répondu, que » pensant devant Dieu à ce qu'il lui pro- » posoit, ni sa conscience, ni un peu » d'honneur,

» d'honneur, dont on a besoin pour servir Dieu, ne lui permettoient pas de le » faire. Le billet ajoutoit que M. Lescot » avoit fait entendre à M. de S. Cyran que » c'étoit la derniere visite qu'il lui rendoit, » & que d'autres le viendroient voir après » lui, qui le traiteroient peut-être moins » favorablement ; & qu'à cette espece de » menace M. de S. Cyran avoit répondu » avec une vigueur qu'il trouvoit en lui, » que la prison étoit son purgatoire ; que » Dieu l'y avoit mis ; qu'il y seroit autant » qu'il lui plairoit ; qu'il s'étonnoit de ce » qu'il n'étoit pas encore mort, après les » maux qu'il avoit eus ; qu'il ne se sentoit » coupable d'aucune erreur ; qu'il étoit assuré que la postérité ne le croiroit jamais ; qu'il étoit prêt d'être cent ans au » Bois de Vincennes, & d'y mourir, si » Dieu le vouloit ; qu'il espéroit qu'enfin » la vérité triompheroit de l'erreur. Puis » s'adressant à M. Lescot : *Si c'est le Seigneur qui vous pousse contre moi, qu'il » reçoive l'odeur du sacrifice que je lui offre ;* que cela se disoit allant vers la porte de sa chambre, où M. Lescot lui » avoit demandé s'il avoit quelque chose » à faire sçavoir à Son Eminence ; que » M. de S. Cyran lui répartit que Son Emi-

» nence le trouveroit toujours dans les
» mêmes diſpoſitions d'obéiſſance à ſon
» égard ; que ces ſentimens étoient tou-
» jours demeurés en lui ; & que les gran-
» des dignités qui lui étoient ſurvenues,
» n'y avoient ajouté que le reſpect & la
» révérence qui lui étoient dûs ; que M.
» de S. Cyran ajoutoit, qu'il ne ſçavoit
» comment Dieu lui avoit donné la force
» de dire tout cela, nonobſtant ſes foi-
» bleſſes & ſes infirmités continuelles. »

M. le Maître écoutoit tout ce récit avec une grande avidité. « Voilà l'état de no-
» tre ami, lui dit M. Singlin ; il durera
» autant qu'il plaira à Dieu. » Il ajouta
» qu'il falloit prier Dieu, & qu'on verroit
» des merveilles qui ſeroient toujours
» grandes en quelque maniere qu'il agît,
» puiſqu'il faiſoit tout ce qu'il vouloit dans
» le ciel & ſur la terre ; que Dieu ſçavoit
» quel étoit le véritable ſujet de la déten-
» tion de M. de S. Cyran ; qu'il le ſça-
» voit ; qu'il le condamnoit encore plus
» que nous, & que cela ſuffiſoit ; qu'il fal-
» loit laiſſer ces gens-là entre ſes mains,
» & le prier qu'il leur fît miſéricorde. »

Quand ce ſujet fut fini, M. le Maître qui tendoit toujours à ſes fins, voulut parler à M. Singlin de ſa conſcience. M.

Singlin coupa court là-dessus, & lui dit : » J'ai vu, Monsieur, tout ce qui se passe » en vous dans l'étendue de votre grande » lettre. Ce qui m'y a le plus touché, a » été la fermeté que vous témoignez dans » votre vocation. Vous n'êtes pas seulement » constant, mais vous vous échauffez » toujours davantage. C'est beaucoup » de résister aux orages; mais c'est beaucoup » plus de poursuivre son chemin, » & d'avancer toujours malgré eux. Cela » montre que c'est le Dieu qui gouverne » & qui change la nature comme il lui » plaît, qui agit en vous. Vous avez sujet » de louer le Dieu des foudres, & l'esprit » des tempêtes, comme vous faites tous » les jours dans l'Office, puisque c'est par » elles qu'il vous envoie ses plus grands » dons, & qu'il vous bénit avec fruit & » avec éclat, comme les Apôtres à la » Pentecôte.... Vous pouvez juger de-là » si j'ai eu peine à croire ce que vous marquez » pour exalter le bonheur dont vous » jouissez. »

Il lui avoua bonnement « que ceux qui » ont peu de vertu, ou qui n'en ont point » du tout, pouvoient attribuer cela à un » excès de courage, ou à quelque élevement » d'esprit; mais que pour lui il lui

„ sembloit qu'il y voyoit des marques d'u-„ ne humilité profonde, & qu'il étoit as-„ suré que non seulement sa vertu, mais „ aussi sa raison ne lui permettroit jamais „ de parler si hautement de lui-même; „ que ces expressions si éloquentes décla-„ roient ouvertement qu'il ne prenoit au-„ cune part à ce qui se passoit en lui, & „ qu'il le regardoit simplement comme „ l'œuvre de Dieu; que les louanges & les „ expressions magnifiques de sa lettre, „ étoient autant de sacrifices & d'holo-„ caustes qu'il consumoit pour Dieu seul, „ ausquels il croyoit ne pouvoir toucher „ sans sacrilege; que c'étoient des témoi-„ gnages de l'assurance qu'il avoit, que „ toute louange appartient à Dieu, & qu'il „ n'en étoit que le sujet; que c'étoit une „ déclaration qu'il faisoit de la puissance „ de Dieu, & de son propre néant; & que „ ressentant dans le fond de son cœur que „ sa conversion étoit totalement à Dieu, „ il s'étoit laissé emporter à toute sorte de „ liberté de magnifier ses merveilles, di-„ sant avec la plus humble de toutes les „ créatures: *Il a fait en moi de grandes* „ *choses.* J'admire, ajoutoit M. Singlin, „ ce que je vois par expérience, que ce „ sont ceux qui n'ont gueres d'humilité

» qui parlent d'ordinaire de leurs actions
» avec plus de retenue, parce que les re-
» gardant comme propres, & supposant
» qu'elles leur appartiennent, pour le
» moins en partie, ils ont honte d'exal-
» ter ce qui est à eux ; & leur orgueil in-
» térieur produit cette modération exté-
» rieure, comme la grande humilité in-
» térieure des autres produit un élevement
» & un excès extérieur, qui est tout pour
» Dieu, & non pas pour eux. On voit S.
» Paul se glorifier ainsi des faveurs & des
» privileges extraordinaires qu'il avoit re-
» çus, & découvrir aux hommes les secrets
» qui s'étoient passés entre Dieu & lui, avec
» une disposition d'esprit que les gens du
» monde ne peuvent non plus comprendre
» qu'imiter, parce qu'elle ne se comprend
» gueres bien que par l'expérience.

» J'avoue, dit encore M. Singlin, que
» je n'en parle qu'avec obscurité & impar-
» faitement, l'ayant si peu éprouvé. Mais
» quand je serois plus froid, je suis néan-
» moins tout encouragé par votre exem-
» ple. Vous êtes heureux, Monsieur, d'a-
» voir résolu de garder le silence aussi
» bien que la solitude, & de ne parler
» plus qu'en esprit devant Dieu, en la
» maniere que Dieu a parlé lui-même de

» toute éternité jusqu'à la création du
» monde. » M. Singlin conjura ensuite M. le Maître de croître dans toutes les graces que Dieu lui avoit faites ; & il l'assura bien que nul ne favoriseroit plus que lui sa course, & n'en ressentiroit des mouvemens plus sinceres.

M. Singlin lui dit ensuite quelque chose des discours qu'on faisoit courir de lui, & entre autres qu'on demandoit pourquoi il ne s'étoit pas fait Religieux, plûtôt que d'embrasser une vie si nouvelle & si extraordinaire. « Il faut laisser parler
» les gens, répondit M. le Maître. Dieu
» a ses pensées, & il mene à lui les ames
» par la voie qu'il lui plaît. Pour moi, j'ai
» suivi celle que je croyois pour moi être
» la meilleure. Je laisse les autres qui se
» donnent à Dieu, dans leurs voies, & je
» serois bien fâché d'en condamner au-
» cune. J'ai cette consolation, que je n'ai
» rien fait qu'avec soumission à Dieu & à
» ses mouvemens, & je suis tout prêt de
» changer quand il le commandera. »

M. le Maître demanda ensuite à M. Singlin des nouvelles de ses parentes Religieuses à Port-Royal de Paris. « Tout est
» bien, lui dit-il. Je dirois que je ne sçai
» si ce sont elles qui vous imitent, ou si

» c'est vous qui les imitez, si je ne sçavois » qu'elles ont embrassé cette vie avant » vous. Mais assurément elles n'ont pas » envie de vous céder en ce qui regarde » la ferveur pour la pénitence. Elles font » voir comme vous, que la vertu de la » pénitence est si générale, qu'elle s'étend » même à l'innocence pour lui donner » plus d'éclat & plus de gloire. »

» Il n'y a plus moyen de vous en défen» dre, dit M. le Maître, vous m'unissez » trop à ces bonnes Religieuses par le de» sir de la pénitence, pour me séparer » d'avec elles dans le service que vous » leur rendez en leur tenant lieu de pere. » Je vous demande la même grace, & je » puis vous dire que je l'attends. » M. Singlin hésita là-dessus, & pesa autant qu'il put cet engagement. Ramassant tout ce qu'il avoit d'humilité, il trembla en considérant quelle étoit la personne qui vouloit qu'il lui tînt lieu de directeur. Il avoua à M. le Maître « qu'il ne pouvoit enten» dre le nom de pere dont il venoit de se » servir, qu'il ne rougît dans le fond de » l'ame, & ne fût couvert de confusion ; » qu'il s'estimeroit trop honoré de celui » de frere, ne méritant pas celui de ser» viteur, comme étant le moindre de tous

» les fidéles ; qu'il admiroit la conduite
» adorable & incompréhensible de Jesus-
» Christ sur son Eglise naissante, de pren-
» dre des pauvres, des ignorans, des per-
» sonnes de basse naissance, pour confon-
» dre la sagesse humaine, & pour conver-
» tir & conduire les plus puissans, les plus
» sçavans, les plus éloquens ; qu'il sem-
» bloit encore retracer cela dans les der-
» niers tems, quoiqu'il n'accompagnât pas
» son ministere de miracles ni de vertus ;
» que cela étoit pour lui un sujet de con-
» fusion continuelle, en se voyant engagé
» en la conduite de personnes incompa-
» rablement plus vertueuses que lui ; que
» pour M. le Maître au contraire ce se-
» roit sa gloire, ne pouvant pas mieux
» rendre témoignage de l'humble soumis-
» sion avec laquelle il vouloit servir Dieu,
» qu'en se soumettant à lui dans une per-
» sonne aussi défectueuse ; qu'il l'étoit en
» tout sens & en toute maniere ; & que si
» S. Paul dit aux Chrétiens que ses chaî-
» nes & ses afflictions étoient leur gloire,
» il osoit dire que sa confusion, son igno-
» rance, son peu de vertu & d'expérien-
» ce, étoit sa gloire & le sujet de sa con-
» fiance. Ce qui me porte néanmoins,
» ajouta M. Singlin, à me rendre plus

» facilement à ce que vous demandez de
» moi, c'eſt la ſecrette eſpérance que j'ai
» de trouver les moyens de conſulter M.
» de S. Cyran, quoique priſonnier, ſur
» toutes choſes, & de le rendre ainſi le
» premier directeur que je ſuivrai à mon
» ordinaire ſans changer de conduite. »

Ainſi finit cette converſation avec la ſatisfaction réciproque de l'un & de l'autre. Dieu qui fait les choſes avec une admirable ſageſſe, avoit préparé à M. le Maître dans ſon déſert une merveilleuſe conſolation dans M. de Sericourt ſon frere. L'exemple de la converſion d'un Avocat ſi fameux, & qui avoit jetté un ſi grand éclat, eut néanmoins dans le Palais peu de perſonnes qui le ſuivirent. L'on vit aiſément par-là combien les chaînes qui y retenoient M. le Maître, étoient difficiles à rompre. Peu de ces ſçavans & de ces ſages du monde, de ces doctes & de ces orateurs, ſe rendirent à cette voix pour ſe ſoumettre humblement au joug de Jeſus-Chriſt. Il fut plus aiſé de trouver dans la profeſſion des armes, des imitateurs de ſa pénitence.

Dieu dans le commencement de ſes nouveaux deſſeins, prévoyant, comme il fit d'abord à la naiſſance du nouveau mon-

de, qu'il n'étoit pas bon que cet humble pénitent, qu'il vouloit rendre comme le pere de plusieurs solitaires, demeurât seul, suscita M. de Sericourt d'entre ses freres pour lui tenir compagnie. La Providence qui régle tout, en avoit fait d'abord un homme d'armée, afin de le former à sa milice sainte par les exercices de la milice des Rois de la terre. Ce jeune gentilhomme força en quelque sorte son naturel qui étoit infiniment doux, pour embrasser un genre de vie si contraire à son caractere. Ayant l'occasion de Messieurs ses parens qui avoient des charges considérables dans les armées, il se rangea sous leur conduite, & il dressa son corps, quoique délicat, aux fatigues de la guerre, afin de l'endurcir aux travaux de la pénitence, où il devoit bientôt entrer.

Aux premieres nouvelles qu'il reçut, étant à l'armée, du changement si surprenant & si peu attendu de Monsieur son frere, il n'en fut pas moins surpris que tout Paris l'avoit été. Il eût souhaité être à portée de voir de ses yeux ce qu'il entendoit. Mais il lui fallut attendre que les troupes prissent leur quartier d'hiver, & pendant ce tems il rouloit bien des pensées dans son cœur.

Dès qu'il fut de retour à Paris, il vint au plus vîte voir ce cher frere qu'il aimoit si tendrement, & qui ne garda pas avec lui la même clôture & la même fuite des visites qu'avec tout le reste du monde. Quand il vit M. le Maître dans cette espece de tombeau où il étoit enseveli tout vivant, & dans un air lugubre de pénitence qui l'environnoit, il en fut tout saisi; & avec des yeux étonnés il cherchoit M. le Maître dans la personne qu'il voyoit, & il ne le trouvoit pas. M. le Maître remarqua son étonnement, & d'un air gai, mais tout de feu, il lui dit en l'embrassant: « Eh! me reconnoissez-vous bien, mon » frere? Voilà ce M. le Maître d'autrefois. » Il est mort au monde, & il ne cherche » plus qu'à mourir à lui-même. J'ai assez » parlé aux hommes dans le public. Je ne » cherche plus qu'à parler à Dieu. Je me » suis tourmenté fort inutilement à plai» der la cause des autres. Je ne plaide plus » que la mienne dans le secret & le repos » de ma retraite. J'ai renoncé à tout. Il » n'y a plus que mes proches qui partagent » encore mon cœur. Je voudrois bien qu'il » plût à Dieu d'étendre sur eux les grandes » graces qu'il m'a faites. Vous, mon fre» re, qui paroissez si surpris de me voir

» en cet état, me ferez-vous le même
» honneur que quelques uns me font dans
» le monde, qui croient & publient que je
» suis devenu fou ? Non assurément, mon
» frere, dit M. de Sericourt, je ne vous
» ferai pas cet honneur. Nous avons été
» élevés d'une maniere si chrétienne, que
» nous ne pouvons ignorer qu'il y a de
» sages folies. Je mets la vôtre de ce nom-
» bre. Dès qu'on m'a dit cette nouvelle à
» l'armée, j'ai souhaité bien des fois de-
» puis de pouvoir vous imiter. Je ne vous
» céle pas que je venois ici plus qu'à de-
» mi rendu ; mais ce que je vois acheve
» tout. Que prétendois-je avec toute mon
» éloquence, lui dit M. le Maître, & que
» prétendez-vous aussi de même par tous
» vos travaux & vos combats ? Jamais je
» ne me suis trouvé plus heureux que de-
» puis que je n'ai plus endossé ma robe.
» Vous éprouverez surement le même
» bonheur, si vous voulez renoncer à
» l'épée. »

Il se dit ainsi plusieurs choses sem-blables, & Dieu achevant en secret ce qu'il avoit commencé de mettre dans le cœur de M. de Sericourt, il lui témoigna enfin qu'il ne pensoit plus à la guerre, & qu'il vouloit vivre & mourir avec lui.

Par un résolution si soudaine & si généreuse il combla de joie un frere qui désiroit sa conversion avec ardeur, & une mere admirable qui avoit tâché mille & mille fois de l'enfanter à Jesus-Christ, comme étant celui de tous ses enfans pour qui elle avoit toujours ressenti une tendresse particuliere. Il vint donc lui témoigner son dessein, & la pria d'engager M. Singlin de lui faire la même grace qu'à M. son frere. Elle le lui promit, & lui conseilla d'écrire un mot à M. de S. Cyran. Il écrivit donc ce billet :

« MONSIEUR, si je pouvois avoir le » bonheur de vous voir, je me jetterois » à vos genoux, & mettrois mon épée à » vos pieds comme mon frere y a mis sa » plume. Je suis resolu d'imiter l'exemple » qu'il me donne, & de marcher sur ses » pas. Je n'ai plus d'autre pensée que de » suivre Jesus-Christ comme mon Géné- » ral, le chef & le prince des pénitens & » de tous ceux qui se sauvent par la péni- » tence. C'est dans ce dessein qui suis ré- » solu de quitter le monde & de m'enfer- » mer dans la solitude, pourvû, Monsieur, » que vous le jugiez à propos, ne voulant » rien faire que par vos avis & ceux de » M. Singlin.

» Comme la converſion de mon frere
» a beaucoup contribué à la mienne ....
» je manquerois à la reconnoiſſance que
» je vous dois, ſi mon frere vous étant ſi
» redevable de la grace que Dieu lui a
» faite par votre entremiſe, je ne re-
» connoiſſois de même l'obligation que
» je vous ai de ma converſion qui eſt une
» ſuite de la ſienne.... Si je pouvois ob-
» tenir de vous la grace d'agréer que j'al-
„ laſſe m'enfermer avec vous dans votre
„ priſon pour vous y rendre tous mes
„ humbles ſervices, j'eſpere que vous ver-
„ riez avec quel cœur je le ferois....
„ Que ſi je ne mérite pas cette faveur,
„ trouvez bon au moins que je me re-
„ tire avec mon frere pour profiter de
„ ſes exemples. Je ſai combien vous l'a-
„ vez dans le cœur, & je m'eſtimerois
„ bien heureux ſi vous ne vouliez point
„ ſéparer de votre charité ceux que la na-
„ ture a déja ſi étroitement unis, & que
„ j'eſpere que la grace va unir encore
„ davantage. Je ſuis, &c.

M. de S. Cyran fut ravi de joie de voir un homme ſi touché : mais ne croyant pas devoir accepter ſon offre, il le refuſa comme il avoit fait beaucoup d'autres, & entre autres Monſieur ſon neveu,

Cet homme admirable jugea qu'il ſeroit mieux pour le bien de ces deux freres qu'ils fuſſent enſemble : ce qui fut fait auſſi-tôt, & ils n'écrivoient plus que ſous le nom de premier & ſecond hermite. Ils goutoient enſemble les douceurs de la ſolitude ſans s'interrompre l'un l'autre. Ils étoient trop conſolés de ſe voir ſans qu'il leur fût néceſſaire de ſe parler. M. le Maître béniſſoit Dieu de voir M. de Sericourt ſe rendre compagnon de celui dont il étoit en quelque façon la conquête : M. de Sericour contemplant des yeux de la foi ce prodigieux changement de ſon frere aîné, tâchoit de ne pas degenerer de ſa ferveur ; & par une ſainte émulation ils ſe donnoient l'un à l'autre ces coups d'ailes dont parle S. Gregoire, pour s'exciter & s'animer à la vertu.

L'ennemi de tout bien s'irrita bientôt contre cette nouvelle ſorte de Solitaires, dont il craignoit étrangement les ſuites. Voyant que M. le Maître réſiſtoit à toutes ſes tentations ſecretes, & que plus il s'efforçoit de le retirer de ſa ſolitude, plus il s'opiniâtroit à y demeurer, il fut enfin obligé d'en venir à la force ouverte, & d'employer l'autorité de la Cour qui eſt toujours la derniere reſſource.

On envoya donc M. de Laubardemont maître des Requêtes extrêmement dévoué au Cardinal de Richelieu, lequel l'avoit déja employé pour aller interroger M. de S. Cyran au bois de Vincennes: mais ce pieux Abbé ſavoit trop ſoutenir les intérêts de l'Egliſe pour répondre ainſi ſur des matieres eccléſiaſtiques devant un juge ſéculier. Ainſi il avoit refuſé de lui répondre, & on avoit ſubſtitué à ſa place M. Leſcot fameux Docteur de Sorbonne, qui, par ſes aſſiduités auprès du Cardinal, mérita un Evêché. Celui-ci s'étoit ſervi du Secretaire de M. Laubardemont: ce dont M. de S. Cyran ne s'étoit apperçu que dans la ſuite; & comme il vouloit s'en plaindre, on lui fit entendre qu'on le vouloit ainſi.

Ce fut donc ce vaillant Maître des Requêtres qu'on lâcha contre M. le Maître. Cet homme tout fier de la confiance en ſa ſuffiſance, quoique mince, & de la puiſſance du maître qui l'envoyoit, s'imagina que tout le monde alloit trembler devant lui. Dans cette penſée il vint à Port-Royal. Il voulut par un ſage rafinement, que ſon voyage fût fort ſecret, afin de mieux ſurprendre des perſonnes, qui, ayant été avertics d'ailleurs, l'attendoient

il y avoit plus de quinze jours.

Pour ce ſujet il ne deſcendit pas d'abord à Port-Royal. Il coucha chez M. Voiſin à un quart de lieue de-là ; & de grand matin, au moins pour lui, il vint pour trouver ſes gens encore dans leur lit, & ſe rendre maître de leurs papiers. Il demanda bruſquement la chambre de M. le Maître. On l'y mena. Il lui déclara qu'il venoit de la part du Roi, & ſe mit en état de l'interroger. Mais hélas ! à qui avoit-il affaire ? Ignoroit-il que M. le Maître étoit un homme du métier ? M. le Maître le tourna, ſe mania, le redreſſa ; & lorſqu'il ſortoit des termes de ſon devoir, il ſavoit bien le faire rentrer auſſi tôt dans ſon chemin. J'ai oublié cent queſtions badines que le Commiſſaire fit à M. le Maître : Ce qu'il faiſoit-là ; ce qui l'avoit porté à y venir ; pourquoi il avoit quitté le Palais ; qui l'y avoit exhorté, & d'autres choſes ſemblables. Mais je n'ai pu oublier une queſtion que M. le Maître m'a dit depuis, qu'il lui fit. Il lui demanda s'il n'avoit point eu de viſions. On vit alors ce que dit S. Jerôme de ceux qui ſervent Dieu, & de ceux qui ſervent le monde : ils ſe croient fous reciproquement. Monſieur le Maître répondit froidement

„ qu'oui ; que quand il ouvroit une des „ fenêtres de sa chambre (qu'il lui montra du doigt,) il voyoit le village de „ Vaumurier, & que quand il ouvroit „ l'autre il voyoit celui de S. Lambert ; „ que c'étoient-là toutes ses visions. „ Tout cela étant écrit mot à mot fut vu à Paris, & fit qu'on se mocqua beaucoup du pauvre maître des Requêtes, à qui l'on donna un sobriquet qui lui demeura toute sa vie.

Cependant M. le Maître, par sa lumiere en de semblables affaires, ne laissa pas de voir que les résolutions étoient déja toutes prises à la Cour ; & que l'on avoit seulement voulu faire préceder cette démarche pour paroître avoir gardé quelque forme. Il crut néanmoins ne devoir rien prévenir, mais attendre paisiblement les suites. Il ne se trompa pas : huit jours après on lui envoya un ordre de se retirer de ce lieu, lui & M. de Sericourt son frere.

Si ce désert eut eu du sentiment, il auroit déploré son malheur. Les deux freres ne demandoient qu'un coin de la terre pour y pleurer devant Dieu, & on le leur refusoit. Ils ne cherchoient qu'un lieu pour s'y cacher, & on les y deterroit. Il semble que le monde entier leur étoit

fermé depuis qu'ils avoient renoncé au monde. Cependant ces Solitaires bannis ne trouverent rien d'extraordinaire dans ce traitement des hommes. Ils ressentoient de la joie de n'en être plus aimés. M. le Maître, comme pour dire une espece d'adieu à sa solitude, fit en s'en allant ces quatre vers, & les répéta souvent avec larmes :

Lieux charmans, prisons volontaires,
L'on me bannit en vain de vos sacrés déserts;
Le suprême Dieu que je sers
Fait par tout de vrais solitaires.

On peut juger avec quel empressement leur bonne mere chercha azile à ces exilés, qu'elle eût voulu cacher dans son cœur. Après beaucoup d'endroits & de personnes sur qui on jetta les yeux, on ne leur trouva enfin rien de plus propre qu'une autre retraite encore plus éloignée de Paris, qui fut la Ferté-Milon, au logis de M. Vitard, parce qu'on étoit entierement assuré de ces bonnes gens. Ces agitations furent comme un éguillon aux deux freres, qui leur donna un accroissement d'amour & de zele pour la pénitence, qu'ils voyoient bien par tous ces troubles ne pas plaire au démon, puisqu'elle déplaisoit si

fort au monde dont il eſt le prince. La Ferté-Milon les trouva les mêmes qu'ils étoient à Port-Royal, ſinon qu'ils étoient encore plus pénitens & plus à l'étroit dans une ſolitude ſi reſſerrée.

Ces inconnus paroiſſant à la ville les Fêtes & Dimanches pour aller à la meſſe, firent tout d'un coup admirer leur piété, quelques efforts qu'ils fiſſent pour la cacher. On répandit par tout que jamais on n'avoit vu des perſonnes d'un ſi grand exemple. Mais ce n'étoit pas ce qui paroiſſoit aux yeux des hommes qui étoit le plus beau, c'étoit ce qui ſe paſſoit dans le ſecret du logis, & ce qui n'avoit que Dieu pour ſpectateur & pour témoin. Ils y demeuroient cachés ſans même qu'ils ſe viſſent, ou qu'ils ſe parlaſſent l'un l'autre. Ils ſe relevoient la nuit pour prier enſemble. Pour tout le reſte du jour ils ne ſe voyoient plus. Tout ce qui les gênoit là, c'eſt que cette maiſon étoit trop petite & trop incommode, pour ſatisfaire l'avidité de leur pénitente & le ſecret de leurs mortifications. Ce qui faiſoit que ſouvent, après avoir dit leurs matines, ils ſe déroboient furtivement du logis à l'obſcurité de la nuit, pour aller chercher dans le bois voiſin quelque lieu plus pro-

pre pour rassasier leurs desirs.

Mais laissons pour un tems M. le Maître avec M. de Sericourt dans cette retraite, & parlons de M. de Saci leur autre frere, qui étoit encore chez M. d'Andilly son oncle. Il étoit d'une si grande piété lorsqu'il étoit encore enfant, que M. Hillerin m'a dit cent fois qu'il en étoit tout édifié en le voyant régulierement à sa messe de paroisse, quand il étoit Curé. Lorsque M. de Saci eut appris les Belles-Lettres il fit sa philosophie, mais sans y prendre de goût, parce que son esprit solide étoit né pour quelque chose de plus relevé. Ainsi il se plaisoit à demeurer au logis, en exerçant plus agréablement la noblesse de son génie sur quelque sujet de poësie. J'ai la premiere piece qu'il fit, & je la veux mettre ici, parce qu'elle fait voir par ces prémices de quoi il pouvoit être un jour capable. Madame leur mere ayant un jour donné aux quatre, chacun une bourse de sa façon où l'or brilloit de toutes parts, M. de Saci fut chargé de la part de Messieurs ses freres de lui en faire leur remerciment. Le voici :

« MADAME MA MERE, je me contenterai de vous dire que comme vos présens ne se peuvent assez louer, notre

» joie aussi est excessive, & qu'il n'y a » point de paroles qui ne soient au dessous » de nos ressentimens. Aussi quel miracle » de l'art ou de la nature a jamais égalé » le chef-d'œuvre que vous nous avez » envoyé ! Nous y voyons dans un petit » espace le plus illustre prisonnier du » monde, & vos mains y ont enchaîné » celui qui dispose de la liberté de tous » les hommes :

» Ce superbe métail à qui tant de mortels
» Consacrent tant de vœux, élevent tant d'autels,
» Fils du soleil des cieux, & soleil de la terre,
» Qui produit dans le monde & la paix & la guerre,
» Qui porte son empire au bout de l'univers,
» Qui met l'esclave au trône, & les Rois dans les fers :
» Qui regle les Etats, qui fait la destinée,
» Qui tient en son pouvoir la fortune enchainée,
» Est vaincu par vos mains, & captif à son tour,
» Ne voit pas seulement la lumiere du jour.
» Mais il regne toujours dans cet heureux servage ;
» La liberté vaut moins qu'un si doux esclavage.
» Il est environné des ombres de la nuit,
» Sa prison brille plus que le jour qui nous luit.
» Et s'il se voit captif, il voit avecque joie
» De si riches liens & des chaînes de soie.

» Il faut avouer que nous fumes sur- » pris quand nous vimes ces belles bour-

» ses, & que toutes dans leur beauté dif-
» ferente furent admirées également ; de-
» sorte que quand il les fallut choisir,
» on n'en pouvoit prendre une sans avoir
» regret de quitter les autres :

» Ainsi dans ces jardins dont la vive peinture
» Fait admirer ensemble & l'art & la nature,
» Dans un riche parterre, entre mille couleurs
» Qui composent l'émail & la pourpre des fleurs ;
» Le mélange d'attraits dont la terre est pourvue
» Nous charme en même tems, & nous trouble la vue.
» L'œil confond ses objets, & l'ame son desir :
» Pour avoir trop à prendre, on ne sauroit » choisir.

» Celle que je vis la premiere ce fut
» la bleue & blanche, que je croyois sans
» doute la plus belle, & dont les couleurs
» me ravirent dans leur agréable mé-
» lange :

» Ainsi quand le soleil, dans un sombre nuage,
» Cache pour quelque tems l'or de son beau » visage,
» On voit une blancheur qui pare en mille lieux
» Ce grand voile d'azur qui couvre tous les » cieux.

» Mais véritablement, je n'admirai pas
» moins la seconde, dont l'incarnat & le
» blanc sont mêlés ensemble avec tant
» d'artifice :

» Comme lorsque le lis, dont toute fleur adore
» Le diadême blanc dans l'empire de Flore,
» Unit son teint d'argent, & mêle sa blancheur
» Au pourpre merveilleux de cette belle fleur,
» Dans cet heureux mêlange, on les voit em-
» bellis;
» Ils redoublent tous deux leurs beautés natu-
» relles,
» Le lis pare la rose, & la rose le lis.
» Chacun donne & reçoit mille grace nouvelles.

» La troisiéme n'est pas moins admi-
„ rable que les deux autres, & son blanc
„ & jaune ont un je ne sai quoi que l'on
„ ne sauroit exprimer que par le langa-
„ ge des dieux:

» Ainsi lorsque l'hiver à fait de sa froidure
» Le tombeau des beautés de toute la nature,
» Et qu'un voile de neige en cette âpre saison
» Couvre les champs deserts d'une blanche toi-
» son;
» Si le soleil jaloux de conserver sa gloire
» Lance quelques rayons dessus ce mol yvoire,
» On voit ses pointes d'or sur ce grand fond
» d'argent
» Etaler à l'envi leur éclat different.
» Le jaune brille plus quand le blanc l'envi-
» ronne.
» L'une & l'autre couleur, l'une & l'autre cou-
» ronne.

„ Que si les trois premieres sont ravis-
„ santes, la derniere est incomprehensi-
„ ble.

„ ble. On ne voit rien d'égal à cette ri-
„ che confusion de bleu, de blanc & d'in-
„ carnat, & sans faire le poëte,

» Comme quand le Dieu de lumiere
» Sur la fin de la nuit sortant du fond de l'eau;
» Rappelle ses clartés, rallume son flambeau,
» Et paré des rayons de sa splendeur premiere,
» Aux portes d'Orient plus pompeux & plus
» beaux
» Va recommencer sa carriere;
» On voit à la pointe du jour
» La belle messagere épandre à son retour
» Sur un nuage blanc mille roses vermeilles,
» Où par son vif éclat le ciel s'éclaircissant
» Mêle encore de l'azur au rouge palissant:
Ainsi ces couleurs non pareilles
» Confondent leurs beautés, & joignent leurs
» merveilles.

„ Enfin j'admirai toujours ces bourses
„ comme des merveilles, & je les aime-
„ rai comme mes petites sœurs, puis-
„ qu'en quelque sorte elle sont vos filles,
„ & que je suis véritablement votre très-
„ humble & très-obéissant fils, DE SACI. „

Madame le Maître ne s'attendoit pas à un tel remerciment, & elle fut bien surprise de cette excellente Poësie. Les grandes espérances qu'elle conçut pour l'avenir, lui firent prendre la résolution de cultiver ce talent dans son fils dès ses plus tendres années. Elle le pria de lui traduire

en vers une des hymnes de l'Eglise qu'elle lui marqua. L'ayant goutée lorsqu'elle fut faite, elle lui en demanda encore une autre. Ainsi M. de Saci traduisit en vers françois pour Madame sa mere toutes les hymnes de l'Eglise, que l'on recueillit ensuite, & que l'on imprima dans les Heures françoises & latines de Port-Royal. qui sont connues de tout le monde, & qui sont dans les mains des fideles.

Voilà quelles étoient les occupations de M. de Saci dans sa plus tendre jeunesse. Il traitoit dès lors avec cette gravité les choses saintes; & les divertissemens de ses premieres années sont devenus ensuite les delices saintes des fideles, & le lait dont ils nourrissent leur enfance spirituelle. Il étoit difficile que ces petits Ouvrages étant faits avec tant de piété, & devant produire tant de fruits, le démon ne les combattît. Il suscita des singes * qui voulurent étouffer cette poësie si sainte, & y en substituer une autre qui

* L'Auteur veut parler des Heures du sieur Desmarais de S. Sorlin, grand ennemi de Port-Royal, dont M. Nicole a relevé les extravagances & le fanatisme dans les *Visionnaires* : ou plutôt il parle du Pere Adam Jesuite, qui avoit traduit les hymnes d'une maniere ridicule, & fait un ouvrage contre les Heures de M. de Saci.

a été la risée de tous les hommes. Aussi ces Heures infortunées sont tombées d'elles-mêmes, & celles de M. Saci que l'on attaquoit à force ouverte, subsisteront dans la suite de tous les siecles.

O homme vraiment heureux, dont tous les momens ont été si utiles à l'Eglise, & qui depuis sa premiere enfance jusqu'à sa derniere vieillesse lui a consacré de saints travaux ! Que tous ceux qui en profiteront dans la suite de tous les âges, bénissent Dieu des graces qu'il a faites à son serviteur. La poësie devenue toute profane devient toute sainte entre ses mains. Il l'a arrachée en quelque sorte à l'idolatrie, à la volupté, à l'erreur, à la débauche, pour la faire servir à la piété. D'instrument qu'elle est au démon pour perdre les ames, il s'en est servi pour les sauver. On a été surpris de voir nos plus grands mysteres traités avec le grave agrément de la versification ; & l'on peut dire de lui ce que S. Jerôme dit du célebre poëte Juvencus que M. de Saci avoit souvent entre les mains, que sans rien affoiblir de la majesté de nos mysteres, il leur avoit donné un agrément qui les faisoit respecter de plus en plus ; *Non pertimuit Evangelii majestatem metri lege metiri.* Mais sa mo-

deſtie auroit ſouhaité de tenir ce talent caché, comme il l'a fait voir en ſupprimant toute ſa vie ſon poëme ſur le S. Sacrement, quoique le tems fût très-propre pour le publier.

C'étoit donc ainſi que M. de Saci s'élevoit ſous les aîles d'une bonne mere. C'étoit ainſi que Dieu ſe formoit de loin un miniſtre de ſes autels. Ainſi croiſſoit cette jeune plante qui devoit un jour porter tant de fruit, arroſée des prieres & des larmes d'une ſi ſainte mere. Il ſembla toujours être celui de Meſſieurs ſes freres qui voulût le plus prendre la piété pour ſon partage; & lorſque les autres ſuivoient ou le barreau, ou la profeſſion des armes, il n'eut d'autres penſées que de ſe donner à Dieu & de vivre d'abord comme étant déja à lui.

Madame ſa mere voyant en lui un ſi grand mérite s'efforça de lui procurer la conduite de M. de S. Cyran, qui par ſa pénétration ſi extraordinaire comprit tout d'un coup les rares talens cachés dans ce jeune homme. M. de S. Cyran le regardant comme un de ces hommes qu'il demandoit toujours à Dieu, pour faire avec lui & après lui beaucoup de bien à l'Egliſe, prit ſoin de régler ſa vie & ſes études;

& il avoit encore plus de ſoin de la piété que de la ſcience. M. de Saci avec ce ſecours jettoit dès lors les fondemens d'un édifice futur, & creuſoit bien avant en terre afin de ſoutenir ſans danger la haute élevation du bâtiment. On ne peut s'imaginer juſqu'où alloit ſa ſoumiſſion à M. de S. Cyran. Il ne faiſoit pas un pas, il n'ouvroit pas un Livre, il n'écrivoit pas une ligne ſans en avoir reçu l'ordre.

J'ai ſu qu'alors pluſieurs perſonnes qui avoient même du pouvoir ſur lui, s'efforçoient quelque-fois de l'engager à des Ouvrages de piété, auſquels ils ſavoient qu'il étoit très-propre ; mais quelque tendreſſe & quelque reſpect qu'il eût pour eux, il demeura toujours ferme à les refuſer juſqu'à ce qu'il lui vînt un ordre ſuperieur, auquel il n'étoit pas libre de réſiſter. Ainſi il n'a jamais eu à ſe reprocher dans cette multitude d'Ouvrages qu'il a faits pendant toute ſa vie, d'en avoir entrepris un ſeul par lui-même depuis ſa premiere jeuneſſe juſqu'à ſa plus grande vieilleſſe.

Ce fut ainſi que M. de Saci fit de bonne heure le plan de ſa vie. Les armes de la piété ſervirent preſque à l'exercice de ſon enfance. Les inſtructions des Peres ſous

la discipline d'un saint Abbé, en firent bien-tôt un homme d'une très-grande lumiere. Il s'appliqua dès-lors à être ce qu'il a tant remarqué depuis, c'est-à-dire, plus ardent que luisant, & il ne luisoit que du feu qui l'embrasoit, *unde ardet, inde lucet.* Ainsi commençoit une vie dont tout le cours devoit être si saint & si glorieux. Il eut dès sa jeunesse la prudence & la gravité d'un âge avancé, comme il conserva depuis jusques dans sa vieillesse, toute la vigueur de la jeunesse : & ses derniers jours comme les premiers le virent toujours la plume à la main, & les livres saints devant les yeux.

J'ai admiré cent fois, mon Dieu, d'où venoit l'éloignement de ce sage jeune homme, après son cours de Philosophie, d'aller en Sorbonne. N'étoit-ce pas le secret instinct de votre esprit qui remuoit déja son cœur? Vous lui fites craindre de perdre, par ces disputes interminables & par ces chaleurs étrangeres, l'esprit & l'onction que vous lui aviez donnés. Cependant quels combats n'eut-il point à soutenir pour ce sujet ? Car presque tous Messieurs ses parens le souhaitoient. C'étoit le train ordinaire de tous les jeunes gens. De plus l'exemple de M. Arnauld

sembloit l'y engager : lui avec qui il avoit toujours fait étude jusques-là, & qu'il appelloit son *petit oncle*.

Mais ces raisons ne pouvoient lui faire vaincre ses repugnances. Un accident même qui arriva alors l'en détourna davantage. Un jeune Bachelier nommé Chassis, s'étant préparé long-tems avec beaucoup de peine pour soutenir un acte, après avoir porté des theses à tous ses amis, tomba malade, & mourut au jour même qui étoit marqué pour l'acte. M. de Saci qui savoit profiter de tout, & à qui la ressemblance du nom rendoit cet évenement plus particulier, écrivit ce billet avec un dégoût encore plus grand de la Sorbonne :

» J'avoue que l'équivoque de nos noms » m'a fait peur. Je craindrois fort si, » au lieu de m'attendre à répondre dans » un acte devant les hommes dont on attend des louanges, je me voyois tout „ d'un coup surpris & obligé d'aller répon- „ dre de mes actions devant Dieu dont „ on doit attendre une rigoureuse justice. „ Cet homme m'effraye, lorsque je vois „ qu'au lieu de les prier de le venir voir „ soutenir une these, il eût mieux fait de „ les prier de venir à son enterrement.

„ Ces grands coups parlent; & si les jeunes „ gens n'en profitent, ils sont bien sourds „ à la voix de Dieu. „

Comme donc M. de Saci s'éloignoit de plus en plus d'aller en Sorbonne, Messieurs ses parens s'opiniatroient aussi de plus en plus à l'y pousser. Se trouvant dans une agitation qui ne finissoit point, il résolut de décider cela par l'avis de M. de S. Cyran, à qui il en écrivit. M. de S. Cyran étoit la circonspection même. Il ne voulut pas aisément décider cela, ni blesser une famille. Il écouta tout le monde; & ne voulant pas aussi faire violence à M. de Saci, il l'engagea seulement à dire ses sentimens à ses proches, & à les écrire à M. le Maître qui n'avoit pas été éloigné de l'avis de autres parens. M. de Saci lui écrivit donc cette Lettre :

[MON TRES-CHER FRERE, sachant que vous entrez assez dans les sentimens de mes parens qui prenoient la résolution de me mettre en Sorbonne, & M. de S. Cyran m'ayant écrit que je vous fisse savoir mes sentimens là-dessus, afin que vous puissiez ensuite me faire savoir les vôtres; je vous dirai fort simplement les raisons qui m'empêchent de croire que Dieu veuille cela de moi. Ce qu'il faut

ſur-tout conſidérer en ceci, c'eſt que vouloir être Docteur, c'eſt vouloir être Prêtre. Ainſi pour croire que Dieu m'appelle à être Docteur, il faut que je m'aſſure auparavant qu'il m'appelle à être Prêtre. Mais comment puis-je prendre cette aſſurance, lorſque je conſulte en ceci la lumiere que Dieu m'a fait voir, & que je crois très-véritable, de la dignité de la prêtriſe, de l'innocence attachée autrefois au ſacerdoce, de la grandeur des péchés après le baptême, & de la néceſſité de la pénitence & de la vocation ?

Mettez-vous s'il vous plaît à ma place, & voyez ce que vous répondriez à une perſonne qui vous parleroit de vous engager à la prêtriſe ; & ſuivez pour moi l'avis que vous voudriez prendre pour vous-même. Je ſai bien que dans ces rencontres on a toujours meilleure opinion des autres que de ſoi-même. Mais je ne ſai ſi la charité ne demanderoit point de nous que, comme nous croyons avoir de juſtes raiſons pour ne point nous engager dans une dignité qui eſt au-deſſus de tout ce qu'on peut dire, nous ayons auſſi pour les autres les mêmes appréhenſions que nous avons pour nous-mêmes. Sans

parler du cœur qui n'eſt vû que de Dieu ſeul, ne devrions-nous point plûtôt nous réjouir lorſqu'ils évitent un ſi grand péril, que lorſqu'ils s'y engagent, quoiqu'apparamment avec bon deſſein?

Voilà, ce me ſemble, le point qui doit décider toute cette affaire. Je ſai qu'un Docteur peut ſervir très-véritablement l'Egliſe : j'eſpére que nous en montrerons des exemples dans notre famille. Mais on ne peut être bon Docteur, ſi on n'eſt bon Prêtre ; & l'on ne peut être bon Prêtre, ſi l'on n'entre dans cet état ſelon les regles de l'Egliſe, que vous ſavez mieux que moi: deſorte que toute la détermination ſe termine toujours à ce point. Car nous avons beau avoir une véritable affection pour l'Egliſe, & faire des deſſeins de la ſervir : quand elle ſeroit auſſi agitée que l'arche l'étoit autrefois, ce n'eſt pas à nous à mettre la main pour la ſoutenir. Nous aurions des penſées bien baſſes de la grandeur de Dieu, ſi nous ne croyions pas qu'il eſt aſſez puiſſant pour la faire ſubſiſter immanquablement ſur l'infaillibilité de ſa parole ; & nous en aurions de bien hautes & de bien vaines de nous-mêmes, ſi nous croyions être deſtinés à une grande charge. La diſſipation que nous voyons

en nous, la vérité que Dieu nous a fait connoître, & l'exemple de tant de Saints en ces rencontres, nous doivent persuader de tout le contraire. Je sai qu'en ceci vous ne regarderez que mon propre bien & la gloire de Dieu : c'est pourquoi je serai d'autant plus aise de savoir vos sentimens selon le desir de M. de S. Cyran. Il me semble que je vous ai dit peu de choses au prix de ce qui se pourroit dire sur ce sujet. Mais je crois que vous verrez de vous-même mes raisons plus clairement que je n'aurois pu vous les écrire. J'attendrai de vos nouvelles. Je suis tout à vous.]

M. le Maître aussi bien que les autres parens de M. de Saci, furent effrayés de tant de lumieres qu'ils voyoient dans ce jeune homme, & de ce fond d'humilité qui n'avoit rien de feint. On n'osa plus avancer un seul pas dans cette affaire ; & tout le monde s'en rapporta à ce que diroit M. de S. Cyran. Ce saint homme considéra à fond les dispositions de M. de Saci ; & comme sa grande régle étoit de suivre les traces de Dieu dans les ames, & de n'y point troubler son ouvrage, il n'osa lui faire violence, ni porter une ame si humble à sortir de cette disposition. Il ne crut pas que ce fût arracher un homme à l'E-

glise que de l'arracher à la Sorbonne ; quand Dieu lui en donnoit de l'éloignement. Il condescendit à la modestie de M. de Saci qui craignoit le nom de Docteur, & un certain éclat qui y est attaché. Il vit qu'il serviroit d'autant plus utilement les ames, qu'il les serviroit plus humblement; & cachant alors toutes ces pensées dans son cœur sans les découvrir à personne, comme il fit depuis, il écrivit à M. de Saci » qu'il étoit bien aise de voir » les sentimens que Dieu lui mettoit dans » le cœur ; qu'un chrétien se devoit te- » nir trop heureux d'être le dernier au » festin, sans prétendre monter plus » haut; qu'il entroit dans ses pensées, & » qu'il ne croyoit pas que le Doctorat fût » une cause suffisante pour s'engager à la » Prêtrise; & qu'il feroit bien de conti- » nuer toujours à se purifier de plus en » plus dans le secret de son cabinet, & d'y » travailler pour acquerir la force & les » lumieres nécessaires pour les emplois » auxquels il plairoit à Dieu de l'engager.

Ainsi on vit dès lors que les pensées de ce jeune homme s'accordoient avec les lumieres du plus grand homme qui fût alors dans l'Eglise. Sa piété tranquille lui fit voir de bonne heure à lui-même ce

qu'une experience consommée avoit fait connoître à l'autre. Craignant saintement la prêtrise qui est une dignité toute divine, il s'éloigna du doctorat qui est un nom purement humain, auquel on asservit le sacerdoce de Jesus-Christ ; & Dieu, pour recompenser ce sage discernement que son humilité sut faire dès lors, lui donna dans la suite la plus auguste de ces qualités sans l'autre. Ayant apprehendé saintement d'être Docteur de peur d'être Prêtre, il le fera Prêtre sans être Docteur.

Cependant, pour revenir maintenant à M. le Maître que j'avois laissé à la Ferté-Milon, le bruit qui l'avoit obligé de quitter Port-Royal des champs par ordre du Roi, s'appaisa peu à peu. Les tems donc étant devenus moins fâcheux, les deux freres crurent pouvoir retourner à la solitude d'où on les avoit chassés, & où leur cœur étoit toujours demeuré. Aussi-bien le lieu où ils s'étoient retirés commençoit déja à se découvrir ; & quelques efforts qu'ils fissent pour se cacher, l'air de leurs visages, le feu de leurs yeux, la modestie & le reglement dans tout leur exterieur les trahissoient & les découvroient malgré eux-mêmes.

Ce fut un deuil dans toute la ville quand le bruit se répandit que ces bons Messieurs s'en alloient. Toutes ces bonnes gens disoient que depuis qu'ils s'étoient connus, ils n'avoient rien vu de si édifiant dans ce lieu; & que tant qu'ils vivroient, eux & leurs enfans qui en avoient été témoins, auroient la mémoire de ces pieux solitaires en bénédiction. Mais les Dames de piété qui les avoient retirés chez elles, furent frappées jusqu'au fond du cœur lorsqu'elles se virent sur le point de perdre de tels hôtes. Elles ne purent consentir à se voir séparées de ces personnes, dont la vue seule & le silence même leur étoient une instruction continuelles. Elles vinrent trouver M. le Maître ; & les larmes aux yeux, elles lui témoignerent la douleur profonde dont elles étoient pénétrées : « Il nous auroit presque mieux » valu, lui dirent-elles, ne vous avoir » jamais connus, que de voir qu'aussi-tôt » presque que nous comprenons notre » bonheur, on vous arrache ainsi de nous. » Pardonnez à notre douleur, & permet- » tez-nous de vous dire que nous ne pou- » vons plus nous résoudre à vivre sans » vous. Nous ne savons peut-être, ma » sœur & moi, ce que nous disons, &

» nous suivons plus notre cœur que notre » raison : mais si vous avez vu en nous » quelque zele pour vous servir, permet- » tez-nous de vous dire que puisque Dieu » vous a envoyé ici, ou vous y demeure- » rez avec nous, ou nous vous suivrons » par-tout où il vous plaira d'aller. Nous » n'avons garde de faire les savantes avec » vous ; mais vous savez qu'il y a des en- » chaînemens admirables dans les tresors » de la Providence. Qui sait si Dieu n'a » point permis que vous trouvassiez parmi » nous un asile pour vos personnes, afin » que nous en trouvassions un pour nos » ames ? Pour nous, nous n'en doutons » point : ce que nous avons déja éprou- » vé par le passé, nous répond pour l'a- » venir. Enfin vous ferez ce qu'il vous » plaira : mais nous vous déclarons que » nous ne vous quitterons jamais. » El- » les se turent-là, en laissant dire le reste à leurs yeux.

Mais ce sage pénitent considérant gravement les choses, ne crut point qu'il pût demeurer-là davantage, ni qu'il fût de la bienséance qu'elles les suivissent dans leur solitude de Port-Royal des champs. Ainsi il leur répondit en un mot, » qu'ils leur seroient toujours très-obligés

» des bontés qu'elles avoient eues pour
» eux ; qu'ils n'avoient garde en entrant
» dans leur pays, d'avoir eu la pensée
» de les en retirer elles-mêmes, & qu'ils
» prieroient Dieu toute leur vie de bénir
» la bonne volonté avec laquelle elles les
„ avoient reçus. „

J'admire ici la conduite de Dieu, & la force si attirante de la bonne odeur qui sortoit de ces Solitaires. Car qui ne fût pas attiré à Dieu par leurs bons exemples, & combien de personnes ont pris alors la résolution de le servir ! Il m'en revient maintenant presque une vingtaine dans la mémoire. Mais sans parler d'eux en particulier, l'admirable Abbesse * qui gouverne aujourd'hui avec tant de vigilance, ne vient-elle pas de-là comme de sa premiere source ? Et la retraite de M. le Maître au lieu d'où elle est sortie, n'a-t-elle pas été le moyen dont la Providence s'est servie, pour l'élever enfin par plusieurs dégrés à cette charge dont elle s'acquitte si dignement, & qui la rend une vraie mere dans Israel ?

* La Reverende Mere Agnès de Sainte Thecle Racine, tante du poete de ce nom, qui étoit de la Ferté-Milon. Elle a été Abbesse depuis le 2 Fevrier 1689, jusqu'à sa mort arrivée le 19 Mai 1700.

Ces Dames donc trouvant dans M. le Maître tant de résistance à leur projet, & voyant qu'elles n'avoient rien à gagner de ce côté-là, comme les femmes ne se rebutent pas, sur-tout lorsqu'il s'agit de dévotion & de spiritualité, elles s'addresserent d'un autre côté, & prierent la mere de M. le Maître & la mere Angelique, qu'elles allassent occuper à Port-Royal un petit logis qui étoit sur la porte, & qui étoit divisé par plusieurs grandes cours du lieu qu'occupoit M. le Maître. Il fut difficile à ces bonnes meres de rejetter les prieres de ces personnes, à qui elles se sentoient si obligées des services qu'elles avoient rendus aux solitaires qui s'étoient retirés chez elles; & elles ne purent leur refuser leur demande. M. le Maître de retour à Port-Royal des champs crut devoir informer de toutes choses M. de S. Cyran, qui lui écrivit ensuite cette Lettre :

[ MONSIEUR, J'ai toujours eu dans l'esprit, depuis que vous quittâtes Port-Royal, & que vous futes contraint d'aller à la Ferté, de vous dire que cela me fit peine de sçavoir que vous étiez dans un logis où il y avoit des femmes, quoique je sçusse qu'elles étoient très-bonnes, très-sages & très-honnêtes. Quand Dieu nous auroit as-

ſurés par une révélation certaine, que jamais nous ne perdrions notre virginité, cela n'empêcheroit pas que nous ne fuſſions plus obligés qu'auparavant de fuir les occaſions, & particulierement la vue des femmes, comme ont fait pluſieurs Saints à qui Dieu avoit donné cette aſſurance, ainſi qu'on le dit de S. Thomas.

Je loue Dieu de ce qu'il vous a fait vivre dans ce lieu-là avec édification.... Mais par la liberté que je me ſens avoir avec vous,... je dois vous dire que cette peine s'eſt renouvellée dans mon eſprit, lorſque j'ai ſçu que ces mêmes perſonnes s'étoient approchées de vous. C'eſt pourquoi je vous prie de trouver bon que je vous ſupplie, pour donner bon exemple au monde, & ôter toute occaſion au démon d'exciter des calomnies, de vous tenir toujours fort ſéparé d'elles dans votre maiſon, & de n'avoir aucun entretien avec elles que dans la néceſſité. Faites une ferme réſolution de ne leur parler jamais hors les beſoins. Ce ſera alors que vous ſerez un vrai ſolitaire, & que vous donnerez une bonne édification.

Quand les perſonnes ſeroient pures & ſaintes comme des Anges, vous le devriez faire ainſi. Car aux gens de bien qui veu-

lent vivre ſans reproche, on leur dit : *Cum fœminis ſermo rarus.* Mais aux ſolitaires on leur dit : *Cum fœminis ſermo nullus.* Je vous avoue que pour moi je connois un peu le malin eſprit, que Tertullien dit n'être connu que des vrais Chrétiens.... Je puis dire comme l'Apôtre : *Novimus cogitationes ejus.* La ſeule vue d'une femme lui ſuffit. Il n'a pris David que par-là.... Il faut être vieux dans ce métier pour en ſçavoir les ruſes.... Les avis qui regardent le bien de l'ame ſont toujours bons, quoique ſuperflus, &, j'oſe le dire, quoiqu'ils ſoient donnés mal à propos ; & je puis vous dire que quoique cet avis que je vous donne, puiſſe peut-être être de ce nombre, je ne fais néanmoins que vous donner en cela l'avis que je prens pour moi-même. Quoique je ſçuſſe que ſi je prenois la réſolution de ne parler jamais à une femme qui eſt ici, elle me feroit dix mille maux, comme elle n'y a pas manqué, & que ç'ait été là la premiere cauſe de nos différends, qui m'ont cauſé dans la ſuite une perſécution domeſtique incomparablement plus grande que celle du dehors, Dieu m'a fait connoître néanmoins en cela qu'il n'y a rien de ſi grand que de regarder la vérité, &

se jetter aveuglément entre ses mains. En cela je me suis trouvé d'un avis différent de celui de mon neveu, qui, prévoyant le mal qui m'en arriveroit, & voulant le détourner, me conseilla de la voir quelquefois. Mais je me suis tellement roidi au contraire, que je suis prêt d'endurer tout plûtôt que de le faire. Cet avis est peut-être un scrupule ; mais je m'assure que quel qu'il soit, vous l'attribuez à ma charité. Je suis, &c. ]

M. le Maître reçut cet avis avec une profonde révérence, & il écrivit à M. de S. Cyran qu'il étoit résolu, non seulement de ne parler jamais à aucune femme, mais de se faire une régle générale de ne parler à personne.

M. de S. Cyran fut touché de ce nouveau mouvement, & jugea cela plus périlleux que le mal qu'il lui avoit témoigné appréhender. Il écrivit donc à M. le Maître de ne pas faire ainsi ces sortes de résolutions, à l'occasion des avis qu'il lui avoit donnés avec une liberté de vrai ami ; qu'il craignoit toujours cela pour lui-même, & que pour ce sujet il travailloit toujours pour se redresser, lorsqu'il croyoit que la vérité même & le bon conseil le faisoient trop pencher d'un côté,

par le grand desir qu'il avoit de se tenir toujours dans le milieu où Dieu veut que nous soyons. « Ce n'est pas, dit M. de » saint Cyran, que j'improuve les raisons » que vous alléguez de la résolution que » vous prenez de garder le silence avec » vos amis : je les estime beaucoup, pour- » vu que vous n'alliez point à l'excès. Un » solitaire doit être dans la solitude sans » parler avec le monde que le moins qu'il » peut ; comme un prisonnier tel que je » suis dans la prison, en gardant sa clô- » ture, & rendant obéissance à celui qui » le garde ; comme un Religieux à son » Supérieur. Je puis vous dire même avec » vérité que si vous gardiez le silence avec » moi, hors les affaires nécessaires, je ne » le trouverois pas mauvais. Vous avez » passé les rudimens de la dévotion, qui » sont les premieres instructions, & vous » êtes dans l'exercice de la plus grande » partie, qui est la retraite & la mortifi- » cation des passions. Vous n'avez qu'à » vous y tenir en silence, & y avancer » comme vous faites. Je ne crains en mes » amis que ce que je crains en moi-mê- » me, qui est l'oubli des graces extraor- » dinaires de Dieu. Les ordinaires sont si » rares ; que doit-on dire des plus rares ?

» Celle que Dieu vous a faite, mérite ce » nom. »

M. le Maître suivit cet avis si sage & si modéré ; & se tenant ferme dans sa chambre, quoique sans opiniâtreté, il joignoit une grande pénitence à de grandes veilles, & un grand silence à une grande retraite. Il s'occupoit alors à la traduction de quelques endroits des Peres sur la pénitence, qu'on a depuis imprimée dans le Livre de la *Tradition de l'Eglise*. Mais craignant une trop grande agitation d'esprit, qui est toujours à craindre pour une personne retirée, il aimoit mieux ne s'occuper qu'à lire l'Ecriture sainte, qui étoit sa priére ordinaire. Les Pseaumes sur tout occupoient tout son cœur. Il en traduisit quelques-uns qu'il envoya à M. de S. Cyran, pour l'en rendre juge. M. de S. Cyran trouva beau ce qu'il avoit fait ; mais il ajouta néanmoins que l'on ne pouvoit gueres réussir dans ces traductions, si l'on ne sçavoit la langue hébraïque. Il n'en fallut pas davantage à M. le Maître pour former le dessein d'apprendre l'Hébreu, & M. de S. Cyran l'approuva.

[ Vous ne devez rien appréhender en cela, lui dit-il ; & les difficultés que vous vous figurez de cette étude, ne vous doi-

vent point étonner. Quoique je ſois très-ignorant en cette langue, je vois pourtant, comme de loin, qu'elle ne ſurpaſſe pas vos forces, quand même vous n'auriez d'autre maître que vous-même. Je m'imagine qu'un maître tel que vous ſemblez le deſirer, & tels que ſont d'ordinaire ceux qui ſe mêlent de l'enſeigner, pourroit plus vous empêcher que vous ſervir. Je ne ſçai ſi je me flatte moi-même, dans l'opinion que j'ai que j'en viendrois à bout en ſix mois tout ſeul; mais avec vous en moins de quatre. Ces langues s'apprennent par jugement & par exercice. Les remarques & les obſervations des maîtres ſont ſouvent ſuſpectes, à cauſe de leur mauvais jugement: ou elles troublent celui qui apprend, à cauſe de leur peu de méthode. J'ai vu aujourd'hui dans les Proverbes une vérité que les Rabins n'y ont pû trouver, & qui vaut mieux que tout ce qu'ils diſent. Si néanmoins vous deſirez quelqu'un, comme il faut que ce ſoit une perſonne ſage, il y a apparence que M. de Muis ſera propre.... Prenez garde ſeulement de ne vous échauffer pas trop contre l'Edition Vulgate, que perſonne n'ignore être très-différente de l'Hébreu. Cette chaleur, quoique juſte, pourroit vous em-

porter trop avant. On craint tout pour ceux qu'on aime ; & cette appréhenſion n'eſt jamais plus agréable que lorſqu'elle eſt inutile.

Vous me ferez plaiſir de m'envoyer quelques Pſeaumes à meſure que vous les traduirez. Je chante volontiers les Pſeaumes dans ma priſon dans la langue de l'Egliſe, & je ſerai bien aiſe de les chanter en notre langage. Je trouve très excellente la diſpoſition où vous êtes de donner principalement tout cela à votre propre édification. Si dans mes pénibles études j'avois toujours eu la même fin que vous avez, j'en ſerois plus ſage dans l'ame & plus ſain dans le corps. Mais je rends graces à Dieu de m'avoir appris par ma propre expérience, que le néant des choſes du monde ſe trouve plus dans l'étude & dans la ſcience des choſes ſaintes, quand elle n'eſt pas réglée ſelon la vérité, que dans la vanité des richeſſes, des plaiſirs & des honneurs du monde. Il y a pluſieurs années qu'il a plû à Dieu de me corriger peu à peu des fautes que j'ai commiſes en cela. Mais plus j'entre dans la Théologie & dans l'étude des choſes ſaintes, plus je vois clairement qu'il n'y a aucune ſcience, quelque élevée qu'elle ſoit, qui ne nuiſe

à

à un homme qui ne croît pas en charité, à mesure qu'il croît en intelligence des choses de Dieu. ]

M. le Maître vint à bout de cette langue en peu de tems. Cette forte application jointe à sa grande pénitence, lui échauffoit tellement le sang, que les matins lorsque je l'allois réveiller pour venir à Matines, je le trouvois tout hors de lui, criant au voleur, comme si on eût voulu l'assommer. J'avois peine à remettre son esprit; & comme j'étois enfant, j'avois peur quelquefois qu'il ne me prît pour le voleur.

M. le Maître en mandant à M. de S. Cyran où il en étoit de cette étude, desira de sçavoir de lui s'il croyoit que la langue hébraïque, que l'on appelle communément la langue sainte, fût une langue originale. M. de S. Cyran étoit fort indisposé alors, comme il fut presque toujours dans le tems de sa prison : néanmoins il lui écrivit cette lettre :

[ J'ai eu aujourd'hui *responsum mortis*, comme dit l'Apôtre, par des foiblesses où je me suis trouvé, & que le manger ne m'a pas ôtées. Après la Messe, où je me suis trouvé assis avec inquiétude, étant revenu en chancelant à ma chambre, je suis tom-

bé en un petit sommeil, lisant le sixieme chapitre de S. Jean, qui m'a un peu récréé; de sorte qu'après avoir chanté alors un Pseaume, selon ma coutume, je me suis mis à vous écrire. Je vous envie presque l'intelligence que je crois que vous avez acquise dans l'Hébreu. Ce qui me console, c'est que j'espére que vous ne nous ferez pas la réponse des Vierges sages, & que vous ne croirez pas que cela ne se puisse communiquer sans perte, & qu'au contraire il s'augmentera par la communication. C'est une science parfaitement belle, & digne d'un serviteur de Dieu. Etant bien ménagée, elle donne une grande lumiere à la Théologie, quoique ceux qui s'en mêlent, n'étant ordinairement que des Grammairiens & ne sçachant pas s'en servir, la fassent estimer moins qu'elle ne mérite.

Pour ce qui regarde votre question; sçavoir, si la langue hébraïque est originale, voici ce que je puis vous en dire, dont vous jugerez à loisir. Abraham sortant de la Chaldée par le commandement de Dieu, ne parloit point d'autre langue que celle de son pays, qui étoit la syriaque & la chaldaïque. Etant allé à la terre de Chanaan par le commandement de

Dieu, il y conserva sa langue : mais depuis par la suite des tems ceux de sa maison conversant avec ceux de la terre de Chanaan, alliérent leur langue chaldaïque avec la langue chananéenne, & en formerent par ce mélange une différente de toutes les deux, qui depuis a été nommée hébraïque. Car il est clair par divers argumens pris de la Genese, que les enfans & les serviteurs d'Abraham entendoient la langue des Syriens & de la maison d'où étoit sorti Abraham, qui est en Chaldée. Il est certain aussi, par l'alliance faite entre Laban & Jacob, que la langue hébraïque qui est propre à ceux de la maison particuliere d'Abraham, étoit différente de la chaldaïque & de la syriaque : ce qui n'a pû être qu'en la maniere & pour la raison que j'ai dite. Les enfans d'Abraham & toute sa postérité ayant passé depuis en Egypte, elle y conserva cette langue hébraïque qui lui étoit propre, & qui étoit née du mélange de ces deux langues que j'ai marquées. Il lui fut facile de la conserver, parce que les enfans d'Israël habitant dans la terre de Gessen, séparés des Egyptiens avec lesquels ils ne se mêloient point, & étant crûs en grand nombre en peu de tems, firent comme un peuple

séparé dans l'Egypte, qui étoit différent de religion & des autres pratiques des Egyptiens. Car ce fut la raison pourquoi Joseph leur procura la terre de Gessen, & voulut qu'ils n'eussent aucune communication avec les Egyptiens dont ils sacrifioient les dieux. Dieu les ayant tirés de l'Egypte par Moyse, & leur donnant sa loi en la montagne de Sinaï, se servit de la langue qui leur étoit propre, pour leur écrire la loi dans leur propre langue, & en des paroles qui leur fussent intelligibles; & depuis ce tems leur langue hébraïque fut appellée sainte, à cause que Dieu l'avoit sanctifiée en écrivant la loi avec des paroles & des caracteres propres à ce peuple: d'où s'ensuit que la langue n'est devenüe sainte que par accident, & que toute autre langue dont il eût plû à Dieu de se servir, fût devenue sainte par la même raison.

Le peuple Juif étant entré dans la terre promise a conservé cette langue jusqu'à la captivité de Babylone, où derechef elle se changea en la langue syriaque & chaldaïque, c'est-à-dire, en la premiere langue qui étoit l'originale & la naturelle d'Abraham lorsqu'il sortit de Chaldée. Ils avoient une demeure si mêlée avec les Chaldéens, qu'il est facile de croire qu'en soixante-dix

dans toute la langue hébraïque se changea en celle des Chaldéens, & devint pure langue syriaque, telle qu'elle avoit été en Abraham, lorsque par le commandement de Dieu il sortit de son pays. Ce qui confirme cela, c'est qu'encore que quelques chapitres de Daniel soient écrits en paroles chaldaïques & hébraïques, néanmoins les chaldéens & syriaques sont purs chaldaïques & syriaques, & les hébraïques sont purs hébraïques, sans qu'il se trouve aucun mélange des deux langues, afin qu'on ne dise pas que la langue hébraïque s'abatardit en se mêlant avec la chaldaïque, comme il est vrai, selon cette opinion, qu'elle se mêla du tems d'Abraham ou de ses enfans avec celle des Chananéens. Si j'étois libre, je verrois le livre de Gropius ou Goropius, si je ne me trompe, autrefois médecin de l'empereur Charles V. qui a fait un livre curieux en faveur des langues, où il dit en faveur de sa nation, que la langue flamande est la plus ancienne, & dit de l'Hébreu des rêveries : ce que je dis ici paroît mieux fondé.

Je serois bien aise que vous vissiez si on peut y opposer quelque chose de solide, & qui ait quelque fondement dans l'Ecriture. Il est vrai que l'édition syriaque,

qu'on dit avoir été faite de la Loi & des Pseaumes en faveur d'Hiram ami de Salomon, qui le voulut gratifier de cela, est de ce siécle-là, & le surplus que nous en avons en syriaque, n'est que du tems d'Abagar en faveur de Thadée l'Apôtre. S. Jerôme dit souvent en faveur de ces Livres, que les Septante ont été remplis & conduits du S. Esprit en leur ouvrage; ce qu'il semble par votre billet que vous ne reconnoissez pas assez. Voyez si l'opinion qui dit qu'il n'y a que le Thora, c'est-à-dire la Loi, qui ait été traduit par les Septante, est insoutenable. Car les Juifs qui ne tiennent encore que la Loi en volume dans leurs Synagogues, ainsi que les anciens ne tenoient qu'elle seule dans ce tems-là, furent contraints de l'envoyer au Roi d'Egypte avec les Septante.

Si Dieu vouloit nous rejoindre quelque jour, il nous feroit la grace de convenir de tous ces points.... Car l'amitié arrose tout, l'esprit & le cœur; & elle ne permet presque jamais que deux amis soient de différente opinion. Si cela arrivoit quelquefois, comme il est arrivé en ce que vous me marquez sur la fin de votre lettre, cela se dissipe bientôt. Si on ne pouvoit dire ses premieres pensées à un ami,

ſans craindre qu'il n'en tirât des conſéquences, je renoncerois à l'amitié. Que dirai je des amis qui ſont liés par la charité, qui eſt l'amitié non pas de la terre, mais du ciel & de Dieu même? Il faut que la liberté y ſoit incomparablement plus grande; qu'on y puiſſe dire toutes choſes, & qu'on y vive avec une merveilleuſe ſimplicité. Je vous prie de vivre ainſi avec moi, & de croire que mon deſſein eſt d'être encore plus ſimple avec mes amis que je ne l'exprime par mes paroles. Il n'y a rien qui puiſſe m'empêcher de vivre ainſi, que l'expérience réitérée & reconnue par pluſieurs actions, que quelqu'un le trouve mauvais.... Je ſuis aſſuré que vous agréerez toujours que je vive avec vous comme j'ai toujours vécu juſqu'à préſent....

Je crois qu'après cela vous n'aurez garde de diminuer cette liberté & cette ouverture de cœur avec laquelle vous dites que vous voulez vivre avec moi.... J'ai trop d'inclination à la liberté chrétienne, pour n'en pas uſer avec vous après une telle proteſtation.... A l'égard du refus que je vous fis, un peu avant ma détention, de vous dire les raiſons par leſquelles je diſſipai la tentation qu'avoit un hom-

me de Cour touchant la divinité, ce ne fut nullement parce que je crus que votre demande étoit curieuse; mais deux autres raisons m'empêcherent de vous satisfaire. L'une, que je n'ai presque jamais deux fois la même disposition & la même lumiere, pour répondre à de telles demanmandes de doctrine. Je prens souvent mes réponses sur le champ.... Je n'avois alors dans l'esprit que certains restes de raisons, qui étoient informes & imparfaites à l'égard des vraies raisons.... L'autre, que ne parlant gueres que dans certains mouvemens & sentimens pressans, ne les ayant pas, il m'est impossible de rien dire. Car ce qui dépend d'un certain degré de chaleur que la nature ou la grace donne, n'est pas toujours présent; & c'est ce qui me fait former une régle que mes amis sçavent, qu'il faut disposition & occasion pour parler de quelque chose; & que l'une ne se rencontrant pas avec l'autre, on est souvent obligé de se taire. J'ai voulu penser depuis votre lettre à me souvenir des raisons que j'étendis alors; mais je ne me suis souvenu que de ces quatre choses en général, des figures, des propheties, des démons, des miracles, par lesquelles je prouvai sensiblement...la divinité. Je me

ſouviens auſſi que la derniere de ces preuves étoit la punition des méchans, laquelle me paroît ſi ſenſible & ſi forte pour prouver la divinité, que je me ſuis fortifié beaucoup par les exemples que j'en ai vus dans un nombre infini de gens de ma connoiſſance & de toutes les conditions, dont je me ſouviens avec douleur. La preuve de la divinité par les récompenſes eſt beaucoup moins preſſante, parce qu'elle eſt beaucoup plus rare & moins ſenſible, & ſujette à beaucoup de conteſtations.

Si vous m'euſſiez dit que cela vous eût fait de la peine, je vous aurois ſans doute ſatisfait; & je vous prie de n'uſer plus d'une pareille retenue avec moi: car il n'y a rien que j'aime tant que la franchiſe; & ſi je n'en uſe pas avec tout le monde de même, je puis dire qu'ils me contraignent d'être retenu. J'ai auſſi omis de vous dire qu'il y a un tems de parler & un tems de ſe taire; & qu'ayant alors à vous parler & à vous entretenir d'autres choſes à fond, je fuyois celles qui n'y avoient nul rapport, & me tenois aux plus importantes. Je ſuis, &c.]

Mais me ſera-t-il permis, mon Dieu, de parler ici d'une choſe qui arriva alors, & de toucher la plaie qui a peut-être le

plus saigné, & qui a pénétré plus avant dans le cœur de M. le Maitre? Je veux dire Monsieur son pere. Ce n'étoit point cette vie sans honneur, ni cette consomption de biens qui arrachoit les larmes des yeux de M. le Maître. C'étoit l'endurcissement d'un pere que le long cours d'une vie déréglée ne pouvoit effrayer, que la sainteté d'une femme fidelle ne pouvoit amollir, & que la conversion si admirable de ses enfans ne pouvoit toucher. Il sçavoit à quoi la loi de Dieu l'obligeoit à l'égard de son pere. Il n'eut point de sujet plus ordinaire de ses gémissemens, point de motif plus sensible de ses larmes, point d'objet plus ardent & plus continuel de ses priéres. Tout ce qu'il voyoit de plus redoutable dans les Livres saints sur les jugemens de Dieu, qui prend l'un & laisse l'autre, qui fait miséricorde à qui il lui plaît, & qui endurcit qui il veut, n'étoit ni si puissant, ni si touchant que ce qu'il voyoit de ses yeux & dans sa propre famille.

D'un mari & d'une femme, Dieu prend l'une pour en faire une personne d'une éminente piété, & laisse l'autre; sans que tant de personnes, & une femme si sainte, & des enfans si vertueux, & tout Port-

Royal, puissent rien changer dans ses terribles arrêts. Cette sainte maison retentissoit de soupirs pour ce sujet. Cette admirable femme s'immoloit sans cesse à Dieu comme une victime pour le changement de son mari. Ses déréglemens ne sembloient l'avoir séparée d'avec lui, qu'afin qu'elle eût le moyen de pleurer plus à son aise pour le salut de celui dont son cœur ne pouvoit être séparé ; & tout le monde fut surpris, quand enfin Dieu eut disposé de cet homme, & que sa mort eut répondu à sa vie, de voir la profonde tristesse qu'elle ressentit, & qu'elle le pleuroit avec autant de tendresse, que si elle eût eu sujet d'avoir de lui tout le contentement possible.

La douleur de cette sainte veuve alla si loin, que M. le Maître, sur le rapport qu'on lui en fit, se vit contraint en cette occasion de partager ses larmes, & d'en donner de tendresse à sa mere, comme il en donnoit de pitié à son pere.

Madame le Maître ne pensant plus à rien de ce monde, n'eut plus de passion que pour prendre l'habit à Port-Royal. Cette cérémonie ravit tout le monde. Un des plus grands sacrifices sans doute qu'ait fait M. le Maître, a été de se priver de la

vue de cette cérémonie si sainte d'une mere qui l'avoit enfanté si souvent à Dieu. Mais la ferme résolution de garder sa retraite l'ayant empêché de se trouver aux funerailles d'un pere mort, il ne voulut pas non plus être présent à cette sainte rencontre. La mauvaise conduite du mari avoit été à cette sainte femme un long exercice de pénitence. Mais enfin Dieu ayant pitié d'elle, & les priéres de ses sœurs ayant été puissantes auprès de lui, la tempête la jetta dans le port; & après une *longue & pénible parenthese*, comme disoit M. le Maître, pendant laquelle Dieu tira de ce mariage si mal assorti, de si admirables enfans, elle se joignit à Mesdames ses sœurs dans ce monastere, & répara avec une ferveur incroyable ce qui avoit manqué à ses premieres années.

Cependant ses amis ne laisserent pas, malgré cette prise d'habit, de lui dire en riant, qu'ils ne la tenoient pas par-là dispensée du festin solemnel de la délivrance de M. de S. Cyran, que l'on commençoit à espérer. Cet Abbé informé de tout ce qui se passoit, partageoit sa joie entre la mere & le fils. Voici ce qu'il écrivit à M. le Maître.

[ Je n'ai garde d'oublier la Sœur Cathe-

rine de S. Jean votre bonne mere. Je suis très-satisfait d'elle, & de toutes les réponses qu'elle a faites à toutes les lettres que je lui ai écrites. J'estime extrêmement sa docilité; & connoissant tout ce qui est du fond de son cœur, & ce que le commerce du monde lui a pû laisser de défectueux, qui n'a paru que lorsque la grace de Dieu s'est si fort répandue en elle, je vous avoue qu'elle est dans mon cœur. Je n'ai gueres vu un meilleur noviciat d'une veuve. La grace y est toute manifeste, & si fervente pour lui faire embrasser la vie religieuse, que je n'ai gueres vu une résolution pareille à la sienne. Je répondrois volontiers pour son obéissance & pour la soumission de son esprit qui me plaît beaucoup, sans craindre que ce qu'elle voit de défectueux en elle, & à cause de la promptitude de son naturel, & à cause de la bonté de son esprit & de l'accoutumance que l'on prend dans le monde de juger de toutes choses, diminue en rien la facilité qu'elle a à se soumettre & à obéir. Dieu est le maître de toutes les ames, & le vrai auteur & promoteur de leur vertu..... Il faut espérer que Dieu qui a tout fait en elle, ... achevera lui seul l'œuvre de sa grace qu'il a commen-

cée en elle.... Eſtimez-vous heureux d'avoir une telle mere, & d'attendre de ſes priéres, quand elle ſera Profeſſe, un renouvellement de la grace que Dieu vous a faite, & à laquelle vous avez droit de prétendre, parce que vous êtes ſon fils & diſpoſé à la recevoir.

Elle vous apprend par ſon exemple quelle eſt maintenant dans l'Egliſe la voie la plus courte & la meilleure pour parvenir à la perfection de la vertu. Car il faut avouer qu'elle change ſelon les tems, à cauſe de la décadence de la diſcipline & de l'imperfection générale des Chrétiens. Elle a tellement empreinte cette voie dans ſon cœur, que je puis dire hardiment que tous les hommes de bien de la terre & tous les Anges du ciel ne l'en ſauroient détourner, ni lui en faire choiſir une autre. Elle compte les mois de ſon noviciat avec une ſainte impatience, qui me fait quelquefois rire de la peur qu'elle a de mourir avant d'être Profeſſe.... Il ſe peut dire d'elle & de vous, qu'elle s'eſt ſanctifiée par vous, & que vous vous ſanctifiez par elle; étant certain qu'elle n'a jamais branlé, lors même que vous étiez dans les plus belles eſpérances d'une grande fortune, en la ſainte affection qu'elle vous a

portée, à vous en particulier, & à tous ses enfans en général, pour les sauver. Je n'ai jamais remarqué en personne, au moins en pareilles circonstances, rien de semblable ; & tout ce qu'elle a fait ensuite de votre conversion, vous bâtissant une maison, & faisant dessein d'y ajouter des galleries & des terrasses, ne tendoit qu'à faire tout ce qu'elle pouvoit pour vous y confirmer par les contentemens d'une solitude agréable, autant qu'elle le peut être dans une Ville, & que les moyens lui permettoient de le faire. Vous voyez l'affection que Dieu m'a donnée pour elle, & pour la vraie vertu qui me ravit en tous ceux qui la possedent. Il n'y en a aucun d'eux qui ne soit mon maître, quelle que soit la personne par sa naissance, basse ou noble, pauvre ou riche : car je n'y puis apporter de distinction. Je suis au fils & à la mere, &c. ]

Mais en parlant de Madame le Maître & de sa prise d'habit, peut-on ne pas parler de Madame Arnauld sa mere, qui sembloit n'attendre plus dans cette vie que de voir cette liaison de ses filles ; & que celle que le monde lui avoit arrachée, & avoit si indignement traitée, vînt enfin se rendre Religieuse à Port-Royal avec sa

mere & ses cinq sœurs ? Cette femme incomparable voyant toutes ses filles & autant de ses petites-filles à Port-Royal, eut assez de courage pour s'y venir rendre Religieuse elle-même, & y devenir selon l'esprit la fille de celle dont elle étoit la mere selon la chair. Après avoir accompli tous les devoirs d'une véritable Religieuse, & avoir suppléé au précieux trésor de la virginité par une fécondité si heureuse, elle mourut (le 28 Février 1641) d'une telle sorte qu'elle laissa ses enfans dans l'incertitude s'ils devoient pleurer une telle mort, ou s'ils devoient s'en rejouir. Ce fut la disposition où se trouva M. de Saci encore jeune en cette rencontre; & je suis assez heureux pour avoir ses sentimens marqués dans une lettre qu'il écrivoit à M. le Maître son frere, en latin, selon sa coutume, pour lui donner avis de cette mort. La voici en françois :

[ MON TRÉS-CHER FRERE, Je ne doute point que vous n'ayez déja appris la mort de Madame Arnauld notre ayeule, si néanmoins on peut donner le nom de mort à une mort que l'immortalité suit de si près. Je m'assure que dans votre solitude vous vous écriez souvent comme moi en pensant à elle : O heureuse femme, qui, par

l'amour infini qu'elle a témoigné à Dieu & à tous ses enfans, a augmenté la douleur que nous avons de sa perte, & en même tems l'a adoucie! Sa foi étoit simple, son espérance inébranlable, & sa charité sans bornes. Elle a témoigné une patience invincible dans ses douleurs, & non tant une attente paisible, qu'une sainte impatience, & comme une avidité de la mort, goûtant déja par avance la joie d'une éternelle vie, dont lui répondoit en quelque sorte sa ferme espérance. Comment donc ne pas pleurer une mort si sainte? Mais d'ailleurs aussi comment pleurer une femme si heureuse? Je ne vous en dis pas davantage. Quand on écrit à un solitaire tel que vous êtes, il faut que les lettres non seulement soient graves, mais encore qu'elles soient courtes. Je suis, &c.]

Cependant M. de Saci lui-même qui voyoit tant de choses se passer dans sa famille, contemploit tant de merveilles de la grace, non d'une vue humaine, mais avec un œil de foi. Il conçut de nouvelles résolutions de se consacrer à Dieu & à la pénitence, quelque innocente que fût sa vie. Paris lui devenoit insupportable; mais on l'y retenoit. Il souhaitoit de tout son cœur d'aller avec Messieurs ses freres; mais

on ne le lui accordoit pas. Il pria tant néanmoins, qu'on lui permit d'aller passer quelques mois avec eux. M. de Saci qui avoit un fond de respect pour M. le Maître, étoit tout occupé de ce qu'il voyoit en lui, & ne se regardoit auprès de lui que comme un petit novice. Cependant allant doucement son train, il ne se contenta pas d'imiter ce qu'il voyoit dans ce frere aîné, & de le suivre de loin : M. le Maître étoit surpris de voir un enfant presque lui prêter le collet, oser lui tenir tête, & pousser la pénitence plus avant que lui. Avec quel agrément M. le Maitre me raconta t-il cela lui même ? « Quand nous nous mettions à table, me disoit-il, on nous servoit le soir, comme vous sçavez, une collation fort succincte. Cependant elle occupoit autant mon frere de Saci qu'un grand souper. Moi qui suis d'un naturel prompt & chaud, j'avois vu la fin de ma portion aussi-tôt que le commencement : cela étoit bien-tôt éclipsé ; & comme je ne pensois qu'à me lever, je voyois mon frere de Saci, avec sa gravité & sa froideur ordinaire, tourner un petit quartier de pomme, le péler tranquillement, le couper à loisir, le manger sans se presser. A peine avoit-il

» commencé à faire collation, lorſque la » mienne étoit déja plus d'à moitié digé- » rée. Ainſi, après avoir achevé ſon petit » manege, il ſe levoit de table preſque » auſſi léger qu'il y étoit entré, laiſſant » ſa portion, déja très-modique, preſque » toute entiere. Il s'en alloit comme s'il » eût été fort raſſaſié, & ne s'engraiſſoit » que de jeûnes. »

Lorſque le tems qu'on lui avoit accordé pour cette viſite fut expiré, il fallut enfin s'arracher d'avec M. le Maître pour retourner à Paris. Toute ſa conſolation fut de continuer ce qu'il avoit vu & fait à la campagne, & d'exercer ſur lui les mêmes auſtérités que Meſſieurs ſes freres. Mais comme il étoit jeune & d'une complexion foible, il ſuccomba bientôt, & tomba dans une maladie qui le réduiſit à la derniere extrémité. Voici la lettre qu'il écrivit à M. le Maître, lorſqu'il fut revenu en ſanté, & qu'il put écrire :

[MON TRÉS-CHER FRERE, Je ſuis, graces à Dieu, relevé de la maladie qu'il m'avoit envoyée, dans laquelle, quoique j'aie eu beaucoup d'impatience, j'ai bien reconnu néanmoins que les maladies ſont très-avantageuſes, & qu'on doit les regarder comme des faveurs de Dieu. Quoique

la mienne n'ait pas été autrement dangereuse, ... néanmoins, quand je considérois qu'il ne falloit rien pour m'envoyer en deux jours dans le jour de l'éternité, & pour entendre de la bouche du souverain Juge l'arrêt irrévocable de ce que je devois être pour jamais, .... j'avois quelque appréhension. Je vous dirai naïvement les pensées qui me sont venues dans cette solitude de ma maladie, & dans cette méditation de la mort. Je me représentois premierement, que la plus grande grace que je pouvois demander à Dieu, & que j'osois à peine espérer de son infinie miséricorde, étoit qu'il me mît dans les ténébres & dans les flammes du purgatoire, pour y faire pénitence, & satisfaire rigoureusement à sa justice. Combien sont heureux, disois-je, ceux qui font maintenant pénitence sur la terre, puisqu'en comparaison de celle-là, les plus âpres sont douces ! Après je considérois combien je serois obligé à Dieu s'il me donnoit encore quelque tems à vivre, afin de faire pénitence, & de me disposer à paroître au jour de ma mort devant lui avec plus de confiance en sa miséricorde. La troisiéme pensée qui me venoit, étoit que le monde étoit un pur néant & une folie, & que nous

ne devions jamais y arrêter la moindre de nos pensées, si ce n'est pour regarder avec compassion les hommes qui se jettent en riant dans l'abîme du feu éternel... Voilà, mon frere, la méditation d'un malade que je desirerois que Dieu imprimât dans mon cœur pendant la santé. Les bienheureux solitaires comme vous, qui ont toujours l'esprit dans les années éternelles comme le Roi pénitent, n'ont pas besoin que Dieu, par une maladie, les approche sensiblement de la mort, pour leur faire appréhender le jugement terrible qui la suit. Votre chambre vous donne une solitude volontaire, comme mon lit m'en donnoit une forcée. Vous gardez le silence pour obéir à Dieu, comme je le gardois pour obéir à un Médecin ; & vous faites des jeûnes pour chasser le péché, comme j'en faisois de fort pénibles pour chasser la fiévre. Au reste je vous écris ce mot, mon très-cher frere, sans attendre, ou même sans désirer de vous aucune réponse.... Je n'aurai point de peine à me retrancher sur la satisfaction que je recevrois de vos discours ; & vous considérant dans le désert où vous jouissez si familierement de la compagnie du Roi des Anges, je vous demande seulement, & au bon frere de Seri-

court que je salue de tout mon cœur, que vous me donniez quelque part dans vos priéres, & que vous représentiez quelquefois ma pauvreté à ce grand Maître que vous servez avec tant de joie, d'humilité & de révérence. ]

Il est remarquable que M. de Saci en 1646, ou environ, qu'il écrivoit cette lettre, étoit le même qu'en 1684, qui a été l'année de sa mort. Ceux qui étoient alors auprès de lui, sçavent que n'ayant été malade qu'un jour, il ne disoit presque alors autre chose que ce qu'il avoit pensé dans sa maladie, quarante ans auparavant. En mourant il relevoit le bonheur du purgatoire; & les paroles qu'il disoit au lit de la mort, étoient les mêmes que celles qu'il écrivoit dans sa jeunesse.

Lorsque M. de Saci se rétablissoit doucement, le trop grand desir qu'il eut d'assister à la Messe de minuit avec sa dévotion ordinaire, lui causa une rechute qui obligea ceux qui avoient soin de lui, de le veiller un peu plus, & de ne le laisser pas faire, tout ce qu'il vouloit. Sa charité ne pouvoit être sans action. Il se voyoit comme partagé entre Messieurs ses freres. Il donnoit son admiration aux deux qui

étoient retirés à Port-Royal, & ses priéres aux deux autres qui étoient à Paris, & dont Dieu n'avoit pas encore touché le cœur, c'est-à-dire, à M. de S. Elme & à M. de Vallemont. Dans l'ardent desir dont il brûloit que Dieu étendît aussi sur eux sa main favorable pour les toucher, il soupiroit continuellement pour cela; & quand il y voyoit de l'opposition de leur part, il ne pouvoit se consoler. Il manioit adroitement leurs esprits avec sa douceur ordinaire. Il écoutoit leurs peines. Il diminuoit les petites plaintes que l'on faisoit d'eux. Il prioit que l'on supportât leurs foiblesses, que l'on ménageât leur humeur, & qu'on les laissât libres de demeurer où ils se trouveroient mieux, ou moins gênés. M. de S. Elme craignoit M. le Maître; & il vint un jour tout fâché trouver M. de Saci: « N'est-il pas bien dur, lui » dit-il, de recevoir une lettre de cette » sorte de la part d'un frere à qui je de» mande la permission de l'aller voir? Te» nez, voyez, lisez-la vous-même, & me » plaignez. » Voici cette lettre:

[ MONSIEUR MON TRÉS-CHER FRERE, Si j'étois en un autre lieu que celui-ci, je serois bien aise de vous voir, & mon affection pour vous me feroit passer par-des-

ſus les ſujets de déplaiſir que vous nous avez donnés par votre conduite. Mais étant retiré dans une maiſon contre laquelle vous plaidez maintenant, & contre l'honneur de laquelle vous avez fait dire des impoſtures & des menſonges honteux dans les écritures que j'ai vues, je vous prie de ne prendre point la peine de me venir voir, parce que je ne pourrois pas vous diſſimuler cette injure, que j'ai partagée avec la maiſon, & que je ſerois marri d'avoir des reproches à vous faire dans cette entrevue. Quand ce procès ſera jugé, & que la ſentence ſera confirmée par arrêt, comme il y a lieu de l'eſpérer de la juſtice du Parlement, il ne tiendra qu'à vous que nous vivions toujours comme freres, & que je vous embraſſe de bon cœur, aimant toujours votre perſonne, quoique je ne puiſſe approuver votre procédé, & étant, &c.]

La conduite de M. de S. Elme, appellé depuis M. le Maître, avoit été d'abord un peu irréguliere. Tout le monde a connu ſon eſprit, qui étoit vaſte & rempli de grandes connoiſſances, & de beaucoup de littérature, mais un peu mal digerée. S'il n'a pas répondu d'abord à la piété de ſes trois autres freres, que peut-on dire, ſinon

ſinon que Dieu a ſes momens? Il appelle les uns à la premiere heure & les autres à la derniere. Il n'y a eu rien de ſi édifiant que la mort de ce bon vieillard, ſur qui Dieu n'avoit peut être differé de verſer ſa grace, qu'afin de tirer de lui par un honnête mariage deux excellens fruits, c'eſt-à-dire, deux filles d'un excellent eſprit & d'une ſolide piété, dont l'aînée, qui étoit ſi chérie de M. de Saci ſon oncle, a été l'exemple de toutes les Dames chrétiennes.

M. de Saci étoit donc comme l'entremetteur, & lorſqu'il voyoit que les négotiations ne réuſſiſſoient pas, il en avoit de la douleur ſans néanmoins ſe rebuter. Il écrivit à M. le Maître, « qu'il voyoit » bien ce que c'étoit que ces deux hu» meurs; qu'il trouvoit M. de Valemont » plus facheux, quoiqu'il fût plus poli en » apparence, parce que M. de S. Elme » n'avoit que des boutades, après leſquelles » il revenoit, au lieu que l'autre faiſoit » toujours ſa volonté; qu'après tout ils de» voient tous s'humilier; qu'ils n'avoient » rien fait de plus à Dieu, afin qu'il les » diſcernât; que tous cinq étoient ſortis » d'une même mere; qu'il n'y avoit au» cune raiſon pourquoi Dieu leur avoit

» fait plus de grace à eux trois qu'aux
» deux autres. »

Voilà quelles étoient les entrailles de M. de Saci pour Messieurs ses freres. La charité sembloit être née avec lui. Il aimoit les pauvres jusqu'à l'excès, & s'attachoit tout à lui-même pour leur donner tout. Je me souviens que dans la suite ayant reçu une somme assez considérable pour ma subsistance, d'un accommodement que j'avois fait avec un Libraire, je lui proposai d'en donner à Dieu la moitié, afin qu'il bénît le reste. Il me dit « qu'il croyoit que c'étoit trop, & qu'il
» suffisoit d'en donner une centaine de
» pistoles. » Ce fut sur cela qu'il me dit,
» qu'il falloit être sage dans les aumônes;
» que lorsqu'il étoit jeune il donnoit fa-
» milierement les pistoles aux pauvres, &
» que M. de S. Cyran, lui qui, comme l'on
» sait, avoit des entrailles de misericorde,
» l'en reprit, & lui dit qu'il devoit être
» plus retenu dans ses aumônes, & gar-
» der de grandes mesures de sagesse en
» faisant la charité. »

M. de S. Cyran connoissant à fond son mérite & sa piété, lui addressoit de tems en tems quelques enfans pour leur donner quelques heures de son tems. Mais il leur

donna de quoi exercer sa charité, en lui envoyant un nouveau converti pour en prendre soin : c'étoit M. de Luzanci. Cet homme dont la mémoire est en bénédiction, étoit fils de M. d'Andilly. Il avoit été mis Page tout jeune chez M. le Cardinal de Richelieu, chez qui ces places là étoient alors extrêmement briguées, comme les plus beaux postes pour la jeunesse de qualité. M. le Cardinal ayant beaucoup de considération pour M. d'Andilly, avoit beaucoup d'égard pour M. de Luzanci, & il le poussa de bonne heure à l'armée où il lui donna des emplois de distinction.

Comme il étoit extrêmement accompli & d'un naturel semblable à celui de Monsieur son pere, c'est-à-dire, qu'il avoit tout ce qu'il falloit pour aimer & se faire aimer, il ne manqua pas de trouver de grands sujets de combat encore plus dangereux dans la paix que dans la guerre. Ainsi peu à peu voyant par la solidité de son esprit, d'un côté les dangers qui l'environnoient, & admirant de l'autre tant de conversions éclatantes dans sa famille, il ne fut pas sourd à cette voix. Il conçut donc le dessein généreux de se donner à Dieu comme Messieurs ses cou-

ſins ; & comme il ſavoit que c'étoit à M. de S. Cyran qu'il falloit s'adreſſer en voulant ſe convertir, il lui écrivit une Lettre à laquelle cet Abbé ſi ſage fit une réponſe que l'on voit dans le premier volume de ſes Lettres.

Mais comment agir dans cette rencontre ? Que dira le Cardinal, s'il voit que cet homme qu'il tient priſonnier comme un homme dangereux, lui enleve ainſi des perſonnes juſques dans ſa propre maiſon ? Pour moi j'avoue que je ſuis comme hors de moi quand je vois tous ces coups de grace, & quand je conſidére de quelle maniere Dieu ſe joue de ce grand politique, & confond toute ſa ſageſſe. Car ce changement de M. de Luzanci & de beaucoup d'autres, arriva en même tems que le changement ſi ſurprenant du Gouverneur de Vincennes.

On ſait que le Cardinal ne mettoit en place, & principalement dans une qui lui étoit ſi importante, que ceux dont il étoit bien aſſuré. Cependant ce Gouverneur ne fut pas plutôt informé de la conduite de ce ſage priſonnier, qu'il conçut pour lui un fond d'eſtime qui ne ſe peut dire. Il réſolut de prendre à l'avenir ſes

avis en toutes choses pour sa conduite. Cela alla si loin que M. de S. Cyran qui ne parloit jamais avec exageration, s'en expliquoit néanmoins dans quelques Lettres qu'il écrivit, d'une maniere à faire comprendre qu'il s'étoit fait quelque chose de prodigieux dans ce Gouverneur. On le vit dans la suite par les adoucissemens qu'il eut soin de faire succeder aux duretés qu'une femme avare, qui régnoit en cette prison, avoit fait impitoyablement souffrir au serviteur de Dieu, dans l'espérance de le voir bientôt mourir, & de faire en récompense donner son Abbaye à son fils.

Pour revenir à M. de Luzanci, M. de S. Cyran vit dans sa sage piété tant de marques du doigt de Dieu, qu'il espéra toujours pour la suite. Néanmoins comme il usoit toujours d'une très-grande circonspection, sur tout à l'égard des jeunes gens, il se contenta d'abord de lui prescrire simplement un reglement de vie fort commune, & des pratiques de dévotion fort ordinaires. Il le pria de bien juger de tout avant que de quitter la profession des armes, où, quoiqu'avec peine, on pouvoit néanmoins se sauver. Enfin il lui dit en finissant sa Lettre, que s'il étoit bien si-

dele à ce qu'il lui avoit marqué, Dieu peut-être porteroit ſa piété plus avant. Ce fut une eſpece de prophetie: car ce jeune Gentilhomme ſe ſentit tranſporté de mouvemens ſi violens de l'amour de Dieu, qu'il pria avec inſtance qu'on lui permît de ſe retirer à Port-Royal avec ſes couſins.

M. de S. Cyran apprehenda un peu pour lui cette ſolitude & cette vie affreuſe. Il ſe rendit néanmoins, principalement pour mieux cacher le nouveau pénitent, & éviter d'irriter encore plus le monde. Ce qu'il craignoit arriva. Cette retraite effraya le jeune homme, qui ſortoit à peine de la grande Cour. Ainſi on jetta les yeux ſur pluſieurs endroits de Paris, où il pût mener une vie qui lui fût plus proportionnée; & on n'en trouva point de plus propre que de le mettre avec M. de Saci, qui pourroit lui apprendre le latin pour l'occuper dans ſa retraite.

M. de Saci s'offrit de tout ſon cœur à rendre ce ſervice à ce bon couſin, ne prévoyant pas alors que Dieu lui deſtinoit cette perſonne pour être ſa plus grande conſolation pendant ſa vie, & preſque ſon unique à la mort. Mais à la premiere tentative, on reconnut aiſément qu'entre

tant de talens que Dieu lui donnoit, il n'avoit pas reçu celui des ſciences. Ainſi ſa ferveur pour la pénitence croiſſant toujours de plus en plus, il pria avec tant d'empreſſement qu'on le laiſſât retourner à Port-Royal, qu'on ne put le lui refuſer. M. le Maître en eut de la joie, & ſans ſe rebuter de la premiere ſortie, il rendit un bon témoignage de ſa conduite en écrivant à M. de S. Cyran. Celui-ci en répondant à M. le Maître lui manda, „ qu'il étoit bien aiſe de voir qu'il étoit „ content du nouvel hermite qu'il lui avoit „ envoyé; que c'étoit une bonne ame, „ mais qui avoit beſoin de conduite; que „ Dieu acheveroit le reſte, puiſqu'il eſt la fin „ auſſi bien que le commencement, & „ qu'il voudra peut-être achever ſeul cette „ œuvre, comme il l'avoit commencée „ lui ſeul. „ Il écrivit en même tems cette Lettre à M. de Luzanci :

[MONSIEUR, j'ai ſu votre retour à Port-Royal, & la bonne volonté que l'on a de vous aſſiſter dans vos études. Je mande juſqu'où cela ſe doit étendre; car ſi vous me croyez, votre plus grande ambition ſera de vous rendre parfaitement chrétien, à quoi la ſcience ne ſert de gueres, y nuiſant plutôt. Au contraire l'obéiſſan-

ce & la ſoumiſſion d'eſprit y ſert beaucoup, avec un peu de latin autant qu'il en faut pour entendre l'Ecriture, & les autres Livres des Saints qui doivent ſervir à l'ame d'un jeune homme qui penſe ſerieuſement d'être à Dieu. C'eſt pourquoi ... j'ai cru à propos de vous dire que, puiſque Dieu vous mene au lieu où vous êtes, vous devez vous laiſſer gouverner en toutes choſes par M. le Maître, & prendre plaiſir de vous éprouver vous-même par l'exercice exact de l'obéiſſance, pour voir juſqu'où va le deſir qu'il vous a donné de le ſervir. Je prens pour un effet des regards de Dieu ſur vous, de ce qu'il vous a conduit au lieu où vous êtes Vous ne ſauriez être en meilleure compagnie ni qui vous aime davantage, & je vous ſupplie autant que je le puis, d'y faire comme une eſpece de vie de novice, rendant à M. le Maître tout ce qu'il deſirera de vous. Il eſt clair que c'eſt ce que Dieu demande de vous, & que c'eſt la voie par laquelle il veut nous mener à la perfection de la vertu.... Ces hommes ſaints & ſolides qui ont pris la ſolitude & le repos de la campagne pour partage, ne veulent gueres avoir de jeunes gens avec eux.... Je vous conjure encore une fois, par la part que je prens

à votre ſalut, de rendre principalement à M. le Maître, puis à Monſieur ſon frere, tout ce que la civilité chrétienne, qui conſiſte principalement dans l'obéïſſance, demande de vous. ]

Ce fut donc là que M. de Luzanci vint tâcher de recueillir les reſtes de cet eſprit de piété qui reſpiroit encore dans les cendres de M. Arnauld ſon ayeul, qui étoit mort chrétiennement dans ce déſert il y avoit environ vingt ans (le 29 Decembre 1619.) Il fut là auſſi comme précurſeur de M. d'Andilly ſon pere, qu'on verra ſe retirer dans cette heureuſe ſolitude.

Mais peut-on, en parlant de tant de perſonnes d'une même famille, qui ſe donnent à Dieu en ſi peu de tems, ne pas parler de celui qui en eſt la plus grande gloire? Je veux dire le celebre M. Arnauld Docteur. Meſſieurs le Maître avoient fait leurs premieres études avec lui: ſur quoi M. le Maître m'a dit, pour marquer quel étoit étoit dès lors ſon eſprit, que s'appliquant à autre choſe, il n'étudioit jamais ſes leçons; qu'il attendoit pour les apprendre à les entendre reciter avant lui à ſes neveux; & qu'il les diſoit ſans aucune faute. Il étudia enſuite en Sorbonne;

& c'étoit-là qu'il étoit lorsque M. le Maître se retira du Palais. Son esprit brilloit dès lors, & faisoit concevoir de grandes espérances de lui pour l'avenir. Je me souviens que M. le Maître me montra une Lettre que le petit oncle lui avoit écrite alors. M. Arnauld l'avoit prié de lui envoyer quelques-uns de ses plaidoyers. M. le Maître, quoiqu'encore dans le monde, vouloit les tenir cachés, & il les lui refusa, mais d'une maniere très-obligeante & toute pleine d'esprit, en louant M. Arnauld des Ouvrages qui paroissoient de lui. M. Arnauld lui fit sur le champ cette réponse :

[Je ne suis point fâché, mon neveu, que vous me trompiez si agréablement, & qu'en même tems vous refusiez & exauciez ma priere. M'envoyer une si bonne piece pour me condamner à ne rien recevoir de vous, c'est me faire riche en me menaçant de pauvreté, & me donner des faveurs au milieu d'une disgrace. Ne pensez pas néanmoins que je vous quitte à si bon marché. Je vous demanderai toujours, quand je devrois passer pour le plus avare homme du monde. Je vous persecuterai continuellement, si vous ne me satisfaites...... Votre magnificence ne

paroîtra-t-elle qu'à me donner des louanges ? Ce n'est pas ce que je desire. Ne soyez pas, je vous prie, si prodigue en ce point, afin de vous mettre en droit d'être plus librement avaritieux de ce que je vous demande. Il est bien plus convenable que vous gardiez ces panegyriques pour vos Ouvrages, si votre modestie le peut permettre. Les miens sont assez glorieux, pourvû qu'on en excuse les défauts. Il est vrai que si je pensois que vos paroles fussent vos sentimens, je serois au désespoir; parce que je m'imaginerois que, comme on n'estime les enfans qu'en comparaison de leur âge, vous ne louez aussi ce que vous voyez de moi qu'en comparaison de la foiblesse de mon esprit, qui ne seroit pas capable de rien produire de plus parfait. Pour l'honneur de Dieu, ne me faites point ce tort. J'aime bien mieux que l'on dise que je ne fais rien qui vaille, que de perdre l'espérance de faire mieux. ]

M. Arnauld vivoit de la sorte, se faisant admirer de toutes les personnes qui le connoissoient. Il faisoit ce que font les plus honnêtes gens de famille qui aspirent au doctorat. Il étoit extrêmement propre. Il avoit des bénéfices considérables

& des dignités dans les Eglises cathedrales. Il faisoit rouler le carosse à Paris. Ses amis qui avoient des lumieres bien superieures aux siennes, n'osoient rien lui dire de peur de troubler son esprit, & se contentoient de gémir en eux-mêmes de le voir entrer tête baissée dans la voie large & commune, dont ils prévoyoient les dangers. M. de S. Cyran lui-même écrivant à M. d'Andilly à la mort de Madame sa mere, avoit écrit aussi au jeune Arnauld comme à un ami, mais une Lettre de simple civilité & sans entrer en rien de particulier.

Cependant M. Arnauld peu à peu, & sans aucune induction étrangere, commença enfin de lui-même à regarder avec des yeux fideles les grands changemens de Messieurs le Maître, de Luzanci, & tant d'autres merveilles de la grace de Dieu, qui se faisoit admirer dans sa famille. Se voyant lié par le sang à tant de personnes d'un aussi grand mérite, il conçut une sainte ambition de leur être encore plus uni par l'esprit. » Que prétens-je, disoit-» il en lui-même, avec tout cet éclat de » la Sorbonne? Mes actes peuvent-ils y » avoir plus d'applaudissement que les » plaidoyers de mon neveu au Palais?

» Vient-on de plus loin, & se presse-t-on » plus pour m'entendre, que l'on faisoit » pour le venir ouïr haranguer? Ne se- » roit ce pas une honte à moi de ne le » pas suivre, & de ne pouvoir pas rompre » des chaînes moins puissantes que les » siennes? «

On fut donc surpris qu'il écrivit par M. d'Andilly son frere une grande Lettre à M. de S. Cyran, qui jusques-là avoit toujours gardé un grand secret, attendant que Dieu parlât lui-même, comme il l'en prioit toujours, aussi bien que les admirables sœurs de M. Arnauld Religieuses à Port-Royal. C'étoit presque assez qu'elles eussent entrepris quelqu'un pour l'assurer de sa conversion. M. de S. Cyran, ayant reçu cette Lettre, fit, quoiqu'incommodé, une longue réponse, sans rien dire à personne de ce qui se passoit, laissant seulement conjecturer quelque chose de grand. Cette Lettre fut bientôt suivie d'une visite, parce que M. de S. Cyran avoit alors la liberté de voir ses amis. Cette visite acheva tout-à-fait en M. Arnauld ce que Dieu avoit déja commencé, & M. de S. Cyran voyant que Dieu avoit parlé le premier, lui prêta ensuite sa langue pour continuer son ouvrage.

M. Arnauld étoit comme hors de lui-même de trouver en M. de S. Cyran un homme qui répondoit à tout, qui prévenoit toutes ses difficultés, qui lui ouvroit l'esprit pour voir ce qu'il ne voyoit pas encore, pour approfondir ce qu'il n'avoit encore fait qu'effleurer, & pour lui apprendre à tirer les conséquences des principes qu'il voyoit établis dans ses Livres. Ce fut sur tout l'exemple de la patience d'un si grand homme dans une si longue prison, qui lui donna à lui-même ce fond de courage qui le rendit depuis, selon l'expression de l'Ecriture, comme un jeune lionceau prêt à fondre sur tous ceux qui attaqueroient l'Eglise dans sa foi ou sa discipline, & plus capable de donner de la terreur aux autres que d'en recevoir.

Si M. Arnauld eut de la joie de voir M. de S. Cyran, le saint Abbé n'en eut pas moins de son côté de voir en ce jeune homme tant de lumiere, avec une intrepidité de cœur qui promettoit tout par avance; & tout cela joint à une simplicité admirable, qu'on avoit peine à allier avec tant d'esprit & tant de cœur: car c'étoit-là le vrai caractere de M. Arnauld.

Il ne respiroit que la pénitence, il ne

parloit que de la pénitence, il ne pensoit qu'à la pénitence. On ne le voyoit plus dans les visites comme auparavant. Il n'alloit plus en Sorbonne que comme M. le Maître au Palais, lorsqu'il fut touché de Dieu, c'est-à dire, par nécessité. Il trouvoit plus de délices dans le secret de son cabinet & dans l'obscurité de sa retraite, que dans la foule des Docteurs & dans la lumiere de la Sorbonne. Les bénéfices commencerent à lui paroître, comme ils paroissent à presque tous ceux qui sont touchés de Dieu, c'est-à-dire, une charge & un fardeau; & trouvant assez dans son patrimoine de quoi vivre honnêtement, il ne pensa plus qu'à s'en défaire, & à chercher d'honnêtes gens pour les leur remettre; sans s'embarrasser de sa famille, non pas même des enfans de celui qui les lui avoit procurés. Il ne voulut plus suivre son esprit propre. Il voulut se regler en tout sur les avis de M. de S. Cyran, qui lui écrivoit de tems en tems des Lettres qu'on peut voir dans le second volume du recueil qu'on en a fait.

Par quelle regle inflexible & toujours stable, voulez-vous, mon Dieu, que ceux que vous destinez à instruire les autres dans votre Eglise, commencent par faire

eux-mêmes ce qu'ils leur doivent enseigner ! Vous rétablissiez alors la pénitence dans votre Eglise. Des conversions admirables en donnoient des exemples qui jettoient de toute part un grand cri. Il restoit à y porter les fideles par des instructions solides. Vous destiniez à cela votre serviteur ; mais vous vouliez qu'auparavant il pratiquât lui-même ce qu'il devoit enseigner aux autres, & qu'il commençât par faire pénitence dans le secret, avant que d'y porter publiquement les fideles.

On le voit donc plein de cet esprit qu'il nourrissoit, entreprendre à l'occasion d'un Ecrit qui combattoit la pénitence, un Ouvrage qui vivra dans tous les siecles, pour la soutenir hautement. Tout Paris fut surpris de voir un jeune Docteur, de qui on n'attendoit rien de tel, élever sa voix comme un autre Jean-Baptiste, non dans un désert, mais dans la capitale du Royaume, pour prêcher la pénitence. On commença à ouvrir les yeux lorsque le Livre admirable *de la Fréquente Communion* vint éclairer les hommes comme un flambeau. On reconnut que la pénitence n'étoit point un jeu, comme on sembloit le croire par la ma-

niere dont on la faiſoit ; qu'il falloit pleurer, prier, gémir, veiller, jeûner, affliger l'ame & le corps, montrer par tout ſon extérieur, qu'on déploroit la perte de ſon innocence, ſe priver des choſes permiſes parce qu'on s'étoit laiſſé aller aux illicites, & pratiquer des remedes qui fuſſent contraires aux maux. On fut effrayé quand on vit dans ce ſavant Livre combien le péché commis depuis le batême étoit un outrage énorme contre Dieu ; qu'il faiſoit en quelque ſorte triompher le diable de Dieu même ; combien il étoit difficile de s'en relever ; combien de gens pleuroient leurs péchés ſans les quitter ; combien les quittoient ſans les pleurer, & combien par conſéquent il y avoit de fauſſes pénitences.

Pendant que M. Arnauld étoit conſolé en voyant les bons effets que cet Ouvrage produiſoit dans le royaume, il ſe vit attaqué & déchiré de toutes parts par les médiſances de ceux que le démon irrité de la doctrine de ce Livre lâchoit contre lui. Les aſſemblées frémiſſoient, les chaires retentiſſoient des impoſtures atroces que l'on employoit contre ſa perſonne, & contre ſon Livre. Il faudroit voir à fond le cœur de M. Arnauld, en-

core tout bouillant alors de ſa nouvelle converſion & de la grace du ſacerdoce qu'il avoit reçue avec de ſi ſaintes préparations, pour bien juger de la joie qu'il avoit de voir tous ces ſoulevemens contre lui, par l'utilité qui en revenoit à l'Egliſe. Il en plaignoit les auteurs. En voyant avec des yeux fideles & chrétiens ces effets de miſericorde que Dieu opéroit par ceux-même qu'il livroit à ſa juſtice, il verſoit des larmes d'une triſteſſe compatiſſante ſur des perſonnes ſi aveugles & ſi ennemies de tout bien ; & dans le même tems il auroit ſouhaité d'être encore plus déchiré par la calomnie, pourvû que les ames ſaintes en euſſent encore tiré plus d'avantage. Cependant les tumultes ſéditieux & les plaintes ſanguinaires de ſes ennemis allerent juſqu'à la Cour, & l'engagerent inſenſiblement d'entrer dans leurs paſſions. Ils concerterent enſemble de faire donner un ordre à M. Arnauld d'aller à Rome, pour y rendre compte de ſa foi devant le Pape. Pluſieurs d'entre les amis de M. Arnauld croyoient qu'il le pouvoit faire, & M. Arnauld luimême qui ſentoit ſon innocence, & qui ſe conduiſoit en tout avec une ſimplicité admirable, ne s'en éloignoit pas. Mais

les plus sages, qui lisoient plus avant dans le cœur des auteurs de ce dessein artificieux, firent tous leurs efforts pour l'en détourner.

M. Arnauld les crut, & prenant le parti de se cacher, il écrivit à la Reine mere une Lettre par laquelle il lui dit que si la bonté de Sa Majesté n'étoit aussi universellement reconnue de toute la France, que l'esprit violent & vindicatif de ceux qui s'étoient déclarés ses ennemis l'étoit de toute l'Europe, il se seroit contenté de se retirer & de gémir en secret, offrant ses vœux & ses prieres à celui qui s'appelle le Roi des rois, & qui est le protecteur des opprimés & des foibles, sans oser écrire à Sa Majesté pour la prier humblement de pardonner à un disciple de l'Evangile & à un ministre de Jesus-Christ, s'il ne se précipitoit pas volontairement dans le péril si redoutable d'être banni de la France, & relegué à Rome, en apparence pour y rendre raison de son Livre, mais en effet pour y être sacrifié aux poursuites injustes & violentes de ceux qui le persécutoient; que comme tout Paris & toute la Cour étoient assurés que Sa Majesté étoit incapable par elle-même d'avoir d'autres pensées & d'autres desseins

que de piété & de justice, il voyoit aussi qu'elle ne pouvoit sans un miracle dissiper toutes les tenebres & tous les artifices secrets des personnes qui croyoient avoir droit de venger leurs injures particulieres sous le prétexte de celles de Dieu, de Jesus-Christ, & de l'Eglise; qu'encore qu'il se pût faire que l'innocence de ses intentions, dont tant de personnes illustres pouvoient lui répondre, & que la pureté du Livre *de la Fréquente Communion* dont vingt Docteurs de Sorbonne & quinze Evêques s'étoient rendus les défenseurs après en avoir été les approbateurs, pussent faire quelque impression sur l'esprit de Sa Majesté, il sembloit néanmoins, voyant l'état des choses, que ce seroit violer le précepte de l'Evangile, s'il ne fuyoit la violence des hommes pour se retirer entre les bras de Dieu; qu'ainsi il feroit tort à la douceur & à la modération naturelle & chrétienne de Sa Majesté, s'il n'imploroit sa justice & sa clémence pour la supplier très-humblement d'agréer qu'il ne sortît point de France, pour aller dans un pays où Sa Majesté n'étoit pas Reine, & où ses ennemis étoient très-puissans; qu'il espéroit qu'elle ne désagréeroit pas qu'après avoir été assez malheureux pour

n'avoir pû adoucir, par la modération de ses Ecrits, l'aigreur de ceux qui vouloient avoir le privilege de blesser impunément les plus grandes vérités, & de déchirer les personnes les plus innocentes, il ne fût pas néanmoins assez imprudent pour s'exposer à leurs violences; que c'étoit pour ce sujet qu'il s'alloit mettre à couvert sous l'ombre des aîles de Dieu, où il lui offriroit sans cesse ses prieres pour la prospérité de Sa Majesté.

Ce fut donc ainsi que Dieu prit, pour ainsi dire, M. Arnauld par la main pour le faire entrer dans la retraite, où il faisoit aller alors presque tous ses serviteurs. Dieu procura une retraite à ce Docteur persécuté chez des personnes amies qui commençoient à embrasser la pénitence, & qui n'avoient pas encore éclaté dans le monde. Ils mirent leur gloire à voir leur maison servir d'azile à ce serviteur de Dieu, & ils le cacherent avec tout le soin possible : ce qui attira sur cette famille toutes les bénédictions de Dieu, qu'on a vu depuis avec joie qu'il y a si abondamment répandues. M. Arnauld vivoit là paisiblement comme un agneau, pendant qu'une infinité de personnes frémissoient contre lui comme des loups.

Messieurs le Maître s'offrirent tous à son service pour l'aider dans ses travaux. M. de Saci fut quelque tems après compagnon de sa retraite. M. le Maître, demeurant ferme dans sa solitude, lui envoyoit de ce lieu les traductions des passages des Saints Peres dont il avoit besoin, & M. de Sericourt lui offrit sa plume pour transcrire ce qu'il lui falloit.

On peut dire que M. de Saci étoit dès lors comme l'ame qui regloit tout par sa sagesse & par sa douceur. Il est vrai que j'admire ce jeune Ecclésiastique, à cause de la modération que je vois dans une Lettre qu'il écrivoit dès ce tems là à M. le Maître son frere, en lui envoyant quelques cahiers de M. Arnauld. Il le prioit de les bien examiner, pour adoucir ce qui seroit un peu trop fort & qui pourroit paroître un peu aigre.

[Prenez garde, mon très-cher frere, à tous ces termes un peu durs. Il dit par exemple en un endroit : *N'est-ce pas un abus intolerable*, &c. J'avoue que l'ignorance étoit prodigieuse en ce tems, mais la nôtre seroit semblable si Dieu ne nous avoit fait tomber en si bonnes mains. Pourquoi en cet endroit où mon oncle parle d'un *abus intolerable*, ne met-on

pas plutôt *déplorable* ; puisque nous pourrions y être enveloppés comme les autres ? Nous devons en ce tems nous contenter que la vérité soit tolérée, & non pas appeller des abus, intolérables, comme si nous étions encore dans les siecles où la vérité regnoit souverainement, & avoit autant de défenseurs qu'il y avoit d'Evêques dans l'Eglise. Il faut aussi considérer que mon oncle a paru un peu chaud lorsqu'il étoit sur les bancs. Quelques-uns l'ont regardé comme un esprit de feu, & ont craint qu'il ne fût un peu aigre, quoiqu'il ne le soit nullement, & qu'il soit l'homme du monde qui ait moins de fiel. Mais il faut ôter tout prétexte, & combattre aussi bien les imaginations des hommes que leurs erreurs. De plus mon oncle est jeune. Il parle à un homme fait & à un grand directeur. En l'attaquant il combat bien du monde. La vérité ne demande point de lui cette apparence d'aigreur. Elle se contente que le monde la souffre, sans demander qu'il la reçoive. Les personnes intéressées seroient ravies de décharger leur colere sur les personnes, lorsqu'ils ne peuvent rien reprendre dans l'Ouvrage. Vous savez cela mieux que moi, & vous connoissez & aimez un grand serviteur de

avec eux de quelle maniere il devoit se conduire en traduisant. Ces personnes examinant de plus près les choses, répondirent à M. le Maître que » leurs petits differends étoient bien aisés à accommoder; qu'il se trouveroit même » qu'après s'être bien entendus on n'en » auroit point; que quand on disoit qu'il » falloit suivre exactement les paroles » d'un Auteur, on ne prétendoit pas qu'il » fallût le faire au désavantage de la langue dans laquelle on traduisoit; qu'on » vouloit seulement dire qu'il falloit rendre le sens tout entier, en gardant la » même force non-seulement des pensées, » mais aussi des ornemens & des paroles, » autant qu'il étoit possible; que c'étoit » l'avis de Ciceron & des autres. » M. le Maître gouta ces avis, & comme il s'étoit aussi ouvert à M. de Saci sur ce sujet, ce dernier lui écrivit ceci:

[ MON TRES-CHER FRERE, Je crois que ce que vous dites est vrai, & qu'une demi-heure de conference éclairciroit toutes ces difficultés touchant vos traductions. Je vous avoue néanmoins que je n'aimerois pas votre délicatesse sur certains mots, comme *oignit*, *dilection*, *tabernacle* & autres. J'en ai parlé a M.

d'Andilly qui n'en feroit aucune difficulté. Ce que je considére en cela, c'est ce que vous dites, que puisque nous ne parlons pas pour nous, mais pour les autres, en retranchant de la langue les mots qui leur sont familiers, non-seulement vous ne contenterez point ceux qui aiment la pureté de la langue, mais au contraire vous les blesserez. Ainsi je ne vois pas que cela mérite la peine de nous rendre si exacts dans nos paroles. Si les plus polis ne desirent pas cela de nous, pourquoi nous gêner inutilement ? En demeurant dans cette rigoureuse exactitude, il y auroit du danger que nous n'écrivissions alors vraiment que pour nous-mêmes, & non pour les autres, ce que vous me dites qu'il faut éviter. ]

M. le Maître goutoit assez toutes ces raisons. Cependant je ne sai comment il se fit insensiblement qu'il se dégouta de toutes ces traductions. Il prit le parti de les laisser là, pour se réduire tout à la lecture & à la méditation de l'Ecriture Sainte. M. de Saci toujours sage, crut devoir faire tous ses efforts pour dissiper cette pensée de son frere. Mais un heureux événement remplit tout d'un coup l'esprit de M. le Maître, & de tous

ſes amis, de bien d'autres penſées que de traductions & d'études : ce fut la délivrance enfin obtenue de M. l'Abbé de Saint Cyran.

*Fin du Tome premier.*

# TABLE

## *Des Noms & Matieres du premier Volume des Mémoires sur MM. de Port-Royal.*

A.

B.

R.

S.